

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXX — ANNEE 2003
1^{ère} LIVRAISON

TARIFS 2003

Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>).....	20 €
Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>)	40 €
Cotisation et abonnement au bulletin	50 €
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple	60 €
Abonnement au bulletin seul (<i>si vous ne souhaitez pas à être membre</i>)	50 €
Abonnement au bulletin pour les collectivités et associations	50 €
Droit de diplôme (uniquement pour les nouveaux adhérents)	8 €

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les personnes de moins de 25 ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à la demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'un justificatif (réservé à un abonnement par foyer).

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 534, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

Notre bibliothèque est à la disposition des membres chaque samedi de 14 heures à 18 heures.

Le secrétariat est ouvert le mercredi, vendredi et un mardi sur deux de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, ainsi que le jeudi de 9 heures à 12 heures.

**Pour tous renseignements : tél./fax : 05 53 06 95 88
e-mail : shap24@yahoo.fr**

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

**La directrice de la publication : Marie-Pierre Janot-Mazeau
S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX**

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXX — ANNEE 2003
1^{ère} LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 1^{ère} LIVRAISON 2003

● Conseil d'administration de la société	3
● Rapport moral 2002 (Brigitte Delluc)	5
● Rapport financier 2002 (Michel Bernard)	8
● Compte rendu de la séance du 6 novembre 2002	14
du 4 décembre 2002	18
du 8 janvier 2003	23
● Editorial	29

Thème : Histoire de familles

● La chronique des seigneurs du Masnègre (Suzanne Gilles-Lagrange-Gendry)	31
● Du Roi-Soleil à la Belle Époque, l'ascension sociale d'une famille de Ribagnac en Périgord (Marcel Berthier)	75
● La maison de négoce Gay-Pouquet (Francis A. Boddart)	79
● Essendiéras en Saint-Médard-d'Excideuil du temps des Pouquet (Jacques Gay)	117
● L'épreuve sentimentale d'Eugène Le Roy (Pierre Pommarède)	139
● Les religieux du Périgord au temps de la Révolution française (2 ^e partie) (Robert Bouet)	151
● Dans notre iconothèque et les archives : La grotte ornée de la Forêt (Tursac) (Brigitte et Gilles Delluc)	217
● Notes de lecture : Braconniers d'eau douce (M. Carcenac) ; Contribution à l'étude épidémiologique et à l'indemnisation du stress traumatique de guerre 1919-1992 (P. Marty) ; Villamblard XVI ^e siècle-XIX ^e siècle : le château et les seigneurs de Barrière (C. Dauchez)	247
● Vient de paraître : Le Périgord des églises et des chapelles oubliées, de P. Pommarède et J. Brachet	249
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	251

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Marie-Pierre Janot-Mazeau,
avec la collaboration de la commission de lecture
et de Sophie Bridoux-Pradeau

Photo de couverture : Angèle et Germaine Boisseuil

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.H.A.P.
POUR 2003-2006**

MM. BARITAUD, BERNARD, BLONDIN, BOISSAVIT,
Mme DELLUC, M. DELLUC, Mmes HERGUIDO, JANOT-MAZEAU,
MM. LAGRANGE, LE NAIL, MICHEL, Mme MITEAU, MM. ORTEGA,
PENAUD, PETOT, POMMAREDE, RIBADEAU DUMAS, Mme ROUSSET.

BUREAU

Président : P. Pierre POMMAREDE.

Vice-Présidente : Mme Jeannine ROUSSET.

Secrétaire générale : Mme Brigitte DELLUC.

Secrétaire adjoint : Mme Annie HERGUIDO.

Trésorier : M. Michel BERNARD.

Trésorier adjoint : M. Guy PENAUD.

Direction des publications

Mme Marie-Pierre JANOT-MAZEAU, qui accepte pour un an à titre d'essai,
assistée de M. Pierre ORTEGA et de la commission des publications.

Bibliothécaires

M. Pierre ORTEGA assisté de Mmes JANOT-MAZEAU, MITEAU, ROUSSET
et de M. MICHEL.

Commission de bâtiments

MM. Thierry BARITAUD, Michel BERNARD, Gilles DELLUC, Guy
PENAUD, Alain RIBADEAU DUMAS.

Relations médiatiques

M. Guy PENAUD.

Direction du personnel

M. Guy PENAUD.

Délégations et commissions

Revue de presse et Petites Nouvelles : B. DELLUC.

Dans notre iconothèque et nos archives : G. DELLUC.

Commission des publications : en cours de formation.

Commission des finances : en cours de formation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2003

RAPPORT MORAL POUR L'ANNÉE 2002

Chaque année, le (ou la) secrétaire générale est appelé à faire le bilan des activités de notre association au cours de l'assemblée générale. C'est une prescription statutaire. C'est aussi une belle tradition et c'est avec plaisir que je rappellerai les événements qui ont marqué l'année qui s'achève.

Toutes ces activités, toutes ces manifestations ont été minutieusement ordonnées par vos administrateurs, qui se réunissent régulièrement, tous les deux mois, pour veiller au bon déroulement de nos activités et au bon état de notre siège. La commission des travaux composée de MM. Gilles Delluc, Michel Bernard et Guy Penaud, avec l'aide de M. Thierry Baritaud, s'est attachée tout particulièrement à l'amélioration de la sécurité : les travaux en 2002 ont concerné essentiellement les issues ; l'étape suivante des travaux concernera le plancher de la salle des séances.

2002 fut une année paisible, sans congrès ni manifestation exceptionnelle. Nous avons reçu avec satisfaction les Actes du congrès organisé par nous à Brantôme pour la Fédération historique du Sud-Ouest les 19 et 20 mai 2001 : cet ouvrage, publié avec notre concours, contient plusieurs contributions sur notre département, en particulier sur le Paléolithique (conférence inaugurale par G. Delluc), sur le Néolithique (par Ch. Chevillot), sur le jeûne (par P. Pommarède), sur les repas des libres penseurs (par J. Rousset), sur le Bergeracois (par R. Costedoat et par J.-C. Ignace et Y. Laborie), sur le vocabulaire (par M. Rateau). Des exemplaires de cet ouvrage, intitulé *Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs*, sont en vente à notre secrétariat. Nous avons reçu aussi un ouvrage très passionnant, intitulé *Inscriptions latines d'Aquitaine : Pétrucos*, qui a été publié également avec notre concours : il s'agit de la publication méthodique de toutes les inscriptions latines des Pétrucos, conservées essentiellement au musée du Périgord. Cet ouvrage est lui aussi en vente à notre secrétariat.

Nos réunions mensuelles, sous la direction attentive de notre président, continuent à connaître toujours le même succès. Elles réunissent, chaque

mois, une centaine de fidèles parmi nos sociétaires périgordins. Elles accueillent aussi, avec une joie particulière, ceux qui, habitant loin, s'arrangent pour faire coïncider leur venue à Périgueux avec un premier mercredi du mois. Le confort et la sécurité sont toujours au centre des préoccupations de vos administrateurs. La salle des séances et la bibliothèque offrent aujourd'hui à chacun de meilleures conditions pour participer à nos réunions. La porte d'entrée dans la salle des séances est maintenant ouverte directement sur l'extérieur. Une porte et un escalier permettent désormais de sortir directement de la bibliothèque dans la cour.

Tous les deux mois, le deuxième mercredi des mois impairs, à 18h30 au siège, une soirée thématique réunit une cinquantaine de membres de notre association autour d'un conférencier qui peut ainsi développer plus longuement son sujet : le 9 janvier 2002, le Pr. Christian Rémy a parlé des châteaux périgordins de Géraud de Maulmont ; le 13 mars, le ch. Pierre Pommarède a présenté quelques chapelles et oratoires oubliés, désaffectés ou ruinés ; le 10 juillet, M. Lecoq nous a entraînés dans l'histoire de la forteresse de Mauzens-Miremont ; le 11 septembre, l'abbé Michel Bousserie a parlé d'un saint périgordin peu connu, Pierre Thomas ; et le 13 novembre, M. Christian Chevillot a présenté les découvertes protohistoriques effectuées sur le trajet de l'autoroute, entre Moulin-Neuf et Mussidan, et autour de Montagrier. La soirée du mois de mai a été annulée en raison du calendrier. Que les conférenciers trouvent ici nos remerciements.

Notre excursion de printemps s'est déroulée le 22 juin avec plus de cent vingt participants, dans la vallée de la Vézère entre Le Moustier et Aubas. Elle a permis à nos sociétaires de découvrir ou de redécouvrir quelques-uns parmi les plus beaux sites de la région : le château de Chabans, où nous avons été reçus par Mme Watt, le village de Saint-Léon-sur-Vézère et son église, sous la direction du Dr Alain Blondin, le château de Belcayre, où nous avons été reçus par M. et Mme Chassaing, les ruines de la forteresse de Montignac, sous la conduite de M. Alain Ribadeau Dumas, le château de Sauveboeuf, où nous avons été reçus par M. Douce, et enfin la belle demeure du Dr et de Mme Blondin à Montignac.

Notre excursion du 21 septembre après-midi s'est déroulée dans la région de Mussidan sous la conduite de MM. Alain Ribadeau Dumas et Alain Blondin. Elle a permis aux participants de visiter le prieuré et l'église de Sourzac, de découvrir la chartreuse de Gamenson, où nous avons été accueillis par M. et Mme Archambeaud et de revoir le domaine de Longua, dont les portes ont été ouvertes pour nous par le baron de Vignet de Vendeuil.

Devant le succès de nos excursions et pour respecter les personnes qui nous accueillent dans leurs demeures, il a été décidé que dorénavant le nombre des participants serait limité à une centaine et que seuls seraient admis les membres inscrits dans notre compagnie (munis d'un badge). Cette règle a été appliquée en septembre pour la plus grande satisfaction de tous.

Que toutes les personnes qui nous ont accueillis et celles qui nous ont guidés trouvent ici nos remerciements renouvelés. J'ai une pensée particulière pour M. et Mme Michel Bernard sur lesquels repose l'organisation matérielle de ces excursions.

Les quatre livraisons du tome CXXIX de notre *Bulletin* constituent, une nouvelle fois, une remarquable somme de 680 pages de textes inédits et d'informations de première main. Le volume a été consacré cette année aux quatre thèmes suivants : Sur les routes, pèlerins et voyageurs ; Portraits du XIX^e siècle ; Procès et affaires ; Moines et abbayes. Il a permis la publication de trente-sept mémoires inédits d'histoire et d'archéologie de la Dordogne, sans compter les informations bibliographiques, les comptes rendus des réunions mensuelles et les « Petites nouvelles » qui permettent d'assurer un lien permanent entre les membres de notre compagnie. Cette publication remarquable, nous la devons depuis vingt ans à M. Jacques Lagrange. Qu'il trouve ici nos remerciements les plus vifs. Dans notre reconnaissance pour le *Bulletin*, nous faisons une place à sa fidèle collaboratrice Mme Marie-Pierre Janot-Mazeau et à la commission de lecture. Mais nous ne saurions oublier la cheville ouvrière de tout ce travail, Mme Sophie Bridoux-Pradeau qui, au long des cinq années de son contrat, a acquis, sous la direction de M. Jacques Lagrange, une compétence remarquable associée à une grande gentillesse.

La bibliothèque a poursuivi sa réorganisation sous la conduite attentive de son responsable, M. Pierre Ortéga, avec l'aide de plusieurs membres très dévoués de notre compagnie, comme Mme Bélingard ou M. Michel Soubeyran. La salle de lecture est maintenant très accueillante. Elle permet de recevoir les chercheurs chaque semaine, le samedi après-midi. La bibliothèque s'enrichit régulièrement grâce aux échanges entre sociétés savantes, grâce aux dons effectués par nos membres et grâce aux achats pertinents des ouvrages manquants ou nouveaux concernant l'histoire et l'archéologie de la Dordogne. Elle s'enrichit aussi parfois de fonds d'archives privées (des manuscrits, des tapuscrits, des documents figurés, dessins ou photographies), que nous inventorions le plus précisément possible pour en faire connaître les richesses. Nous sommes très reconnaissants aux auteurs de ces dons. L'inventaire du fonds ancien est en bonne voie grâce au travail de M. Sébastien Pommier.

Il me reste à vous dire quelques mots concernant le devenir de nos deux employés. Durant l'année qui vient de s'écouler, vos administrateurs ont réfléchi à toutes les solutions possibles pour poursuivre les activités de notre compagnie dans les meilleures conditions. La situation est maintenant plus claire. Nous avons mesuré les possibilités, malheureusement restreintes, qui nous sont offertes par nos finances propres et par les aides de l'Etat, et le conseil d'administration que vous allez élire aujourd'hui pourra très vite prendre des décisions à ce sujet.

La secrétaire générale,
Brigitte Delluc

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2002

Commentaires du trésorier de la S.H.A.P. sur l'exercice 2002

Nous pouvons considérer que cette année 2002 marque la fin d'une période de transition entre le passage du franc à € car notre ancienne monnaie avait encore cours en début d'année. La conversion de l'une à l'autre s'est traduite par quelques écarts minimes et, au cas où vous en douteriez, je ne peux que vous proposer de regarder vos propres comptes avec beaucoup d'attention. Vous ferez, sans aucun doute, des constatations fort instructives.

Comme chaque année, nos comptes ont été vérifiés, avec professionnalisme, par nos commissaires M. Jean-Marie Brenac et M. Jean-Louis Mention. M. Charles Turri ainsi que M. Guy Penaud, adjoint au trésorier, étaient présents également. A tous quatre, j'adresse mes plus vifs remerciements car si leur travail est une garantie pour vous, c'est pour nous, un réconfort de voir qu'ils ont approuvé notre gestion.

En 2003, les effectifs, à jour de leurs cotisations au 31 décembre, s'élevaient à 1 301. Nous avons donc franchi le seuil des 1300 et de même qu'en 2001, nous avons enregistré une progression de 25 nouveaux membres malgré les décès et les démissions dues, pour la quasi totalité d'entre elles, à l'âge. Par contre, nous avons un déficit de 6 abonnements par rapport à l'an passé. Or, je souligne que, si la qualité de notre *Bulletin* est unanimement appréciée par les bibliothèques et les sociétés savantes, sa réalisation, jointe aux frais d'expédition, n'est pas couverte par le coût de l'abonnement. Pour maintenir son niveau, nous avons dû procéder à une augmentation substantielle de votre contribution. Une autre raison en est que nous maintiendrons nos emploi-jeunes pour lequel nous devons trouver un financement car les aides de l'Etat iront en s'amenuisant. A cet effet, nous nous sommes efforcés de thésauriser et vous constaterez que nous terminons l'année avec un solde positif de 1 984,06 €.

Les ventes de l'ouvrage de Léo Drouyn n'ont pas encore couvert l'investissement initial qui était de 22 322,01 €. Pour les années 2001 et 2002, nous avons vendu 329 livres pour une somme globale de 10 341,41 €.

Grâce au travail du Dr Blondin et de M. Ribadeau-Dumas qui se sont beaucoup investis dans la gestion de la société, le pôle excursion est bénéficiaire cette année ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Et dans le but de préserver des emplois (souci majeur du conseil d'administration), nos locataires ont accepté un réajustement de leurs loyers qui produira un accroissement de nos ressources. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Une gestion très rigoureuse vous permettra de constater que nous sommes en dessous de nos prévisions en ce qui concerne des postes tels que l'impression du *Bulletin*, l'affranchissement du courrier, la papeterie,

l'achat de livres, les frais de bureau. Par contre, les impôts et assurances, les salaires et charges, l'eau et l'électricité ne dépendent pas de notre volonté et sont, malgré tout, en concordance avec nos prévisions.

Nous avons réalisé des travaux pour améliorer la sécurité de nos locaux. Il reste encore à faire et c'est pourquoi nous avons prévu 16 300 € pour cette année, en notant que la distinction entre travaux extérieurs et intérieurs ne se justifie peut-être pas et que nous établirons une rubrique unique l'an prochain.

Il est certain que nous avons comprimé nos dépenses autant que faire se peut et que nous ne pouvons pas aller au-delà sans nuire au fonctionnement et au rayonnement de notre société. C'est pourquoi il est très important de maintenir notre effort de recrutement et de faire appel au bénévolat de nos sociétaires.

Je vous remercie de votre attention. Messieurs les commissaires aux comptes et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le trésorier,
Michel Bernard

Commission de contrôle aux comptes

La commission d'apurement des comptes de la Société Historique et Archéologique du Périgord, composée de MM. Jean-Louis Mention et Jean-Marie Brénac, s'est réunie, le 15 janvier 2003, au siège de l'association en présence de M. Michel Bernard, trésorier, M. Guy Penaud, trésorier adjoint et M. Charles Turri.

Elle a examiné les documents suivants, concernant la gestion de l'exercice 2002.

- 1 - Le cahier de comptabilité générale où sont enregistrées toutes les entrées et toutes les sorties de chacun des quatre comptes financiers utilisés a été examiné. Le montant des débits cumulés s'élève à 116 153,87 €.
- 2 - Le cahier des recettes, arrêté en page 53, où sont reportés les crédits de l'exercice enregistrés sur le cahier de comptabilité générale et totalisés à la somme de 117 411,43 € que l'on trouve aussi sur le compte de résultat, a été vu.
- 3 - Le cahier des dépenses, arrêté au n° 1784, page 31, à la somme de 115 427,37 € repris au compte de résultat, a été présenté. Un sondage effectué sur les reports ci-dessus n'a révélé aucune erreur ou omission.
- 4 - Le compte de résultat de l'exercice 2002 établi comme indiqué ci-dessus fait ressortir un excédent de recettes de 1 984,06 €. Les sommes correspondantes aux dépenses et aux recettes sont bien celles relevées sur les cahiers de la comptabilité.

- 5 - Le compte de l'actif est arrêté au 31 décembre 2002 à la somme de 103 409,80 €, soit une augmentation de 1 125,37 €. La commission a vérifié la réalité des existants (Caisse d'Epargne, espèces, C.C.P., B.N.P., titres).
- 6 - Les pièces justificatives des opérations comptables effectuées ont été vérifiées par sondage. Régulièrement ordonnancées et établies, elles n'ont révélé aucune anomalie.
- 7 - Le registre des salaires est régulièrement tenu à partir des bulletins de salaire.

En conséquence, la commission pense que les comptes soumis à l'assemblée générale et arrêtés aux sommes indiquées ci-dessus sont sincères et représentent bien la gestion de l'exercice 2002. Ils sont également le reflet de la valeur du patrimoine tel qu'il est actuellement comptabilisé. De ce fait, elle estime que l'assemblée générale peut donner quitus au trésorier, M. Bernard, pour la gestion 2002.

Les commissaires aux comptes :
J.-L. Mention et J.-M. Brénac

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA S.H.A.P.

	Exercice 2001	Prévision 2002	Exercice 2002
PRODUITS			
Droits de diplôme	586,93	600,00	565,40
Cotisations	19 402,19	19 750,00	19 782,57
Abonnements	28 789,03	28 000,00	28 103,82
Dons	710,70	800,00	568,77
Ventes	1 443,54	9 000,00	1 800,55
Photocopies	498,22	500,00	750,94
Loyers	19 254,31	20 260,00	19 999,90
Remboursement traitement	33 089,78	32 790,00	31 538,10
Intérêts	1 635,16	1 600,00	1 468,01
Divers	1 185,29	1 200,00	1 398,44
Remboursement eau	812,15	900,00	661,17
Subventions	2 420,13	3 000,00	609,80
Excursions et congrès	3 862,30	2 300,00	6 549,00
Edition Léo Drouyn	7 534,65		2 806,76
Boîtes pour Bulletins			808,20
TOTAL	121 224,38	120 700,00	117 411,43
Mouvement de fonds	7 622,45		726,50
<i>Total avec mouvement de fonds</i>	<i>128 846,83</i>		<i>118 137,93</i>
	Exercice 2001	Prévision 2002	Exercice 2002
CHARGES			
Edition du bulletin	26 569,94	26 000,00	22 007,70
Cotisations et abonnements	636,27	700,00	1 174,85
Correspondance, envoi du bulletin	3 924,04	4 000,00	3 623,60
Papeterie	1 075,15	1 100,00	980,16
EDF-GDF-Eau	3 044,71	3 000,00	4 752,91
Impôts et assurances	12 048,46	12 200,00	11 768,57
Salaires et charges	39 265,52	38 000,00	35 700,50
Achats de livres	2 150,12	4 000,00	2 641,59
Bureau	3 597,73	3 500,00	2 248,58
Travaux extérieurs	1 183,32	10 500,00	4 634,07
Travaux intérieurs et mobilier	5 276,35	2 300,00	10 658,37
Excursions et congrès	4 880,97	2 300,00	3 758,11
Réceptions, publicité, déplacements	1 229,00	1 400,00	740,24
Divers	556,97	450,00	665,64
Edition Léo Drouyn	10 950,00	8 384,13	21 559,78
Reliure Bulletins	295,13	300,00	297,40
Boîtes pour bulletins			1 390,95
TOTAL	127 293,46	120 700,00	115 427,37
Mouvement de fonds	7 622,45		726,50
<i>Total avec mouvement de fonds</i>	<i>134 915,91</i>		<i>116 153,87</i>

ACTIF DE LA SOCIÉTÉ

	Au 31/12/2001 <i>En euros</i>	Au 31/12/2002 <i>En euros</i>
Disponible en compte		
Caisse d'Épargne	45 238,13	46 706,14
Espèces	363,25	415,85
Chèques postaux	3 972,67	4 152,92
BNP	955,94	1 239,14
<i>total</i>	50 529,99	52 514,05
Titres en dépôt		
SICAV Associations	39 518,10	40 444,41
BNP OBLI Trésor	1 976,04	2 088,00
BNP Épargne retraite	9 580,96	7 684,00
<i>total</i>	51 075,10	50 216,41
Immeubles de la Société, <i>16-18 rue du Plantier</i> <i>(pour leurs valeurs d'achat)</i>		
	679,34	679,34
TOTAL GENERAL	102 284,43	103 409,80

(Les écarts de conversion en euros sont compris au 31 décembre 2001.)

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2003
(en euros)

PRODUITS

Diplômes	600,00
Cotisations	26 000,00
Abonnements	33 000,00
Dons	800,00
Ventes	6 000,00
Photocopies	700,00
Loyers	23 800,00
Remboursement traitement (Emplois jeunes)	13 300,00
Intérêts	1 600,00
Divers	1 400,00
Remboursement redevance eau	900,00
Subventions	1 000,00
Excursions	3 000,00
 TOTAL	 112 100,00

CHARGES

Edition du Bulletin	23 000,00
Cotisations et abonnements	1 200,00
Correspondance et envoi du Bulletin	4 000,00
Papeterie	1 000,00
EDF-GDF-Eau	5 000,00
Impôts et assurances	12 200,00
Salaires et charges	36 000,00
Achats de livres	4 000,00
Frais de bureau	3 500,00
Travaux extérieurs	8 300,00
Travaux intérieurs et mobilier	8 000,00
Excursions	3 500,00
Réceptions, publicité, déplacements	1 400,00
Divers	700,00
Reliure Bulletin	300,00
 TOTAL	 112 100,00

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2002

Président : le chanoine Pommarède, président

Présents : 98. Excusés : 16

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. Michel Testut, qui a reçu le prix « La Mazille » de la ville de Périgueux pour son ouvrage *L'Instinct de gourmandise en Périgord* aux éditions La Lauze (illustrations de Marcel Pajot)

- M. Henri Brives, nommé « gardien de la vie » par l'association française pour l'hommage aux Justes.

NECROLOGIE

- Jean Jouanel.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Delluc (Gilles), *Louis Delluc 1890-1924, l'éveilleur du cinéma français au temps des années folles*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002 (don de l'auteur et de l'éditeur)

- Collectif, *Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs*, actes du 54^e congrès de la F.H.S.O. à Brantôme, 19-20 mai 2001, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2002

- Bresson (Gilles), *La Malédiction des Grandmontains, Mondain de la Maison Rouge et la fin des Bonshommes*, Le-Château-d'Olonne, éd. d'Orbestier, 2002

- Beaunier (André), *La Jeunesse de Joseph Joubert*, Paris, librairie académique Perrin, 1918

- Pouquet (Jeanne Maurice), *Le Salon de Madame Arman de Caillavet, ses amis Anatole France, commandant Rivière, Jules Lemaître, Pierre Loti, Marcel Proust, etc.*, chez l'auteur, 1926

- Le Roy Ladurie (Emmanuel), *Histoire du climat depuis l'an mil*, 2 vol., Paris, Flammarion (collection Champs), 2000 (vol. I) et 2001 (vol. II) (1^e éd. 1983)

- Collectif, *Tourisme, culture, patrimoine*, actes du colloque de Périgueux, 4 octobre 2002, IUT Périgueux-Bordeaux IV (département développement touristique)/Pilote24 édition, 2002, 2 exemplaires (don de l'éditeur et de D. Audrerie).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- *Bulletin du G.R.Hi.N.*, n° 312, 2002 : Alcide Dusolier

- *Cap forum*, n° 3, 2002 : voies romaines à Périgueux

- Librairie Henner, *Livres rares du XVI^e au XX^e siècle*, catalogue n° 47 : *Recueil des pensées de M. Joubert* (page de titre et autographe du frère de l'auteur)

- A. H., *La noix du Périgord, 17 000 ans après les débuts, la consécration*, *Le Monde*, 21 août 2002, extrait (don F. Dumonceau)

- Morin (Hervé), *Un bébé néandertalien retrouvé sur une étagère après trois quarts de siècle d'oubli*, *Le Monde*, 6 septembre 2002, extrait (don F. Dumonceau)

- Association SEM, *19 reproductions de dessins de Sem parus dans Le Figaro*, album

- *Mémoire pour M. Jean-René-Edouard d'Abzac comte de Ladouze contre M. Joseph-Ulric comte d'Abzac de Ladouze héritier de feu sieur Jean-Noël-Hyppolyte comte d'Abzac de Ladouze son père*, Paris, imprimerie de A. Lacour, 1856 (don P. Lavaysse).

- *Tables des mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 1 à 47-1, 1832 à 1999, CD-Rom (don P. Ortega).

REVUE DE PRESSE

- *Aquitaine historique*, n° 58, 2002 : tumulus, Touron de Malivert, grotte de l'Ermitage au Fleix

- *Pont-sur-l'Isle*, n° 136, 2002 : Beaupouyet, chartreuse de Vauclair

- *Le Festin*, n° 43, 2002 : poème sur la truffe (A.D.D.), moulin de la Veysière à Neuvic-sur-l'Isle, vignoble du Bergeracois

- *Périgord hebdo*, 4 octobre 2002 : préhistoire à Lalinde sur le tracé de la déviation est, Lascaux en danger

- *Courrier français*, 20 septembre et 4 octobre 2002 : zouaves pontificaux périgordins, préhistoire à Lalinde, oratoire à Saint-Paul-la-Roche, Jacques-Emile Lafon.

COMMUNICATIONS

Le président salue Mlle Mousnier, présidente du GRHiN et se réjouit des bonnes relations existant entre notre compagnie et les sociétés savantes du département. Il présente les excuses de la comédienne Mme Hélène Duc, retenue à Paris, et annonce sa venue aux beaux jours.

M. Jean-Marie Védrenne dépose une photographie d'un rocher sous Beyssac près des Eyzies, orné d'une sculpture représentant un homme portant sur ses épaules un animal (sanglier ?), due, peut-être, au sculpteur Pryas, auteur du beau monument aux morts des Eyzies.

La lecture du compte rendu de la précédente réunion et la revue de presse amènent quelques compléments et commentaires. M. Gilles Delluc évoque Mlle Magali de Pichon Vendeuil, d'une famille originaire du nord du département, une de ses lointaines cousines, actrice qui a joué en 1952 dans *Les Belles de nuit* de René Clair avec Gérard Philipe, épouse de Robert Lamoureux. A propos de Combe Capelle, il indique que quelques fragments du crâne viennent d'être retrouvés, alors que le thorax bréchifié avait été signalé il y a quelques années par le Pr. Gerhard Bosinski. Au sujet du quartier Saint-Silain, M. Guy Penaud précise que le cimetière s'étendait sous la place Saint-Silain, alors que l'église se trouvait place de l'hôtel de ville.

Notre prochaine soirée bimestrielle, le 13 novembre, sera animée par M. Christian Chevillot, président de l'ADRAHP, avec une présentation des découvertes protohistoriques effectuées sur le trajet de l'autoroute, entre Moulin-Neuf et Mussidan et autour de Montagrier.

Le président rappelle que le 15 novembre est la date limite du dépôt des candidatures pour le renouvellement du conseil d'administration de notre compagnie.

Quelques dates à noter sur nos agendas. Le 1^{er} décembre aura lieu le 1^{er} Salon du livre ancien à Nontron avec un stand réservé à la S.H.A.P. Gilles Delluc, en collaboration avec Brigitte Delluc, continue ses conférences sur l'histoire de la nutrition depuis la préhistoire (14 novembre à Cahors, le 19 à Périgueux, le 21 au collège de Brantôme, le 28 une visioconférence à l'auditorium de Tautavel en liaison avec l'université Paul Valéry de Montpellier).

Guy Penaud présente ensuite l'ouvrage que Gilles Delluc vient de consacrer à son oncle, *Louis Delluc (1890 - 1924), l'éveilleur du cinéma français au temps des années folles*, aux éditions Pilote 24 (on trouvera le texte de l'intervenant dans la rubrique *Vient de paraître*).

Pierre Ortéga nous présente ensuite les dix objets qui viennent d'être inscrits ou classés par la commission des Antiquités et Objets d'art de la Dordogne, en particulier : des statuettes à Saint-Estèphe, la chasublerie et

des objets dans l'église du Coux-et-Bigaroque, une frise de calcaire sculptée à Terrasson, du mobilier à Sarlat, un tableau copie d'un Philippe de Champagne conservé à Quinsac, du mobilier à Ligueux ; à Savignac-Lédrier, une *Pieta* servait de cale pour les camions dans le garage municipal ; aujourd'hui, elle est en cours de classement et sera présentée dans l'église, dans une niche fermée par une grille. Pierre Ortega indique aussi l'intérêt manifesté par la commission pour les objets fabriqués au 19^e siècle, en particulier les statues en fer. Il souhaite en faire le recensement : Roger Rousset lui signale que l'église des Eyzies en possède plusieurs qui proviennent de la forge de Brousseval (Haute-Marne), en particulier une statue face au cimetière avec une plaque portant l'indication de la forge ; Brigitte Delluc indique que la famille Andrau en conserve dans le parc de la forge des Eyzies.

Pierre Pommarède raconte la triste histoire d'une piéta en noyer, découverte par un enfant de chœur et placée dans la chapelle Notre-Dame-de-Partout à Peyzac. Elle fut volée dans les jours qui suivirent. Le même sort fut réservé à sa remplaçante. C'est maintenant une simple Vierge de Lourdes qui occupe sa place.

A l'occasion du deuxième centenaire de la création de l'école de Saint-Cyr, Guy Penaud évoque quelques Périgordins Saint-Cyriens célèbres. Il nous invite à visiter l'exposition organisée au musée militaire pour commémorer cet événement. Il offre, pour notre bibliothèque, une plaquette qui vient de paraître : *Saint-Cyr et le Périgord. 1802 - 2002* par le général Henry-Jean Fournier avec la collaboration de Guy Penaud. Après avoir présenté l'histoire de cette école célèbre, il évoque les nombreux Périgordins qui, au cours des 19^e et 20^e siècles, ont été formés en son sein. Certains ont fait une belle carrière militaire, d'autres sont devenus célèbres dans d'autres domaines, parfois très inattendus. Citons quelques noms : Pierre Bouilhac, un éminent mathématicien à Montignac et un homme politique ; Roland Clée, plus connu sous le nom de Rolland pendant la Résistance ; Jean-Marie Dartencet, officier jusqu'en 1945, puis conseiller fiscal ; Alain de Fayolle, mort en 1914 en casoar et gants blancs à la tête de sa troupe (son très beau portrait est au château de Fayolle) ; Napoléon Magne, petit-fils de Pierre Magne, député de la Dordogne en 1902, donna, à sa mort, son château de Trélissac pour accueillir les personnes âgées ; Pierre Marty, né à Vergt, fit campagne au Maroc ; Martial de Roffignac sculpta le buste de Michel Hardy au musée ; Jean Védrenne participa aux campagnes de Garibaldi puis devint missionnaire à Ceylan ; le comte de Villebois-Mareuil s'illustra en Afrique du sud et y mourut.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SEANCE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2002

Président : le chanoine Pommarède, président

Présents : 95. Excusés : 5

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. Patrick Petot, qui vient d'être reçu au DEA préparatoire à une thèse sur *Chancelade et Alain de Solminilhac*
- M. Philippe Boiry, élu président de l'association nationale des combattants volontaires de la Résistance
- Notre président d'honneur, le Dr Gilles Delluc, qui vient d'être admis chez les *Indépendants du 1^{er} siècle*, cercle d'une trentaine de personnes qui réunit les descendants des « grands du cinéma », parmi lesquels ceux de Georges Méliès, Jean Vigo, Marcel l'Herbier, Max Linder ou de Louis Feuillade
- Le général Garrigou Grandchamps, promu général de division et nommé commandant de l'école de cavalerie de Saumur.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Dondin-Payre (Monique) et Raepsaet-Charlier (Marie-Thérèse) (sous la dir.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine, U.M.R. 8585 du C.N.R.S., Le Livre Timperman, 2001
- Soulier (Philippe), *Tables et index du Bulletin de la Société préhistorique française [1904-1973]*, Paris, éd. CNRS (Centre de documentation Sciences humaines) (coll. Documentation), 1978, 3 vol.
- Soulier (Philippe), *Tables et index du Bulletin de la Société préhistorique française 1974-1983*, Paris, éd. CNRS (Centre de documentation Sciences humaines), 1987
- Soulier (Philippe) (dir.), Guy (Hervé), Gaultier (Matthieu), *Tables et index du Bulletin de la Société préhistorique française 1984-2000*, Paris, éd. Société préhistorique française, 2001 (version papier et CD-Rom)
- Daney (Charles) (textes), Rosenthal (Régine) (photographies), *Périgord Noir, Blanc, Vert, Pourpre... et les autres*, Tournai, La Renaissance du livre (coll. L'esprit des lieux), 2002
- Cosem (Michel), *Contes de Dordogne*, Périgueux, Fanlac, 2002
- Collectif, *Hommage à M. le Doyen Vigié, 1913*, Montpellier, impr. Firmin et Montane, 1913 (discours)
- Blanchard (Roger), *Les danses du Limousin et des régions avoisinantes*, Paris, éd. Maisonneuve (coll. Art et Folklore de France, vol. I), 1943
- Bertrand de la Grassière (Paul), *Messieurs de Monneron, mousquetaires du roi et l'abbaye de Grandmont*, Paris, chez l'auteur (3, square du Tarn), s.d.

- Salon (Jean-Paul), *Les Croquants*, Périgueux, éd. La Lauze (coll. Mémoires), 2002
- Carcenac (Michel), *Braconniers d'eau douce et autres nouvelles*, Belvès, éditions du Hérisson, 2002, recueil de nouvelles et de souvenirs (don de l'auteur).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- Delluc (Brigitte et Gilles), L'art pariétal paléolithique à la lumière du jour dans les abris et grottes du Périgord (et dans les vallées en aval), in : *L'Art paléolithique à l'air libre*, Actes du colloque de Tautavel-Campôme 7-9 octobre 1999, Carcassonne, GAEP et GEOPRE, 2002, extrait (don des auteurs)
- Bellande (Bernard), *L'Hôpital de Brive au fil des siècles 1270 - 2002*, Brive, Centre hospitalier (don B. et G. Delluc)
- *Bulletin de l'Association pour l'histoire et la défense des dernières familles anoblies par charge (A.D.F.)*, n° 15, juillet 1983 (don J. Lagrange)
- Jean Popineau, *préfet de la Dordogne (1943-1944)*, documents (don J.-F. Popineau)
- Elias (Jean-Jacques), *Un épisode de la vie à Neuvic durant la Révolution : la municipalité du canton de Neuvic ; La vie à Neuvic sous la monarchie de Juillet ; Les maires de Neuvic ; Un peu d'histoire locale : les maires de Neuvic ; Histoire des places et rues du bourg de Neuvic ; Les passages de l'Isle ; Neuvic à la veille de la Révolution ; Neuvic de l'an mil au XX^e siècle ; Le moulin de la Veyssière et ses meuniers* ; tapuscrits 1994-2001 (don de l'auteur)
 - Collectif, *Centenaire du comice agricole du canton de Neuvic 1865-1965*, Neuvic, Syndicat d'initiatives de la région neuvicoise (don J.-J. Elias)
 - *Bulletin [annuel] d'informations municipales de Neuvic-sur-l'Isle*, 1994 à 2002
 - Durand de Ramefort (Gérard), *La Dronne ou la rivière oubliée*, tapuscrit (don de l'auteur)
 - Carrizey-Jasick (Titia), *Le bébé néandertal*, *Sud Ouest*, 5 et 6 septembre 2002, extraits (don A. Bélingard)
 - La Clergerie (François de), *Sourzac, son histoire et son passé retrouvés par la radiesthésie*, tapuscrit (don de l'auteur)
 - Anonyme, *A la rencontre de Fernand Dupuy*, cassette-vidéo, octobre 2001 (don J.-J. Gillot)
 - Saint-Pardoux-La-Rivière (1941-1944), délibérations du conseil municipal et documents divers, tapuscrits et photographies : le camp de rassemblement des israélites et étrangers, photographie d'un groupe avec, peut-être, Doublemètre et photographie des obsèques du sénateur Sireyjol (don H. Brives)
 - Fournier (Henry-Jean) et Penaud (Guy), *Saint-Cyr et le Périgord*, brochure, 2002 (don H.-J. Fournier)
 - *Chroniques nontronnaises*, n° 17 : le prieuré grandmontain de Badeix, fuite de Louis XVI, François Chabaneau (1754-1842), hospice militaire de Nontron (1802-1835), château de Nontron (1878), Javerlhac (1880-1910) (don G.R.Hi.N.)

- *Chroniques nontronnaises*, n° 18 : prieurés de Grandmont, Alcide Dusolier (1836-1918), Antonin Debidour (1847-1917), Léon Sireyjol (1861-1942) (don G.R.Hi.N.)
- Collectif, *Cahiers de doléances du Nontronnais*, Nontron, Lycée Alcide-Dusolier, 1989 (don G.R.Hi.N.)
- Diapositives (plus de 10.000) : sites et monuments de France et de pays divers (don M. Berthier)
- Védrenne (Jean-Marie), photographie d'un rocher près du château de Beyssac, orné d'une sculpture due, sans doute, au sculpteur Pryas, auteur du monument aux morts des Eyzies (don de l'auteur)
- Delluc (Brigitte et Gilles), Lascaux oublié, *Pour la Science*, décembre 2002, p. 8-10, extrait (don des auteurs).

REVUE DE PRESSE

- *Revue d'histoire du théâtre*, 2002-3 : Mounet-Sully
- *Bulletin de la Société préhistorique française*, 2002, t. 99, n° 4 : fonction de la lamelle Caminade
- *Le Journal du Périgord*, n° 93 et 94, 2002 : Louis Delluc, Croquants, rite de l'enclouage, personnages des années 1950, souvenirs de centenaires (Villac, Preyssac d'Excideuil), réponse de S. Le Bail et M. Carcenac au résistant René Coustellier, crimes (en 1821 à Maurens), châteaux (Bridoire, Commarque, Fayrac)
- *Courrier français*, 11 et 25 octobre, 8 et 15 novembre 2002 : église de Bertis (Vergt-de-Biron), préhistoire et voie romaine à Lalinde, église de Saint-Marcory, Lalinde avant la bastide
- *Sud-Ouest*, 29 et 30 octobre 2002 : église Saint-Silain (Périgueux), crâne de l'homme de Combe-Capelle
- *Dordogne libre*, 2 novembre 2002 : villa gallo-romaine et camp américain de Chamiers
- *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, n° 16, 2001 : vallée de la Dronne entre Lisle, Saint-Pardoux-la-Rivière et Thiviers, grotte de la Fontanguillère (Rouffignac-de-Sigoulès), château et seigneurie de l'Herm, Saint-Silain à Périgueux (13^e-19^e s.), cartulaire de Paunat, mémoire de L.-J. de Bardou, vicomte de Segonzac (1863), menhir inédit à Borrèze, pichet découvert à Chantérac (13^e-14^e s.), mors trouvé aux Hautes-Bourdeillettes de Bourdeilles (19^e s.).

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance et salue le père Bouron, vicaire épiscopal. Il rappelle aux membres présents que, pendant la pause, ils trouveront dans la bibliothèque les ouvrages de notre Compagnie pouvant servir d'étrennes. Il évoque les travaux en cours pour améliorer les conditions d'accès et de sortie de notre salle des séances et l'hypothèse de vente du jardin.

Le conseil d'administration du 25 novembre s'est attaché à préparer la prochaine assemblée générale du 8 janvier 2003, avec report automatique le 5 février en cas de quorum insuffisant, et à organiser les élections. Nous avons la tristesse d'enregistrer le désir de six de nos administrateurs de cesser leur mandat : nous leur exprimons notre gratitude. Six nouvelles candidatures viennent compléter la liste des candidats sortants. Chaque membre de notre compagnie recevra un courrier individuel lui permettant de voter par correspondance. Le président recommande à chacun d'être attentif aux formalités de procédure, garantes du bon déroulement du scrutin.

Le conseil d'administration du 25 novembre 2002 a décidé de décerner le titre et le diplôme de membre d'honneur à M. Riboulet-Rebière, notre conseiller artistique et notre mécène.

Parmi les entrées dans la bibliothèque, signalons un article de B. et G. Delluc paru dans le dernier numéro de *Pour la Science* et consacré à la première étude sur Lascaux par l'abbé Glory et aux documents du chercheur retrouvés récemment dans sa maison du Bugue ; un lot de 10 000 diapositives classées par département et par commune offert par M. Berthier ; une série de documents sur l'histoire de Neuvic par M. Elias. A ce propos, le président souligne l'intérêt des bulletins municipaux.

Le président a noté, dans la presse, qu'une descendante de la famille Fustigière avait fait don aux Amis du Pays d'Ans de plusieurs canons, à condition qu'ils soient installés sur « la route des canons ».

Les vols dans les églises se multiplient malheureusement : un missel du 18^e siècle et des statuettes à Saint-Paul-Lizonne, un ciboire avec des hosties consacrées à Terrasson, des vases sacrés à Sarlat. Les risques de vols et de dégradations expliquent que nos églises soient le plus souvent fermées.

Notre compagnie a été présente à plusieurs manifestations, en particulier : une soirée théâtrale des Anciens combattants sur le thème de la Résistance à l'Agora de Boulazac, le 29 novembre (brochure déposée à la bibliothèque : *Ils avaient vingt ans. La Résistance en écriture* par Robert Angebaud) ; un colloque sur *Les Archives de la Résistance et de la Déportation à Tulle, le 29 novembre* (brochure déposée dans notre fonds documentaire : *Guide du détenteur d'archives de la Résistance et de la Déportation*) ; le 1^{er} salon du livre ancien à Nontron, le 1^{er} décembre, à l'initiative d'Hervé Lapouge, avec la présence de cinq de nos sociétaires et un stand permettant de faire connaître les activités de notre compagnie. Le compte rendu détaillé de ces réunions par J.-J. Gillot est déposé à la bibliothèque, où il peut être consulté.

J.-J. Gillot est toujours à la recherche de renseignements sur les Périgordins ayant servi avec les républicains espagnols.

Dans notre calendrier, quelques dates à noter : le 14 décembre, une invitation de Gilles Delluc à un hommage à *Louis Delluc, l'éveilleur du cinéma français*, à Paris, au Cinéma des Cinéastes, avec une exceptionnelle projection de ses quatre plus grands films ; les 30 et 31 janvier 2003, à Bordeaux, les 4^e assises du patrimoine Grand-Ouest sur le thème *Patrimoine et développement des cœurs des villes*.

J. Lagrange annonce que l'album de Pierre Pommarède sur *Les églises oubliées de la Dordogne* sera présenté le lundi 16 décembre.

Alexandre Dumas est entré au Panthéon. G. Delluc évoque avec un sourire ses relations indirectes avec le Périgord. Le préfet Auguste Romieu, à qui on doit en particulier l'achat du cloître de Cadouin, fut un de ses grands amis de jeunesse et, dans les mémoires d'Alexandre Dumas, on lit le récit de quelques-unes de leurs frasques à Paris et à Périgueux.

Thierry Baritaud présente ensuite les travaux d'Abadie à Saint-Front, entre 1851 et 1882. Il illustre sa communication par un ensemble exceptionnel de documents issus des riches archives des Monuments historiques (plans, photographies, descriptifs des travaux), qui permettent de suivre pas à pas la restauration de l'édifice. En 1839, Catoire avait restauré l'absidiole sud en ne conservant que l'intérieur. En 1840, Saint-Front était en ruines. T. Baritaud explique comment Abadie a procédé pour restaurer l'édifice petit à petit : les murs ont été repris pierre à pierre (le mur ouest a été refait à neuf, mais, sur le mur sud, on voit bien les pierres et les colonnes conservées) ; les coupoles, les unes après les autres, ont été étayées par des cintres et les murs sous-jacents repris de bas en haut. Il montre plusieurs photographies des maisons qui s'appuyaient sur la cathédrale lesquelles seront expropriées et détruites. Ce n'est que tardivement, en 1871-74, qu'Abadie décida de détruire la chapelle Saint-Antoine des Talleyrand (d'où la découverte de la grotte) et de construire à sa place une abside nouvelle. Contrairement à une idée reçue, Abadie s'est toujours efforcé de conserver le maximum du monument roman, mais l'édifice était en très mauvais état, exigeant une véritable reconstruction.

Alain Ribadeau Dumas demande la raison pour laquelle Abadie a choisi de bâtir ces clochetons ? Pour T. Baritaud, les clochetons sont simplement la finition des coupoles dans l'esprit du clocher existant.

M. Jean Bardoulat nous raconte ensuite la vie d'un aviateur oublié, Charles de Verneilh-Puyraseau. Il était né en 1894 au château de Puyraseau, près de Piégut-Pluviers, dans une famille d'artistes très liée avec la Société historique et archéologique du Périgord, à ses origines. Engagé dans la cavalerie en 1912, il entre dans l'aviation en 1915 et connaît une vie exaltante dont J. Bardoulat a retrouvé le récit dans les nombreuses lettres qu'il écrivait à sa mère : d'abord affecté à la base aérienne d'Avord, puis à l'escadrille de Russie, il est fait prisonnier à Mourmansk. Revenu dans la vie civile, il connaît une vie pleine de fantaisie, entre les sociétés qu'il crée et qui font faillite : il propose des baptêmes de l'air, puis crée une compagnie de transport aérien, une société d'assurance et fait même un essai dans le cinéma et l'aviation. Il est ami de Saint-Exupéry, de Mermoz. Il réalise le premier raid aérien vers la Nouvelle Calédonie en 1931-32, un raid sur les îles du Cap Vert. Enfin, il meurt le 30 octobre 1933, près de Dijon, dans un accident d'avion par temps de brouillard.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SEANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 2003

Président : le chanoine Pommarède, président.

Présents : 80. Excusés : 19.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. Guy Penaud, chevalier des Arts et Lettres
 - M. Jean Riboulet-Rebière, nommé membre d'honneur de notre compagnie, en reconnaissance de sa générosité envers notre association.

NECROLOGIE

- Yvette Puiffe
 - Mme de Lastelle.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Figeac (Michel), *L'automne des gentilshommes : noblesse d'Aquitaine, noblesse française au Siècle des Lumières*, Paris, éd. Honoré Champion (coll. Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine, n° 10), 2002
 - Beigbeder (Olivier), *Lexique des symboles*, éd. Zodiaque (coll. Introduction à la nuit des temps, n° 5), 1989
 - Vogüé (Melchior de), Neufville (Jean), *Glossaire des termes techniques*, éd. Zodiaque (coll. Introduction à la nuit des temps, n° 5), 1989
 - Prache (Anne) (sous la dir. de), *Initiation à l'art roman : architecture et sculpture*, Paris, éd. Zodiaque, 2002
 - Carcenac (Michel), *Braconniers d'eau douce et autres nouvelles*, Belvès, éd. du Hérisson, 2002, 2 exemplaires (don de l'auteur)
 - Mulon (Marianne), *Origine et histoire des noms de famille : essais d'anthroponymie*, Paris, éd. Errance, 2002
 - Cocula (Anne-Marie) et Combet (Michel) (textes réunis par), *Château et imaginaire*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2000, Pessac, éd. Ausonius/CAHMC (coll. Scripta Varia, 4), 2001
 - Cocula (Anne-Marie) et Combet (Michel) (textes réunis par), *Château et ville*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, 28-29-30 septembre 2001, Pessac, éd. Ausonius/CAHMC (coll. Scripta Varia, 6), 2002
 - Dauchez (Chantal), *Villamblard, XVI^e siècle-XIX^e siècle : le château et les seigneurs de Barrière*, Villamblard, éd. association Wlgrin de Taillefer, 2002 (don de l'éditeur)

- Pommarède (Pierre) (texte), Brachet (Jacques) (photographies), *Le Périgord des églises et des chapelles oubliées*, Périgueux, éd. Pilote24, 2002 (don de l'éditeur et des auteurs).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- Collectif, *Annales des X^e Rencontres archéologiques de Saint-Céré (Lot)*, n° 9, 2002 (avec des articles sur les archères en Périgord et Quercy et sur une flûte en os du « Pas du miroir » à la Roque-Saint-Christophe (Peyzac-Le-Moustier))

- Lot de huit cartes postales reproduisant des clichés d'Antoine Carcenac et représentant Belvès et ses habitants vers 1900 (don M. Carcenac)

- Marty (Pierre), *Contribution à l'étude épidémiologique et à l'indemnisation du stress traumatique de guerre 1919-1992*, Université de Bordeaux II, département de psychologie, 2002, tapuscrit (don de l'auteur)

- Fondations de la Résistance et de la Déportation, Ministères de la Défense et de la Culture, *Guide du détenteur d'archives de la Résistance et de la Déportation*, brochure (don J.-J. Gillot)

- Office national des anciens combattants (Aquitaine), *Ils avaient vingt ans : la Résistance en Aquitaine*, programme d'une pièce de théâtre présentée par l'office national des anciens combattants et la compagnie Pierre Debauche, 2002 (don J.-J. Gillot)

- Cordier (Françoise), « Le Dr Gilles Delluc, entre médecine, préhistoire et cinéma », extrait du *Quotidien du médecin*, n° 7217, 13 novembre 2002

- Charrière (Philippe Guy), *Saint Eusice, patron de Selles-sur-Cher*, Les cahiers du vieux Selles, 1992 (don P. Ortega)

- Calendrier 2003 Ausonius, Maison de l'archéologie (avec deux restitutions de Vésone, de J.-C. Golvin) (don F. Michel)

- Collectif, *Inscriptions latines en Aquitaine*, Association régionale des enseignants de langues anciennes de l'académie de Bordeaux, supplément au *Bulletin* n° 71, ensemble de fiches pédagogiques (don N. Bugeaud).

REVUE DE PRESSE

- *Bulletin des amis de la Dordogne et du vieux Bergerac*, n° 22, 2002 : vendanges et fêtes votives d'antan

- *Connaissance de l'association Wlgrin de Taillefer*, n° 12, 2002 : toponymie dans le Villablardais, construction d'une maison au XVII^e siècle, le castrum de Clermont-de-Beauregard, amphore et monnaie d'époque gallo-romaine à Montagnac-la-Crempse

- *Archéologie médiévale*, t. 32, 2002 : souterrain aménagé à Eyliac (Dangou), châteaux de l'Herm et de la Madeleine, église Saint-Pantaléon de Sergeac

- *Journal du Périgord*, n° 95, 2002 : référendum de 1969, Résistance, l'amiral Georges de Presle, Sarlat

- *Périgord moun païs*, n° 787, 2002 : Henri de Lacaze-Duthiers

- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 91, 2002 : églises des cantons de Terrasson et Sarlat relevant de l'abbaye de Sarlat au Moyen Age, château de Montfort à Vitrac, Ardouin-Dumazet en Périgord, Salignac au début du XX^e siècle

- *Périgord hebdo*, n° 1515 et 1516, 20 et 27 décembre 2002 : églises de Sainte-Alvère et d'Angoisse

- *Cahier du cercle* [d'histoire et de généalogie du Périgord], *Au fil de la mémoire*, 2002 : liste des métiers d'autrefois, service du roi aux 17 et 18^e s., Filles de Sainte-Marthe, prêtres guillotinés en 1794, famille de Veaux, mort en 1914.

- *Pont-sur-l'Isle*, n° 137, 2002 : église de Saint-Médard-de-Mussidan, Montpon et Mussidan, la bête de Saint-Géry

- *Bulletin de l'A.R.A.H. du Pays de La Force*, n° 24, 2002 : fondation John-Bost en 1873, état civil à La Force en 1812, le galérien Jean Marteilhe, métayage à Gardonne en 1771

- *Aquitaine historique*, n° 59, 2002 : Domme

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 9, 2002-2 : Périgordien et Aurignacien, vase avec empreinte de vannerie à Festalemps

- *Lo Bornat*, 4^e tr. 2002 : littérature du début du XIX^e siècle.

COMMUNICATIONS

Le président déclare ouverte l'assemblée générale annuelle de notre société. Mais, le quorum n'étant pas atteint, il déclare l'assemblée générale reportée au mercredi 5 février. Après avoir rappelé les modalités de vote, il poursuit :

« Que tout ceci n'empêche pas le conseil d'administration et le président de vous offrir pour vous et tous les vôtres les meilleurs vœux de notre société. Dans un mois, les différents administrateurs vous présenteront le rapport moral et financier de notre compagnie, laquelle, comme on dit pour le whisky, aura en mai prochain, 129 ans d'âge et vient d'admettre, au 1^{er} janvier, son 1 300^e collègue.

Que le nouveau conseil d'administration continue, sur la lancée de J. Secret et de G. Delluc, son action, sa progression et son rayonnement, dans la sérénité et la convivialité. Que notre Société aborde aussi les problèmes nouveaux qui se posent à elle :

- le départ de Jacques Lagrange de la direction de nos publications, après, écrit-il dans notre *Bulletin*, vingt ans de travaux et plus de dix mille pages de notre revue. Nous lui rendrons hommage et gratitude dans notre prochaine séance.

- le problème douloureux de nos emplois-jeunes, pour lesquels nous continuons à réfléchir. Il nous faudrait, disais-je l'an dernier, un nombre plus important de sociétaires cotisants pour pouvoir les garder et assurer un *Bulletin* de qualité. J'avais souhaité que chacun de nos collègues présentât au moins un nouveau candidat. Nous sommes loin du compte, même si des

efforts sont faits. Nous étions accoutumés à leur présence, à leur service, à leur amabilité. Merci de nous aider à les garder. Et surtout merci de votre attachement à la Société historique, votre et notre société, qui, malgré ses soucis, doit continuer à jouer son rôle d'information, de découverte dans notre département et bien au-delà. »

Le président remercie enfin nos membres pour les nombreuses lettres de vœux souvent chargées de gratitude et lourdes d'encouragements.

La presse s'est fait l'écho du décès de Roger Constant, qui tint une place très particulière dans la préhistoire du Périgord, pendant un demi-siècle. On lui doit la mise au jour, en 1957, du gisement moustérien du Régourdou à Montignac, où fut découvert le squelette d'un jeune Néandertalien mort il y a environ 70 000 ans, aujourd'hui conservé au musée du Périgord.

Guy Penaud a appris que des documents maçonniques d'Auguste Charrière venaient d'être acquis par la bibliothèque municipale de Périgueux.

Pierre Brulant a découvert au village de Lage (Saint-Pierre-de-Frugie), un bœuf mural et un pisé ancien, provenant sans doute d'une dépendance du prieuré d'Altavaux (Dournazac).

Le journal *Sud Ouest* annonce que René Larivière prépare une biographie de Gabriel Bouquier et que des travaux vont avoir lieu à la maison Lambert (près de la maison des Consuls).

Notre soirée du 15 janvier sera animée par Véronique Merlin-Anglade, conservateur du musée du Périgord, qui nous parlera des nouveaux aménagements du musée.

M. Elias, historien du Neuvicois, nous propose ensuite une communication sur l'affaire Delord à Neuvic, pendant la Révolution. Dans la nuit du 12 au 13 juillet 1794, Antoine Lavergne, prêtre réfractaire de Périgueux, sur l'invitation de Catherine Delord, novice du couvent de la Visitation, revenue chez elle, vient se cacher dans la ferme familiale de Puy-de-Pont. Deux jours plus tard, sur dénonciation, le prêtre est arrêté, conduit avec les membres de la famille Delord à Mussidan puis à Périgueux. Le 21 juillet, le tribunal révolutionnaire rend sa sentence : l'abbé Lavergne, Catherine Delord et sa mère sont condamnés à mort. L'exécution a lieu le jour même. Ce furent les dernières victimes de la Terreur en Périgord. Le père Delord, qui ignorait l'identité du prêtre, fut acquitté. M. Elias a mené une enquête minutieuse sur les descendants de cette famille. Il a retrouvé la trace du fils, Pierre Delord, brillant médecin, d'une grande bonté, qui, veuf, habitait une maison isolée dans la Double près de La Jemaye... Et si Pierre Delord était le Dr Charbonnière du roman d'Eugène Le Roy ?

Puis le président procède, au nom du ministre de la Culture, à la remise de la croix de chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres à notre collègue administrateur et historien reconnu, Guy Penaud. Après les discours d'usage, la galette des rois traditionnelle est offerte par le récipiendaire et Mme Penaud dans une atmosphère conviviale et amicale.

Discours de Pierre Pommarède, président de la SHAP, lors de la remise de la médaille de chevalier des Arts et Lettres à Guy Penaud

Monsieur le commissaire, et cher collègue administrateur, j'ignore si des souliers étaient placés auprès d'une cheminée de la rue Sévène. Mais je sais, nous savons, qu'ils ont été abondamment garnis en ces fêtes de Noël. D'abord par un petit Thomas que vos enfants ont eu la bonté de vous offrir en la ville des Rois recouverte par la neige. Ensuite par le cadeau du ministre de la Culture : une distinction d'un des cinq ordres nationaux les plus prestigieux de la République : la chevalerie des Arts et Lettres.

Pour l'un comme pour l'autre nous vous adressons nos félicitations les plus cordiales et les plus chaleureuses.

Le protocole prescrit de dérouler, avec quelque discrétion, la trame de votre vie et d'énumérer la densité et la richesse de vos travaux : le train qui a emporté votre existence est moins mystérieux que celui de Neuvic, mais a fait halte à des stations les plus diverses : votre père était périgourdin, votre mère alsacienne ; vous êtes né à Pau, vous avez fait vos études à Strasbourg, servi – comme parachutiste de choc – à Perpignan et à Calvi avant de faire carrière dans la Police nationale : gardien de la Paix, inspecteur (major de sa promotion), inspecteur divisionnaire, commissaire de Police à Bergerac, Cahors et Compiègne.

Et voici que, sous l'uniforme, le képi qui vous seyait fort bien et l'écharpe que nous n'avons pas connue, une heureuse tarentule vous chatouillait et vous gratouillait, les jeunes disent « c'est tendance », l'histoire du Périgord. Durant plus de quarante ans, à vos loisirs, vous avez mené bien des enquêtes et publié un nombre considérable d'articles, de documents et d'ouvrages. Parmi eux je rappellerai l'histoire de la ville de Périgueux, de la Résistance et de la franc-maçonnerie, *Le Dictionnaire des châteaux de la Dordogne*, et surtout ce *Dictionnaire biographique* qui demeure le petit Larousse du Périgord. Et tous les matins, les auditeurs de France-Bleu Périgord ont coutume d'entendre votre voix égrener la litanie des célébrités de notre petit pays.

Tout ceci devait bien, quelque jour, vous inciter à descendre la rue du Plantier et vous arrêter à la porte de notre Compagnie, en 1965, présenté par Jean Secret. Une Société qui vous a accueilli comme administrateur puis comme secrétaire-général en 1984-1985. A l'heure actuelle, nous bénéficions de votre expérience et de vos conseils pour nos finances, le souci de nos bâtiments et nos rapports envers la presse et les médias - que je salue et remercie.

Il était tout à fait séant que notre Société demandât au gouvernement de reconnaître votre labeur, comme nous l'avions sollicité pour Jacques Lagrange, Charles Turri, Brigitte et Gilles Delluc et Jeannine Rousset et que nous nous apprêtons à le faire pour bien d'autres.

Seulement les préfets et les ministres se succédaient comme des fleurs de pétunias, l'ordre des Arts et Lettres était attribué parcimonieusement et il nous a fallu faire preuve d'une grande patience. Quelque jour, un historien écrira – comme vous – l'histoire de la résistance des cabinets ministériels aux demandes provinciales.

Guy Penaud, vous étiez officier de Police, vous voici, nommé chevalier car la République démocratique a gardé le souvenir des ordres royaux pour honorer ceux qui sont au service de l'histoire et de la culture.

Je n'aurai garde, en ce jour, d'oublier Mme Penaud. Il y a, dans notre Compagnie, des ménages de collègues dont l'un des deux travaille efficacement – comme il y a soixante ans – dans l'ombre. Qui dira les mérites de Jacqueline Penaud, de Joëlle Bernard et de Guy Rousset ?

En fin de propos, un doute me vient. Cette cérémonie a lieu en pleine période électorale de notre Compagnie. Vous êtes candidat au conseil d'administration. Et si quelque juriste patenté ou collègue pointu n'allait pas nous expliquer que cette remise de distinction allait entacher la validité du scrutin ? Je suis docteur en droit et j'ai consulté notre règlement intérieur. Me voici et nous voici, chers collègues, rassurés.

Monsieur le commissaire, monsieur le chevalier, mon cher Guy, vous pouvez vous avancer, comme jadis, sans peur, sûrement, et sans reproche, sans doute, et présenter votre boutonnière. Giraudoux écrivait que l'homme préhistorique s'était un jour dressé – *homo erectus* – pour mieux supporter les averses et présenter sa poitrine pour être décoré. Voici l'ordre des Arts et Lettres et je suis persuadé, à l'heure du Monbazillac que vous nous offrez, qu'une pluie de félicitations amicales tombera sur vos épaules.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire de séance
Jeannine Rousset

EDITORIAL

Lettre du Président à Monsieur le directeur des publications

Cher Jacques Lagrange, voici donc, *vingt ans après*, comme écrivait Alexandre Dumas, le moment pour vous d'éteindre votre ordinateur, fermer vos dossiers et signer la quinzième millième page du *Bulletin* de notre Société.

Je ne veux pas vous laisser quitter vos responsabilités de directeur de notre *Revue* et de nos publications sans vous envoyer, au nom du Conseil d'administration, de nos collègues et de nos abonnés, une lettre ouverte que vous eussiez préférée plus discrète.

Grâce à vous et à vos collaborateurs, depuis près d'un quart de siècle, notre *Bulletin* s'est épanoui : il est envoyé, chaque trimestre, à plus de mille trois cents membres, à cent-cinquante Sociétés savantes, Universités, Académies et autres Bibliothèques et Services d'archives de France, de Navarre et bien au-delà ; *utros polos ultra*, est-il écrit dans la chambre dorée de Bourdeilles.

Depuis vingt ans vous l'avez enrichi grâce à ces intuitions qui vous sont familières, par le choix de thèmes qui ont fait son succès et sa

renommée. Ces fils conducteurs longuement pesés et choisis ont, comme celui d'Ariane, permis à ce Bulletin de sortir avec succès du labyrinthe de nombreux dossiers, et à son responsable de recevoir les éloges les plus mérités auxquels se mêlait l'admiration pour son courage, malgré une fatigue persistante.

Cher ami, dans les administrations et les entreprises, après un long temps de travail, on épingle le bronze ou l'or de la reconnaissance. Alors que la Nation avait témoigné sa reconnaissance pour les services que vous aviez rendus à la jeunesse, au reportage, à la ville, en vous décernant une cravate bleue, voici que, dans notre indigence et notre impécuniosité nous n'avons même pas une médaille de notre Société à vous offrir. Mais nous avons mieux : la gratitude de tous, au-delà des mots et des phrases. Un sentiment qui ne va pas sans quelque tristesse, atténué par la prise de fonction de Marie-Pierre Janot-Mazeau, laquelle a longtemps reçu votre aide et vos conseils, et qui, à son tour, bénéficiera du concours de collègues dévoués et d'emplois-jeunes que nous venons de « consolider ». Jadis, selon Homère, Nausicaa souriait à travers ses larmes quand Ulysse quittait le rivage.

Vous ne quittez pas notre Société puisque vous avez accepté de demeurer dans notre Conseil : nous avons besoin de la sagesse de votre expérience, de la qualité de votre savoir et de l'exemple de votre courage.

Merci, Jacques. De tout cœur,
Pierre Pommarède.

La chronique des seigneurs du Masnègre

par Suzanne GILLES-LAGRANGE
GENDRY (+)

*A la mémoire de ma trisaïeule Marie-Gabrielle de Vins du Masnègre
dont la Révolution changea la destinée*

Au cœur du Périgord noir, sur une croupe boisée, entre les vallons de la Seignolle et du Turançon, minuscules affluents de la Vézère, le Masnègre – poste de guet ou de défense – appartenait, pendant le Moyen Age à la commanderie de Sergeac, distante de deux lieues environ.

Les Templiers, puis les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui leur succédèrent, étendaient leur autorité sur toute la région avoisinante. Un acte d'avril 1442, rédigé en latin et langue d'oc, établit que le commandeur d'alors, Fr. André-Marie de la Motte, donne à bail aux frères Gérard et Guillaume Barrau, le « manum del Masnegre », en la paroisse de Valojoux.

La Combe-nègre, la Souche-noire, le Masnègre... Sombres forêts médiévales du Sarladais où pullulaient, dans l'épaisseur des taillis, les « bêtes noires », ces sangliers dévastateurs de maigres récoltes : la commanderie se devait de protéger ses vassaux en détresse. Mais par quels moyens...

Si un vers célèbre proclame : « ... Le premier qui fut roi fut un soldat heureux », ne peut-on imaginer, en parallèle, que le premier seigneur du Masnègre fut un chasseur heureux ?

I - Antoine de Vins

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, c'est en son manoir de la Faurélie et son rustique domaine de la Brunie, près de Bars, que vivait noble Antoine de Vins, au centre de la forêt Barade, plus sauvage encore que les bois de Valojoux : les mêmes prédateurs devaient y exercer leurs ravages ! Le seigneur de la Faurélie dirigea sans doute, contre les sangliers des environs, des battues couronnées de succès, assez retentissantes pour qu'on en parlât dans toute la région. Le commandeur de Sergeac, passant « le fleuve de Vézère », a pu lancer au pourfendeur de bêtes nuisibles cet appel angoissé : « Venez, venez vite secourir nos pauvres manants de Valojoux et de la Chapelle-Aubareil ! »

Simple hypothèse, combien séduisante : étayée par deux indications. Vers 1490, Antoine de Vins reçoit de la commanderie, en toute propriété, le Masnègre et son domaine, sans doute en récompense de ses bons offices. Et comment ne pas évoquer les très anciennes armoiries de la famille : « D'or au chêne terrassé de sinople, accosté en pointe de deux sangliers passants et affrontés de sable ». Toute une petite scène sylvestre figurée sur l'écu, c'est assez significatif...

Antoine de Vins, « auteur des seigneurs du Masnègre » – ainsi que le désigne un document de 1608 – donne à bail ses métairies de la Brunie aux frères Labrousse en décembre 1491, ce qui peut préciser l'époque de son installation au Masnègre. Il disparaît ensuite dans les brumes du passé : qui avait-il épousé et quand mourut-il ? Questions sans réponse. Mais on connaît au moins le fils d'Antoine, Simon de Vins, qui lui succédera.

II - Simon de Vins

Un précieux document, que conservent les Archives de la Dordogne, fournit le fil conducteur pour étudier les premiers degrés de la famille de Vins, depuis la fin du XV^e siècle jusqu'au milieu du XVII^e : c'est le relevé des contrats de mariage et des testaments de cette lignée – sans doute en vue de la maintenue de noblesse en 1667. Deux ou trois des dates mentionnées sont fausses, probablement par mauvaise lecture de textes anciens, mais la filiation est rigoureusement exacte.

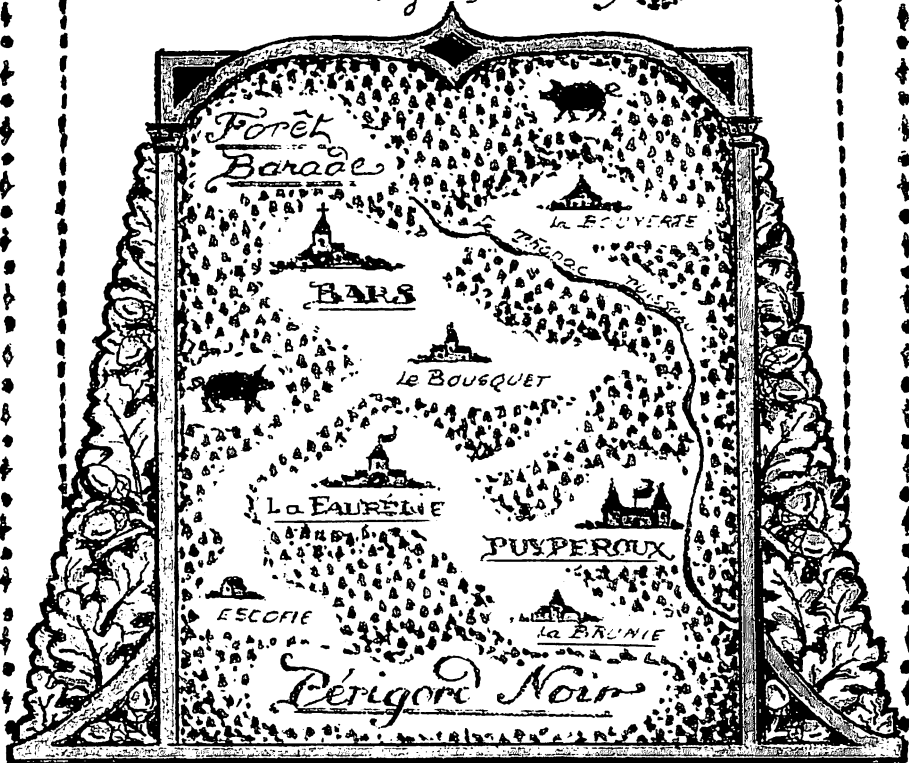
On apprendra ainsi que Simon de Vins, veuf d'une épouse qui reste inconnue, se remarie le 12 octobre 1497 avec Yvette de Massaut. Par le contrat de mariage, passé devant le notaire Guibert, Simon attribue « la tierce partie de tous ses biens » au fils du premier lit, Jean de Vins.

Dans le bourg de Saint-Léon-sur-Vézère, Jean de Massaut, le beau-père de Simon de Vins, venait de faire édifier le château de Clérans, dont la pittoresque silhouette garde, aujourd'hui encore, tout son charme : tourelles

Les Origines

①

ANTOINE DE VINS
 vivait dans le couvent du XV^es.
 à la Faurélie
 (paroisse de Bars)
 Il épouse N...
 et a un fils, Simon ②



et toits aigus, poivrières et échauguettes ! C'est dans une demeure bien plus austère, au fond des bois, qu'ira vivre la nouvelle épousee : le Masnègre du XV^e siècle présentait le plan habituel à l'époque dans la région, un quadrilatère cantonné de tours massives, et l'ensemble couvert de lauzes.

Simon de Vins restait sous la « mouvance » de la commanderie de Sergeac, avec devoir d'hommages, mais n'en jouissait pas moins des avantages attachés à une maison noble : outre les privilèges de chasse et de colombier, il possédait le moulin dit « du Masnègre », sur la Seignolle (s'y ajoutera plus tard le « moulin de Madame », sur le Turançon). Le châtelain avait droit de banc et de sépulture dans l'humble église de Valojoux où seront inhumés tous les Vins, pendant trois siècles.

Au « dénombrement de la noblesse du Périgord » en 1536, Simon de Vins est mentionné comme devant fournir un archer pour le service du Roi, ce qui lui supposerait une longévité exceptionnelle à l'époque... à moins qu'il n'y ait pas eu révision de listes établies depuis longtemps ! Sans trancher la question, passons maintenant à Jean, fils de Simon.

III - Jean de Vins - Jeanne de Buade de Saint-Sernin

Un jour – dans les toutes premières années du XVI^e siècle, semble-t-il – Jean de Vins part en voyage : sous les hautes falaises, il chevauche le long des rives de la Vézère, puis, après Limeuil, il épouse tous les « cingles » (méandres) de la Dordogne. Au sud de Bergerac, le cavalier s'enfonce dans les bois jusqu'au bourg fortifié de Saint-Sernin (aujourd'hui Saint-Cernin-de-Labarde), arrivant enfin au château du même nom, résidence de « Jehan de Buade l'aisné, damoiseau », marié en 1582 à Jeanne de Ratevolz. Pour Jean de Vins, il s'agissait ni plus ni moins de demander la main de demoiselle Jeanne de Buade de Saint-Sernin, fille du seigneur de ce lieu – et il l'obtint.

Alliance flatteuse pour notre petit hobereau du Sarladais ! La maison de Buade, « originaire du pays de Basque » (*sic*) selon une généalogie ancienne, portait : « d'azur à trois membres de griffon d'argent » ; elle était établie en Périgord depuis plus de deux siècles. Hélié de Buade fut gouverneur de Bergerac en 1373. Par la suite, la famille ne cessa de s'illustrer et d'être « bien en Cour » : depuis Antoine de Buade, distingué par Henri IV, couvert de charges et d'honneurs – jusqu'à autre Antoine de Buade, marquis de Montcalm, l'héroïque défenseur de Québec en 1759.

Dans le relevé des actes concernant la famille de Vins, le testament de Jean le premier est indiqué à une date erronée, 1555. Il faut plutôt lire 1525. On y apprend l'existence de deux fils, François et Bertrand « estant de présent au service du Roy », service auquel les de Vins, au cours des générations, seront fiers de consacrer quelques années de leur jeunesse.

En 1529, Jean de Vins n'existe plus, puisque le 29 avril, Jeanne de Saint-Sernin renouvelle, pour 29 ans, aux frères Labrousse le bail de la Brunie « en qualité de mère et d'administratrice de ses enfants et de noble Jean de Vins, seigneur du Masnègre, son feu mary ».

IV - François de Vins - Jeanne de La Bermondie

De Bertrand, fils puîné de Jean de Vins et Jeanne de Saint-Sernin, on ne sait absolument rien. Ne serait-il pas l'auteur d'une des branches collatérales de la famille, connues au siècle suivant, sans qu'on puisse remonter à l'origine ? Mais là n'est pas notre propos.

François de Vins, l'aîné, de retour au Masnègre après son passage aux armées, se doit de penser au mariage. Pour chercher femme, il n'ira pas aussi loin que son père : ses pas le porteront seulement « outre-Vézère », en la paroisse de Thonac, au repaire noble de la Bermondie.

De l'ancien manoir, il ne subsiste qu'une curieuse tour penchée du XIII^e siècle, tour de guet à l'origine, qu'on appelle dans la région, par déformation orale, « tour de la Vermondie », et qui a donné lieu à maintes puérides et romanesques légendes !

Les « Bermond, seigneurs de la Bermondie », sont mentionnés en Périgord vers l'an 1400. Faut-il voir dans leurs armoiries une allusion au vénérable monument : « de gueules à la tour d'argent, à la bordure d'azur chargée de huit besants d'or » ? Le chef de la maison, à l'époque où François de Vins vient faire sa demande, est Hélié de la Bermondie, son épouse se nomme Antoinette de Lur de Barrière. Ils accorderont au seigneur du Masnègre la main de leur fille Jeanne. Le frère de celle-ci, François de la Bermondie, continuera la lignée, abandonnant toutefois le manoir ancestral pour une demeure plus riante, le château d'Auberoche, dans la vallée de Fanlac.

Il semble que François de Vins ait disparu de bonne heure : son testament, devant Barbier, est daté du 21 février 1543. De son mariage sont provenus trois fils, Jean, Henry et Pierre, encore très jeunes, puisque le testateur « remet et donne pouvoir à Delle Jeanne de la Bermondie de nommer héritier qui bon luy semblera ».

V - Jean II de Vins - Marie de Salignac-Gauléjac

A la mort de son père, Jean II de Vins, maintenu dans ses prérogatives d'aîné par l'autorité maternelle devient le cinquième seigneur du Masnègre.

Bien des secousses agiteront le Périgord, dans la seconde moitié du XVI^e siècle ! Le protestantisme s'implante peu à peu, à Bergerac d'abord, à

Périgueux vers 1550 et à Sarlat dix ans plus tard. Que de troubles ainsi suscités, que de divisions dans les familles... Sans doute un des frères de Jean de Vins – était-ce Henry, était-ce Pierre ? – embrassa-t-il la religion nouvelle : plusieurs branches de la même lignée vécurent dès lors en Sarladais. La plus connue, protestante, dite « de la Fleunie » (un château près de Condat), se réclamait, lors de la maintenue de noblesse en 1667, de « sa parenté avec les seigneurs du Masnègre » et portait les mêmes armes.

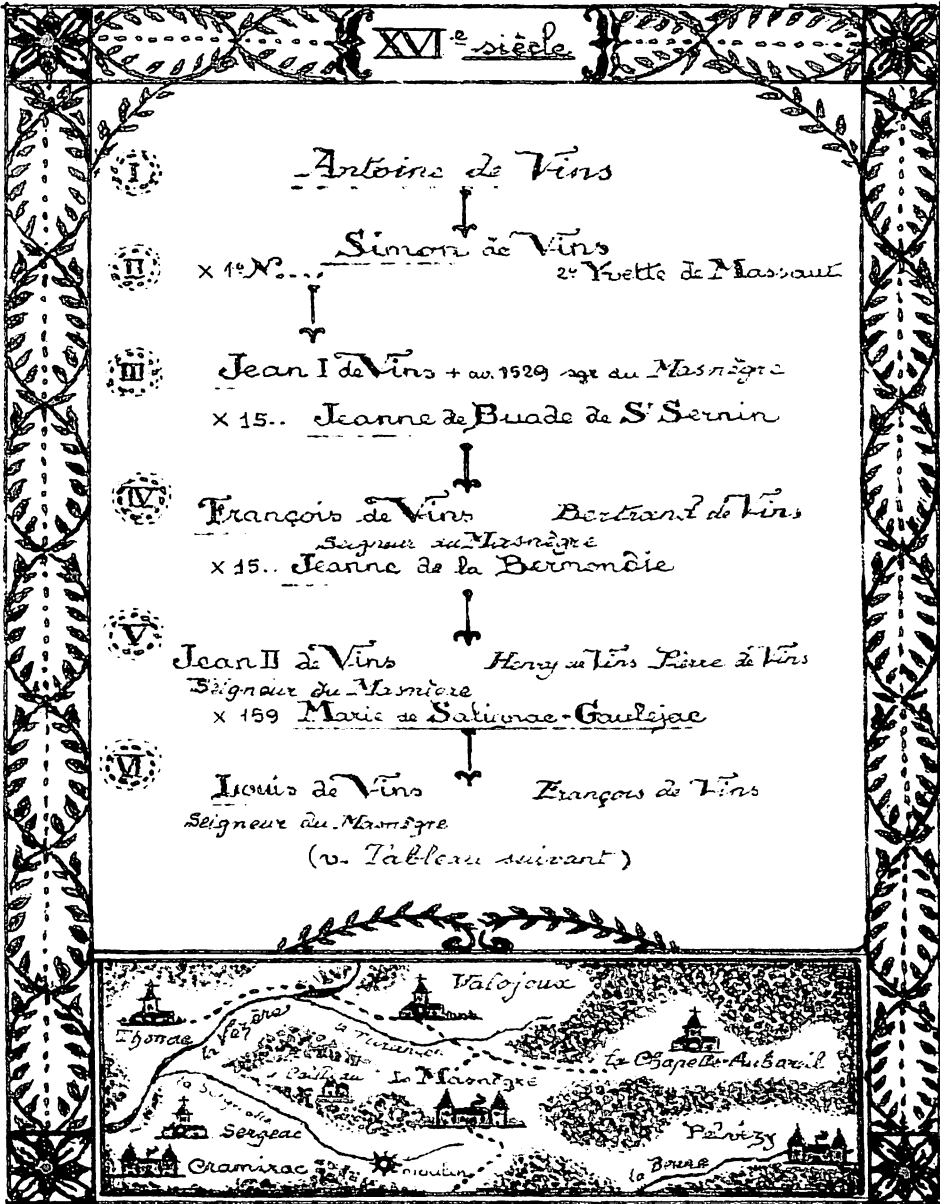
La ville de Sarlat, prise à l'improviste par les Réformés en 1574, fut reconquise un mois plus tard. La noblesse des environs s'unit pour repousser les agressions probables : d'escarmouches en coups de main, tout le pays était en effervescence.

En ces temps difficiles, l'évêque de Sarlat se nommait François de Salignac. C'était l'un des neuf fils d'Hélie de Salignac et Catherine de Ségur-Théobon. Parmi ses frères, notons l'aîné, Armand, auteur de la branche de Fénelon, si brillamment illustrée au siècle suivant, et Odet, époux d'Anne de Mensignac, dame de la Poncie, qui formera la branche de Gaulejac, et gardera les armoiries bien connues : « d'or aux 3 bandes de sinople ».

Quand l'évêque François de Salignac, âgé et malade, donna sa démission, le successeur désigné fut son neveu, bien jeune encore, Louis de Salignac-Gaulejac, qui occupera le siège épiscopal de 1578 à 1598. « Il était fort savant et disert, et de fort douce compagnie », dit le chanoine Tarde dans sa *Chronique*. Mieux encore : prélat d'une rare énergie, il fut l'âme de la résistance, lors du siège de Sarlat par les troupes protestantes du vicomte de Turenne, en 1587. Devant la détermination des habitants et l'importance des secours apportés, les assaillants durent se retirer.

D'après une relation du temps : « Les seigneurs de Gaulejac, de Fompitou, de Fénelon et de Carbonnières accoururent prêter main-forte aux Sarladais ». Pourquoi pas Jean de Vins ? Les liens créés par la fraternité d'armes peuvent expliquer comment, dans la dernière décennie du siècle, le seigneur du Masnègre put épouser la sœur de l'évêque de Sarlat, Marie de Salignac-Gaulejac, fille d'Odet et d'Anne de Mensignac. Une prestigieuse alliance : lors des Etats de la province, les Salignac qui étaient au nombre des « quatre seigneurs du Périgord » prenaient place aussitôt après « les quatre-barons » !

Mais les activités militaires de Jean de Vins n'étaient pas terminées. En 1594, la révolte des Croquants, ces paysans groupés en bandes bien organisées, poussa la noblesse du Sarladais à reprendre les armes. A l'initiative du seigneur de Bourdeille fut rédigé un manifeste qui constituait un engagement formel : « Si les Croquants se lèvent pour offenser aucun de nous, aussitôt, toutes choses laissées, nous promettons de monter à cheval et nous rendre où nous serons mandés ». Parmi les nombreuses signatures apposées au bas du document, on relève : « Le Masnègre ». Après maints



engagements, une dernière bataille, au mois d'août, à Saint-Crépin-d'Auberoche, amena la débandade des Croquants.

En 1598, Jean de Vins achète les justices de la Martinie et Moulac, à proximité du Masnègre. On le retrouve en 1606, prêtant hommage à la commanderie de Sergeac, et, encore en 1608 : une laborieuse procédure l'oppose alors à son tenancier de la Brunie – un Labrousse, comme cent ans plus tôt ! L'arrangement final accorde « à mestérie perpétuelle à Bernard Labrousse et les siens » le domaine primitif des de Vins. Les redevances comportaient : « 5 charges de blé, mesure de Montignac, 2 barriques de vin bon et marchand, 1 quarteron huile de noix, 45 livres en argent, 2 paires de poulets ... et 100 œufs » !

Jean de Vins et Marie de Salignac eurent deux fils : Louis, vraisemblablement filleul de son oncle l'évêque, donc né avant 1598, date de la mort du prélat, et François, le cadet, sieur de la Borie.

VI - Louis de Vins - Noëlle de La Ville

Au début du règne de Louis XIII, une noble dame, Gabrielle de Langeac, veuve et pourvue de deux filles à marier, Noëlle et Claire, se morfondait en son château d'Auvergne. De l'époux défunt, Charles de la Ville, seigneur de Saint-Béart, on ne connaît rien, sinon ses armes parlantes : « d'azur à la ville d'argent » et la probabilité que son nom s'éteignit avec lui.

Par quel concours de circonstances Louis de Vins se rendit-il en Auvergne ? Le « service du Roy », peut-être ? Quoi qu'il en soit, le 3 décembre 1623, il épousait Noëlle de la Ville et amenait en Périgord non seulement sa jeune femme... mais encore la mère de celle-ci qui, ayant marié sa fille Claire au seigneur de Bonnefons, venait au Masnègre partager la vie familiale. Non sans avantages certains pour le nouveau ménage : Gabrielle de Langeac jouissait d'une belle fortune, comme en témoigne la suite des événements.

Dès les premières années après le mariage, la dame de Saint-Béart achète la maison forte et le domaine de Puypeiroux, dans la paroisse de Bars – retour aux sources pour les de Vins – elle en fait don à sa fille, désormais « dame de Puypeiroux ».

Un gentilhomme du voisinage, Antoine de la Pleynie, en proie à des ennuis financiers, cherchait à hypothéquer sa seigneurie de Puymartin, près de Marquay. Qu'à cela ne tienne ! Gabrielle de Langeac lui fournit, par contrat du 29 août 1629, les 30 000 livres demandées, contre la jouissance de tous les revenus du domaine. Quinze jours plus tard intervient une donation de la mère à la fille : Noëlle de la Ville reçoit 21 000 livres à valoir sur

l'hypothèque de Puymartin « en raison des agréables services qu'elle a rendus à dame Gabrielle de Langeac, veufve à feu Messire Charles de la Ville, chevalier, seigneur de Saint-Béart et autres places ».

S'il y a lieu d'insister sur ces précisions d'état civil, c'est qu'un acte de 1630 – quelques mois plus tard – réserve une surprise de taille : Gabrielle de Langeac y est désignée comme « femme espouse (*sic*) de noble François de Vins, seigneur, de La Borie, frère du seigneur du Masnègre » !

La dame de Saint-Béart n'était pas une veuve inconsolable, et le prouvait avec éclat, s'unissant à un jouvenceau, son cadet d'une vingtaine d'années... Sans le respect dû aux châtelains, les gens de Valojoux auraient eu l'occasion d'un beau « charivari » (cette bruyante coutume de jadis au remariage d'une veuve) sous les fenêtres des nouveaux époux ! Curieuse situation : François de Vins devenant le beau-père de son frère aîné et Dame Gabrielle la belle-sœur de son gendre. Aucune hypothèse, au sujet de cette union, de la plus prosaïque à la plus romanesque, n'est assurée d'être la bonne.

Pénurie complète de documents sur la décennie suivante. Il faut arriver à 1642 pour voir Louis de Vins confier la gestion de Puypeiroux à Pierre Chapon du Bâtiment, de Montignac : celui-ci épousera cinq ans plus tard, Gabrielle de Vins, la fille des châtelains du Masnègre qui lui donnent 5 000 livres de dot. Noëlle de La Ville est présente au mariage en avril 1647, mais aura disparu la même année.

Vers cette époque un nouveau domaine agrandira les possessions de Louis de Vins. L'hypothèque de Puymartin venant à échéance, le versement des 30 000 livres donne lieu à des discussions ardues. Finalement, la moitié de la somme fut payée « en écus sonnants et trébuchants » et la cession du domaine de Cramirac, paroisse de Sergeac, représenta l'autre moitié. Le seigneur du Masnègre accepta la transaction « tant de son chef propre que pour et au nom de Mr M^r François de Vins, son frère, prévôt de l'église cathédrale de Sarlat ». Nouvelle surprise ! Veuf de dame Gabrielle de Langeac, François n'a pas convolé, comme on aurait pu s'y attendre, avec quelque jeune beauté du voisinage... mais le voilà homme d'Eglise, et fort bien pourvu, grâce à ses puissantes parentés épiscopales. En effet, après l'oncle, Louis I^{er} de Salignac-Gaulejac, le cousin germain, Louis II sera évêque de Sarlat ! Un autre cousin Salignac, Jean, occupe le poste de prévôt de la cathédrale (c'est-à-dire chef du chapitre, bénéfice fort recherché) : François de Vins lui succèdera. Sa nomination, d'après Gallia Christiana, eut lieu le 20 février 1645. Le nouveau dignitaire s'installera à la « Maison de la Prévôté », jouxtant la cathédrale.

Louis de Vins et Noëlle de la Ville, outre leur fille Gabrielle, eurent deux fils : Jean et Pierre.

VII - Jean III de Vins - Françoise de Reilhac

Le château de Pelvézy, dans la vallée de la Beune, ne garde de sa splendeur passée qu'une élégante tour à mâchicoulis, qu'étaie un corps de logis sans caractère. Puissante forteresse au Moyen Age, Pelvézy, pris et repris pendant la guerre de Cent Ans, rasé, reconstruit, attaqué de nouveau au XVI^e siècle par les troupes protestantes, renaissait de ses cendres moins de cinquante ans plus tard.

C'est à Pelvézy que fut signé, le 9 novembre 1653, le contrat de mariage de Jean de Vins avec Françoise de Reilhac, fille du châtelain. Celui-ci, Messire Jean de Reilhac, seigneur de Lascaux, Belcayre et Sergeac, a épousé Louise de Souillac de Montmège : ils appartiennent l'un et l'autre à la plus ancienne noblesse du pays : mais n'est-il pas fastidieux de le répéter, à chaque alliance de la famille de Vins ? Les témoins de la mariée seront son oncle, Jean de Souillac « Lieutenant général des armées du Roy, Capitaine des 100 Suisses de la Garde du Corps de Sa Majesté », et son frère, Jean de Reilhac, alors prieur de Saint-Geniès, qui deviendra abbé de Saint-Sour à Terrasson.

Pour Jean de Vins, un seul témoin : son oncle le prévôt de la cathédrale de Sarlat, François de Vins, à peine remis des troubles suscités dans la ville épiscopale par la Fronde, l'année précédente, troubles pendant lesquels le prévôt joua, comme plénipotentiaire, un rôle assez ambigu... désireux d'assurer la paix à tout prix, prêt à se soumettre au « parti des Princes » ! Sarlat demeura cependant fidèle à son roi.

Le frère du marié, Pierre de Vins, n'est pas présent. Optant pour la carrière des armes, il est officier au régiment de Vieille-Marine, ce qui l'a conduit bien loin du pays natal, en Artois, où il épousera une veuve, Dame Catherine Amplemant.

Louis de Vins mourut vers 1662. Son fils Jean cessera alors de signer « Puypeiroux », comme c'était l'usage pour l'aîné de la famille, tant que vivait le père ; il devient « Le Masnègre » (le patronyme ne figure jamais dans les signatures).

Voilà donc Jean de Vins devenu « seigneur du Masnègre, Puypeiroux, Cramirac et autres places ». Quelles étaient donc ces « autres places » d'importance diverse ? On en citera quelques-unes : la Faurélie, la Brunie, déjà connues, le Mas et Linars, en face du Masnègre de l'autre côté de la Seignolle, la Grèze, non loin de Marquay. Il y avait aussi quelque bien sur la paroisse de Tamniès : ne serait-ce pas le « Petit-Salignac », peut-être apporté par l'épouse de Jean II ?

La seconde moitié du XVII^e siècle semble marquer l'apogée de la famille de Vins. Une situation bien établie dans la noblesse sarladaise – les « preuves » demandées en 1667 n'ont pas été contestées –, des domaines

prospères, peu de soucis financiers. Le signe évident de cet état de choses est la transformation, à cette époque, de la forteresse féodale en une demeure de plaisance.

On ne conservera que trois des tours (l'une d'elle, séparée du logis principal, deviendra la chapelle). Au quadrilatère primitif se substituera un bâtiment en forme d'U, ouvert sur une cour où aboutit l'avenue. A l'intérieur, le rez-de-chaussée était réservé à la domesticité et aux dépendances. Un perron à balustres, en angle (récemment supprimé, hélas !) conduisait aux pièces de réception, bien éclairées, desservies par un large couloir. Malgré de nombreuses modifications aux siècles suivants, c'est encore ainsi que se présente la silhouette du château, dominant des torrents de verdure, dorant ses murailles au soleil, sous la grisaille veloutée des lauzes : une harmonieuse demeure, sans appareil inutile.

Quittant son manoir, sa femme et ses enfants, Jean de Vins est appelé aux armées en 1672, au début de la guerre de Hollande. A son départ, il chargea son oncle, le prévôt François de Vins, de gérer ses propriétés. Celui-ci, par excès de zèle, s'attira des difficultés avec le diocèse, au sujet des dîmes de Valojoux : ne prétendait-il pas qu'elles devaient revenir en totalité à son neveu ! Véhémentes protestations du curé... mais en haut lieu, on ne voulut pas envenimer la situation : un compromis accorda au seigneur du Masnègre « 18 quartons de blé » sur la domaine de la Boissière.

Au travers des nombreuses affaires judiciaires suscitées par Jean de Vins, il apparaît comme un propriétaire sourcilleux, de caractère difficile, et prompt à assigner devant les tribunaux tenanciers et voisins. C'est ainsi qu'en 1681 il attaque les manants du hameau de la Grèze, accusés de mener paître du bétail dans un terrain « fermé de murailles » lui appartenant et d'y avoir coupé des « arbres chênes ». Quelques années plus tard, le seigneur du Masnègre adresse une supplique au lieutenant du sénéchal à Sarlat : il requiert une ordonnance contre les habitants – en bloc ! – de Bars, Valojoux, Sergeac et Tamniès où il a « des possessions », les griefs étant les mêmes : vagabondage de troupeaux, abattage d'arbres... Le bon droit de ces plaintes étant établi, il sera fait « inhibitions et deffances » de causer des dommages, sous peine d'amendes de 500 livres pour les contrevenants ; l'ordonnance sera affichée aux portes des églises paroissiales.

Mais si Jean de Vins défendait énergiquement ses droits, d'autres dossiers judiciaires indiquent qu'il ne se pressait pas de payer ses dettes, fussent-elles minimales ! En 1681, un sieur Nadal réclame encore la somme de 6 livres pour un « troc de cheval » conclu en 1662...

Le capitaine Pierre de Vins, avec son épouse et leur fille Peyronne, fait un séjour au pays natal en 1682. Dame Catherine Amplemant met au

XVII^e siècle

Jean I de Vins x Marie de Salignac

(21)

Louis de Vins 159 - 16 François de Vins 15 - 1606

Sgr du Masnègre et de Tuzzeiroux x en 1623 x Gabrielle de Langeac — puis
entre d'autres les autres

(22)

Mlle de la Ville 16 - 1647 Jean III de Vins 1631 - 1711
Sgr du Masnègre, Tuzzeiroux et Cramurac

(23)

Gabrielle de Vins x 1647 Françoise de Rilhac x 1653 Pierre de Vins
Officier x 16 Catherine
Pierre Chupon du Balmont Sgr du Masnègre Tuzzeiroux et Cramurac Ampleman

(24)

Jeanne Marquise de Roquefeulle 16 - 1748 Gabrielle x 1691
Mère de M. Fournel mort jeune Jean de Salignac

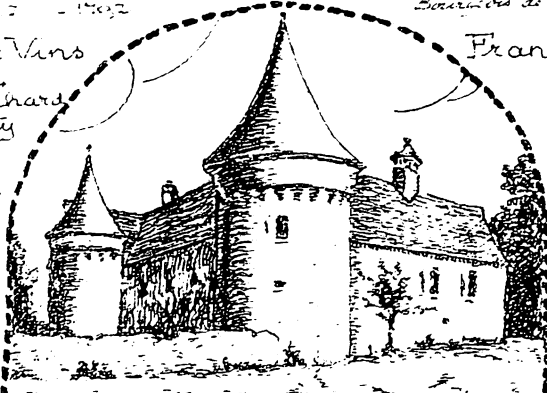
(25)

Antoine de Vins 1691 - 174 Jean de Vins 1694 - 1779
Sgr du Masnègre Tuzzeiroux et Cramurac Françoise
x 1733 Nicolas Granier Bourgeois de Montignac

Marie Thérèse de Goudin - 1702 Francis de Vins 1697 - 1753
Père

Anne de Vins x 1714 Charlotte de Vins
Barth Truchard du Basté Félicité de Notre Dame de Sarlat

Gabrielle de Vins Elisabeth de Notre Dame de Sarlat



Le Masnègre

monde un fils à Sarlat le 5 septembre, baptisé le lendemain en l'église Sainte-Marie. La marraine est dame Françoise de Reilhac, le parrain le prévôt François de Vins dont le nouveau-né, selon l'usage, portera la prénom.

Ce même François de Vins « prévôt ancien de la cathédrale » venait d'être déçu dans ses plus chères espérances : son petit-neveu, un fils de Jean de Vins et Françoise de Reilhac qu'il avait choisi pour lui succéder, mourait cette année 1682. Silhouette bien imprécise que celle de ce jeune homme destiné à l'Eglise : « N ... de la Forlie (lisez Faurélie) du Masnègre » (*Gallia Christiana*) dont on ne saura ni le prénom (peut-être François ?..) ni l'âge.

S'étant résigné à passer sa charge à Gabriel de la Cropte de Chanterac, Messire François de Vins, octogénaire, attend la mort dans la maison de la Prévôté, dont on lui avait laissé la jouissance. Il s'éteint le 17 avril 1686 ; dès le 20, Jean de Vins, héritier universel du défunt, est convoqué à la maison mortuaire pour un procès-verbal de l'état des lieux. Bien modeste logement : écurie, cellier, le logis d'habitation ne comprend, outre une « cuisine » que la chambre du défunt et une selle, « le pavé de laquelle est fait de petits cailloux et estre fort raboteux et avoir besoin d'être accommodé ». Il y avait eu inventaire du mobilier : peu de chose sans doute, et ce fut une assez mince succession que recueillit alors le seigneur du Masnègre.

Après la mort du jeune sieur de la Faurélie, mentionné plus haut, il restait à Jean de Vins et Françoise de Reilhac un fils et trois filles : Gabrielle, Catherine qui restera célibataire, et Françoise, religieuse au monastère des Junies, en Quercy. Le fils est Pierre, né vers 1660, pour lequel il est temps de penser au mariage.

VIII - Pierre de Vins - Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh

« Dans la ville de Cahors en Quercy » fut signé, le 23 novembre 1689, le contrat de mariage de Pierre de Vins, « seigneur de Puypeiroux » – il le restera encore plus de vingt ans ! – et Demoiselle Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh, « fille de défunts Messire François-Alexandre, seigneur baron de Belfort et autres places » et Dame Marie-Anne de Gaulejac. Si, par son père, la nouvelle épouse était de très ancienne souche quercynoise, elle appartenait au Périgord par sa mère : les Gaulejac (aucun lien avec les Salignac-Gaulejac) sont fixés depuis longtemps à Besse, aux confins de l'Agenais. Les intérêts de l'orpheline, encore mineure, puisqu'elle a moins de 25 ans, sont entre les mains de son beau-frère, Antoine du Péré, seigneur de Saint-Paul, marié à Gualiotte de Roquefeuilh : c'est lui qui devra verser la dot de 13 000 livres portée au contrat.

Les nouveaux époux s'installeront au Masnègre, mais dans l'ombre du « pater-familias », Jean III n'est point disposé à abdiquer : aussi faut-il continuer à parler de lui pour l'instant, et pas encore de son fils.

En 1691, Jean de Vins et Françoise de Reilhac marient leur fille Gabrielle avec Jean, vicomte de Sédières, du château des Farges, près Tourtoirac et lui assurent 7 000 livres de dot. Si les mariages de deux de ses enfants pouvaient, sur le plan familial, satisfaire le seigneur du Masnègre, il ne prévoyait pas dans quel imbroglio financier il devrait se débattre peu de temps après.

Il faut reconnaître qu'à l'époque, et le plus souvent dans l'aristocratie, les dots reconnues par contrat de mariage n'étaient pas payées sans retard ni difficultés ! Jean de Vins en avait l'expérience pour son propre compte, le « final paiement » de la dot de son épouse n'ayant été effectué qu'en 1681... 28 ans après le mariage.

Évitons les détails fastidieux et simplifions : Jean de Vins, dépourvu de disponibilités suffisantes, trouva ingénieux de conclure un arrangement avec Antoine du Péré, afin que celui-ci versât directement à Jean de Sédières 2 000 livres sur la dot de Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh... pour régler l'apport de Gabrielle de Vins ! Le seigneur de Saint-Paul, ayant accepté la transaction, tarda cependant à s'exécuter, renâcla... le seigneur de Sédières se fâcha tout à fait et exigea de son beau-frère le règlement en suspens. Ce qui se termina, en 1696, par le « délaissement » du domaine de la Brunie et de ses « tènements » aux noms pittoresques, la Pinsonnaz, Coulestou, la Baulile, Combe-Poussou... première amputation infligée au patrimoine.

Conservés à partir de 1700, les registres paroissiaux de Valojoux fournissent désormais quelques renseignements sur la famille : on y trouve les baptêmes des deux plus jeunes enfants de Pierre de Vins, en 1701, – et le décès de « noble Françoise de Reilhac de Montmège, âgée de 80 ans », le 1^{er} mars 1703. Elle avait fait son testament en 1699, demandant à être enterrée dans l'église de Valojoux « s'en rapportant pour les honneurs funèbres à son héritier ». L'héritier était bien entendu Pierre de Vins, toujours seigneur de Puypeiroux, – mais Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh devint en fait à ce moment « la dame du Masnègre », pour diriger une maisonnée assez nombreuse : son mari et ses six enfants, Antoine, Gabrielle, Anne, Jeanne, François et Jeanne-Charlotte, son beau-père et sa belle-sœur Catherine. N'écoutant que son bon cœur, Dame Jeanne-Marquèse, prenant pitié d'un vieux prêtre en difficulté, fit entrer au Masnègre un habitant de plus.

Messire Antoine Granet, docteur en théologie, avait été curé de la minuscule paroisse de Marcillac, à moins de deux lieues du Masnègre, et qui ne pouvait assurer l'aisance de ses vieux jours. Le seigneur de Pelvézy (un du Bernard, beau-frère de Jean de Vins) lui offrit le poste de chapelain, qu'il accepta, mais la rétribution promise venait bien irrégulièrement ! La dame du Masnègre sut persuader son beau-père que le concours de Messire Granet serait fort précieux, tant pour instruire les enfants que pour desservir la chapelle du château. En témoignage de reconnaissance, le nouvel hôte du

Masnègre rédigea en 1711 un testament en faveur de Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh « pour les bons et agréables services qu'il en a reçus ». Il lui fait donation de « tous ses biens au pays de Périgord »... ce qui était en réalité fort modeste : des créances à recouvrer, dont l'une n'est que de 6 livres ! Il y a « certaines sommes dues par le seigneur de Pelvézy pour reste de pension... pouvant monter à 500 livres ». L'intention du testateur est touchante, mais ce ne sont pas quelques reconnaissances de dettes – sont-elles même récupérables ? – qui pourront renflouer les finances du Masnègre.

Le besoin d'une aide pécuniaire se faisait pourtant durement sentir, en cette première décennie du siècle. De nouveaux nuages s'amoncelaient au-dessus de Jean de Vins. Son frère Pierre, le « capitaine-commandant du régiment de la Vieille-Marine », avait été « tué à l'armée » (d'après la généalogie de Woelmont, sans références). Les droits successoraux de ses parents, Louis de Vins et Noëlle de la Ville, n'avaient pas été entièrement réglés. La veuve de l'officier, Dame Catherine Amplemant qui habitait Ardres-en-Artois, se manifesta une première fois en 1700, réclamant la part de ses enfants. Des promesses suivirent... sans début d'exécution.

La situation devient critique en 1705 : le 6 mai, un huissier de Sarlat, mandataire de la dame Amplemant, frappe à la porte du Masnègre. Un valet répond que le maître de céans est absent (où se cache-t-il ?). Aussitôt, il y a menace de saisie sur les domaines du Masnègre, de Cramirac et de Puypeiroux. L'huissier passe deux jours à visiter la totalité des possessions et à en établir les confrontations précises. Cette opération terminée : « Nous avons mis et apposé les panonceaux royaux, peints de trois fleurs de lys, avec un exploit mentionnant la saisie, sur les arbres de l'avenue menant au Masnègre, et aux portes des églises de Valojoux, Sergeac et Bars... »

Quelle terrible chute pour Jean de Vins ! Comment ne pas penser avec amertume au temps où lui-même faisait afficher aux portes de ces mêmes églises les sentences annonciatrices d'amendes !

Toutefois la saisie ne fut pas effectuée : on ne sait comment furent réunies les sommes nécessaires, mais le calme revint.

En 1709, le seigneur du Masnègre, déjà très âgé, fit venir au château le notaire Sauret et lui dicta son testament. Rien de très saillant dans ce texte : le testateur confirme les donations octroyées par contrat à son fils et à sa fille Gabrielle ; Catherine de Vins, jusqu'ici « demoiselle de Puypeiroux », sera désormais « demoiselle de la Grèze », son père lui attribuant ce domaine pour sa part d'héritage. Quant à Françoise, la religieuse, qui avait déjà reçu son « aumône dotale » en entrant au couvent, on ne lui concède que les 5 sols symboliques d'usage en pareil cas ! Pierre de Vins est, bien entendu, le légataire universel.

C'est en avril 1711 que s'éteindra Jean de Vins « âgé de 80 ans ou environ » (tout porte à croire qu'il avait quelques années de plus) et sera

inhumé « en ses tombeaux » de l'église de Valojoux, en présence de son fils et son petit-fils : Pierre de Vins signe « Le Masnègre » – enfin ! – et le jeune Antoine « Pepeyroux » (*sic*).

Pierre de Vins et Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh vont songer à l'établissement de leurs enfants : le 9 août 1712, leur fille Gabrielle sollicite son entrée au monastère de Notre-Dame, à Sarlat, et reçoit une aumône dotale de 2 500 livres « en présence de Messire Jean de Reilhac, abbé commendataire de Saint-Sour, lequel constitue à la Dlle de Vins, sa nièce, la somme de 10 livres de rente viagère ». La jeune sœur de la postulante, Jeanne-Charlotte, la rejoindra dans le même monastère quelques années plus tard.

Anne de Vins épouse en 1714 Pierre Treilhard du Basty, d'une famille de bonne noblesse de Terrasson. Une autre fille, Jeanne, se mariera tardivement et modestement, avec un bourgeois de Montignac, Nicolas Granger. Quant au fils cadet, François, il sera prêtre : on peut le supposer de santé fragile, car il n'exercera pas de hautes fonctions, vivra au Masnègre où il mourra, jeune encore. Il était « chapelain de la chapellenie Saint-Jean-Saint-Michel, desservie dans l'église de Salignac » – bénéfice dont avait déjà joui le prévôt François de Vins, l'origine venant certainement de l'alliance Salignac-Gaulejac, au siècle précédent.

Les châtelains du Masnègre vont-ils enfin vivre délivrés de lancinants soucis financiers ? Hélas non : tout n'avait sans doute pas été réglé sur les droits du défunt capitaine de la Vieille-Marine. Sa seule héritière, Peyronne de Vins (le fils né à Sarlat est mort à la guerre) a épousé un gentilhomme gascon, Arnaud de Talazac, baron de Bahus et réclame âprement son dû, en 1715. Elle n'obtient alors qu'un acompte... puis en 1720 – au prix de quels sacrifices ? – c'est le règlement définitif, par le versement de 5 494 livres « en billets de banque ». Nous sommes à l'apogée du système de Law, mais ce mode de paiement réservera probablement quelques déconvenues à sa bénéficiaire.

L'année précédente, on avait vu reparaître Gabrielle de Vins, dame de Sédières, veuve sans enfants, venue demander l'hospitalité au Masnègre, demeure toujours accueillante. Elle rédige aussitôt un testament en faveur de son frère, Pierre de Vins et de sa belle-sœur, les désignant comme héritiers universels de tous ses biens propres (son époux ayant légué les siens à un cousin, M. Roux de Montcheuil) « à condition de la nourrir et entretenir ». Voilà qui va permettre de mieux augurer de l'avenir.

Il restera une dizaine d'années à Pierre de Vins pour jouir de la paix familiale. S'éteignant en juin 1729, beaucoup moins âgé que son père, le seigneur du Masnègre ira rejoindre les générations précédentes « proche le balustre du grand autel » de l'église de Valojoux. Sa veuve, Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh, lui survivra près de vingt ans.

IX - Antoine de Vins - Marie-Thérèse de Goudin

A la mort de son père, Antoine de Vins approche de la quarantaine. Si ce n'était sa signature « Le Masnègre » à un acte de décès en 1730, on pourrait croire, vu la pénurie de documents le concernant, qu'il n'habitait pas le Périgord à l'époque.

La dame de Sédières, toujours hébergée au Masnègre, refait son testament en 1732, cette fois en faveur de son neveu, Antoine de Vins. Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh devait ardemment souhaiter le mariage de son fils : n'était-il pas temps de remettre, entre des mains plus jeunes, le trousseau de clefs du château, apanage de la maîtresse de maison ?

C'est le 14 septembre 1733 que fut signé, à Sarlat, le contrat de mariage d'Antoine de Vins avec Marie-Thérèse de Goudin, demoiselle de la Roussie.

Au nord de Sarlat, dominant la verdoyante vallée de l'Enéa, la Roussie était, au XVI^e siècle, une maison forte, habitée par un seigneur protestant, Guillaume du Peyret. On s'y battit farouchement pendant les guerres de religion. L'armée catholique ayant maîtrisé la situation, le maréchal de Montluc ordonna, en 1575, la démolition de la Roussie. Mais à la forteresse médiévale succèdera, vingt-cinq ans plus tard, une demeure moins sévère. Jeanne du Peyret, fille et héritière de Guillaume, épousa en 1589 Raymond de Goudin, sieur de la Valade, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, de souche sarladaise et catholique. Il fit rebâtir la Roussie, à l'aube du XVII^e siècle, de la façon la plus agréable, avec son châtelet d'entrée, sa chapelle, son corps de logis harmonieusement disposé. Au-dessus de la porte, les pittoresques armoiries de la famille : « de sinople aux 3 champignons d'argent ».

Sans étudier tous les degrés qui nous mènent à Marie-Thérèse de la Roussie, une mention spéciale doit être donnée à son bisaïeul, Antoine, consul de Sarlat au moment de la terrible peste de 1631. Quittant la Roussie, où il laissait femme et enfants, il vint, en plein foyer de contagion, porter secours à ses concitoyens avec un dévouement absolu, et ce pendant trois ans, puisque l'épidémie se prolongea, malgré quelques accalmies, jusqu'en 1634.

L'épouse d'Antoine de Vins était fille de Raymond-Joseph, seigneur de la Roussie et Pauliac (un château à Daglan, où il vivait le plus souvent). Sa mère n'existait plus : elle se nommait, curieusement, Françoise de Reilhac, comme l'aïeule du marié, au siècle précédant. Similitude fortuite : la famille de Reilhac, du Quercy, n'ayant aucune parenté avec les seigneurs de Pelvézy, comme en témoignent des armoiries différentes.

L'acte de mariage spécifiait que Marie-Thérèse de Goudin habitait Sarlat : sa famille y possédait-elle un hôtel ? La question n'est pas élucidée, mais on remarquera qu'à partir de cette époque, les de Vins paraissent vivre à Sarlat une partie de l'année. C'est là que naîtront les enfants d'Antoine : une

filles, Jeanne-Marquèse, en 1735, morte en bas âge ; et les deux fils, Marc-Antoine et Antoine-Joseph, en 1737 et 1739.

Curieuse mention, en 1737, dans les registres de Valojoux : « Hélène La Pourade, femme de Segay, métayer du Masnègre, a été inhumée dans la chapelle du château ». Sans preuve formelle, on peut supposer que cette humble paysanne fut une nourrice dévouée, dans la famille de Vins, qui a voulu témoigner sa reconnaissance par une sépulture privilégiée.

Vers la même époque – par incompatibilité d'humeur ? – la dame de Sédières quitte le Masnègre, avec perte et fracas : nouveau testament, qui désigne M. de Montcheuil comme légataire universel, Antoine de Vins n'étant plus que « donataire particulier » de sa tante ; il attaquera ces dispositions, d'où un « procès-fleuve » non encore terminé en 1775 !

Le 18 septembre 1742, Antoine de Vins, « affligé depuis longtemps d'une maladie », dicte un long testament : « Je l'ay fait écrire par une main à moy affidée ». C'est Marie-Thérèse de Goudin, « ma bien-aimée épouse », qui est héritière universelle, à charge, bien entendu, de faire donner à leurs deux fils « une éducation convenable », de les doter en temps voulu et de remettre l'hérité à tel de mes enfants qu'elle voudra ». Marc-Joseph de Goudin, beau-frère d'Antoine de Vins, sera exécuteur testamentaire et devra conseiller sa sœur le cas échéant.

Un passage doit être cité en entier : « Je prie très instamment ma chère épouse d'avoir toutes les attentions pour Dame Marquèse de Roquefeuilh, ma très respectable mère, que mon devoir et ma reconnaissance exigent, et outre les 150 livres de pension qu'elle a, je luy lègue 50 l. pour pension viagère, sans y comprendre la nourriture, nippes selon son estat, chambre garnie et la nourriture d'une fille pour la servir, le tout pendant sa vie ». Plus loin, le testateur donne à François Manuel, son ancien domestique, « sa nourriture et ses nippes selon son estat tant qu'il vivra ».

Aucune mention du décès d'Antoine de Vins dans les registres paroissiaux (alors qu'il demandait à être enterré dans ses tombeaux à Valojoux). Mais comme il indique qu'il a reçu les sacrements, qu'il est trop faible pour écrire, il y a fort à penser que 1742 fut l'année de sa disparition.

Deux veuves vivront ensemble quelque temps au Masnègre : mais le 4 janvier 1748, dame Jeanne-Marquèse de Roquefeuilh est conduite à sa dernière demeure : « Assistèrent les curés de La Chapelle, Saint-Geniès, Sergeac, Saint-Léon et plusieurs autres ».

Une autre veuve prendra sa place : Jeanne de Vins, restée sans enfants après la mort du Sr Nicolas Granger, et qui, ayant légué à ses deux neveux, sa modeste fortune, vivra jusqu'en 1779 !

Marie-Thérèse de Goudin partagera son temps entre le Masnègre et Sarlat, où le collège royal dût accueillir ses fils. L'aîné, Marc-Antoine, ses études terminées, partit certainement « au service du Roy ». Le second, Antoine-Joseph, « le chevalier du Masnègre », entre à 18 ans au régiment

d'infanterie de Normandie, sous le commandement du marquis de Pérusse, Périgourdin d'origine. Le 15 mai 1758, il est nommé lieutenant. Mais la guerre, commencée en 1756 (qu'on appellera guerre de Sept Ans), bat son plein. En 1760, le régiment de Normandie est envoyé en Allemagne et prend part à la bataille de Clostercamp. Le chevalier du Masnègre s'est bien conduit ; il est noté, peu de temps après : « Bon sujet – Gentilhomme ». On le retrouvera plus tard.

X - Marc-Antoine de Vins - Marie-Paule-Thérèse du Mas de Peysac

Que devenait pendant ce temps le « seigneur du Masnègre » ? Pénurie de documents à ce sujet. Il réapparaît en 1767, au moment de son mariage, pourvu de titres inhabituels ; l'acte le qualifie ainsi : « Haut et puissant messire Marc-Antoine de Vins, chevalier, seigneur comte du Masnègre, Pepeyroux, Cramira et autres places, fils légitime de feu haut et puissant Antoine de Vins, seigneur marquis du Masnègre et autres places et de haute et puissante dame Marie-Thérèse du Goudin de Pauliac, dame marquise du Masnègre... ». Les de Vins nous avaient habitué à plus de simplicité, plus de sincérité aussi... n'ayant jamais revendiqué les titres de comte et de marquis auxquels ils ne se reconnaissaient aucun droit !

Il faut voir là un désir de maintenir un équilibre entre les deux familles. Les du Mas de Peysac appartenaient à la « noblesse de cour ». « Illustre et puissante demoiselle Marie-Paule-Thérèse » était fille de Joseph-François, seigneur marquis de Peysac, « vidame de Limoges, seigneur de Laborie, la Serre, Cousages et autres places » et de Marie-Gabrielle Chapt de Rastignac, d'antique noblesse alliée aux d'Aydie et aux Hautefort.

Si le mariage fut bien célébré à Payzac (alors rattaché au Limousin) où s'élevait le château ancestral, aujourd'hui détruit, les seigneurs du lieu résidaient le plus souvent à Paris, où ils menaient une vie brillante.

Réceptions et spectacles, bals et concerts, Marie-Paule devra abandonner tout cela pour le Masnègre, en compagnie de deux vieilles femmes... Mais après tout, peut-être aspirait-elle à une vie plus simple ? Et, pendant l'hiver, la petite société de Sarlat offrait quelque agrément.

Le manoir s'anima rapidement : dix enfants y verront le jour entre 1768 et 1779 ! Une petite guerre oppose alors le curé de Valojoux et Marc-Antoine de Vins, au sujet des baptêmes, que celui-ci tenait à célébrer dans la « chapelle domestique » du Masnègre (les cérémonies ayant lieu plus tard à l'église). Tantôt on s'abrite derrière « une permission de Monseigneur », tantôt on invoque « un danger de mort imminent ». Le curé finit par se résigner...

Au cours d'un congé, en septembre 1770, le chevalier du Masnègre sera le parrain de sa nièce Marie-Gabrielle (troisième enfant de son frère, après Marie-Françoise et Joseph-François). Lorsqu'il rejoignit sa lointaine garnison, Givet, ce fut pour apprendre avec stupeur qu'il commandera un détachement à destination de la Martinique ! Grande aventure pour ce Périgourdin qui n'avait jamais vu la mer... Masnègre embarquera à Brest, le 6 janvier 1771, sur la frégate du roi *La Seine*. En cours de route, on apprend que ce n'est pas à la Martinique, mais à l'île de France (île Maurice) qu'il faut se rendre : d'où la nécessité d'aller jusqu'à Rio-de-Janeiro pour assurer le ravitaillement !

C'est seulement en juin 1771 que le vaisseau – après combien de tempêtes ! – arrivera à destination et en 1773 qu'il rentrera en France. Le gouverneur de l'île de France appréciera ainsi le rôle joué par Joseph-Antoine de Vins : « M. le chevalier du Masnègre a partagé les travaux et les fatigues du détachement, avec le plus grand zèle, a maintenu la plus exacte discipline et a vécu dans la plus parfaite intelligence avec les officiers attachés au bâtiment ».

Cet intermède dans la monotonie des garnisons méritait d'être consigné ; sur la fin de ses jours, le chevalier dictera la relation de ce qu'il croyait bien être la grande aventure de sa vie ! Soigneusement calligraphié et relié, le cahier de plus de cent pages offre un récit fourmillant de détails naïfs et pittoresques, qui, aujourd'hui encore, peut se lire avec quelque agrément.

Pendant son absence, en 1772, le chevalier du Masnègre a été nommé capitaine. Il sollicite un congé : « Je demande à aller chez moi faire des remèdes contre le scorbut que j'ai gagné au cours de cette campagne ». Avec quelle joie dût-on accueillir au Masnègre le grand voyageur, riche d'expériences variées, jamais à court de passionnants récits ! Deux neveux sont nés depuis son dernier passage : Marc-Joseph en 1771, Charlotte en 1772.

Marc-Antoine de Vins ne cacha pas à son frère les soucis financiers qui l'accablaient ; il avait été contraint, l'année précédente, à une bien pénible amputation de son patrimoine : c'est-à-dire la vente, à Messire Jean de Cézac, seigneur de Belcayre, « du château et domaine de Cramirac, dans le bourg et paroisse de Sergeac... avec toutes ses appartenances et dépendances à l'exception toutefois du bois chêne, de la châtaigneraie et du pigeonnier situés au lieu de la Souquette. »

Bien que la vente ait été conclue pour 11 000 livres, il semble que le seigneur du Masnègre n'ait touché en argent liquide que 1 160 livres ! Le reste étant employé à régler de nombreuses dettes par l'entremise de Messire de Cézac. La situation est donc plus nette : mais que les charges sont lourdes avec cette famille qui s'agrandit sans cesse, en dépit des décès en bas âge ! En 1773 naît un fils qui ne vit que quelques mois ; 1774, Charles-Pierre

qu'on retrouvera plus tard ; 1776, Armand qui meurt à quatre ans. Dominique vient au monde à Sarlat en 1778 et la dernière, Madeleine-Suzanne-Elisabeth (dite Suzette en famille), naît en 1779.

Voici que de confuses rumeurs de guerre parviennent jusqu'au Masnègre ! le roi de France a décidé d'aider les insurgés d'Amérique à secouer le joug de l'Angleterre. Le régiment de Normandie est à Brest, le chevalier du Masnègre va embarquer de nouveau, cette fois sur le vaisseau l'*Amphion*. Le 27 juillet 1778, il prend part à la bataille d'Ouessant et s'y distingue. Aussi obtient-il la croix de Saint-Louis... mais ne la recevra qu'en 1780, quand il aura 23 ans de services !

*
* *


Joseph-François du Mas de Peysac, beau-père de Marc-Antoine de Vins, meurt en 1786. Un bel héritage en perspective ? Hélas non, le défunt avait allégrement dispersé sa fortune, ne conservant que le château de Payzac et les terres avoisinantes. Le fils, Odet, capitaine au régiment de Conty-dragons, richement marié à Mlle de Burman, renonce à la succession paternelle, ainsi que sa sœur Marie-Gabrielle, vicomtesse de Fars. Mme de Vins seule l'accepte, mais sous bénéfice d'inventaire : bien des tracasseries en perspective, entre les griffes des hommes de loi !

L'avenir de ses deux fils, Charles et Dominique, préoccupe Marc-Antoine de Vins. Son frère le chevalier qui n'a cessé de sillonner la France de garnison en garnison, Rennes, Valenciennes, Toulon, séjournera au Masnègre, en congé de semestre, de l'automne 1785 au printemps 1786. Il est assez satisfait de son sort, ayant obtenu, après des années de sollicitations, une « gratification extraordinaire » de 400 livres et l'espoir d'être affecté, comme capitaine-commandant, à la compagnie des grenadiers du régiment : un corps d'élite. « Cet officier a autant de zèle qu'il a peu de fortune » écrit d'Antoine-Joseph le marquis d'Hautefeuille, « et mérite à tous égards les grâces du Roy ».

Il avait été convenu, quelques années auparavant, que le chevalier prendrait avec lui, comme « cadet-gentilhomme », son neveu Marc-Joseph et des démarches étaient en bonne voie. Hélas ! le jeune garçon est mort en 1780...

« Qui veut la fin veut les moyens ». Pourquoi ne pas faire passer Charles pour Marc-Joseph et lui attribuer son état civil ? Oui, mais Marc-Joseph aurait eu quinze ans et Charles n'en a que douze... Bah ! il est grand et fort, nul ne s'apercevra de la substitution. Quant au second fils, Dominique, on prendra tout son temps pour établir un dossier bien en règle – avec les quartiers de noblesse requis – afin de le faire entrer à l'Ecole Militaire.

Voilà donc l'oncle et le neveu en route pour Poitiers, actuelle garnison du régiment de Normandie, bien loin de se douter des aventures qui les attendaient !



XVIII^e siècle

(VII) Pierre de Vins x Jeanne Marq^e de Roquesfeuilh

↓

(IX) Antoine de Vins
Sgt. du Maréchal et de Puygiron
1691-1747
x 1733

(X) Marie-Thérèse de Goudin de la Russie
17...-1792

<p>(XI) <u>Jeanne-Marguerite de Vins</u> 1735-12... (mort en bas-âge)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Marc-Antoine de Vins</u> <i>Sgt. du Maréchal et de Puygiron</i> 1751-1797 x 1767</p>	<p style="text-align: right;">(XII) <u>Joseph-Antoine de Vins</u> 1739-1803 <i>"le Citoyen"</i> Général allier</p>
---	--	--

(XIII) Marie-Rule Thérèse du Mas de Peyzac
1747-1825

<u>Marie-Françoise</u>	1768.18 .	<i>civilisé</i>
<u>Joseph-François</u>	1769.....	<i>mort en bas-âge</i>
<u>Marie-Gabrielle</u>	1770-1829 x 1795	<u>Leonard C. Des-Laurans</u>
<u>Marc-Joseph</u>	1771-1780	
<u>Charlotte</u>	1772.18 .	x 1799 <u>Pierre Cybalan</u>
<u>Charles-Louis-Benoist</u>	1773-1778	
<u>Charles-Pierre</u> (XIV)	1774-1806 x 1806	<u>Hélène de Mas de Peyzac</u>
<u>Amanda</u>	1775-1780	
<u>Dominique-Thérèse</u>	1776.18 .	x 1811 <u>Barry de Fontanet</u>
<u>Suzanne-Madeleine-Elisab^e</u>	1780.18 .	x 1799 <u>Cl. de Puygiron</u>

1787, 1788 : années de récoltes désastreuses par suite des intempéries. Les tenanciers ne peuvent plus s'acquitter de leurs redevances ; la vie devient difficile au Masnègre. Dans les salons de Sarlat, les « esprits éclairés » échafaudent des plans pour sortir de la crise : les finances de la France sont en déséquilibre, un sourd mécontentement gronde. Enfin, une lueur d'espoir : le roi va convoquer les Etats généraux ! Noblesse, clergé, tiers-état sont priés de préparer des cahiers de revendications : tous ensemble, ils vont chercher des remèdes. « Pour procéder à la rédaction des cahiers, il sera nommé des commissaires qui y vaqueront sans interruption et sans délai » (règlement du 24 janvier 1789). Marc-Antoine de Vins sera désigné comme « commissaire-député de Sarlat », avec le comte de Saint-Exupéry et le vicomte de Royère.

Le « cahier des réclamations de la noblesse du Périgord », fruit du travail des différentes commissions, est remarquable par sa franchise et son bon sens, dont voici quelques exemples : exemption de l'impôt pour les plus démunis, protection des cultivateurs, développement de l'instruction gratuite, liberté de la presse, etc.

L'accent n'est pas mis sur le maintien des privilèges de la noblesse. Quelques demandes cependant : on n'en citera qu'une, que le châtelain du Masnègre dut soutenir de tout cœur : « Qu'il soit fondé dans la province du Périgord des chapitres pour les demoiselles nobles ». Quand on a quatre filles à établir...

L'« assemblée générale des trois Etats de la province » eut lieu le 16 mars 1789 à Saint-Front. « On a célébré la messe du Saint-Esprit et chanté le *Veni Creator* ». Le lendemain, en la salle des Augustins, assemblée de la noblesse, qui se réunira encore le 26 mars dans l'église du Collège, pour désigner les deux députés aux Etats-Généraux, qui seront le comte de la Roque de Mons et le marquis de Foucauld de Lardimalie. Bien entendu, Marc-Antoine de Vins est présent à toutes les assemblées et signe les procès-verbaux.

Mme de Vins fut heureuse et fière d'apprendre que son oncle, Armand de Rastignac, abbé de Saint-Mesmin en Orléanais, avait été élu député du clergé aux Etats-Généraux. Belle figure que cet ancien vicaire général à l'archevêché d'Arles, entré dans les ordres « par vocation et non par ambition », dit son biographe ; un saint prêtre, doublé d'un érudit, dont les travaux d'exégèse étaient fort appréciés dans les milieux ecclésiastiques.

L'abbé, qui semble avoir conservé une belle fortune, s'installe à Paris, rue de Vaugirard, en compagnie de sa sœur, Mme de Peysac, et de sa nièce, Mme de Fars, séparée de son mari, aussi désargentées l'une que l'autre...

L'année 1789, à son déclin, justifiera-t-elle les espoirs des premiers mois ? La prise de la Bastille, la « Grande Peur », le retour forcé du roi à Paris en octobre, ébranlent les plus optimistes. Mais qu'a-t-on à craindre dans la solitude du Masnègre ?

Le 26 janvier 1790, Messire Jacques Maison, curé de Valojoux, gravit en hâte la côte qui mène au Masnègre, arrive au château et demande à s'entretenir avec le maître de maison. M. de Vins s'étonne du trouble visible qui agite le prêtre : celui-ci explique qu'il a « reçu un avertissement »¹. Des gens de la Chapelle-Aubareil ont persuadé des habitants de Valojoux qu'il fallait monter au Masnègre pour réclamer une des girouettes ! On vient de planter un arbre devant l'église ; personne ne comprend bien de quoi il s'agit, mais il faut placer une girouette au sommet des branches. N'y a-t-il pas de quoi se méfier ? Marc-Antoine de Vins ne s'émeut pas, remercie le bon curé et se déclare prêt « à faire tout ce qui est juste et raisonnable ».

Après le départ de son visiteur, le châtelain revient à son sujet d'intérêt du moment, l'embellissement du « salon de compagnie », en vue duquel il héberge au Masnègre, depuis une quinzaine, un peintre et doreur de Sarlat, Etienne Durand, et un « maître tapissier de la ville de Montignac », François Dupuy.

Rien ne se passe..., mais toute la maisonnée est aux aguets. Le surlendemain, 28 janvier, au début de l'après-midi, un homme se présente, seul : c'est un voisin, du village du Caillau, Jean Solon, dit Menuizier. Avec embarras, il explique à M. du Masnègre qu'il a été contraint à ce rôle de parlementaire par un rassemblement nombreux en marche vers le château. Il est demandé de fournir du pain et du vin. Fort bien : le cas était prévu, le cabaretier de Valojoux donnera gratuitement tout ce qu'il faut. Le messenger retourne vers ceux qui l'ont envoyé. Au loin, dans l'air immobile de cette journée d'hiver, on entend les sons aigres d'une musette et un sourd piétinement. Un cortège en musique ne peut être bien menaçant ! Si la douairière ne quitte pas le château, par contre les autres membres de la famille, M. et Mme du Masnègre, le chevalier qui se trouve là en congé, les enfants, s'avancent dans l'avenue...

Les deux groupes se trouvent maintenant face à face. La famille du Masnègre se voit affrontée à une horde d'hommes excités, quelques-uns armés de haches et de fusils. Combien sont-ils ? Au moins 200, certains diront 300... A leur tête, les meneurs, tous de la Chapelle-Aubareil : un garçon chirurgien, Dalbavie, Chapgier, fils d'un bourgeois campagnard « vivant de son revenu », et, surtout, le tailleur de pierres Jardel, qui expose avec véhémence les revendications des manifestants.

On ne veut pas aller boire et manger à Valojoux, mais au château même ; on veut de l'argent et des fusils induement confisqués il y a peu de temps ; on veut une des girouettes de la toiture pour en surmonter « l'arbre de la liberté » ; enfin, on veut explorer les bâtiments, car il pourrait bien s'y trouver caché M. de Fompitou de Massacré (un parent éloigné de Mme de Vins) qui a fait « beaucoup de ravages » dans les environs de la Chapelle...

1. Tout le récit est basé sur les témoignages recueillis lors de l'enquête judiciaire : les passages entre guillemets sont textuels.

Marc-Antoine de Vins répond avec sang-froid à toutes les exigences. Qu'on monte chercher une girouette et même plusieurs ! Pour ce qui est du pain et du vin, on ne sera pas servi dans le château, mais dans la cour d'entrée, où il y aura des tables et des bancs. Quant à la visite domiciliaire à la recherche de M. de Massacré : que Jardel désigne 12 hommes qui, seuls, pourront pénétrer dans les appartements.

Cette unique condition met le feu aux poudres : en une poussée irrésistible, le gros de la troupe entre en force dans le château, envahit les pièces, grimpe jusqu'au grenier. Des volets sont jetés par les fenêtres, des armoires défoncées. Y eut-il pillage à proprement parler ? Les témoignages restent assez vagues ; du linge fut emporté, des fusils, de menus objets... et M. de Massacré resta introuvable ! Un peu moins excités, les manifestants reviennent dans la cour, où des tables, entre temps, avaient été garnies de pain blanc et de vin. Le châtelain et sa famille aident à servir ces convives imprévus. « Mon pauvre Jardel, dit Mme de Vins au principal meneur, buvez et mangez, mais prenez garde qu'on ne me fasse pas de mal ni à M. du Masnègre ». Les porteurs d'armes à feu ne tiennent pas en place, circulent aux environs du château, une fusillade nourrie décime bientôt le colombier et la basse-cour... Mais voici l'heure des revendications. Le fils Chapgier réclame trois fusils confisqués et la restitution de 30 livres d'amende. M. du Masnègre accepte : les fusils sont apportés, mais il n'a pas sur lui la somme demandée « et ne voulait sans doute pas monter ouvrir son cabinet pour prendre de l'argent » explique un des déposants à l'enquête judiciaire. Ici se place un fait touchant : un voisin, le tisserand du Caillau, Arnaud Rouez, tire sa bourse et la tend à la châtelaine : « Tout ce qui est dedans, Madame, est à votre service ! » Satisfaction est donc donnée sur-le-champ au réclamant.

Il y a plus de deux heures que la troupe est au Masnègre : les esprits un peu calmés, on songe au départ. Mais l'un des participants (dont nous ne saurons pas le nom) manque à l'appel. Un cri : « il aura été entraîné au grenier et il va être égorgé ! » Galopade effrénée dans l'escalier de la tour, jusqu'au grenier... où le quidam est en train de lancer, par les créneaux, à des compagnons restés en bas, les provisions d'oignons et d'ail entreposés sous les combles. L'excitation s'épuise, le cortège se reforme tant bien que mal et la famille du Masnègre reconduit la troupe « jusqu'à la croix du chemin de Valojoux ». Une dernière exigence : Jardel – encore lui – suggère une embrassade générale « puisqu'on est tous égaux ». Recul de Marc-Antoine de Vins à cette proposition. Quelqu'un tend alors la main : là, les témoignages diffèrent. M. du Masnègre refusa-t-il ? Ou présenta-t-il la main gauche, ce qui fut jugé inadmissible ? Des voix s'élevèrent, demandant, pour clore l'incident : « Que Mme du Masnègre embrasse plusieurs d'entre nous ! » Cette fois, pas de refus, sans enthousiasme sûrement, mais avec un courageux sourire. Marie-Paule-Thérèse se soumet à la requête... ce qui ramène immédiatement

la paix. Un défilé quelque peu titubant – la cave a été l'objet d'un assaut en règle ! –, chargé de trophées, depuis la girouette jusqu'aux pigeons massacrés, redescend vers Valojoux. A l'arrière-garde, « un borgne mit en joue M. et Mme du Masnègre mais il ne tira pas, parce que plusieurs lui dirent de n'en rien faire, que ces messieurs étaient d'honnêtes gens ».

De retour au château, la réaction du maître des lieux ne tarda pas : « Attelez à l'instant, il faut partir pour Sarlat ! » En hâte, les coffres remplis des objets les plus précieux, toute la famille s'entasse dans les voitures. A grande allure, au crépuscule, les lourds véhicules s'engagent dans la route en lacets du Masnègre à Sarlat, qui permet d'éviter la Chapelle-Aubareil. Marc-Antoine de Vins ne se rendit sans doute pas compte, sur le moment, que cette journée serait la dernière qu'il vivrait comme « seigneur du Masnègre » ! Possesseur du château et des terres, il l'était encore ; mais l'influence et les prérogatives dont les siens jouissaient depuis trois siècles avaient disparu à jamais.

*
* *

Il est bien difficile, faute de documents, de reconstituer la vie de la famille de Vins pendant les années suivantes. Le Masnègre fut temporairement délaissé, confié à la garde de l'honnête Bernard Ceyral, l'homme d'affaires, qui habitait le château, et du valet Pimpigne.

C'est à la fin de 1791 que parvint – par quelles voies détournées ? – la nouvelle que le chevalier du Masnègre et son neveu, quittant le régiment, avaient émigré ! Ils rejoignirent l'armée des Princes, y combattirent et par la suite passeront en Angleterre. Quelques mois plus tard, en février 1792, Odet de Peysac, frère de Mme de Vins, passe la frontière avec sa femme et ses deux petites filles.

Pour quelle raison, à la même époque, M. de Vins fit-il un séjour à Paris ? On l'apprend par une lettre de Mme de Burman à sa fille, Mme de Peysac : « M. du Masnègre m'a fait une visite hier, il est venu à 4 h et ne s'en est allé qu'à 9. Il est très aimable et a bien le langage d'un honnête homme... j'ai appris avec beaucoup d'étonnement que M. de Peysac avait renoncé à la succession de son père ». Il semble donc que Marc-Antoine soit venu tenter de régler cette situation embrouillée. Mme de Vins, rappelons-le, l'avait acceptée – succession compliquée du fait de l'émigration d'Odet de Peysac, héritier présumé. Le château de Payzac allait se trouver sous séquestre.

Quelle fin tragique que celle de l'abbé de Rastignac, âgé et malade, massacré à la prison de l'Abbaye en septembre 1792 ! Sa sœur, Mme de Peysac, quitte Paris et va s'installer à Marly... où elle se fait octroyer un certificat de civisme, après avoir donné « pour le service de la guerre, deux

chevaux appartenant à M. son frère dont elle est héritière ». Elle se croit désormais bien protégée.

*
* * *

Le chevalier Jean-Léonard du Mas de Peysac, ancien officier, oncle de Mme de Vins, relégué dans un coin du château de ses pères, meurt en 1793. Qui va faire la déclaration de décès à la municipalité ? « La citoyenne Gabrielle Devins, habitante de la ville de Périgueux et de présent au bourg de Payzac... » Marie-Gabrielle a donc quitté le Sarladais, rompu avec ses parents ? Une déclaration d'indépendance, sur laquelle on ne possède que des lueurs et qu'il faut tenter d'expliquer. A la différence de sa sœur aînée, Marie-Françoise, assez effacée et qui ne se séparera jamais de sa mère, Marie-Gabrielle a du caractère : réaliste, elle ne veut pas végéter dans une situation difficile, ni ajouter par sa présence aux charges de ses parents. On ignore par quels tenants et aboutissants elle entra en rapport avec Mme de Lidonne, née Louise-Thérèse de Marzac, qui cherchait une demoiselle de compagnie. Passer une partie de l'année à Périgueux, l'autre partie à Chancelade, où Mme de Lidonne possédait une maison : le vivre et le couvert étaient assurés dans des conditions qui pouvaient être agréables.

Marie-Gabrielle était aimée de son vieil oncle, qui lui attribuait par testament une partie de sa mince fortune. Aussi n'hésita-t-elle pas à venir le soigner dans sa dernière maladie, comme l'indique la formule : habitant « de présent au bourg de Payzac ».

Marc-Antoine de Vins et son épouse jetèrent les hauts cris. N'était-ce pas assez d'être séparés de leur fils Charles, émigré, dont ils n'avaient que de bien vagues nouvelles ? Fallait-il encore qu'une de leurs filles les quitte à son tour, pour une situation subalterne, dont il n'y avait eu aucun exemple dans la famille... Outrés, ils cessent toute relation directe avec elle.

A cette époque, M. et Mme de Vins semblent avoir quitté Sarlat et plus au moins passé leur temps entre le Masnègre et Payzac. Il fallait discuter du « partage avec la Nation » au sujet de Payzac, où on admettait bien que Mme de Vins était l'héritière légitime, par la renonciation de son frère et qu'elle avait droit à la moitié des biens. Mais que de palabres, de négociations, de formalités avant de se faire attribuer le château et ses alentours, ce à quoi les de Vins tenaient par-dessus tout, on verra par la suite pour quelle raison. Au Masnègre, la situation de Marc-Antoine, « père d'émigré », avait entraîné un partage avec la Nation, assez symbolique semble-t-il « un champ-froid et bois châtaignier sur la commune de Bars » ; il convenait de se montrer vigilant.

Nouvelle et bien douloureuse épreuve pour Mme de Vins !

Sa mère, la marquise de Peysac, était guillotinée le 21 février 1794 sur la « Place de la Révolution, à Paris, coupable d'avoir conspiré contre le peuple

français en entretenant des correspondances avec les ennemis extérieurs de la République ». Que n'avait-elle détruit les quatre ou cinq lettres reçues de son fils émigré et découvertes lors d'une perquisition à Marly...

*
* *

A Périgueux, en ces temps troublés, un des hommes les plus en vue était le notaire Jean-Baptiste Gilles de Lagrange. Issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie, fils de Pierre Gilles et de Marie de la Bastide de Chaulnes, féru des « idées nouvelles », il s'était engagé avec enthousiasme dans l'entreprise de rénovation qui s'annonçait. « Homme intelligent et instruit », comme l'apprécie un rapport officiel, il est en 1789 un des fondateurs du Comité des Communes qui permit d'assurer le ravitaillement de Périgueux, et du « Régiment patriotique ».

Gilles-Lagrange (il a abandonné la particule !) a d'importantes propriétés à Chancelade, par sa femme, Louise Miallion, fille unique du notaire du lieu, et il habite une partie de l'année sa maison située au village des Reynats. Peu à peu poussé vers les extrêmes, il fait partie, en 1793, du Comité de Salut public, de triste mémoire...

L'ennemi est aux frontières ! Il fallait bien, pour adopter le style du temps « sacrifier ses plus chères affections sur l'autel de la patrie » aussi Jean-Baptiste Gilles-Lagrange laissa-t-il partir son fils aîné, Léonard, à peine âgé de 16 ans, comme volontaire avec le 4^e bataillon de la Dordogne, à l'armée du Rhin. Mayence fut prise, mais les régiments subirent l'attaque des Autrichiens et furent enfermés dans la ville. Les Français s'y défendirent pendant trois mois, avec héroïsme, jusqu'à une capitulation avec les honneurs de la guerre. Tous les combattants, eurent droit au titre de « défenseurs de la patrie à l'armée du Rhin devant Mayence ». Léonard est encore sous les drapeaux en 1794, mais ne tarde pas à rentrer au pays, les volontaires ayant la faculté de reprendre leur liberté tous les ans en décembre.

Grande joie au retour du jeune héros, à Périgueux et à Chancelade, où Mme de Lidonne, proche voisine et amie des Gilles-Lagrange, ne fut pas la dernière à se réjouir ; sa demoiselle de compagnie aussi, sans doute ?

Le 15 octobre 1795, en la « maison commune » de Périgueux, Léonard Gilles, âgé de 18 ans, épousait « Gabrielle Devins-Masnègre, âgée de 22 ans révolus (elle en avait 25 !), fille de Marc-Antoine Devins Masnègre, cultivateur (sic) et de Paule-Thérèse Dumas paisac ».

Surprenante union ! dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne paraissait pas parfaitement assortie ... Disparité d'âge, d'origine, de fortune, de tendances politiques, Jean-Baptiste Gilles ne souhaitait-il pas pour son fils un autre parti qu'une fille de l'aristocratie, ruinée, plus âgée que lui ? Marie-Gabrielle n'avait-elle pas eu un mouvement de recul en pensant à ses parents : devenir la belle-fille d'un révolutionnaire !

Le plus certain, semble-t-il, c'est que les jeunes gens s'aimaient et que la bonne Mme de Lidonne – qui est un des témoins du mariage – dut employer, avec succès, toute sa diplomatie à aplanir les obstacles...

Comme on pouvait s'y attendre, M. et Mme de Vins réagirent ; c'est plus qu'une mésalliance, c'est une trahison que commet leur fille ; ils ne veulent plus entendre parler d'elle...

Cela ne tardera pas pourtant : dès le début de 1796, Marie-Gabrielle donne « procuration et pouvoir à Jean-Baptiste Gilles, son beau-père » pour la représenter devant le « bureau de paix » de Payzac. Il demandera la livraison de ce que sa belle-fille a laissé à Sarlat ou à Peyzac. Liste hétéroclite qui énumère, pêle-mêle « deux draps, un manteau de drap bleu, un couvert d'argent donné par sa grand'mère (Marie-Thérèse de Gaudin est morte à Sarlat en 1792), deux oreillers provenant de la succession de Léonard Dumas, dont elle est héritière, une roue de charrette et un cochon » !

Les de Vins font la sourde oreille, obstinément : d'autant qu'une demande plus précise de l'héritage de l'oncle Léonard, « confondu avec les biens de Payzac », risquait de leur causer des ennuis, alors que le « partage avec la Nation » venait d'être réglé. Pendant dix ans, la guerre se poursuivra, par huissiers interposés. La guerre... et pourtant ! Quand le premier enfant de Marie-Gabrielle (une petite-fille morte à 4 mois) naîtra en 1797, quels prénoms lui donnera-t-elle ? Marie-Paule-Thérèse... ceux de sa mère.

Marc-Antoine de Vins, accablé de soucis, revient mourir au gîte : c'est au Masnègre qu'il s'éteint le 29 septembre 1797. Sa dépouille mortelle ne sera pas accompagnée, à l'église de Valojoux, par la théorie des prêtres du voisinage, tout au plus (peut-être !) recevra-t-elle la furtive bénédiction de quelque réfractaire. Marc-Antoine ne sera pas inhumé « ès tombeaux de ses ancêtres », dans le chœur de l'église, mais au cimetière, où toute trace de sa sépulture disparaîtra. Le dernier seigneur du Masnègre en a fini avec les grands de ce monde.

Sa veuve s'installe tant bien que mal, avec ses filles, dans une partie du château de Payzac. Le jeune Dominique, son fils cadet, restera au Masnègre, pour faire acte de présence, en attendant le règlement de la succession paternelle. Il n'en fallait pas plus pour que Dominique se croie le maître incontesté du Masnègre : son frère Charles, l'émigré, reviendrait-il jamais d'Angleterre ?

Si Marie-Françoise (appelée « Mion » en famille), fidèle compagne de sa mère, s'accommode de la vie, bien étroite, de Payzac, les deux autres, Charlotte et Suzette, se morfondent et voient les années passer sans perspective de changement. Dans un sursaut de révolte, elles décident de se marier... n'importe comment, mais tout sera préférable à la grisaille d'une pareille existence !



Voilà pourquoi en 1799, à deux mois d'intervalle, Suzette épouse Jean-Baptiste Thomas, fils d'un maquignon, et Charlotte (qui approche de la trentaine) se contente d'un certain Pierre Château, quinquagénaire, veuf de Marie Cabirol... Mme de Vins n'assiste pas aux mariages, enregistrés à Payzac, montrant par là sa désapprobation. Dominique se veut compréhensif et vient de Valojoux apposer sa signature comme témoin.

Devant le tribunal civil de Sarlat, l'année suivante, fut réglée la succession de Marc-Antoine de Vins. On avait laborieusement établi cinq lots de l'ensemble des biens : le château du Masnègre fut divisé, formant deux parts distinctes. Pourquoi cinq lots, alors qu'il y avait six héritiers ? Mais Charles de Vins, émigré, était en état de mort civile et ne pouvait être partie prenante. Les héritiers furent convoqués pour le tirage au sort : Dominique bouda, ne se présenta pas et ne désigna pas de mandataire. Il désirait tellement devenir le châtelain du Masnègre, à part entière. Le sort lui attribua la moitié du château et une métairie, l'autre moitié constituant le lot de sa sœur Charlotte : il n'eut de cesse que de racheter sa part, ce qui se réalisa en 1809.

Marie-Gabrielle, épouse de Léonard Gilles-Lagrange, reçut le domaine de Puypeiroux, qu'elle revendit presque aussitôt.

XI - Charles de Vins - Héloïse du Mas de Peysac

En 1802, Charles de Vins rentra en France, en même temps que ses oncles, Odet de Peysac et le chevalier du Masnègre. Mme de Vins s'était séparée de son fils encore adolescent : c'est un homme qu'elle retrouve. Il est beau, intelligent, plein de cœur ; que de malheurs et de déboires des dix dernières années sont estompées par ce retour !

Les premières effusions passées, Mme de Vins met son fils au courant de la situation : comme il n'a rien pu revendiquer sur la succession paternelle, sa mère a énergiquement défendu ses droits sur les biens de Payzac et les lui a gardé comme part d'héritage. Elle lui propose une vente fictive du château et des domaines adjacents. Elle se réserve un appartement de quatre pièces, elle vivra là auprès de son fils. Charles de Vins est un peu déconcerté : certes, il rend hommage à la ténacité de sa mère pour défendre ses intérêts ; le voilà châtelain de Payzac, alors que rien ne l'attache à ce lieu. Dans ses jours d'exil, c'est au Masnègre qu'il rêvait, avec les souvenirs d'une enfance heureuse... et le voilà dans une forteresse médiévale, en abrupt au-dessus de la gorge de l'Auvézère. Il accepte néanmoins et s'efforcera de tenir son rôle de « propriétaire-agriculteur ».

Mme de Vins n'avait révélé que la moitié du plan élaboré avec son frère, Odet de Peysac, et sa belle-sœur. Ils n'avaient que deux filles, Héloïse et Caroline, le nom tombait en quenouille... Pourquoi ne pas envisager le mariage de Charles avec Héloïse, sa cousine germaine ? Il pourrait relever le nom de Peysac et le titre de marquis. Grâce à la succession de Mme de Burman, la belle-mère, Odet de Peysac et sa femme n'ont pas de soucis financiers : ils vivront à Paris ou au château de Marmagne, dans le Cher, et le jeune ménage y trouvera toujours sa place.

Une fois encore, Charles n'a qu'à accepter ce qu'on lui propose... Ce ne semble pas être un mariage d'inclination, mais un avenir si favorable se dessine ! En novembre 1806, ce mariage est célébré à Paris.

La cohabitation de Mme de Vins et son fils prend fin. Charles de Vins « en reconnaissance des bontés que sa mère a eues pour lui », s'engage à lui fournir, dans son appartement au château, « le chauffage, les meubles, la nourriture, lumière et blanchissage pour elle et sa servante » et 1 200 francs de pension viagère.

Cette question réglée, Charles de Vins va s'attaquer à une autre qui lui tient spécialement à cœur : faire cesser la bataille de procédure, qui dure depuis dix ans, entre sa mère et sa sœur Marie-Gabrielle. Il a tout de suite sympathisé avec son beau-frère, Léonard Gilles-Lagrange, qui est maintenant notaire à Périgueux, très apprécié par sa clientèle. En 1807, Charles se rend chez eux, plaide la cause de sa mère, conjure sa sœur de céder sur certains points : elle accepte de transiger et de réduire ses prétentions à une somme de 15 000 francs. La paix familiale retrouvée, le médiateur se réjouit au milieu du charmant groupe de ses neveux : Palmyre, Adolphe, Pauline, Caroline, Léon, Cécile et Louise.

Qu'il serait heureux, à son tour, que le nom de Vins du Masnègre pût être transmis et que cette race ancienne retrouve des forces nouvelles ; hélas ! le ménage Vins – Peysac n'aura pas d'enfants

Le gouvernement impérial est assez bien disposé pour les émigrés. Nous apprenons avec surprise qu'Odet de Peysac devient « baron de l'Empire » par décret d'avril 1812. Qu'on ne s'étonne pas après cela que Charles de Vins soit devenu officiellement « marquis de Vins de Peysac ». Il vit peu à Payzac, mais plutôt chez ses beaux-parents, à Paris et à Marmagne (dont il sera le maire pendant un an, en 1811). Mais il aspire à une vie plus active, et c'est avec joie qu'il accepte le poste de sous-préfet à Villeneuve-sur-Lot.

Vendons le château de Payzac, cette demeure rébarbative ! ce qui fut fait vers cette époque. La question délicate restait le sort de Mme de Vins, qui dut toucher une partie de la vente, mais où logerait-elle désormais ? Peut-être au Masnègre, où Dominique vient de se marier, fort bien, avec Fanny de Fontanges ; un premier fils (mort en bas âge) y naît en 1814.

La Restauration ! Tous les espoirs de l'ancienne noblesse se rallument. Il est piquant de constater que, dans la même année 1814, Charles de Vins reçoit, comme sous-préfet du gouvernement impérial, la Légion d'honneur, puis, en reconnaissance de son dévouement au service du roi, la croix de Saint-Louis ! Mais sa véritable carrière va se dessiner : en septembre 1814, il est nommé consul général de France à Dantzig.

Dominique de Vins reçoit sa part de la bienveillance royale. On le trouve sous-préfet de Brive de 1817 à 1819, d'Aubusson de 1821 à 1828. Il semble avoir assez mal agi envers sa mère ne lui payant pas les 200 francs annuels de pension compensant l'abandon de ses droits sur le Masnègre, d'où réclamation et procès. Dans l'exposé des faits, Mme de Vins se dit sans ressources par la faute de son fils, « enivré par l'opulence » (!).

Peut-être y a-t-il quelque exagération... mais le plus sûr, c'est qu'elle est à ce moment – qui l'eût cru ? – recueillie par Marie-Gabrielle, qu'elle vivra désormais, ainsi que sa fille Mion, au sein de la famille Gilles-Lagrange. Heureuse conclusion à un différend qui les éloigna l'une de l'autre pendant des années. Mme de Vins mourra à Périgueux en 1825.

Le « marquis de Vins de Peysac » a été envoyé comme consul général à Cadix, en 1816. Il y restera jusqu'en 1827 et c'est dans ce poste qu'il donnera toute sa mesure. Officier de la Légion d'honneur, il recevra du roi d'Espagne la croix de l'ordre de Charles III et celle de Saint-Ferdinand. Il prend comme secrétaire au consulat Gabriel Gilles-Lagrange, frère de Léonard, témoignant ainsi de sa bienveillance envers la famille.

En 1825, le « milliard des émigrés » tombe comme une manne céleste ! Charles de Vins va pouvoir réaliser son rêve : racheter le Masnègre. Son frère Dominique l'avait d'ailleurs vendu entre temps au général Fournier-Sarlovèze, mais avec « faculté de réméré ». Pas de difficultés, donc, mais de longues formalités. Le marquis de Vins, là-dessus, est nommé à La Havane où il faillit mourir de la fièvre jaune ! Il revient en France et, le 17 mai 1828, il a l'immense joie de signer l'achat de « la terre du Masnègre, consistant : 1° en un château, cours, jardins et dépendances ; 2° trois métairies dites du château ; 3° trois prairies et autres héritages, le tout contenant environ 310 hectares », pour le prix de 27 731 francs 39 centimes. Gabriel Gilles-Lagrange, de retour de Cadix, est appointé comme régisseur au Masnègre en l'absence du maître des lieux, plus souvent à l'étranger qu'en France, mais qui bouillonne de grands projets agricoles... industriels même, puisqu'il envisage l'installation d'une tuilerie.

C'est peut-être quelques années auparavant que Charles de Vins fit exécuter son portrait par un peintre anonyme, mais de grand talent ? Sous les abondants cheveux bouclés, le visage régulier respire avant tout la bienveillance ; il est en grand uniforme de consul, avec le haut col brodé d'or, la brochette de décorations bien en évidence !

Encore une nomination, pour Buenos Aires cette fois : c'est bien loin, mais le marquis de Vins peut en tirer de grands avantages : il part avec le titre de « chargé d'affaires et plénipotentiaire » pour traiter des intérêts commerciaux de la France en Argentine. « Si je réussis, je serai bien heureux et la récompense sera au bout », écrit-il à son neveu Léon Gilles-Lagrange. Car c'est à celui-ci que s'adresse la correspondance après la mort de sa mère Marie-Gabrielle en 1829. Il ne nous reste que quatre lettres de Charles de Vins, entre 1833 et 1835. Lettres débordantes d'affection pour toute la famille (« Je vous aime comme mes enfants ») laissant transparaître sa nature enthousiaste, généreuse, et un certain sens de l'humour.

Le 1^{er} février 1835, M. de Vins embarque pour Buenos Aires, sur la frégate la *Flore*. Il eut sans doute une pensée vers son oncle le chevalier du Masnègre (mort en 1803 à son retour d'émigration) qui avait, lui aussi, franchi l'Atlantique une soixantaine d'années auparavant ! Arrivé à bon port après 48 jours de traversée, il rencontre en Argentine des difficultés imprévues de la part de son prédécesseur qui ne veut pas lui reconnaître les pouvoirs de « chargé d'affaires », et s'incruste... Enfin tout se dénoue au mieux : « Je me porte bien, je suis ici dans un beau pays, le climat est bon ; j'ai deux jolis chevaux et vais souvent à la chasse où je trouve beaucoup de perdrix ; tu vois que je peux passer mon temps agréablement ».

Son épouse, Héloïse de Peysac, partage-t-elle cette vie facile ? Hélas non ; elle ne l'a pas accompagné, pas plus qu'elle n'était allée à la Havane. Il y a une tiédeur certaine dans les relations du ménage, même sur le plan épistolaire. Charles de Vins s'en plaint à son neveu Léon : « Depuis 5 mois que je suis ici, je n'ai reçu qu'une lettre de Mme de Vins, je ne sais que penser de ce silence ; dis à ton oncle (Gabriel Gilles-Lagrange, le régisseur) de m'écrire, il me tarde de savoir ce qu'il fait au Masnègre, et si Mme de Vins y a été ».

Toujours le souci du Masnègre... et de bien d'autres propriétés aussi. Gabriel Gilles-Lagrange, le tout dévoué, ne devait plus savoir où donner de la tête après les acquisitions effectuées en 1834 (sans doute pour remployer la succession de Mme de Peysac, belle-mère de M. de Vins). Aux environs immédiats du Masnègre, il a acheté les domaines de la Prandie haute et basse, le moulin « à deux meules tournantes dit du Masnègre ». En plus, l'importante propriété de la Filolie, près de Condat. Le tout valant plus de 100 000 francs, somme importante pour l'époque. Mais de quel bel ensemble de terre Charles de Vins pourra donc être le maître, à son retour en France !

L'année 1836 commence, pour le consul général à Buenos-Aires, sous les meilleurs auspices : il reçoit le titre d'« agent diplomatique près des gouvernements d'Amérique méridionale » (ceux qui ne comportaient pas encore d'ambassade).

Au printemps, le marquis de Vins a la joie et la fierté de faire aboutir un traité commercial des plus avantageux pour la France : résultat obtenu à

force de patience et d'habileté ! Pour célébrer cet événement avec éclat, il donne, le 1^{er} mai, dans sa résidence consulaire, « une fête superbe à laquelle assistaient plus de 600 personnes distinguées de diverses nations » d'après le compte-rendu d'un journal anglais.

Le 22 mai, Charles, marquis de Vins de Peysac, s'écroule... Apoplexie foudroyante : il a cessé de vivre. La presse périgourdine s'associe aux regrets : « Il n'avait que 59 ans et paraissait jouir de la santé la plus robuste », lit-on dans l'*Echo de Vésone*.

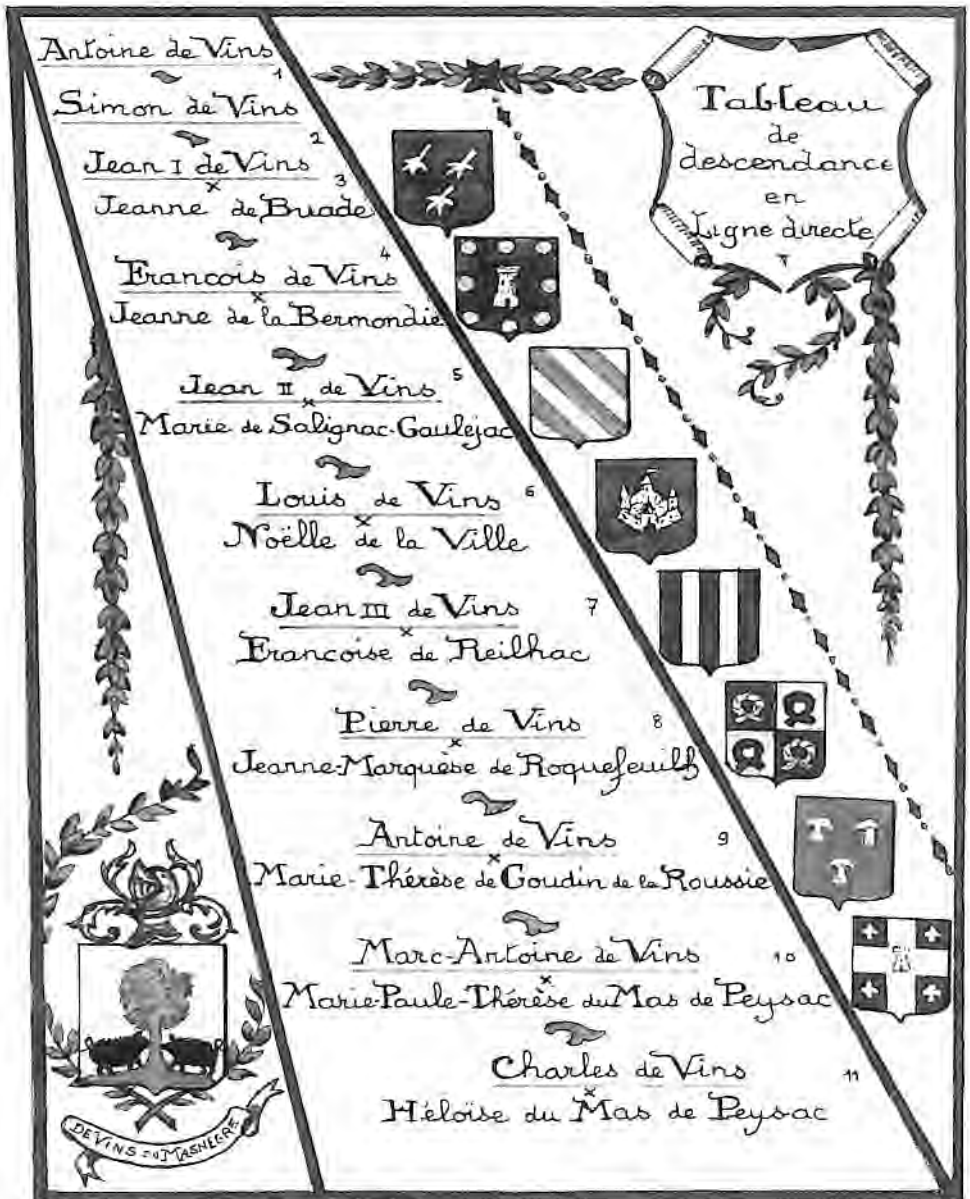
*
* *

La marquise de Vins dut faire face à une situation financière assez confuse. Elle correspondit à son tour avec son neveu Léon Gilles-Lagrange, maintenant notaire à Périgueux, au sujet de ses affaires. Lettres courtoises, mais assez sèches – elle n'a pas accepté la « mésalliance » de Marie-Gabrielle. « Trouvez-moi donc un acquéreur pour mes propriétés ». Voilà le Masnègre condamné à passer en d'autres mains ! Le 16 octobre 1842, elle écrit qu'elle l'a vendu à un M. Ducluzeau...

Devenue veuve, Mme de Vins, qui avait beaucoup de relations en haut lieu, obtient la charge de « dame d'honneur et lectrice de Mme la duchesse d'Orléans ; elle est logée aux Tuileries. En 1848, elle partage le sort de la famille de Louis-Philippe et mourra cinq ans plus tard à Claremont, résidence royale, où elle sera inhumée. Par son testament, elle laissait le domaine de la Filolie à Gabriel Gilles-Lagrange... auquel elle devait bien des années d'appointements.

Le frère cadet de Charles de Vins, Dominique, ne persévéra pas dans la carrière préfectorale, et alla vivre en Quercy, où sa femme, Fanny de Fontanges, possédait une propriété. Son fils Louis épousa Mélanie de Grézel, d'une vieille famille sarladaise, qui lui donna Fernand de Vins, né en 1845. Celui-ci, sans postérité de sa femme Louise Marié, mourut en 1916 : le nom s'éteignit avec lui.

La famille de Vins n'existe plus... mais le Masnègre est toujours debout ! Echappant au sort de bien des manoirs promis à la ruine ou complètement détruits, il a toujours été entretenu, restauré par ceux qui l'ont possédé. Comment n'être pas tenté de faire revivre, en même temps que le château, le souvenir de ceux qui, pendant plus de trois siècles, ont vécu, aimé, souffert entre ses murs ? Tel aura été le pieux dessein de ces quelques pages.



Annexe

Le voyage du chevalier du Masnègre dans l'hémisphère austral (1771-1773)

Ayant évoqué à plusieurs reprises, dans les pages précédentes, la carrière d'Antoine-Joseph de Vins, chevalier du Masnègre, il m'a paru intéressant de présenter ici un « condensé » du récit de son voyage, qui l'a mené du Brésil à l'île de France, de l'île Bourbon au Cap de Bonne-Espérance (1771-1773). Sans vouloir effacer les incorrections de style et les naïvetés d'expression, laissons-lui la parole le plus souvent possible, en relevant les détails pittoresques de ce long et lointain périple.

*

* *

Le 6 janvier 1771, l'*Union*, vaisseau de guerre portant 90 hommes, et la frégate la *Seine*, commandée par M. de Vaucouleurs, avec 30 hommes sous les ordres du chevalier du Masnègre, sortent du goulet de Brest.

Débuts pénibles pour un Périgourdin peu entraîné à la navigation, et en proie aux affres du mal de mer ! Tout de suite, gros temps : les vergues des huniers cassent, et ce n'est que le premier des accidents habituels aux longues traversées : mâts brisés, voiles déchirées. On se demande par quel miracle un bâtiment pouvait arriver à bon port. « Le roulis était si fort qu'on était obligé d'attacher les plats sur la table pour pouvoir dîner, il aurait été dangereux de se servir de couteaux, car nous roulions les uns sur les autres... A la hauteur de Saint-Vincent, la misaine a été emportée. Le capitaine a fait mettre le foc d'artimon pour gouverner le bâtiment, qui n'avait plus aucune voile ». En vue du Cap Phinister (*sic*) le capitaine ouvrit les paquets de la Cour et s'étonna d'y trouver des ordres pour aller non à la Martinique, comme le bruit en courait, mais à l'île de France ! Consternation générale, le voyage devenant beaucoup plus long : ordre était donné de relâcher aux îles du Cap-Vert pour prendre des vivres.

Encore faut-il les trouver, ces îles du Cap-Vert ! Hélas, une déconvenue se préparait. « Le capitaine était fort inquiet le 29 janvier de ne pas découvrir les Isles qu'il cherchait depuis la veille ». Le lendemain, il faut se rendre à l'évidence : « Les îles sont dépassées sans les voir, à cause des grains considérables que nous avons eu aux Isles Canaris (*sic*) ; plusieurs grands

marins les ont cherchées ainsy que nous sans les apercevoir. Le capitaine s'est décidé à prendre la route de Riaugenariau (*sic*) pour aller relâcher, nous en étions à 900 lieues ». Imprévu des voyages au long cours. La traversée de l'Atlantique commence, monotone, mais, pour ces terriens, tout est sujet d'émerveillement !

« Nous primes un marsouin, c'est un poisson fort gros ; il a le dedans du corps fait comme un cochon, aussi l'appelle-t-on cochon de mer. Il y a un poisson qu'on nomme Remora, qui est curieux à voir ; il a le ventre sur le dos (*sic*) et une râpe sur la tête avec laquelle il s'attache après le corps du requin. Nous avons des poissons volants qui partent de la mer comme des compagnies de perdreaux, ils ne peuvent voler qu'autant qu'ils ont les ailes mouillées ».

Mais des tristesses et des inquiétudes se mêlent à l'amusement des découvertes : « Le lundi gras, nous avons perdu M. le chevalier de Raimeru, mort d'une fièvre maligne. Un mousse de 17 ans, ayant été puiser de l'eau pour rincer le verre de l'aumônier, est tombé dans la mer, nous avons eu beaucoup de peine de le voir périr sous nos yeux... Les calmes ennuyaient Mr de Vaucouleurs, crainte de manquer d'eau ; le capitaine fut obligé de faire cuire la viande dans l'eau de mer et d'en faire du pain ; il faut avoir bon appétit pour en manger ».

La cérémonie du baptême de la ligne n'a point été omise : « Ceux qui donnent de l'argent en sont quittes pour quelques gouttes d'eau : j'eus recours à ce moyen et ne fus pas arrosé moyennant 12 livres. » Le 6 mars, grande alerte : « On crut que le feu était au gaillard d'avant, ce n'était qu'une imprudence du cocq qui, pour conserver la mauvaise graisse qu'il avait ramassée pour vendre en arrivant à terre, en avait empli la chaudière pour la faire fondre, et le feu y avait pris. Nous avons obtenu la grâce du coupable que l'ordonnance du Roy condamne à expirer à coups de garsettes sur un canon où il était déjà attaché ».

Le 16 mars enfin, les côtes du Brésil sont en vue, mais, pendant deux jours, le capitaine fait sonder les parages sans trouver la profondeur suffisante : va-t-on échouer maintenant ? Guidée par un bateau pêcheur, la frégate du roi, la *Seine*, peut entrer le 18 mars, à midi, dans le goulet de Rio de Janeiro. Passons sur le récit circonstancié de l'entrevue décevante avec le vice-roi du Brésil ; les autorités portugaises mettent une mauvaise volonté manifeste à fournir de l'aide aux Français. Il faut trouver un asile à terre pour de nombreux matelots scorbutiques : une île pourra être louée, mais aux frais de la frégate. Après de longs marchandages, « on transporta les pauvres malheureux dans ces déserts qui leur parurent bien agréables ». Au bout d'une douzaine de jours, le vice-roi ordonne de presser le départ ; on doit faire les provisions en hâte et dans des conditions désavantageuses, avant de quitter ce pays si peu hospitalier...

Quelques détails pittoresques retiennent l'attention d'Antoine-Joseph de Vins : « les processions de la semaine sainte sont précédées par des pénitents vêtus de la tête jusqu'aux pieds d'une grande tunique de toile blanche et sont rangés sur deux lignes, les uns traînant des chaînes énormes à leurs pieds, les autres se frappant à grands coups de disciplines munies de pointes de fer qui font couler le sang, nous en avons eu tous nos habits couverts ».

« Nous avons très peu vu les femmes : lorsqu'elles sortent, elles sont sur une espèce de bergère, garnie de rideaux, qu'on appelle pannanquin (*sic*) qui est portée sur l'épaule par des noirs... L'habillement et la coiffure des dames tient beaucoup de l'espagnol : un corps plissé attaché à la jupe avec un voile de soie noire sur la tête qui les couvre jusqu'aux genoux ; elles ont des bagues très précieuses et tiennent un grand éventail à la main ».

« Le pays est abondant en bestiaux, fruits, les orangers et les citronniers y sont communs ; il y a des mines d'or, d'argent, de diamants, de topazes, ce qui rend la contrée fort riche ».

Enfin, la frégate la *Seine* quittera cette terre peu accueillante le 16 avril 1771, à destination de l'île de France d'où elle est encore éloignée de 2 000 lieues : « Le 25 avril, nous sommes arrivés aux îles de Tristanconia (Tristan d'Acunha), nous étions encore à 500 lieues du cap de Bonne-Espérance habité par les Hollandais, dont le passage a toujours été dangereux ». Pour confirmer cette mauvaise réputation, il s'élève une terrible tempête qui dure quarante-huit heures : vagues hautes de quarante pieds, tonnerre, grêle abondante... Au milieu de ces angoisses, impossible d'entrer en contact avec un vaisseau aperçu le 15 mai et qui se trouvait être l'*Union*, vainement cherchée depuis le départ de Brest. La tempête enfin calmée, le *Te Deum* est chanté à bord, comme il est d'usage après le passage du Cap.

Aux abords du canal de Mozambique, « nous fûmes très étonnés de trouver des calmes continuels qui ont mis M. de Vaucouleurs, le 22 mai, dans la nécessité de retrancher l'équipage à 6 onces de biscuit, et les officiers de sa table à un seul repas. Il y avait des journées où nous ne faisons que 8 lieues dans 24 heures ». Un vaisseau espagnol, rencontré dans ces parages, donne des nouvelles de l'île de France : « Il nous dit que M. le Chevalier des Roches, gouverneur de l'Isle, nous attendait depuis longtemps, que la Cour nous avait annoncés et qu'aucune troupe n'était encore arrivée ».

« Le 18 juin, nous avons vu la terre, à l'île de Rodricq (Rodrigue). C'est une île qui a 15 lieues de tour : il n'y a qu'un Français qui l'habite avec quelques noirs pour prendre des tortues de mer qu'il envoie à l'île de France ; c'est une très bonne chose pour le scorbut, il nous tardait d'en manger et d'en prendre des bouillons, en ayant grand besoin ».

Le jour tant désiré arrive enfin : le 20 juin, après plus de cinq mois de navigation, les montagnes de l'île de France sont en vue. Mais le débarquement ne s'annonçait pas sans difficulté : « Le pilote, ayant perdu la tête, a dit qu'il

ne répondait d'aucun évènement, nous étions près des roches où nous allions nous perdre... ». La nuit d'angoisse s'achève et on peut descendre à terre ! L'allégresse règne à Port-Louis, où tous les bateaux partis ensemble de Brest sont arrivés à bon port. « M. des Roches, gouverneur, nous envoya tous prier à dîner, et jamais repas de noces n'a été fait avec plus de joie... Pour comble de bonheur, je trouvai une lettre de ma Mère qui m'annonçait sa bonne santé et celle de toute ma famille ».

Après avoir échappé à tant de périls, on peut considérer comme un éden la terre ferme, quelle qu'elle soit... mais si, de plus, cette terre est « la perle du Tropique », on comprend l'enthousiasme débordant d'Antoine-Joseph pour ce pays où tout le charme. « L'Isle de France est située sous un très beau ciel. Le terroir est bon, il y a beaucoup de fruits toute l'année : la nana (*sic*) est un fruit excellent, la figue-banane ressemble à un rady, elle est douce comme le sucre, la gouliave (goyave) ressemble à une pomme ronde et le dedans à une pomme de mille grains (grenade). Les orangers donnent une odeur agréable dans les forêts qui en sont remplies ainsi que de toutes sortes de bois très beaux pour les meubles, surtout celui d'ébène, dont on fait le plus grand cas... Il y a une chauve-souris grosse comme un pigeon et excellente à manger, j'en ay goûté par curiosité et n'ay de ma vie mangé d'oiseau meilleur ».

Le « service du Roy », assez bizarrement, consistait surtout en fréquents voyages de la *Seine* au Grand-Port, au sud-ouest de île, pour chercher des bois de construction. Ce qui n'était pas sans danger, le canal étant bordé de récifs. Voilà une fois de plus le chevalier du Masnègre en péril : tempête, navire à la merci des vagues : « Le capitaine a fait mouiller la grande ancre, qu'on appelle de Miséricorde, parce que c'est la dernière ressource ». Après une journée de cruelle incertitude, l'ouragan se calma, mais les dégâts étaient considérables à Port-Louis où 22 navires avaient coulé. Il faut faire diligence pour réparer les bâtiments, car il est question de ramener en France la frégate la *Seine*. « Cette nouvelle fit beaucoup de plaisir à tout l'équipage et je ne fus pas moins heureux de voir la fin d'une campagne remplie d'événements malheureux ».

En attendant le départ, jouissons de la vie mondaine à Port-Louis ! « M. de Messein a commandé dans l'Inde avec distinction : sa maison est ouverte à tous les militaires et honnêtes gens. La maison de Mme d'Hauteville et celle de Mme la Convière qui en est à son 4^e mari sont aussi très bonnes... Les demoiselles de l'Île de France aiment à être bien parées, portent rarement des robes, ayant les déshabillés les plus galants, et sont toujours coiffées en cheveux ». On accueille avec curiosité, dans les salons, « M. de Querquelin (lisez : Kerguelen) revenant des terres australes, où la Cour l'avait envoyé pour s'assurer si elles existaient. »

Le 6 avril 1772, après un séjour de dix mois à l'Île de France, la frégate la *Seine*, portant 3 compagnies du Royal-Comtois, lève l'ancre pour se rendre à

Brest, avec relâche au Cap de Bonne-Espérance. Mais l'homme propose et Dieu dispose... Cette traversée commença sous de fâcheux auspices. Après avoir dépassé l'île Bourbon où les volcans jetaient des flammes – signe certain de mauvais temps ! – une terrible tempête commença. Toutes les catastrophes s'abattirent sur la frégate : la grand-voile emportée, trois mâts cassés, l'eau entrant de toutes parts, la famine menaçant l'équipage réduit à vivre de biscuit, car on ne pouvait faire de feu. Le 14 avril, retour au calme mais, devant l'étendue des dégâts, M. de Vaucouleurs prend le parti de retourner à l'Île de France.

Longue traversée, 34 jours ! par suite de vents contraires. On s'affaire, une fois arrivés, à réparer tant le bâtiment endommagé... que les habits militaires, pour être en état de rentrer en campagne dans le plus bref délai. Mais si le chevalier du Masnègre embarque de nouveau le 15 août sur la *Seine* avec son détachement, il lui faudra cependant attendre le 29 octobre pour partir, et finalement, d'après les ordres reçus, ce sera sur le vaisseau *Ile de France* !

Première escale à l'île Bourbon. Après un rapide aperçu sur l'aspect de l'île et ses ressources agricoles, le narrateur passe à un autre sujet : « Les femmes de ce pays aiment beaucoup la danse, nous leur avons procuré cet amusement tout le temps de notre séjour... Si la fortune de ces demoiselles avait secondé leur beauté, nous aurions fait en sorte d'en amener quelques-unes en Europe, ayant toutes beaucoup de goût pour le sacrement de mariage... »

La frégate repart dix jours plus tard, et arrive sans encombre le 14 décembre au Cap de Bonne-Espérance, où l'accueil des « Hollandois » est chaleureux. La vie est facile, le chevalier s'en émerveille : « je fus me mettre en pension, à 6 livres par jour, chez Mme Néquelain, qui avait deux demoiselles parlant parfaitement le français, ce qui m'était d'un grand secours pour prendre des connaissances du pays ; ces demoiselles, qui étaient aussi jolies qu'honnêtes, me donnaient toutes celles que je désirais ». Cinq repas par jour, aussi abondants que de chère délicate : « A midi, on présentait un grand dîner servi à l'hollandaise, où il y avait des légumes de toute espèce, de très bonne volaille ainsi que du gibier... tout le long du jour, la limonade et l'orgeat étaient à discrétion. A 8 heures, on servait un très bon souper auquel je pouvais prier mes amis sans qu'il m'en coûtât rien, car c'est l'usage de tous les endroits où l'on prend pension ».

De nombreux bals sont donnés en l'honneur des étrangers de passage : on peut rencontrer dans la société des familles protestantes d'origine française, venues se réfugier au Cap lors de la Révocation de l'édit de Nantes.

Quant aux naturels du pays, les Hottentots : « Ils viennent troquer des peaux de lions, de tigres et de toutes sortes d'animaux contre de la viande salée et de l'eau-de-vie ; ils n'ont pour habillement qu'une peau de mouton sur les épaules, ils s'entourent le corps de boyaux qu'ils ne quittent qu'une fois tombés en pourriture... On a trouvé dans ce pays un quadrupède de dix-sept

pieds de hauteur, et on a amené au Cap un autre quadrupède d'une grande beauté, lequel tenait du taureau, du cheval et du cerf, ce n'est pas sans raison que l'Afrique a été nommée la Mère des Monstres ». Le chevalier nous semble bien crédule !

Tout n'a qu'un temps : il faut dire adieu au Cap, à ses aimables hôtes, à ses jardins délicieux. L'*Ile de France* reprend la mer le 15 janvier 1773, et, le 20 février, arrive à Sainte-Hélène. « Cette isle est habitée par les Anglais, sous le plus beau ciel possible. Tout ce qu'on y sème vient au mieux, sans avoir égard aux saisons ». Le 25 février, arrivée à l'île de l'Ascension : « Nous avons vu un nombre prodigieux d'oiseaux qui venaient se poser sur la vaisseau... les matelots se mettaient des mouchoirs rouges sur la tête, ce qui les attirait d'assez près pour les prendre au vol ». Au contraire de Sainte-Hélène, l'Ascension semble un lieu désolé : « L'île a été bouleversée par les volcans, on ne peut se promener qu'avec précaution à cause des précipices couverts de cendre où on pourrait être englouti ». Malgré des calmes persistants qui retardent la marche du navire, le retour vers la France se passe sans incidents majeurs. Passage aux Açores à la fin de mars : le 11 avril, on est en vue d'Ouessant et, le lendemain, le vaisseau mouille dans la rade de Brest : après tant de péripéties, quelle joie de fouler à nouveau la terre de France !

*

* *

A son retour d'émigration en 1802, Antoine-Joseph de Vins fut recueilli au château de Pauliac, près de Daglan, par ses parents, le marquis et la marquise de Commarque (née de Gaudin). Revenu au Périgord natal, c'est à son petit-cousin Joseph de Commarque que le chevalier du Masnègre dicta ses souvenirs : il ne lui restait que quelques mois à vivre, puisqu'il mourut le 30 mars 1803. Comment ne pas citer, à son propos, quelques phrases émouvantes de Lamartine, évoquant le sort de tant de cadets : « Vieillir dans le grade modeste de capitaine, gagner lentement la croix de Saint-Louis, puis, dans un âge avancé, végéter dans quelque vieux château de son frère aîné... aimé mais négligé de tout le monde... inaperçu, sans biens, sans femme, sans postérité, jusqu'à ce que les infirmités le reléguassent dans une chambre nue et qu'on dît un jour dans le château : « Le chevalier est mort ».

S. G.-L. G.

Sources :

Archives départementales de la Dordogne

2 J 284 : famille de Vins

B. 1683 : Instruction sur l'attaque du château du Masnègre

B. 1208 : Inventaire

Registres paroissiaux de Valojoux et Payzac

Bibliothèque nationale, manuscrits : Chérin 210

Dossiers personnels : actes notariés et correspondance

Antoine de Vins, sgr de Masnègre, vers 1490

Simon

x1

x2 12.10.1497 Yvette de Massaut, fille du sgr de Clérans.

Jean

o avant oct. 1497

x Jeanne de Panade de Saint-Sernin

+ avant 1529

François

Bertrand

x Jeanne de la Bermondie

Jean

Henri

Pierre

x Marie de Salignac,

sœur de Louis, évêque de Sarlat en 1578

Louis

x Noëlle de la Ville

3.12.1623

+ vers 1662

François, sieur de la Borie

x 1630 Gabrielle de Langeac,

veuve de Charles de la Ville, et mère de

Noëlle. veuf le 20.02.1645, il devient

prévôt de la cathédrale de Sarlat

+ 17.04.1686

Jean

Pierre

Gabrielle

x 9.11.1653 à Pelvézy x Catherine Amplemant x avril 1647

Françoise de Reilhac, en Artois

Pierre Chapon

fille de Jean et de Louise

+ à l'armée

du Bâtiment

de Souillac (+ 1.03.1703)

+ avril 1711 à Valojoux

Pierre	Gabrielle	François (?)
o vers 1660	x Jean de Sédières	+ 1682
x 23.11.1689 à Cahors	Catherine s.a.	
Jeanne Marquèse de Roquefeuilh		Françoise, religieuse
(+ 4.01.1748)		
+ juin 1729		

Antoine	Gabrielle
o vers 1689	
x 14.09.1733 Sarlat	
M. Th. de Gondin de la Roussie	
(+ 1792)	
teste 18.09.1742	

Du Roi-Soleil à la Belle Époque, l'ascension sociale d'une famille de Ribagnac en Périgord

par Marcel BERTHIER

C'est le 30 juillet 1683 que mourut à Versailles la reine de France, Marie-Thérèse. Depuis son mariage en 1660, malgré les infidélités du roi et la présence de ses favorites, elle n'avait cessé de manifester la plus ferme dignité et la plus méritoire discrétion : elle ne joua, pendant ces vingt-trois ans, aucun rôle politique majeur. Pourtant, cette année 1683 va marquer, dans le pouvoir royal de Louis XIV, une étape importante. Jusque là, selon le mot de Voltaire, « non seulement il s'est fait de grandes choses sous son règne mais c'est lui qui les faisait ». En 1661, Mazarin était mort, le roi gouverna seul mais, en retrait, il était aidé par Colbert, Vauban, La Reynie et Louvois. L'administration fut rénovée et les grands équipements économiques lancés. Le Vau, Le Nôtre et Le Brun avaient travaillé à la création de Versailles où le roi et la cour s'installèrent le 6 mai 1682. Peu après la reine, Colbert mourut à son tour (6 septembre 1683). Depuis la mort de Mazarin, la prééminence internationale de la France avait été assurée, l'Espagne avait été contenue, la frontière du nord-est sécurisée et Bossuet avait dans ses quatre articles, en 1682, conforté la puissance de l'Église gallicane. Un peu plus de deux mois après la mort de la reine, Louis XIV épousa, en secret, Madame de Maintenon. La monarchie dévote allait succéder à la monarchie festive.

En Périgord, à Neuvic-sur-l'Isle, Marguerite Magniol, épouse d'un modeste notaire royal, Jacques Peyronny, donna le jour à cette époque à trois enfants : François en 1663, Jean en 1664 et Marie en 1667.

En 1685, l'aîné François quitta Neuvic pour aller épouser, le 26 février, Marie Paponeau fille de Jean, laboureur aux Gendres de Ribagnac. Deux enfants vont naître de ce mariage : Géraud (ou Jérôme) le 10 février 1687 et Jeanne, deux ans plus tard, le 1^{er} mai 1689. Malheureusement Marie Paponeau mourut le 3 octobre 1690 et François Peyronny se retrouva seul aux Gendres avec ses deux très jeunes enfants.

Les Gendres avaient été détachés depuis peu du domaine de Bridoire dont le château appartenait aux Boussant, marquis de Bazillac, après avoir été occupé en 1649, au nom du roi, par du Fresnoy, maire de Bergerac. François Peyronny, incapable d'assurer seul l'exploitation des Gendres, ne tarda pas à se remarier avec Marie Villepontoux. Agée d'une trentaine d'années, elle était, croit-on, originaire d'une famille protestante de l'Agenais ou du Bergeracois. Il ne manquait pas, dans ces années qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes (18 octobre 1685), de familles qui n'avaient eu d'autre choix que la conversion, formelle souvent, au catholicisme. Seuls les nobles et les riches avaient pu choisir l'exil. De ce second mariage naquirent trois enfants : François en 1693, Jean en 1698 et Marie en 1699.

La Ligue d'Augsbourg formée dès 1686 va entraîner la France dans la guerre contre l'Espagne et l'Angleterre. Le maréchal de Luxembourg et Tourville vont s'y illustrer mais le pouvoir royal en butte à l'opposition aristocratique va s'en trouver affaibli. Sur le plan intérieur, il faut noter une crise démographique grave née de mariages tardifs, de la peste, de la famine et de la guerre. Dans le domaine religieux, le jansénisme, le quiétisme et la révolte des camisards viennent bouleverser la fin du règne de Louis XIV qui meurt le 1^{er} septembre 1715 à Versailles.

Quelques semaines plus tard, Géraud Peyronny épouse à Ribagnac Marie Girard la fille du juge de Bridoire. Entre 1716 et 1728, ils auront un fils puis trois filles, tous nés à Ribagnac.

Cependant, à partir de 1717 les deux fils et la fille nés de la seconde union de François Peyronny vont se fixer par mariage à Puysserampion dans l'Agenais, où ils feront souche entre Duras, Lauzun et Marmande de 1738 à 1840.

Par son mariage, Géraud Peyronny est entré dans la bourgeoisie de robe, modeste certes, mais qui va lui permettre de s'élever lui aussi dans le monde rural où il vit. En 1751, son fils François devient juge de Bridoire, puis, en 1764, receveur général des Domaines du roi, enfin, en 1780, coseigneur des terres de Bridoire.

De son mariage, en 1748, avec Catherine Vennac naîtront deux filles, Marie, en 1748, et Jeanne, en 1750. Leur fils aîné, né en 1752, mourra à 22 ans. Le second fils, Jean-Baptiste, écuyer lors de son mariage, avocat au parlement, inspecteur des Domaines du roi, épousera en 1778 Jeanne de Chastenot de Malaval d'une riche famille de Périgueux habitant le château de La Plagne.

En un peu plus de trois quarts de siècle et en trois générations, voilà donc les Peyronny passés de laboureurs aux Gendres à la noblesse de robe

bordelaise. On ne manquera pas de remarquer, qu'après leur naissance, on n'a gardé aucun souvenir des filles. Il en est de même des épouses des fils après leur mariage, elles sont là pour transmettre la vie et le nom, rien d'autre. On notera aussi que, dans ce temps si marqué par la religion, on ne voit chez les Peyronny aucune vocation sacerdotale ou religieuse.

Dans le même temps, la France, elle, a quitté le Grand Siècle pour entrer dans celui des Lumières. Insensiblement, l'Ancien Régime s'est dégradé. Grâce à la paix intérieure, la rente foncière s'est améliorée, la mobilité sociale s'est accrue partout, la richesse est devenue, plus que la noblesse, source de puissance. Toutefois, le mécontentement des paysans est général, on voit se développer déséquilibres et tensions et la fracture n'est plus entre les ordres, mais elle les traverse. On le voit bien dans le clergé où la bulle *Unigenitus* et le gallicanisme séparent les prélats nobles et riches des curés réduits à la portion congrue. De même, il n'y a rien de commun entre la noblesse de cour et les hobereaux de province. C'est le règne des privilèges. On est allé, sans en avoir bien conscience, de Pascal à Voltaire, de Bossuet à Diderot. Les guerres de succession de Pologne et d'Autriche n'auront pas les effets dévastateurs des guerres de Louis XIV. Pourtant, ce que la France avait accordé à celui-ci, elle allait le refuser à Louis XV ; la guerre de Sept ans et le renversement d'alliances, dont elle s'accompagnait, bouleversent encore un peu plus la situation jusqu'à la mort du roi, le 10 mai 1774. C'est d'une situation complexe qu'hérite Louis XVI. Les maladresses de la reine mécontentent le peuple et s'ajoutent à la stérilité de leur mariage. Turgot, Necker et Calonne s'efforceront de redresser les finances du royaume, mais en vain.

Curieusement, Jean Baptiste Peyronny et son épouse semblent avoir traversé la Révolution et l'Empire sans difficultés notables. Il en est de même de leurs cinq enfants, nés entre 1781 et 1791.

L'aîné, Joseph, Ignace, Auguste, né en 1781 aux Gendres, y passera sa vie entière. Inspecteur de l'enregistrement, il sera maire de Ribagnac. Il mourra en 1859, sans alliance ni postérité.

Son frère Jean-Baptiste, son cadet d'un an, épousa à Vire (Calvados) Virginie Roger, dont la famille possédait le château de La Lande d'Airou (Manche). Elle avait 22 ans, il en avait 38 et on le connaissait déjà sous le nom de « marquis de Peyronny, propriétaire, vivant de son revenu, membre du conseil municipal, du bureau de bienfaisance et président du conseil de fabrique de l'église ».

Le troisième fils, Louis, Jean, officier de marine, épousa à Lyon, en 1821, Suzanne Azémar.

On ne sait rien du quatrième fils, Jean, Alexis, sauf qu'il mourut jeune. On en sait moins encore de l'unique fille, Émilie, sinon qu'elle aurait épousé un certain Andrieux.

Des trois premiers fils, on peut remarquer qu'un seul est resté sa vie entière aux Gendres, où il devint maire de Ribagnac, désigné à l'époque par

le préfet. Dans cette fonction, il n'était, semble-t-il, pas très actif, car les documents sont souvent signés par son adjoint Delile-Gravière. Les deux autres fils ont quitté le Périgord pour se marier à l'approche de la quarantaine, l'un à Vire en 1820, l'autre à Lyon l'année suivante. La tempête révolutionnaire et impériale était passée. Même si subsistait la nostalgie de la liberté et de la gloire, la France s'accommodait d'une monarchie bourgeoise et romantique.

La génération qui suivit assumait une sorte de transition entre le suffrage universel et le césarisme de « Napoléon le Petit ». Les trois fils de Jean-Baptiste, le châtelain d'Airou, achevèrent de se séparer de Ribagnac.

Jean-Charles, avocat, conseiller à la cour d'appel de Rouen, épousa à Lyon en 1854, Louise Peyronny, sa cousine germaine, fille de son oncle Louis et de Suzanne Azémar.

Joseph Auguste intégra l'école Polytechnique en 1844, devint officier du génie et épousa, en 1855, à Orléans Marie-Victorine Chagot. En 1860, il démissionna de l'armée et s'installa au château de Rastignac à La Bachellerie (Dordogne), que les La Rochefoucauld venaient de lui vendre.

Louis, Jules, le troisième fils, épousa Marie, Esther Delahuppe de Larturière, la sœur du maire de Vire, et vécut dans son château de la Lande d'Airou.

Chacun de ces trois frères eut à son tour un fils au début de la seconde moitié du XIX^e siècle :

- Auguste, Roger, marquis de Peyronny, né à Lyon, avocat, épousa en second mariage, à Paris, la fille du comte de Tilière dont il n'eut pas de postérité.

- Henri, Georges, né à Orléans, officier célibataire, légua Rastignac en 1921 à Philippe Lauwick et à son épouse née Chagot sa nièce par alliance.

- Henri, Arthur, né à Vire, chef d'escadron au 19^e dragons, épousa Jeanne Huchet de Cintré, qui était peut-être la petite-fille de l'ancien préfet de la Dordogne, et dont il n'eut qu'une fille.

C'est ainsi que s'acheva au XX^e siècle la lente, mais constante, ascension des Peyronny des Gendres commencée au milieu du XVII^e siècle dans un modeste village du Périgord. Laboureurs, juges, fonctionnaires des domaines, avocats, officiers ou châtelains, chaque mariage fut pour eux l'occasion de progresser mais les contraignit à quitter Ribagnac leur pays d'origine. Il n'y a rien là d'un phénomène exceptionnel, sinon par sa durée et par sa réussite. Depuis la mort de Louis XIV et dès la Régence, on vit quelques femmes ambitieuses et cultivées réunir autour d'elles des écrivains ou des artistes qui appréciaient leur charme et leur intelligence et en attendaient promotions et faveurs. De riches mariages s'y concluaient et parfois de tumultueuses liaisons. Après la brève interruption de la Révolution, d'autres groupes se formèrent d'où la noblesse et le haut clergé furent absents mais on y rencontra bientôt des médecins célèbres ou des prêtres mondains à l'écoute des Symbolistes, des Parnassiens et des Impressionnistes. Un autre monde est né.

La maison de négoce Gay-Pouquet (1806-1899) d'après une correspondance et des archives familiales

par Francis A. BODDART

Fondée en 1806 à Paris, la maison de négoce des frères Gay, dont l'activité a été poursuivie par la famille Pouquet, a fait la fortune de ses fondateurs. Apprentissage familial, stratégie matrimoniale et solidarité financière ont permis à cette maison de soierie et d'étoffes en gros de passer au travers de plusieurs générations, sous des formes juridiques et sous des enseignes différentes. Dans le même temps, se multiplient leurs acquisitions foncières en Périgord et en Limousin : une demeure de distinction au centre d'une grande propriété rurale viendra souvent parachever cette vie urbaine et laborieuse.

Une collection de 200 lettres (1835-1899) issues du fonds d'archives Pouquet, de Liarou (Saint-Martial-d'Albarède), constitue la principale source d'étude de cette entreprise. En complément, ont été étudiées les minutes de M^e Charles Clausse, notaire à Paris (1826-1837) et beau-frère de Pierre Gay, ainsi que les minutes de son successeur, M^e Yver. Les archives familiales du Dr Jacques Gay ont été enfin l'indispensable ciment permettant de comprendre une histoire d'entreprise de près d'un siècle ¹.

1. Mes remerciements se portent d'abord vers le Dr Jacques Gay qui m'a aimablement ouvert les archives de sa famille et la correspondance Pouquet retrouvée dans les archives Lasageas, à Anliac. Sans son aide, cette étude n'aurait pu être menée à son terme.

La fondation et l'essor de la maison de négoce d'Antoine et Pierre Gay

Selon des sources familiales, les frères Gay ont fondé une première maison de négoce à Paris en 1806. Ils firent « une jolie fortune, d'abord par les costumes de Cour de Napoléon, les manteaux de Cour, les robes de tulle lamées or ou argent ou brodée en soie. Ensuite, ils s'étaient bornés à leur commerce de cachemire et de belles soieries »².

Venue de la région de Lanouaille, la famille Gay a fait souche dès la fin du XVII^e siècle à Excideuil. D'emblée, les Gay se firent « marchands »³ et participèrent notamment au commerce du fer⁴. Jean Gay, « cytoyen et bourgeois d'Excideuil »⁵ possédait plusieurs granges dans lesquelles il entreposait ses marchandises. De son mariage (1757) avec Marie Catherine Raynaud naquirent 19 enfants.

Au moins trois d'entre eux montèrent à Paris :

- Jacques dit « Roulet », « cadet » ou encore « le Jeune »⁶ qui, parti à Paris dès 1798 trouver du travail, invita ses frères à venir.
- Pierre⁷, l'aîné, qui répondit le premier à l'appel,
- puis, Antoine⁸ qui suivit.

Nous n'avons pas pu établir que Jacques-aîné⁹ fonda lui-même une maison de commerce à Paris. Il acquit le château et domaine du Long à Saint-Médard-d'Excideuil. Plusieurs de ses enfants seront négociants à Paris¹⁰.

Jacques Gay dit « Roulet » a laissé un récit autobiographique retrouvé dans sa propriété du Temple-de-l'Eau. Après cinq années de pérégrinations militaires et quelques mois d'inactivité à Excideuil, il décide, en 1798, de rejoindre Paris. Jacques, d'abord employé chez un liquoriste, puis dans l'administration des jeux, fait la connaissance d'un « Mr Le Normand, marchand d'étoffe de soie ». Pierre Gay, qui travaille « dans une maison de

2. Arch. privées. *Mémoires de ma tante Gubert*, document de souvenirs dicté en septembre 1895 par Justine Gubert, née Paris de Lamaury, à sa nièce Justine Richard-Lagerie.

3. Arch. privées, Dr Jacques Gay, Excideuil.

4. Boddart (Francis), « Les mines de fer du Faureau (Saint-Martial-d'Albarède) du XVII^e au XIX^e siècles », *B SHAP*, t. CXXV, 1998.

5. Arch. privées, Dr Jacques Gay, Excideuil. Lettre de reconnaissance obtenue en 1763.

6. Jacques Gay est né le 24 août 1771. Il est décédé le 23 janvier 1855 à Cherveix-Cubas. De son mariage, le 11 septembre 1805, avec Marie Villatte de Lasboueygas sont nés plusieurs enfants dont Amédée, né à Paris le 14 novembre 1806.

7. Pierre Gay est né le 8 octobre 1769 à Excideuil. Il est décédé le 18 mai 1859 à Neuilly.

8. Antoine Gay est né le 23 juillet 1778 à Excideuil. Il est décédé au château de Lajudie le 11 juin 1863. Son corps a été transféré dans le cimetière d'Excideuil en 1875.

9. Jacques Gay aîné est né le 30 octobre 1759 à Excideuil. Il a épousé le 17 juin 1788 Marie Desvergnès. Bourgeois d'Excideuil, il était marchand liquoriste.

10. Arch. privées, Dr Jacques Gay, Excideuil.

commerce à Limoges »¹¹, y est placé probablement dès 1800 avec « 400 francs d'appointements » annuels. Les deux frères forment également une société verbale pour spéculer sur la démonétisation « des louis rognés » qui sont expédiés en Espagne. Pierre Gay est rejoint l'année suivante, dans la même maison Le Normand¹², par son frère Antoine qui « était chez un commissaire ordonnateur à Rhaine en qualité de secrétaire ». Les deux frères manifestent rapidement d'excellentes aptitudes professionnelles. « Leurs appointements allaient en augmentant et nos fonds en faisaient de même [...] Mes frères furent intéressés dans la maison Le Normand, Pierre avait 2 000 francs de fixe et 4,5% sur les bénéfiques et Antoine, 1 500 francs et 3% ». Néanmoins, « ils s'y déplaisaient beaucoup, surtout Antoine qui était le moins endurant par les mauvais procédés du patron ». Antoine décide son frère, Pierre, probablement dès 1806, de monter leur propre affaire dans laquelle Jacques « cadet » est associé financièrement. « Nous convîmes de toutes nos petites affaires, ils [Pierre et Antoine] écrivirent à Lyon pour demander quelques pièces d'étoffes de soie et prévenir Messieurs les fabricants de leur sortie de chez M. Le Normand et de leur établissement. Nous fîmes à nous trois 7 500 francs de capital [...] je continuais à garder ma place de sorte que je me mêlais de rien dans le commerce, avec cet argent on escomptait toutes les marchandises et tout cela marchait bien, nous fîmes venir le cousin Baptiste que nous prîmes pour commis avec un nommé Vairier de Limoges qui payait pension ». Le magasin se situait dans « une maison qu'on finissait de bâtir, rue Sainte-Anne en face de la rue Chabanais »¹³.

Compte tenu de son état de santé et de quelques tensions avec ses frères, Jacques Gay décide de retourner en Périgord non sans obtenir 10 000 francs « de dédommagement ». L'inventaire, « après 10 mois de société » fait apparaître « 24 000 francs de profit »¹⁴. Au total, Jacques part avec 49 000 francs en billets à ordre. Il acquiert en 1807, pour 66 000 francs, une propriété au Temple-de-l'Eau, près de Cherveix-Cubas, mais semble encore résider à Paris en juillet 1808¹⁵. Une nouvelle société est constituée entre Pierre et Antoine Gay en fin d'année 1807. Le succès commercial de leur entreprise est rapide. Un bail, enregistré par M^e Narjot en date du 28 mars 1811, confirme que les frères Gay occupent, pour 840 francs par an, un appartement au 3^e étage d'un immeuble située 55, rue Saint-Anne (qui reçut le nom de rue Helvétius de 1792 à 1814)¹⁶. Leur clientèle est d'abord constituée par les

11. Pierre Gay travaillait en 1795 chez Brès, commerçant ; son frère Antoine travaillait également dans le commerce à Limoges chez Thevenain.

12. Il s'agit de la maison Lenormand, 248, rue Saint-Honoré à Paris.

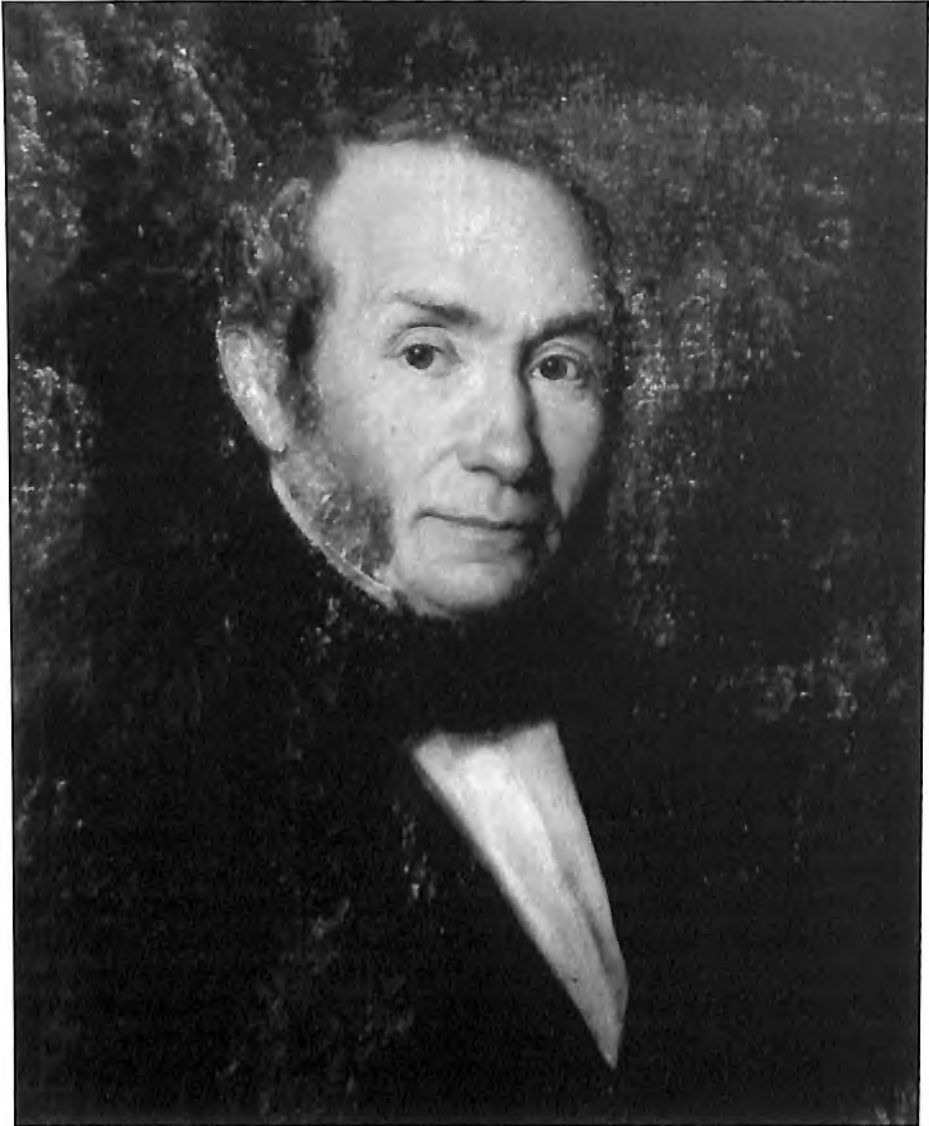
13. Arch. privées, Dr Jacques Gay. Mémoires de Jacques Gay dit Roulet.

14. *Idem*.

15. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/CXIII/9.

16. Arch. Ville de Paris. Sommiers des biens immeubles, DQ18/238.

innombrables tailleurs français et étrangers. A Paris, sont installés à l'époque plus de quatre cents tailleurs ¹⁷.



*Fig. 1. Portrait d'Antoine Gay par Cellard (1860)
(hôpital rural d'Excideuil, cliché de l'auteur)*

17. *Annuaire du Commerce de Paris. 1810-1825.*

Le 2^e arrondissement, dans lequel se situe la maison des frères Gay, constitue un « petit monde du textile à Paris »¹⁸. « La grande densité des maisons de commerce les met à moins de 500 mètres les unes des autres ». Parmi leurs amis d'alors, on trouve d'abord Louis Granger¹⁹, Jean Mazeau²⁰ ainsi que l'avocat et ancien député Pardoux Bordas²¹ qui avaient tous trois des attaches périgourdines et qui aidèrent, parmi les premiers, leur frère Jacques²². David-Joseph Loudieu de La Calprade²³, avocat sarladais qui s'était réfugié en 1798 à Paris, le capitaine Martin Pichon²⁴, de famille excideuillaise, et le Dr François Pichon-Vendeuil, appartenaient également au cercle des amis proches. L'essor de l'entreprise d'Antoine et Pierre Gay se réalise malgré un contexte de marché difficile : « ... la mode étant aux étoffes de coton, les ventes [de soierie] baissèrent sous l'Empire, malgré la commande impériale ; le fragile équilibre de cette industrie fut vite déréglé par les crises de 1806 et 1811... »²⁵.

L'assise de Pierre et Antoine Gay fut confortée par leurs excellents mariages respectifs dans la bourgeoisie francilienne.

Antoine épouse, le 21 mars 1811, Denise Paris de Lamaury²⁶, fille d'un avoué près le tribunal de première instance du département de la Seine. Les circonstances de ce mariage sont rapportées dans les *Mémoires de ma tante Gubert* dictées à sa nièce Justine Paris de Lamaury. « Puis vint l'époque du mariage de ma sœur Denise [Paris de Lamaury]. Elle avait refusé un sous-préfet... qui ne lui plaisait pas. On proposa M. Antoine Gay, commerçant : comme, dans ce temps les familles aisées faisaient apporter les marchandises à choisir et que nous étions en deuil, M. Gay vint à la maison avec différentes étoffes. On continua les négociations de ce mariage qui eut lieu en 1811 »²⁷. La fortune d'Antoine Gay s'élève alors à 115 000 francs. Malheureusement, Denise Paris de Lamaury était de santé fragile et le couple n'aura pas d'enfant.

18. Thebault (Eric), *Les patrons du textile sous le Second Empire : étude prosopographique d'un petit monde. Paris et Ile-de-France*, Mémoires, tome 51, 2000, p. 267.

19. Il possédait une propriété à Escoire (Dordogne).

20. Il était le beau-frère de M. Le Normand.

21. Une notice biographique assez complète le concernant est insérée dans Robinet (Dr), *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, p. 229.

22. Jacques Gay dit Roulet était en situation militaire irrégulière lors de son arrivée à Paris.

23. Il deviendra conseiller du duc de Bourbon, prince de Condé.

24. Martin Pichon est né à Excideuil en 1776. Maréchal des logis-chef aux Chasseurs à cheval de la garde impériale, il est promu en 1813 capitaine de gendarmerie. Dossier Légion d'honneur n° L2148021.

25. Braudel (F.), Labrousse (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. III/1, 1789-1880, P.U.F., Paris, 1976.

26. Denise Paris de Lamaury est décédée le 6 août 1839.

27. Manuscrit. Arch. privées. Dr Jacques Gay.



Fig. 2. Portrait de Pierre Gay (coll. Dr Jacques Gay, Excideuil)

Pierre Gay, se marie vingt mois plus tard, le 28 novembre 1812, en l'église Notre-Dame de Versailles, avec Constance Clause, fille aînée d'un magistrat versaillais « qui jouissait d'une belle situation de fortune »²⁸. Ce dernier descendait prétendument d'un secrétaire d'Etat aux Finances d'Henri II. Ancien commissaire de guerre en résidence à Anvers, Charles Louis Clause avait acheté en 1800 une charge d'avoué « qu'il échangea bientôt contre celle de juge suppléant près au tribunal de Versailles »²⁹. Ce dernier finira par

28. Du Boisrouvray (Dom Bernard), *Monseigneur Gay, évêque d'Anthédon*, Tours, 1921.

29. Du Boisrouvray (Dom Bernard), *op. cit.*

acheter une charge de notaire et sera nommé, quelques mois avant sa mort survenue en sa maison de Montreuil ³⁰, maire de Versailles ³¹.

Trois enfants sont nés de ce mariage, Charles (1815) ³², Céline (1818) ³³ et Victor (1820) ³⁴. Les frères Gay et leur famille résident depuis juillet 1813 « paroisse St Roch, 55, rue de Richelieu » ³⁵, adresse partagée avec leurs locaux professionnels. L'immeuble ³⁶, alors propriété de la famille Chardin, est situé à deux pas de la bibliothèque impériale (Palais Mazarin) et fait l'angle avec la rue Neuve-des-Petits-Champs. Les locaux comprennent « la totalité du premier étage [...] avec un grand magasin éclairé par sept croisées, une petite pièce, un salon, une chambre à coucher, deux pièces, [...] au 3^e étage, deux antichambres, une cuisine, un salon, une chambre à coucher [...] et au 5^e étage, 4 chambres de commis » ³⁷.

Pierre et Antoine Gay confirment leur réussite financière en se portant acquéreur en 1817 d'un domaine rural de plus de 300 hectares près de Limoges pour un montant de 200 000 francs ³⁸. La terre de Lajudie, située sur les communes de Saint-Martin-le-Vieux, Burgnac, Meilhac, Aixe et Nexon (Haute-Vienne) est composée :

- 1°) d'une maison de maître,
- 2°) de trois corps de bâtiments séparés, comprenant logements de domestiques, orangerie, billard, écurie, grenier, hangars, buanderie, toits à cochons et volailles,
- 3°) de cour, terrasse et jardins,
- 4°) d'une réserve comprenant jardin potager, prairie, verger, terre et bois,
- 5°) de huit corps de domaines,
- 6°) d'un moulin à deux meules,

30. Cette maison, située à Versailles, avait été la demeure de Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI. Vendue après la mort de Mme Clause, elle devint quelques décennies plus tard la propriété des dames de la Retraite qui confièrent, par un hasard singulier, leur direction spirituelle à Mgr Gay, petit-fils de Louis Clause.

31. Maire de Versailles par ordonnance du 1^{er} août 1830. Il est décédé en exercice le 10 septembre 1831. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

32. Charles Gay est né le 1^{er} octobre 1815 à Paris. Ordonné prêtre en 1845, il deviendra l'auxiliaire du cardinal Pie, puis sera élevé, en 1877, à l'épiscopat. Il est mort à Paris le 19 janvier 1892.

33. Céline Gay est née le 18 février 1818 à Paris. Elle a épousé en 1835 son cousin Paul Pouquet.

34. Victor Gay est né le 20 janvier 1820 à Paris. Il a épousé en 1849 Marie Magne-Rouchaud, fille d'un maître de forge du Haut-Périgord. Architecte, il a collaboré avec Viollet-le-Duc. Il est l'auteur d'un *Glossaire Archéologique*. Il est décédé le 12 décembre 1887 à La Barde (La Coquille, Dordogne).

35. Du Boisrouvray (Dom Bernard), *op. cit.*

36. Aujourd'hui l'immeuble est numéroté 53, rue de Richelieu.

37. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/CXVII/1115. Minutes de M^e Batardy.

38. Fonds privé de Lajudie. Minutes Descoutures, notaire à Limoges. 30 septembre 1817. Le jeune Gabriel Bourdeau de Lajudie avait été contraint de vendre le domaine familial après la mort de son père. Les Bourdeau de Lajudie rachèteront la propriété en 1871.

- 7°) d'un petit étang,
8°) d'une maison au bourg de St-Martin et bordelage.



Fig. 3. Façade de l'immeuble du 17, quai voltaire à Paris acquis en 1825 par Antoine et Pierre Gay (cliché de Marie-F. Reymond-Lazzari)

Quelques années plus tard, en 1825, ils réalisent un nouvel investissement foncier d'importance en achetant un immeuble sis 15³⁹ quai Voltaire à Paris, pour un montant de 250 000 francs⁴⁰. L'immeuble, construit peu d'années auparavant sur l'emplacement de l'ancienne église des Théatins, se compose alors :

« 1°) d'un principal corps de bâtiment double en profondeur...

2°) d'un autre corps de bâtiment en aile à gauche, simple en profondeur...

3°) d'un autre corps de bâtiment aussi simple en profondeur... au fond de la cour...

4°) d'un corps de bâtiment à droite en entrant dans lequel est établi l'escalier principal...

5°) d'une loge de portier, d'un appentis... pour descendre aux caves et d'une grande cour pavée »⁴¹.

Les frères Gay n'occupent pas l'immeuble dont ils mettent en location les appartements et les locaux commerciaux.

Les investissements fonciers et immobiliers d'Antoine et Pierre Gay marquent probablement leur volonté de retrait des affaires. L'acquisition du « 15, quai Voltaire » est réalisée dans le contexte de la cession de leur commerce. Dès 1823 la maison de négoce en soierie des frères Gay n'est plus référencée dans *l'Almanach du Commerce de Paris*⁴². En février 1825, leur commerce « n'est pas encore liquidé », mais un acte postérieur de quelques mois (1825) de la conservation des hypothèques mentionne bien qu'ils sont « tous deux anciens marchands d'étoffes de soie »⁴³. Pierre Gay n'envisage pas de transmettre l'entreprise à l'un de ses enfants dont l'aîné n'a que 10 ans en 1825. Le bail de leurs locaux de la rue Richelieu ayant été cédé, Pierre Gay s'installe 28, rue des Bons-Enfants (1^{er} arrondissement) et Antoine Gay, 3, rue Louis-le-Grand (2^e arrondissement).

En avril 1830, il est finalement procédé au partage des deux propriétés, acquises en indivis, par tirage au sort. Antoine Gay reçoit le château et les terres de Lajudie où il résidera une partie de l'année. L'immeuble de rapport du 15, quai Voltaire revient à Pierre qui y installe alors sa famille dans un appartement ouvert sur la Seine et sur le Palais des Tuileries.

39. L'immeuble sera renuméroté ultérieurement 17, quai Voltaire.

40. Arch. Ville de Paris. Sommiers des biens immeubles. DQ18/200.

41. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/CXIII/825. Minutes de M^e Narjot, 3 février 1825.

L'immeuble a été construit par le vendeur, Julien Gabriel Vincent, entre 1821 et 1825.

42. Bottin (S.), Tynna (J. de la), *Almanach du Commerce de Paris*. Année 1823.

43. Archives privées Dr Gay. Un acte de location à M^e Cousin du 19 septembre 1825 confirme qu'Antoine Gay est ancien marchand de soie.

Les premières lettres de la correspondance de Mgr Charles Gay, qui a été publiée en 1913 ⁴⁴, nous éclairent sur la vie de famille dans laquelle il a évolué. Dom Jacques Lahache évoque le modèle de la « riche bourgeoisie incroyante : famille unie, éducation soignée [des enfants] ... vie mondaine » ⁴⁵. L'été, Mme Pierre Gay et sa mère, louent un château à Ville-d'Avray où les enfants les accompagnent. Ceux-ci bénéficient notamment d'une remarquable formation artistique. De fait, le talent musical du jeune Charles, camarade de Charles Gounod depuis le collège Saint-Louis, émerveille ses parents : « Charles est décidément artiste... Il lui a été demandé, par un marchand de musique le plus en vogue, une cantate dont il a fait parole et musique : il la lui a payée » ⁴⁶.

Antoine Gay vivra en rentier attentif à ses intérêts. « A la tête d'une brillante fortune » ⁴⁷, il restera proche du monde des affaires quasiment jusqu'à la fin de sa vie. Au gré des opportunités, il agrandit son domaine de Lajudie ⁴⁸. Les modifications qu'Antoine Gay apporte à Lajudie « concernent moins le château que le parc [...] redessiné à l'anglaise, avec pelouse, bosquets, rivière et pièce d'eau romantique » ⁴⁹. Il conserve un appartement à Paris : d'abord au 59, rue Neuve-Saint-Augustin ⁵⁰ (quartier de la place Vendôme), puis au 3, rue de l'Echelle ⁵¹ (quartier des Tuileries). Il acquiert aussi, en 1835, une maison de campagne à Corneilles-en-Parisis, au nord ouest de la capitale ⁵².

Il apparaît que la succession de l'entreprise d'Antoine et Pierre Gay a pris deux voies :

- d'une part, la maison « B. Gay et Paris »,
- et d'autre part, la maison Pouquet frères.

Baptiste Gay, longtemps simple commis dans l'entreprise d'Antoine et Pierre Gay, s'associe en 1823 avec François Paris pour reprendre l'affaire qui est mise en vente.

44. *Correspondance de Monseigneur Gay, évêque d'Anthédon...*, tome I, 1834-1863, Librairie H. Oudin, 1913.

45. Lahache (Dom Jacques), *Monseigneur Charles Gay, 1815-1892, esquisse biographique*, Abbaye Saint-Martin de Ligugé, p. 4.

46. Lettre de Pierre Gay à Cyprien Pouquet. 10 novembre 1835.

47. Verdeney (Dr), « Notice biographique d'Antoine Gay », Registre des délibérations du Conseil Municipal d'Excideuil, 23 mai 1899.

48. Acquisitions en 1838 du domaine de Villoutreix (Saint-Martin-le-Vieux et Burgnac) et en 1846 d'un domaine et d'une petite propriété également commune de Saint-Martin-le-Vieux. Fonds privé Lajudie.

49. Blignièrès (Gilles de), *Notice historique et architecturale sur le château de Lajudie*, 1993, p. 6. Ces travaux ont été réalisés vers 1855.

50. Il y réside encore en 1838. Il partage cette adresse avec son beau-frère Pierre Jean-François Gubert, officier principal de l'administration des hôpitaux militaires.

51. Il y réside déjà en 1843.

52. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVII/1215.

Notons que l'année précédente, Baptiste Gay apparaissait dans une entreprise de négoce de soierie installée 3, rue de La Feuillade à Paris : « Gay (B.), Lemonnier et Co ». Il était locataire d'un appartement à cette adresse depuis avril 1820 pour 1 400 francs par an ⁵³. La nouvelle société, « B. Gay et Paris », installée dans les locaux mêmes qu'occupaient Antoine et Pierre Gay mentionne bien être « successeur de Gay frères ». Le bail, établi le 7 octobre 1823 pour une durée de douze ans, prévoit un loyer annuel de 4 000 francs ⁵⁴. Baptiste Gay perd probablement assez vite le contrôle de l'entreprise. La société « Paris et Associé » est dissoute en 1835 compte tenu de difficultés ⁵⁵. Baptiste Gay retourne alors à Excideuil « dans une position toute modeste de fortune » ⁵⁶.

Venons maintenant à la maison Pouquet.

L'association avec les Pouquet

Des liens familiaux unissaient les familles Gay et Pouquet. Pierre Antoine Pouquet ⁵⁷ avait épousé en 1795 Marguerite Gay, nièce de Jean Gay. Notaire à Angoisse (Dordogne) et maître de forge, Antoine Pouquet assura à deux reprises la présidence du comité révolutionnaire du district d'Excideuil ⁵⁸. Il acquit, en 1794, de la Nation le château et les 1 200 hectares du domaine d'Essendiéras en Saint-Médard-d'Excideuil.

La tradition familiale rapporte que « Cyprien et Chéri Pouquet étaient garçons de magasin dans cette maison Gay. Au début, ils couchaient sur les comptoirs ! Pierre Gay, un soir, les fit venir et leur dit : Nous sommes contents de vous : nous vous proposons une association. Bientôt Antoine et moi nous prendrons notre retraite et, si tout va bien, vous nous succéderez à la direction. Mais il y a une condition : c'est que l'un de vous épouse notre nièce, la fille de Jacques [dit Roulet], Coralie. Lequel de vous deux accepte ? Les interpellés se regardèrent. Or Pierre-Chéri avait son cœur pris ailleurs, et par ailleurs, Cyprien aimait secrètement sa cousine ! Ainsi la jeune et belle Coralie, qui n'avait jamais quitté la campagne, vint vivre à Paris » ⁵⁹.

53. Arch. Ville de Paris, Sommiers des biens immeubles, DQ 18/207.

54. Arch. Ville de Paris, Sommiers des biens immeubles, DQ 18/ 223.

55. Lettre de Pierre Gay à Cyprien Pouquet, 10 novembre 1835.

56. *Idem*.

57. Antoine Pouquet est né le 31 octobre 1757 aux Châtaignoux, paroisse d'Angoisse, de Léonard Pouquet, notaire royal, et de Jeanne de Beauregard. Il épousa le 20 octobre 1795 Marguerite Gay, fille de Jean-Baptiste et d'Anne Leymarie. Il est décédé à Essendiéras le 18 mars 1833.

58. Arch. Départ. Dordogne, L 505, Fos. 70, 71, 97 ; L 506, Fo 62 ; L507 Fos 1, 9.

59. Souvenirs rapportés par Paul et Claire Pouquet en 1960 au Dr Jacques Gay.

De fait, Cyprien Pouquet⁶⁰ épouse Coralie Gay⁶¹ le 24 août 1830⁶². A cette occasion, Antoine Gay offre à sa jeune niece et filleule une somme de 6 000 francs inscrite à son contrat de mariage. Le maillage familial se consolidera quelques années plus tard. En 1835, Céline Gay, fille de Pierre Gay, épousera Paul Pouquet, fils cadet de Pierre Antoine⁶³. Dans ce contexte, une forme d'association entre, d'une part, Antoine et Pierre Gay et, d'autre part, les Pouquet, dut certainement s'imposer.

Il apparaît probable que les frères Pouquet ont été expédiés par leur père à Paris dans l'entreprise d'Antoine et Pierre Gay pour y trouver un premier emploi de commis. Après le retrait des affaires de leurs cousins, les quatre frères s'associent pour fonder leur propre entreprise de négoce en soierie. Ils s'installent dès 1824 au 3, rue de la Feuillade dans le local libéré par Baptiste Gay⁶⁴ qui a lui-même repris le magasin et le fonds de commerce d'Antoine et Pierre Gay. Un acte de partage de 1828 précise que Sicaire-Cyprien, Pierre-Paul⁶⁵ et Guillaume-Sylvain Pouquet⁶⁶ sont « tous trois frères négociants et demeurent ensemble à Paris, rue de Lafeuillade n° 3, et actuellement rue des Fossés Montmartre n° 6 ». Une première structure juridique, dans laquelle n'apparaît pas Sylvain Pouquet, est créée en 1829, « voulant régler authentiquement les conditions sous lesquelles continuera à l'avenir la société de commerce qui a été formée [entr'eux] par suite de conventions verbales », Pierre-Chéri, Pierre-Paul et Sicaire-Cyprien Pouquet constituent pour 12 ans, le 6 juin 1829, une société en nom collectif « pour l'achat et la vente en gros des étoffes de soie ». Le siège de la société est fixé 6, rue des Fossés-Montmartre⁶⁷. Baptiste Gay possède un compte courant dans l'entreprise⁶⁸.

Cette boutique de la rue des Fossés-Montmartre appartenait à Pierre-Joseph Moricet. Elle était louée depuis 1823, pour 3 000 francs par an⁶⁹, à Antoine [Benjamin] Sourdeaux. Ce dernier s'était alors spécialisé dans le négoce d'étoffe de laine mérinos. Lors de sa rencontre avec les Pouquet, il possède déjà une « filature à laine à Créteil »⁷⁰ et une « fabrique à Reims »⁷¹,

60. Sicaire-Cyprien Pouquet est né le 8 octobre 1800 à Saint-Médard-d'Excideuil.

61. Coralie Gay, fille de Jacques et de Marie Villatte de Lasboueygeas est née au Temple de l'Eau le 18 février 1812. Elle est décédée le 14 décembre 1870 à Saint-Martial-d'Albarède.

62. Arch., départ. Dordogne, 130 Q 8. Contrat de mariage passé le 22 août 1830 devant M^e Villotte, notaire à Hautefort.

63. Contrat de mariage passé le 25 février 1835 devant M^e Moisson, notaire à Paris.

64. Local occupé par la société Gay, Lemonnier et Compagnie.

65. Pierre Paul Pouquet est né le 16 janvier 1806 à Saint-Médard-d'Excideuil. Il est décédé le 1^{er} juin 1882.

66. Guillaume Sylvain Pouquet est né le 24 février 1807 à Excideuil. Il a épousé en 1842 Catherine Broussard. Il est décédé le 27 novembre 1879 à Coulaures.

67. Aujourd'hui rue d'Aboukir (2^e arrondissement).

68. Lettre de P. Pouquet à Sicaire Cyprien Pouquet, 11 janvier 1837.

69. Bail de 1823.

70. *Almanach du commerce de Paris*. Années 1826-1843.

71. Bottin (S.), *Almanach du commerce de Paris*. Année 1829.

Il modifie en 1830 les conditions de son bail, dont le montant du loyer passe à 6 000 francs ⁷², peut-être pour accueillir les Pouquet. Pierre-Chéri Pouquet ⁷³ épouse le 19 avril 1834 ⁷⁴, la fille d'Antoine Sourdeaux, Emilie ⁷⁵, jeune femme « assez belle [...] malgré ses petits yeux » ⁷⁶. Notable commerçant du textile, le beau-père de Pierre-Chéri entre, cette même année 1834, au conseil d'escompte de la Banque de France ⁷⁷. Il siègera bientôt au conseil d'administration d'une compagnie d'assurance ⁷⁸ et recevra la Légion d'honneur ⁷⁹.



Fig. 4. Pierre-Chéri Pouquet, négociant en soierie à Paris de 1824 à 1838
(coll. particulière, photo Persus, Paris)

72. Arch. Ville de Paris, Sommiers des biens immeubles, DQ 18/25.

73. Pierre Chéri Pouquet est né le 4 mars 1799 à Excideuil. Il est décédé le 18 juin 1877 à Essendières (Saint-Médard-d'Excideuil).

74. Arch. Ville de Paris. Fichier des mariages parisiens, 1795-1862, n° 204.

75. Marie Emilie Louise Sourdeaux, fille d'Antoine et d'Hélène Jacquette Longefay, est née le 30 juillet 1815, 11, rue des Mauvaises Paroles dans le quartier Saint-Honoré.

76. Maurois (Michelle), *L'encre dans le sang*, p. 161 et 390.

77. Bottin (S.), *Almanach du Commerce de Paris*. Année 1835.

78. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à Cyprien Pouquet, 20 décembre 1836.

79. Dossier L2543012 dans la base Leonore.

La maison Pouquet a pour fournisseurs les fabricants lyonnais d'étoffes de soie. Plus de trois cents y sont référencés. Aussi, des voyages incessants sont nécessaires pour suivre la qualité et les coûts des étoffes. Comme la plupart de ses concurrents, les Pouquet ouvrent une succursale à Lyon. 5. rue des Capucines, sous la direction opérationnelle de Cyprien ⁸⁰.

Pierre-Chéri Pouquet devient propriétaire en février 1834, quelques semaines avant son mariage, du domaine familial d'Essendiéras (Saint-Médard-d'Excideuil) ⁸¹, évalué 40 000 francs. Il considèrera vite la propriété en « état de délabrement » ⁸². Son père avait procédé dès 1828 au partage de ses biens entre ses sept enfants ⁸³. Cyprien, qui mène à Paris et à Lyon « une vie très laborieuse » ⁸⁴, prend sa retraite des affaires dès la fin de l'année 1834 pour se consacrer à l'agriculture. Il achète en décembre 1834 un domaine agricole à Saint-Martial-d'Albarède pour 40 000 francs, « payés comptant en quatre effets de commerce de 10 000 francs tirés sur la maison de commerce de MM Pouquet Frères » ⁸⁵. « Républicain, assez voltairien d'idée » ⁸⁶, comme d'ailleurs son frère Sylvain ⁸⁷, Cyprien Pouquet se passionne dès lors pour la chose publique et entretiendra avec son beau-frère Etienne-Wast Gay, qui tient le rôle du « clérical », une abondante correspondance de débats d'idées.

Le mariage de Pierre-Paul Pouquet et de Céline Gay est célébré en février 1835. Céline Gay est dotée de 86 000 francs auxquels sa grand-mère, Marie Julie Clause-Chambert, ajoute une somme de 6 000 francs. De son côté, Pierre-Paul Pouquet, qui selon son beau-père « possède une assez belle position de fortune » ⁸⁸ apporte en dot 82 000 francs, « y compris ses droits dans la société commerciale qui existe entre lui et ses frères » ⁸⁹.

Le 12 mars 1835 est constituée une nouvelle société sous la raison « Pouquet Frères et Cie ». Sont associés Pierre-Paul et Pierre-Chéri Pouquet ainsi qu'Etienne-Wast Gay ⁹⁰, beau frère de Cyprien, et Pierre Dumas. Ce dernier était lui-même originaire de la région d'Excideuil. Pierre Dumas confie alors à Cyprien Pouquet « Wast et moi nous commençons dans un

80. Arch. Départ. Dordogne, 3 E 16614.

81. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVII/1211. Minutes de M^e Clause.

82. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à Cyprien Pouquet, 20 décembre 1836.

83. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVII/1191. Minutes de M^e Clause.

84. Lettre du 11 septembre 1835 de Gay aîné à Cyprien Pouquet.

85. Arch. Départ. Dordogne, 3 E, minutes Debotas, 30 décembre 1834.

86. Propos rapportés par le Dr Jacques Gay.

87. Sylvain Pouquet est dans la liste, dressée en 1851 à la demande du préfet, des individus participant à des réunions démagogiques. Voir Lagrange (Jacques), *La vie en Périgord sous Louis Napoléon III*, Editions Pilote 24, p. 38.

88. Lettre de Pierre Gay à sa sœur Catherine, 10 octobre 1834.

89. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVI/1103. Minutes M^e Moisson, 25 février 1835.

90. Etienne-Wast Gay, fils de Jacques « le Cadet » et Marie Villatte de Lasboueygeas, est né le 6 février 1810. Il a épousé en 1842 Armena-Elisabeth Leclerc. Il est décédé à Limoges le 5 décembre 1885.

bien mauvais moment, les concurrents poussent tous les jours sur la place et les bénéfiques sont bien petits »⁹¹.

Sicaire-Cyprien conserve des intérêts dans la maison de négoce. Quelques mois après son départ, Pierre-Chéri Pouquet lui indique que « Wast et Dumas seraient d'avis que nous te remboursassions les fonds que tu as encore dans la maison, mais nous ne sommes pas dans une position à pouvoir le faire de quelques temps... Cela serait possible si Wast ou Dumas se marient et apportent des fonds »⁹².

En mai 1835, Pierre-Chéri Pouquet fait part à Cyprien de l'opportunité de créer une fabrique d'étoffe à Lyon. L'affaire doit se monter dans le plus grand secret pour échapper à l'attention des concurrents et à la colère des fournisseurs. Des métiers à tisser sont installés. Mazy, employé démissionnaire de la maison lyonnaise Auduc, prend la direction de la fabrique. Pierre-Chéri Pouquet convainc ses associés de faire entrer Polidor Gay dans l'affaire. Les débuts sont décevants. « Nos jeunes fabricants ne marchent pas... Ils n'ont pu trouver que 4 métiers dans l'espace d'un mois. Ils doivent en avoir une dizaine, ce nombre n'est rien en comparaison de ce qu'il nous faudrait. Mais surtout la matière première va se révéler d'un coût élevé. A votre départ de Lyon, on était comme persuadé sur le prix des soies en septembre ou octobre. Le contraire est arrivé. Les organeins fins valent en ce moment 8,50... La maison Gay et Mazy nous mangera peut-être un peu d'argent cette année, ces messieurs font assez bien l'étoffe mais elle leur revient toujours fort chère et je vois que nous pourrions difficilement lutter pour l'article serge avec la maison qui fait fabriquer à la campagne. Je veux au printemps prochain m'informer s'il n'y aurait pas moyen de monter des serges dans la maison de correction de Limoges »⁹³.

Compte tenu du renchérissement de la soie, Pierre-Chéri décide d'implanter une sériciculture en Périgord. Un plan de plantation de mûriers dans le domaine d'Essendiéras est établi sur les conseils de Charles Gay. Pierre-Chéri Pouquet doit néanmoins affronter les réticences de sa mère « qui est ennemie de toute innovation »⁹⁴.

La maison Pouquet recrute pendant cette période un nouveau commis, Pelissier, qui travaillait chez un concurrent, la maison Cheron-Talamon⁹⁵. La concurrence – parfois même familiale – est vive. « La maison Manté », dans laquelle Charles Gay, cousin des frères Pouquet, est associé, « a beaucoup de représentants qui visitent toutes les maisons »⁹⁶.

91. Lettre de Pierre Dumas à Cyprien Pouquet, 24 mars 1835.

92. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à Cyprien Pouquet, 23 février 1835.

93. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à Cyprien Pouquet, 30 novembre 1835.

94. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à Cyprien Pouquet, 20 décembre 1836.

95. Lettre de P. Pouquet à Cyprien Pouquet, 29 septembre 1835. Cette grande mercerie, spécialisée dans les nouveautés pour pantalons et gilets, était située à Paris, 25, rue Saint-Honoré.

96. Lettre de Paul Pouquet à Cyprien Pouquet, 13 septembre 1835

En 1836, Pierre-Chéri Pouquet manifeste une certaine lassitude. « Je voudrais quitter les affaires au plus tôt. Je patienterai encore pendant quatre ans, à cette époque Paul et moi aurons la faculté de nous retirer en conservant un intérêt dans les affaires... Mon projet est alors de rester au moins six mois de l'année à Essendieras... »⁹⁷.

Les relations avec les clients deviennent de plus en plus difficiles. « Bientôt les tailleurs nous payeront à deux ans. A chaque règlement, ils prennent un ou deux mois de plus, et c'est de cet abus que provient la gêne : aussi te ferais-tu difficilement une idée du mauvais sang que je fais et du dégoût que j'éprouve pour les affaires »⁹⁸.

En 1838, Pierre-Chéri Pouquet décide de se retirer à Essendieras⁹⁹. Une nouvelle société, réduite à trois associés, est constituée le 8 février 1838 pour 7 ans. Elle conserve la raison sociale « Pouquet et Frères et Cie » ... « tant que M. Pierre-Paul Pouquet fera partie de la dite société ». L'acte constitutif prévoit « que M. Pierre-Paul Pouquet se réserve le droit de se retirer à l'expiration des trois premières années »¹⁰⁰.

Antoine Sourdeaux quitte à cette occasion les locaux de la rue des Fossés-Montmartre, qu'il partageait avec les Pouquet, et poursuit son activité de filature de laine dans des bureaux installés 18, rue de Trévisse (9^e arrondissement)¹⁰¹.

Paul Pouquet, cherchant à « faire un placement en terres »¹⁰², achète cette même année à son confrère limougeaud Georges Pouyat la demeure de Trasforêt, ancien château seigneurial situé à Ambazac (Haute-Vienne), et ses 237 hectares.

Pierre-Paul Pouquet renonce deux fois, en 1841 et en 1843, à son droit à quitter l'entreprise. Par contre, Etienne-Wast Gay, marié depuis 1842, se retire de la société en décembre 1844 pour s'établir rentier à Limoges. Il acquiert l'année suivante pour 38 000 francs un domaine de 128 hectares (Le Coudier) sur les communes d'Ambazac et de Saint-Sylvestre (Haute-Vienne)¹⁰³ qu'il confie d'abord à un régisseur. « Il ne faudrait pas attribuer à cette opération une simple visée économique. La localisation de cette propriété près de Trasforêt où réside occasionnellement son cousin Paul Pouquet, le fait qu'antérieurement la famille louait le château voisin de

97. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à son frère Cyprien, 20 décembre 1836.

98. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à son frère Cyprien, 11 janvier 1837.

99. Trois enfants sont nés de son mariage avec Emilie Sourdeaux : Hélène-Pauline (née en 1840), Eugène (1844) et Alfred dit Adolphe (1846).

100. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVII/1227. Minutes M^e Yver, 8 février 1838.

101. Bottin (S.), *Almanach du Commerce de Paris*. Année 1843.

102. Arch. priv. Mme Suzanne Ducoux, Mme Alfred Pouquet, « Détails sur Trasforêt et ses hôtes ».

103. Arch. départ. Haute-Vienne, 3 Q 237-20, bureau de l'enregistrement de Limoges, table des acquéreurs 1846-1848.

Montcocu, et l'âge (34 ans) auquel Etienne-Wast Gay abandonna le commerce montrent que des desseins résidentiels n'étaient pas absents de son projet »¹⁰⁴. Il y fera bâtir une résidence champêtre, le château du Coudier, achevée en 1850¹⁰⁵.

Pierre-Paul Dumas, frère de Pierre Dumas, est coopté comme associé en 1845. La nouvelle société « Paul Pouquet et Dumas Frères » est dotée d'un capital de 450 000 francs. Un autre frère Dumas, Antoine Alphonse, est employé comme commis dans la société. Il décèdera brutalement le 20 septembre 1849¹⁰⁶.

Paul Pouquet abandonne le commerce en 1851. Son beau-père, Pierre Gay, décédé deux ans plus tôt, avait laissé un bel héritage à chacun de ses enfants. Paul et Céline Pouquet résident alors régulièrement à Trasforêt dont « il fallut adapter la vieille bâtisse aux exigences de nouveaux usages résidentiels »¹⁰⁷ et où ils recevront beaucoup, des parents, mais également des amis parisiens dont le compositeur Charles Gounod.

La société commerciale est alors dissoute. Les frères Pierre et Pierre-Paul Dumas reprendront l'affaire sous la raison sociale « Dumas Frères » et apporteront à la nouvelle société « l'actif résultant en leur faveur de la liquidation de l'ancienne société Paul Pouquet et Dumas Frères ». L'activité de cette société « Dumas Frères » sera prorogée pour 3 ans en 1854¹⁰⁸.

D'autres maisons de négoce fondées par la famille Gay

Les successions de Jacques-aîné et de son épouse, Marie Desvergnès, ouvertes respectivement en 1828 et en 1830¹⁰⁹, font apparaître que plusieurs de leurs enfants se sont installés à Paris :

- Joseph Gay aîné, marchand de draps, 1, rue des Petits-Pères ; il est toujours négociant à Paris en 1854 mais semble habiter la Belgique en 1863.
- Charles Gay¹¹⁰ dit Peyrassou, marchand de soie en gros, 2, rue Colbert, puis 38, rue Coquillière ; il semble résider ultérieurement à Bruxelles.
- Joseph Gay, Jeune, marchand de nouveautés, 2, carrefour Bussy ; en 1834, son adresse est située 9, rue du Colombier¹¹¹.

104. Grandcoing (Philippe), « Les demeures de la distinction ». *Châteaux et châtelains au XIX^e siècle en Haute-Vienne*, p. 142, Presses Universitaires de Limoges, 2000.

105. 20 ans après son acquisition, il estimera son revenu foncier annuel à 6 000 francs et sa propriété à 300 000 francs. Arch. privé Mme S. Ducoux.

106. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVII/1267. Succession Dumas, mars 1850.

107. Grandcoing (Philippe), *op. cit.*

108. Pierre Dumas se retirera à Paris, 51, rue Taitbout.

109. Arch. Départ. Dordogne, Minutes Debotas, notaire à Excideuil.

110. Charles Gay a épousé Thérèse Brès, décédée le 25 septembre 1864. Elle a testé sous seing privé le 12 avril 1853.

111. Arch. départ. Dordogne, 3 E 16614. La rue du Colombier est devenue rue Jacob.

- Pierre Gay ¹¹², marchand de soierie en gros, 1, rue du Mail ; ce dernier cède en 1829 ses droits successoraux à la maison Pouquet Frères ¹¹³.

- Pierre Gay dit Poulou, marchand de nouveautés, 9, rue Castiglione ; ce dernier a réalisé de nombreuses opérations financière avec son frère Joseph aîné. Il apparaît plausible que ce soit lui qui était associé en 1829 avec François Mazard dans une maison de commerce installée 15, rue Chabannais ¹¹⁴. Un acte de mainlevée d'hypothèque d'août 1836 confirme que Pierre Gay, demeurant rue des-Deux-Portes-Saint-Jean, avait fait partie d'une ancienne société « Gay et Mazard » ¹¹⁵.

Notons enfin Jean-Baptiste Gay « cousin d'Antoine Gay », qui réside à Excideuil en 1863, est qualifié d'« ancien négociant à Paris » dans le testament d'Antoine Gay ¹¹⁶.

La réussite commerciale et financière de Pierre et Antoine Gay avait ainsi créé de nombreuses vocations parmi leurs neveux ou cousins. Les résultats seront néanmoins contrastés. Le tribunal de commerce de la Seine prononcera même à deux reprises la faillite de membres de la famille Gay :

- En 1829, contre les associés Leprince et Gay, négociants ¹¹⁷, 351, rue Saint-Honoré ; cette maison Leprince et Gay, dont l'adresse initiale était 19, rue de Grenelle-Saint-Honoré, concurrençait directement, avant 1823, la maison de négoce d'Antoine et Pierre Gay .

- En 1834, contre Joseph et Pierre Gay, négociants Passage des Petits-Pères ¹¹⁸.

Le tribunal de commerce de Lyon prononcera pour sa part en 1836 la faillite de Pierre Gay Jeune, négociant installé 8, rue Lafon à Lyon.

Nous avons retrouvé plusieurs documents concernant la maison de commerce d'un certain Jean Gay. Il s'agit très probablement de Joseph Gay Jeune ¹¹⁹, un des enfants de Jacques Gay aîné. La parfaite homonymie avec un de ses frères, autre Joseph Gay, sur qui pesait l'opprobre du failli, l'avait certainement amené à ne plus utiliser son prénom usuel. Sa maison de commerce « pour l'achat et la vente en gros et en détail des étoffes de soie et des châles » avait pour enseigne « A la Ville de Lyon ». Il s'était finalement

112. Pierre Gay a épousé Mlle Hardy.

113. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/LXXXVII/1446. Minutes M^e Bouard, 10 juin 1829.

114. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVII/1194. Pierre Gay, né le 14 brumaire 1799 à Excideuil, a épousé, le 2 mars 1829 à Paris, Louise Joseph Ballin.

115. Arch. Nat., Minutier des notaires, ET/XVII/1221. Minutes M^e Clause, 2 août 1836.

116. Testament d'Antoine Gay.

117. Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 23 avril 1829.

118. Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 23 août 1838.

119. Jean Joseph Gay est né le 2 juillet 1803. Il a épousé Lise Fanis, décédée à Long, Saint-Médard-d'Excideuil, le 10 mai 1859. Suivant les sources et les époques, il porte le prénom de Jean ou de Joseph.

installé au 2, rue de la Vrillière dans un immeuble loué au comte de Portalis. Le bail fait mention d'un appartement, d'un entresol et de deux boutiques ¹²⁰.

Il épouse en 1834 à Paris une jeune femme orpheline, Lise Fanis. En 1843, il est associé à un certain Denis (Maison « Gay jeune et Denis »). Jean [Joseph] Gay s'associe en 1851 à son fils Alfred en constituant une société en nom collectif sous la raison sociale « Gay jeune et fils ». La société qui prévoit les modalités du retrait de Jean [Joseph] Gay est dotée d'un capital de 90 000 francs apportés par moitié chacun. Cette association s'inscrit dans la perspective du mariage d'Alfred avec Marie Joséphine Draps, fille d'un négociant de la rue Vivienne. Jean [Joseph] et Alfred Gay bénéficieront d'un brevet de fournisseurs de l'impératrice délivré le 2 mai 1853 par le ministère de la Maison de l'Empereur ¹²¹.

Jean [Joseph] Gay se retire de l'affaire en 1854. L'année précédente, il avait acquis pour 35 000 francs, auprès de ses frères et sœurs, le domaine de Long (Saint-Médard-d'Excideuil) ¹²² où il se retirera. La transmission de l'entreprise se réalise dans le cadre d'une association entre son fils, Alfred, et son comptable, Constantin Gumonski. Le fonds de commerce est évalué 100 000 francs. La vente elle-même se réalise pour 100 000 francs « qui seront conservés dans le magasin » auxquels s'ajoutent 200 000 francs à payer par Gumonski ¹²³.

Alfred Gay, attaché lui-même à ses racines périgordes, se porte acquéreur en 1860 d'une petite « maison et dépendance à Excideuil moyennant 3 000 francs » appartenant à son oncle, Pierre Gay ¹²⁴. En 1863, Jean [Joseph] et Alfred Gay bénéficieront chacun d'un legs d'Antoine Gay, leur oncle et grand-oncle respectif. Alfred Gay décède prématurément, le 30 janvier 1867 ¹²⁵, laissant une veuve et un fils mineur, Henri. Le fonds de commerce, les marchandises ainsi que le droit à la location de l'immeuble sont mis en adjudication qui sera annulée faute d'enchérisseur.

La maison Ernest Pouquet

Ernest Pouquet ¹²⁶, fils de Cyprien, était arrivé à Paris comme simple employé de commerce. Il bénéficiait du gîte et du couvert du « 17, quai

120. Arch. privées, Dr Jacques Gay. Acte sous seing privé du 14 juillet 1855.

121. Arch. privées, Dr Jacques Gay. Acte sous seing privé du 14 juillet 1855.

122. Arch. départ. Dordogne. 135Q27. La cession comportait le domaine de Long pour 30 290,43 F et les 3/4 de du Grand Vignoble pour 4 812,50 F.

123. *Idem*.

124. Arch. départ. Dordogne, 132 Q 20. Acte sous seing privé du 3 avril 1860.

125. Arch. Nat., Minutier des notaires. Minutes de M^e Yver. 9 mars 1867.

126. Ernest Pouquet, fils de Cyprien, est né le 28 septembre 1835 à Saint-Médard-d'Excideuil. Il est décédé le 16 août 1907.

Voltaire ». Il réalise à l'âge de vingt-cinq ans son ambition de mener sa propre affaire. Le 10 septembre 1861, Ernest Pouquet forme avec Thédée Sourribes une société en nom collectif, sous la raison sociale « Pouquet et Sourribes ». La nouvelle société, créée pour dix ans, reprend le fonds de commerce et les locaux de l'ancienne maison Pellotier ¹²⁷ et a pour siège social le 27, rue Neuve-des-Petits-Champs. En fait, Ernest Pouquet est installé dans les locaux mêmes où firent fortune ses grands-oncles, Antoine et Pierre Gay. Le bail indique que l'entreprise occupe tout le premier étage pour un loyer annuel de 5 000 francs ¹²⁸. Un prêt, probablement familial, lui permet d'apporter un capital de 150 000 francs dans la société dont l'objet social est « la vente et l'achat de soieries, velours et laines en gros et demi-gros et nouveautés pour gilets » ¹²⁹. Une succursale est ouverte à Lyon. Elle est dirigée par un cousin d'Ernest, Léon Gay ¹³⁰.

Ernest Pouquet prépare à la même époque un beau mariage avec Christine Barthez de Marmorières, fille du Dr Ernest Barthez qui est alors médecin du prince impérial. Cela vaut à Ernest d'être reçu le 22 février 1862 en audience par « leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice » au Palais des Tuileries. C'est son frère, Alfred, qui avait amené Ernest Pouquet chez les Barthez. Ancien élève du professeur Barthez, le jeune Dr Alfred Pouquet avait noué avec lui une grande amitié ¹³¹. La célébration, qui réunit à Paris une grande partie des familles Gay et Pouquet, se déroule le 28 avril suivant.

En juin 1863, le décès d'Antoine Gay ouvre une succession importante puisqu'elle porte sur plus d'un million de francs. 17 membres de sa famille, neveux ou petits-neveux, sont concernés par des legs. Augustin Gay reçoit le château de Lajudie. Le Dr Alphonse Gay et Coralie Gay, épouse de Cyprien Pouquet, reçoivent chacun une somme de 85 000 francs. La période est délicate pour Ernest Pouquet qui avait bénéficié de prêts d'Antoine Gay et qui était dépositaire de titres appartenant à son oncle.

Cyprien Pouquet dépose le 1^{er} juillet 1863, en compte courant, une somme de 50 000 francs, rémunéré à 5%, dans l'entreprise de son fils ¹³². Néanmoins, le besoin en fonds de roulement ne cesse de croître. En 1864, Ernest demande à son père d'intervenir auprès de ses oncles afin de réaliser « une augmentation de capital pour continuer de payer la fabrique à 30 jours ». « Aujourd'hui nous accepterions avec plusieurs un taux de 6%

127. Jacques Pellotier, qui occupait les locaux depuis 1857, s'était associé à Thédée Sourribes en 1861. Le décès de J. Pellotier, la même année, avait permis l'association avec Ernest Pouquet.

128. Arch. Nat. Minutier des notaires. XIV/873. Minutes de M^e Poumet du 17 novembre 1862.

129. Arch. Nat. Minutier des notaires. XLIII/1003. Minutes de M^e Lindet du 28 avril 1862.

130. Nicolas-Léon Gay est né le 26 janvier 1838 à Cherveix-Cubas. Il a épousé Marie-Thérèse Sanquin. Il est décédé le 23 juin 1905.

131. Lettre d'Ernest Barthez à Cyprien Pouquet, 27 décembre 1861.

132. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, décembre 1864.

pour une somme de 40 à 50 mille francs. Dans aucun cas, l'argent qu'on nous prête ne serait exposé car il faudrait que la maison fut en perte de près de 300 000 francs pour que les intérêts de ceux qui mettent de l'argent chez nous fussent compromis. Nous avons chez un banquier un découvert permanent qui nous coûte trop cher. Nous avons hâte de l'éteindre »¹³³. Quelques jours plus tard, Cyprien Pouquet confirme à son fils l'aide attendue. « Alphonse [Gay] te prêtera 60 000 francs, mais comme il a une fille à marier et un peu plus tard Amédée à établir, il ne peut s'engager à te laisser toute cette somme pour un temps long et fixé à l'avance. Tu t'engageras à lui rembourser ce dont il pourrait avoir besoin, 6 mois ou un an après sa demande. Il te prendra 5% d'intérêt... »¹³⁴.

Ernest Pouquet installe, probablement en 1865, sa famille à Issy-les-Moulineaux¹³⁵. Côté entreprise, les relations entre Pouquet et son associé, Sourribes, s'enveniment. Le mauvais résultat de 1865 (une perte de 13 000 francs) précipite la rupture. « Coûte que coûte, il faut une séparation entre lui et moi »¹³⁶. Après quelques épisodes rocambolesques, Thédée Sourribes doit lâcher prise. Le tribunal de commerce de la Seine rend, le 6 juin 1866, un jugement de dissolution de la société Pouquet-Sourribes. Ernest Pouquet est enfin à la tête de sa propre maison de négoce. Son frère Paul lui écrit aussitôt « Te voilà seul maître de la maison [...] de grands devoirs t'incombent maintenant »¹³⁷. Son magasin parisien conserve le bail du 27 de la rue Neuvedes-Petits-Champs. La succursale de Lyon est située 19, rue Victor-Arnaud¹³⁸.

Paul Pouquet intervient également auprès d'Ernest pour recommander un de ses cousins, Henri Pouquet¹³⁹. « La nouvelle de la débâcle de la maison Piot va très certainement mettre Henry sans place [...] Tu sais que j'ai toujours eu le désir de voir Henry entrer chez toi »¹⁴⁰. Henry Pouquet sera chargé « des voyages du midi » ce qui semble d'ailleurs ne pas lui convenir¹⁴¹. Ernest cède à la même époque à une autre recommandation. Il embauche en juillet 1866 son neveu, Arthur Origet du Cluzeau¹⁴².

133. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 24 août 1864.

134. Lettre de Cyprien Pouquet à son fils, 6 septembre 1864.

135. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, décembre 1865. Son adresse est Grande-Rue, Issy.

136. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 25 janvier 1866.

137. Lettre de Paul Pouquet à Ernest Pouquet, 10 juillet 1866.

138. En tête de lettre datée du 7 janvier 1868.

139. Henri Pouquet est un des enfants de Sylvain P. et de Catherine Broussard. Il a épousé Marguerite Aubé.

140. Lettre de Paul Pouquet à Ernest Pouquet, 10 juillet 1866.

141. Lettre de Paul Pouquet à Ernest Pouquet, 9 septembre 1866.

142. Arthur Origet, né le 30 août 1849, était fils d'Anais Pouquet, fille aînée de Cyprien, et d'André Origet du Cluzeau. Son arrière-grand-père Jean-Baptiste Combescot du Repaire avait acquis le château des Charraux (Saint-Médard-d'Excideuil) et les fiefs du Breuil et de la Reymondie (Saint-Martial-d'Albarède). Arthur Origet a épousé une américaine Lucy Glaise. Père de trois enfants, il est décédé le 7 octobre 1911 au Château du Noyer (Clermont-d'Excideuil).

Eugène Pouquet ¹⁴³, fils de Pierre-Chéri, s'installe également dans la capitale pour occuper une place de clerk de notaire dans l'étude de M^e Yver, successeur de M^e Clausse.

Ernest Pouquet va progressivement porter son chiffre d'affaire annuel à un million de francs. Sa correspondance comporte exceptionnellement des données financières complètes. Il demande ainsi à son père de brûler les notes financières et les bilans afin que « restent secrètes » les opérations de son entreprise. En 1865 « Bénéfice brut : 171 000 francs sur 955 000 d'affaires. Frais généraux : 143 000 Francs ; faillites : 35 000 francs. Soit 7 000 francs de perte, à quoi on peut ajouter 6 000 francs de réescompte. Le bénéfice peut se décliner ainsi 15% sur 800 000 d'unis, 30% sur 155 000 de façonné » ¹⁴⁴. Cyprien Pouquet demande à son fils d'être rigoureusement informé de l'évolution de l'entreprise. « Tu sais de quelle importance est, non seulement pour toi, mais pour toute la famille, le succès de ton commerce » ¹⁴⁵.



Fig. 5. Ernest Pouquet, négociant en soierie à Paris de 1861 à 1899
(coll. particulière, photo X, Paris)

143. Eugène Pouquet est né le 19 septembre 1844 à Essendiéras (Saint-Médard-d'Excideuil). Il y décède le 13 décembre 1919. Agent de change à Paris de 1881 à 1911, il est maire de Saint-Médard-d'Excideuil de 1886 à 1919.

144. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 1865.

145. Lettre de Cyprien Pouquet à son fils, 19 novembre 1865.

En janvier 1867, Ernest évoque auprès de son père la stratégie qu'il met en œuvre dans un contexte général délétaire. Il ne dissimule pas qu'il « redoute de terribles chaos sur les grands chemins de la politique actuelle ». La prudence est de mise dans les « relations d'affaires avec l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne ». « La moitié de notre chiffre est fait à Paris, ce qui est déjà une base solide, et je pourrais toujours faire facilement 5 à 600 000 francs en renonçant à l'étranger fait par les voyageurs. D'un autre côté il y a d'excellents clients parmi ces étrangers et il serait dur de renoncer à tout. Je me suis donc décidé à garder notre ancienne organisation, mais en y apportant des modifications, c'est à dire plus de sévérité et d'examen dans les crédits. J'ai déjà prévenu les voyageurs que jamais une commande ne sera livrée à un client qui n'aura pas payé sa précédente facture »¹⁴⁶.

La guerre franco-prussienne, engagée en juillet 1870, suscite très vite une immense émotion dans le pays qui touche parfois à la panique. Dès le mois d'août, Cyprien Pouquet semble convaincu que « le commerce et l'industrie vont recevoir une atteinte mortelle ». Ernest, qui a pourtant envoyé toute sa famille en Périgord, se veut plutôt rassurant : « Ma maison est dans une bonne position car la clientèle était très épurée. Je ne crains pas de grandes pertes. Tu sais que je ne faisais presque plus d'affaires à l'étranger. En Allemagne notre clientèle est solide et paye bien puisque sur un chiffre annuel de 140 000 francs, il m'est du à peine 10 000, et pour lesquels je ne crains rien. Il n'est rien du au banquier chez lequel j'ai habituellement un découvert de 50 à 60 000 francs. Je dois peu à la fabrique et rien d'échu. Seulement si la guerre n'est pas terminée dans un mois, il me restera beaucoup de gilets, et ce sera une perte »¹⁴⁷.

Eugène Pouquet, cousin germain d'Ernest, quitte l'étude de Me Yver pour rejoindre le corps des zouaves pontificaux qui vont prendre le nom de « Légion des Volontaires de l'Ouest ».

Le décès brutal de Coralie Gay-Pouquet, le 14 décembre 1870, rassemble dans la peine la famille Pouquet à Liaouou. Au cours des premiers mois de 1871, Ernest Pouquet et Léon Gay restent repliés en Périgord. C. Scheller et G. Fath, employés restés à Paris, informent Ernest des événements. Une lettre du 29 mai 1871 annonce qu'enfin « Tout est fini ! »¹⁴⁸. « Ton quartier et ton magasin ont été épargnés... la maison du quai Voltaire n'a été endommagée que d'une manière insignifiante par un obus, tandis que l'incendie a fait dans le voisinage des ravages effroyables »¹⁴⁹.

Par précaution, Léon Gay avait fait venir 18 pièces d'étoffes pour les entreposer dans la maison familiale du Temple-de-l'Eau. Il s'agissait

146. Lettre d'Ernest Pouquet, 8 janvier 1867.

147. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 13 juin 1870.

148. Lettre de Gustave Fath à Ernest Pouquet, 29 mai 1871.

149. Lettre de Paul Pouquet (de Trasforêt) à Ernest Pouquet, 30 mai 1871.

principalement de pièces de satin venant de fabricants réputés : Benoît Tabard et Cie, Reyre-Louvier, Belissen et Cie, Guise et Cie, A. Chanay ¹⁵⁰. Les 18 pièces seront réexpédiées vers Lyon en mars 1871.

Le redémarrage des affaires invite Ernest Pouquet à mobiliser son équipe de vendeurs. « Pour les attacher à la maison et augmenter leur zèle, je les intéressais dans les bénéfices. Charles [le cousin] avait déjà un intérêt que j'ai élevé à 10% à partir de cette année. Henry et Fath auront aussi chacun 10%, ce qui fait que les bénéfices seront réduits de 40% puisque Gay a aussi 10%. Bien entendu j'ai supprimé à Henry la commission de 2% qu'il avait sur ses affaires. Je fais là un gros sacrifice mais..., plus que jamais, j'ai besoin de pouvoir compter absolument sur les hommes qui restent à la maison » ¹⁵¹.

L'année 1873 apporte deux nouveaux mariages dans la famille Gay-Pouquet. Le 31 janvier, Eugène Pouquet ¹⁵², cousin germain d'Ernest, épouse une jeune orpheline fortunée, Marie Rousseau, dans la cathédrale de Chartres. Quelques mois plus tard, en septembre, Amédée Gay, petit-fils de Jacques dit Roulet, se marie à Excideuil avec Marie Darfeuille. Il avait acquis, deux ans auparavant, l'étude de notaire d'Excideuil pour 100 000 francs. Dans le contrat de mariage figure un capital de 16 200 francs pour compte ouvert à la maison d'Ernest Pouquet ¹⁵³.

Ernest Pouquet résiste au projet de son père d'installer une métairie avec cheptel dans le domaine du Pigeonnier (Saint-Médard-d'Excideuil) et préfère même le mettre en vente. « Je suis persuadé que 4 000 francs ne seraient pas suffisants... J'ai trop besoin de mes ressources pour mon commerce » ¹⁵⁴.

La situation de l'entreprise apparaît saine. « En dehors des affaires américaines, notre chiffre a prospéré et nous tenons bien notre place à Paris. Nous passons pour vendre très cher ; ce qui est vrai, car nous recherchons les plus belles marchandises et les meilleures. Le pauvre article gilet ne va pas : cependant nous ne l'abandonnons pas. La 1^{er} maison de gilet vient de disparaître ¹⁵⁵... ; c'est un malheur pour nous car cette maison nous aidait à faire travailler les fabricants. Depuis la guerre, la moitié au moins des maisons de notre genre a disparu ; et dans la draperie, c'est pire... beaucoup de suspension de paiement, d'autres sont ébranlés sérieusement par la liquidation d'un gros banquier d'Elbeuf... Dieu merci,... je ne crains pas les orages » ¹⁵⁶.

150. Lettre de Léon Gay à Ernest Pouquet, 16 mars 1871.

151. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 27 mars 1873.

152. Eugène Pouquet, fils de Pierre-Chéri Pouquet et de Marie-Emilie Sourdeaux, est né le 19 septembre 1844 à Essendiéras (Saint-Médard-d'Excideuil). Il y est décédé le 13 décembre 1819. Sa petite-fille Simone Arman de Caillavet a épousé André Maurois, de l'Académie Française.

153. Arch. privées, Dr Jacques Gay, Excideuil. Minutes M^e Chavoix, 14 septembre 1873.

154. Lettres d'Ernest Pouquet à son père, 6 mars et 1^{er} juillet 1875.

155. Maison Muron-Brunel.

156. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 14 janvier 1876.

Ernest voit en 1878 le départ de deux placiers. Un « jeune débutant qui m'a quitté pour gagner davantage » et Bazile qui avait placé de l'argent dans l'affaire. « Grâce à l'aide de l'oncle Paul qui me prête une trentaine de mille francs je rembourserai à Bazile les 50 000 francs qu'il a dans la maison »... « Je ne remplace pas ces deux placiers ». « Nous visiterons [Maufrond et moi] cette clientèle et en tirerons, je l'espère un bon parti » ¹⁵⁷.

En 1879, Ernest constate : « Les affaires sont peu actives et on entend des plaintes partout. Cependant, nous faisons à peu près notre chiffre mais ce chiffre est si petit ! Heureusement, l'article gilet se vend assez bien et sans que la mode d'en porter soit encore revenue véritablement, nous en vendons chaque année un peu plus. Nous avons pris récemment un voyageur pour l'Allemagne ; il est en route pour une vingtaine de jours et nous a donné satisfaction. Il vend pas mal de gilets et de soieries » ¹⁵⁸.

La succursale lyonnaise de l'entreprise d'Ernest Pouquet bénéficia vite de l'expérience et de la compétence de Léon Gay qui, en 1891, déclare « 36 ans d'activité » dans le même métier. L'implantation à Lyon de Paul Pouquet, frère cadet d'Ernest, fut par contre un échec. Fin 1873, Ernest Pouquet l'y avait envoyé afin de lui donner la direction de la succursale. En effet, Léon Gay avait fait la promesse « de céder sa place [à Paul] quand le moment serait venu ». Engagé volontaire dans l'armée pendant quelques mois, Paul Pouquet avait été rapidement démobilisé. Ses débuts dans l'entreprise familiale seront difficiles. « Mon isolement m'avait fait prendre Lyon un peu en grippe... » ¹⁵⁹. Son père, informé de son rêve de vivre à la campagne, lui proposera, en février 1877, de venir le rejoindre à Liarou pour y travailler dans l'agriculture.

Les stocks finissent par peser sur l'activité de l'entreprise mais Ernest Pouquet ne veut pas entendre parler de soldes. « Depuis dix ans nous n'avons jamais soldé nos vieux gilets qui se vendent peu à peu sans que les prix soient baissés. Cependant nous sommes en train de traiter une affaire de près de deux mille mètres de vieilleries qui encombrant le rayon. Si notre acheteur se décide, j'estime que nous ferons une bonne affaire » ¹⁶⁰.

Un changement d'adresse interviendra après 1886. Le magasin de la rue Neuve-des-Petits-Champs sera transféré 11, rue de la Bourse ¹⁶¹. Un courrier de 1889 indique que l'adresse de la maison Pouquet à Lyon est 19, rue d'Alsace.

157. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 1878.

158. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 19 juillet 1879.

159. Lettre de Paul Pouquet à Ernest Pouquet, 2 mars 1877.

160. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 30 décembre 1881.

161. Le local était auparavant occupé par l'entreprise Carpentière frères et Cie, maison de draps, soierie et lainage en gros.

La correspondance d'Ernest Pouquet permet d'identifier de nombreux employés : Frédéric Saudner (1866), Charles Vigier (1866), A. Le Couturier (1867), Bazille (1867, 1871), Kuntz (1865-1867, 1871), Freissinet (1867), Gafsan (1867), Camphill (1867), Scheller (Chef de magasin, 1871), Lestun fils (1871), Fath (1871), Lemy (1871), Mausson (1871), Georges (1871), Boucard père, voyageur (1875), Maufront (retraité en janvier 1879), Georges Pousset (entré le 10 septembre 1887), G. Petit (1890), Victor Verger (1884, 1890), Janot (entré depuis 11 ans en 1888), Besson (qui passe du magasin à la Brasserie de Saint-Martial-d'Albarède, 1891), Pitzaer, Henry [Gay] et Armand, voyageurs, présentaient les collections notamment en Belgique, en Allemagne et en Suisse. Le programme de G. Petit, un des voyageurs, parti le 9 décembre 1890, nous est connu. Parti de Paris, il se rend à Bruxelles, Anvers, Mons, Nancy, Strasbourg, Francfort, Heidelberg, Zurich et Genève.

En 1887, J. Verneau, employé de P. Sigé « tailleur de la cour de Russie », propose de faire partie des voyageurs de la maison Pouquet et d'avoir dans son champs d'action la Russie et la Turquie ¹⁶².

Plusieurs clients sont nommés : Despens (Angoulême, 1866), Henin (Périgueux, 1866), Heurtel (Nantes, 1866), la maison Medi, Pinard et Thibaud, Bélingard (1867), Cant (1867), Noel (tailleur rue de Richelieu à Paris, 1867), Marbois (1869), Ribaud frères (1871), Izard-Dfiener (1871), Bourgoin (Orléans, 1871), Laurent Richard, Gortazar, Ebertain Heyndricks (1871), Campbelle (pour des soieries, doublures et vignettes, 1871), Delcroix-Lerberghe (Bruxelles, 1890).

La mésaventure américaine et les difficultés financières

Comme beaucoup de ses concurrents, Ernest Pouquet travaillait avec une clientèle américaine. En 1875, Arthur Origet du Cluzeau part à New York pour y créer une succursale de la Maison Pouquet. Un accord, établi entre Ernest Pouquet et Arthur Origet, comporte trois années d'association obligatoires ¹⁶³ avec partage des bénéfices. La succursale de New York, qui a pour objet « le commerce d'importation aux Etats-Unis des articles spéciaux pour tailleurs et confectionneurs », « Woolens, Silks, Westing », est installée 42 East Fourteen Street. La nouvelle succursale constitue un effort financier important pour Ernest Pouquet : « Les affaires d'Amérique ont distraité de mes capitaux une plus grosse part que je ne le pensais au début et je me trouve gêné pour les paiements que je ne peux plus faire à 30 jours, comme autrefois, au moins à Lyon » ¹⁶⁴. Les premiers résultats sont néanmoins

162. Arch. privées, Dr Jacques Gay.

163. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 29 janvier 1878.

164. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 6 mars 1875.

encourageants. « Inventaire d'Arthur... C'est bien joli pour une première année mais... il lui reste encore à faire rentrer 140 000 francs de créances... En ce moment, l'Amérique est mauvaise pour tout le monde : il y a d'autant plus lieu de le féliciter. Je partage le bénéfice avec lui. Il ne vend presque pas de nos articles, ce que je regrette car c'est surtout là qu'il gagne de l'argent » ¹⁶⁵.

Dès janvier 1878 Ernest s'inquiète de la situation de sa succursale new-yorkaise et attend avec impatience Arthur pour « débattre de graves intérêts ». Une autre inquiétude se dessine en Europe : « La guerre entre l'Angleterre et la Russie me paraît inévitable et qui sait ce que cela deviendra. D'une prudence extrême, j'aime mieux réduire mon chiffre et ne faire que nos frais plutôt que de risquer quelque chose » ¹⁶⁶.

Fin 1878, Arthur Origet du Cluzeau, qui a convaincu un de ses cousins de lui prêter 100 000 francs, fonde sa propre maison de négoce au 5-7-9 Union Square. Cette « séparation » suscite de vives tensions avec Ernest Pouquet. « Sage et économe » ¹⁶⁷ Arthur Origet semble réussir. En 1882, il achète le domaine du Noyer ¹⁶⁸, dont il étendra la superficie à 180 hectares, au nord de la commune de Clermont-d'Excideuil ¹⁶⁹. Il y fera construire un château aux inspirations néo-renaissance. Il adoptera la nationalité américaine. Nous l'avons retrouvé, sous cette nouvelle nationalité, dans la liste du 15 octobre 1883 des passagers du « Steamer Amérique » qui assurait la liaison Le Havre-New York ¹⁷⁰.

Pfeiffer, employé de la maison E. Pouquet et Cie à New York, devient le responsable de la succursale. Ernest Pouquet, « de plus en plus satisfait des résultats en Amérique », souhaite en décembre 1881 développer l'activité de la succursale. « J'y envoie, comme 2^e voyageur, un jeune américain élevé dans le magasin et qui promet beaucoup » ¹⁷¹. En 1883, Pfeiffer « jusque là employé intéressé » devient associé « suite à sa contribution aux pertes » ¹⁷². L'optimisme s'estompe progressivement. En 1888, « l'agence de New York n'envoie aucun fonds et Pfeiffer réclame même de l'argent qui lui serait dû » ¹⁷³. Pfeiffer semble avancer de l'argent à ses clients en prélevant dans la caisse du magasin ¹⁷⁴. Par contrat daté du 14 juin 1889, Ernest Pouquet et H. Pfeiffer définissent un nouveau cadre à leur relation d'affaires ¹⁷⁵.

165. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 14 janvier 1876.

166. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 29 janvier 1878.

167. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 27 février 1879.

168. Ancien domaine noble constitué au XVII^e siècle par Marguerite de la Roche Aymon. Voir Laurent (Jean-Paul), « L'anoblissement à la tierce foi en Périgord », *B SHAP*, t. CXVIII, 1991, p. 387.

169. Minute M^e Forêt, notaire à Excideuil, 28 septembre 1882.

170. National Archives and Records Administration, Film M237, Reel 471. ISTG.

171. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 31 décembre 1881.

172. Jugement du tribunal de commerce de la Seine. 18 janvier 1896.

173. Lettre de Petit à Ernest Pouquet, 12 juillet 1888.

174. Lettre adressée à Ernest Pouquet, 6 juillet 1888.

175. 2 participations avaient été formées entre 1880 et 1889.

« E. Pouquet s'engage à fournir à la maison de New York comme par le passé tous les capitaux et marchandises nécessaires à son bon fonctionnement ». Ce dernier a « droit à la moitié des bénéfices constatés par l'inventaire établi à la fin novembre... »¹⁷⁶. Le 30 novembre 1891, la participation est rompue.

L'inventaire de 1891 fait apparaître une perte d'environ 35 000/40 000 francs imputable à la liquidation de la maison Eugène Pouquet et Cie de New York.

Un procès s'engage le 15 janvier 1894 entre Ernest Pouquet et H. Pfeiffer. Il porte notamment sur la valorisation du dollar dans les opérations. Un autre procès opposera plus tard Ernest Pouquet à son ancien associé Petit.

A cours de liquidités au printemps 1894, Ernest Pouquet doit emprunter très rapidement « 40 000 ou 50 000 francs ». Il s'adresse à son beau-fils, M^e René de Lasageas, notaire à Excideuil, qui lui trouve deux prêteurs bordelais, Gabriel et Xavier Arnozan, disposant de 50 000 francs. Il est convenu la mise en place « d'un prêt à 4% sur hypothèque pour 5 ans »¹⁷⁷ réalisée le 31 mai 1894¹⁷⁸.

Le 6 octobre 1894, Ernest Pouquet annonce à son employé Griffon qu'il souhaite se retirer des affaires mais qu'il n'a pas encore trouvé de successeur. En décembre 1894, Pierre Pouquet, fils d'Ernest, forme le projet de reprendre l'entreprise de son père. Léon Gay met son cousin et associé en garde : « Si ta maison ne vaut pas ce qu'elle valait, il y a quelques années, elle a de plus, perdu beaucoup de son crédit, en fabrique à Lyon »¹⁷⁹. Léon Gay qui envisage alors de prendre sa retraite veut rassurer Ernest Pouquet : « Je te laisserai à toi personnellement la somme d'argent que j'ai dans la maison au taux de 5% »¹⁸⁰. Le bail du magasin lyonnais qu'Ernest Pouquet n'arrive pas à résilier par anticipation, prend fin en juin 1895.

Le 18 janvier 1896, le tribunal de commerce de la Seine procède à la liquidation de l'association Pouquet-Pfeiffer. Un jugement sur appel devant la 6^e cour d'appel de Paris condamne le 11 janvier 1898 Eugène Pouquet à donner 15 596, 80 francs à son ex-associé auxquels s'ajoutent des intérêts. Le 2 mars suivant, le jugement est prononcé à Berlin.

Entre temps, Ernest Pouquet s'était intéressé à une affaire locale en difficulté : la brasserie de Saint-Martial-d'Albarède. En 1891, il était devenu président de la société anonyme nouvellement constituée. Les actionnaires sanctionneront les mauvais résultats répétés. Une adjudication des actifs sera finalement réalisée en décembre 1893¹⁸¹.

176. Archives privées, Dr Jacques Gay.

177. Lettre du 15 mai 1894 de M^e Lasageas, notaire à Excideuil, à Cyprien Pouquet.

178. Minutes de M^e Rosset, notaire à Bordeaux, 31 mai 1894.

179. Lettre de Léon Gay à Ernest Pouquet, 6 décembre 1894.

180. *Idem*.

181. Boddart (F.), « Emigration alsacienne-lorraine en Périgord avant 1870. L'exemple de la brasserie Gangloff », *B SHAP*, t. CXVI, 1989, p. 228.

L'échéance du prêt Arnozan oblige Ernest Pouquet à emprunter à nouveau pour rembourser. Il bénéficie le 12 mai 1899 d'un prêt du Crédit Foncier de France d'un montant de 90 000 francs remboursable en 75 ans par annuités de 3 794,60 francs ¹⁸². Quatre jours plus tard, il obtient quittance de son remboursement par les deux frères Arnozan.

« A la suite de mauvaises affaires, Ernest Pouquet n'ayant pas pu rembourser tous ses créanciers » ¹⁸³, un premier arrangement familial intervient en janvier 1898. En 1899, Ernest Pouquet doit passer un accord définitif pour plus de 250 000 francs avec les créanciers de sa famille :

- Léon Gay, du Temple-de-l'Eau pour 71 008,15 francs
- Alfred Pouquet, médecin à Paris, pour 100 000 francs
- Paul Pouquet, pour 31 753,55 francs
- Gabriel Pouquet, directeur du Crédit Foncier à Angoulême, pour 48 379,15 francs.

Ernest Pouquet ferme le magasin de la rue des Petits-Champs. Henri Pouquet, toujours dans l'entreprise après trente ans d'activité, prend en charge les affaires courantes ¹⁸⁴. L'entreprise est liquidée le 1^{er} janvier 1899. Ernest Pouquet décède le 16 août 1907 à Liaou.

Les affaires limousines et périgourdines

Au cours du XIX^e siècle, les familles Gay et Pouquet réaliseront de nombreuses opérations foncières en Périgord et en Limousin. Nous évoquerons les principales.

Opérations foncières en Haute-Vienne

- 1817 : acquisition du domaine de Lajudie (Saint-Martin-Le-Vieux et environs) par Antoine et Pierre Gay pour 200 000 francs.
- 1838 : acquisition du domaine et château de Trasforêt (Ambazac) par Paul Pouquet ¹⁸⁵.
- 1845 : acquisition du domaine du Coudier (Ambazac) par Etienne-Wast Gay pour 38 400 francs.

Opérations foncières en Dordogne

- 1803 : acquisition du domaine et château de Long (Saint-Médard-d'Excideuil) par Jacques Gay ¹⁸⁶.

182. Arch. Départ. Dordogne, 3 E 4710. Minute Forêt, 13 février 1899.

183. Archives privées, Dr Gay, Excideuil.

184. Didot-Bottin, *Annuaire-Almanach du commerce et de l'industrie*. Paris, Année 1899. Il est domicilié 39, rue Lafayette.

185. Minutes de M^e Moisson, notaire à Paris, 25 février 1835.

186. Minutes Debotas, notaire à Excideuil, 9 septembre 1808. Le domaine de Long, qui comprenait une maison de maître, deux métairies, grange, cuvier et jardins, appartenait à Jean Mortairol.

- 1807 : acquisition d'un domaine au Temple-de-l'Eau par Jacques Gay dit Roulet pour 66 000 francs.
- 1834 : acquisition auprès des autres co-héritiers du domaine et château d'Essendiéras (Saint-Médard-d'Excideuil) par Pierre-Chéri Pouquet.
- 1834 : acquisition du domaine de Liaouou (Saint-Martial-d'Albarède) par Cyprien Pouquet pour 40 000 francs ¹⁸⁷.
- 1837 : acquisition des domaines du Bourg et de Combemarie (Saint-Martial-d'Albarède) par Cyprien Pouquet pour 47 000 francs ¹⁸⁸.
- 1840 : acquisition du domaine du Noyer (Clermont-d'Excideuil) par Cyprien Pouquet ¹⁸⁹.
- 1841 : acquisition d'un domaine à Veyrieras (Saint-Martial-d'Albarède) par Cyprien Pouquet ¹⁹⁰.
- 1844 : acquisition du domaine et château de Chardeuil (Coulaures) par Guillaume-Sylvain Pouquet ; la propriété passera en 1889 à son neveu Alfred dit Adolphe Pouquet ¹⁹¹.
- 1848 : acquisition du domaine des Farges (Saint-Martial-d'Albarède) par Cyprien Pouquet pour 21 538 francs ¹⁹².
- 1849 : acquisition du domaine de Puissegeneix (Clermont-d'Excideuil) par Jean-Baptiste Gay ¹⁹³ pour 24 000 francs.
- 1852 : acquisition du moulin de Combemarie (Saint-Martial-d'Albarède) par Cyprien Pouquet pour 10 200 francs ¹⁹⁴.
- 1863 : transmission de la forge de la Barde (Sainte-Marie-de-Frugie) et du domaine de Ribeyreix (Saint-Priest-Les-Fougères) à Victor Gay ; propriétés qui appartenaient à son beau-père Elie Magne-Rouchaud ¹⁹⁵.
- 1865 : acquisition par adjudication de la propriété de la Borgne (Anliac et Preyssac) par Cyprien-Sicaire Pouquet pour 32 100 francs.
- 1873 : acquisition du domaine et château de Lafarge (Saint-Médard-d'Excideuil) à la criée au tribunal de la Seine par Cyprien Pouquet.
- 1875 : acquisition du domaine du Pigeonnier, démembrement du domaine de Lafarge (Saint-Médard-d'Excideuil), par Ernest Pouquet pour 20 000 francs.

187. Arch. dép. Dordogne, 3 E 16614, Minutes M^e Debotas, notaire à Excideuil. 30 décembre 1834.

188. Acte du 5 septembre 1837. Vendeur Jean-Georges Montagut, docteur en médecine à Périgueux.

189. Arch. départ. Dordogne, 63 P 239. Le domaine appartenait alors aux Debregeas.

190. Minutes de M^e Pouchard, notaire à Coulaures, 6 novembre 1841. Ce bien provenait de la succession Gaspard de Lestrade de La Cousse.

191. Arch. départ. Dordogne, 63 P 239.

192. Minutes Chavoix, notaire à Excideuil. 6 novembre 1848. Le vendeur est Bernard Guilhen de Puylagarde.

193. Minutes de M^e Chavoix, notaire à Excideuil. 24 000 francs.

194. Inscription de Bureau des hypothèques de Périgueux du 15 novembre 1852.

195. Arch. départ. Dordogne, 63 P 832.

• 1882 : acquisition du domaine du Noyer (Clermont-d'Excideuil) par Arthur Origet du Cluzeau pour 94 000 francs ; il y construira l'actuel château, achevé en 1894.

La rente et la spéculation foncières constituent ici un substitut au commerce lorsque celui-ci est abandonné. La correspondance des familles Gay et Pouquet est émaillée de propos qui concernent leur résidence rurale respective : Essendiéras (Pierre-Chéri Pouquet), Liaouou (Cyprien puis Ernest Pouquet), Le Coudier (Etienne-Wast Gay) ou Trasforêt (Paul Pouquet). S'y manifestent à la fois l'intérêt porté aux progrès techniques agricoles, permettant d'augmenter le rendement de leur propriété, et les campagnes de travaux qui agrandissent le logis pour accueillir tant la famille que les amis.

L'exemple de Liaouou, qui est en lien quasi permanent avec la maison de négoce parisienne, est représentatif de cette logique économique et sociale.

Liaouou

Cyprien Pouquet, qui a décidé de se retirer de la société de négoce familiale, acquiert, en 1834, de la famille Guilhien de la Gondie, pour 40 000 francs, une propriété d'environ 100 hectares¹⁹⁶ à l'ouest de la commune de Saint-Martial-d'Albarède (canton d'Excideuil). Le domaine de Liaouou occupe principalement la plaine sur la rive gauche de la Loue. Il comprend alors « une maison de maître, un emplacement de moulin, deux métairies situées au village de Liaouou et une troisième au village de la Gondie. Négligé depuis la Révolution, il est au moment de la vente en assez mauvais état. Le logis de Liaouou n'est pas un « château » mais possède pourtant quelque prestige. Le domaine s'appuie sur une ancienne maison forte¹⁹⁷ et les anciens propriétaires appartenaient à la petite noblesse périgourdine.

Son frère, Pierre-Chéri, qui était devenu pleinement propriétaire du domaine d'Essendiéras quelques mois auparavant, s'empresse de lui suggérer de bâtir une nouvelle demeure. « Il paraît que tu es assez content de ton acquisition... Tu savais que la maison était en très mauvais état, mais on dit... que tu seras peut-être obligé de la faire démolir. C'est peut-être ce que tu feras de mieux si la propriété te plaît... »¹⁹⁸.

En attendant que la maison soit habitable, Cyprien Pouquet loge chez Baptiste Gay, rue des Cendres, à Excideuil. Le nouveau propriétaire entreprend des travaux de rénovation en s'entourant de nombreux conseils et n'hésite pas à rejeter le devis « beaucoup trop cher » établi par l'entrepreneur Rabot.

196. Un arpentement de 1775 indique que les Guilhien de la Gondie possédaient 152 journaux sur le tènement de Liaouou et 86 journaux sur celui de la Gondie (10 journaux d'Excideuil valaient environ 4 hectares). ADD, 1 E 147.

197. Bélingard (J.-M.), Lagrange (J.), Pommarède (P.), *Le Périgord des maisons fortes*, Editions Pilote 24.

198. Lettre de Pierre-Chéri Pouquet à son frère Cyprien, 17 mai 1835.



Figure 6. Maison de Liaou à Saint-Martial-d'Albarède, résidence de Cyprien, puis d'Ernest Pouquet (cliché Marie-F. Reymond-Lazzari)

Sicaire-Cyprien Pouquet ne cessera d'agrandir son domaine. Il acquiert dès 1836 une terre sise en face du jardin de Liaou¹⁹⁹. Mais, surtout, il achète en 1837 deux domaines contigus, d'une étendue de 32 hectares, sur l'autre rive de la Loue. En 1868, Cyprien Pouquet constatera que « peu à peu les enclaves disparaissent à Liaou, il ne restera plus que la grosse affaire Francillon et l'affaire Versailles »²⁰⁰. Les acquisitions foncières de Sicaire-Cyprien Pouquet, s'appuyant sur des emprunts à 5% réalisés localement, auront néanmoins à plusieurs reprises un caractère purement spéculatif. Dans cette perspective, il s'associera parfois avec l'agent d'affaires excideuillais Bertrand Lafaye.

En 1848, Liaou est un quartier général républicain. Sicaire-Cyprien Pouquet, qui avait déjà été maire de Saint-Martial-d'Albarède entre 1844 et 1846²⁰¹, est à nouveau porté à la tête de la municipalité le 9 octobre 1848. Il sera, par ailleurs, désigné membre du conseil d'arrondissement. Certains l'invitent même à se « mettre sur les rangs comme candidat à l'Assemblée...

199. Minutes Debotas, notaire à Excideuil, 3 mai 1836.

200. Lettre de Cyprien Pouquet à son fils Ernest, 20 février 1868.

201. Cyprien Pouquet est maire de Saint-Martial-d'Albarède du 5 novembre 1844 au 27 octobre 1846, puis du 9 octobre 1848 au 14 septembre 1851, et enfin du 18 septembre 1870 au 20 octobre 1870. En 1852, il est conseiller municipal d'Excideuil.

comme représentant de l'agriculture »²⁰². En 1852, il est conseiller municipal d'Excideuil et s'oppose avec fougue au camp bonapartiste conduit par son cousin, Augustin Gay. En 1848, le revenu de Sicaire-Cyprien Pouquet est de 8 000 francs²⁰³.

Pendant la période 1850-1880, le domaine de Liarou est probablement à son apogée. C'est aussi l'apogée de la France paysanne. Lors du comice agricole d'Excideuil de 1864, Cyprien Pouquet se flatte d'avoir « eu trois prix pour l'exploitation de Liarou. 1^{er} prix de fourrage (luzerne) ; 2^e prix des plantes fourragères (betteraves) et le 1^{er} prix de labourage. Nos vigneronnes des grandes terres ont obtenu trois prix »²⁰⁴. En 1880, M. de Lamothe écrit dans ses voyages agricoles : « M. Pouquet possède une exploitation remarquable, pour la culture de laquelle il emploie de forts bœufs de la race rouge de Salers. Ses champs, parfaitement travaillés, produisent en abondance : maïs, froment, betteraves et fourrages artificiels. Ils sont soutenus par une immense prairie naturelle traversée par un canal que la rivière alimente. Agé de plus de 80 ans, ancien président du comice agricole, qu'il a vu mourir, hélas, il surveille et dirige les travaux avec l'activité d'un jeune homme et l'intelligence d'un cultivateur accompli. Ses étables donnent une grande abondance de fumier excellent auquel il ajoute, lorsqu'il est nécessaire, une forte dose de guano. Chez lui, l'agriculture est productive ; il vise avec raison au bénéfice réel et sait l'obtenir »²⁰⁵. L'importante correspondance entre Cyprien Pouquet et Wast Gay révèle l'intérêt réciproque des deux hommes pour l'innovation en agriculture. Sicaire-Cyprien Pouquet abandonnera vite sa qualité d'« ancien négociant » pour celle d'« agronome ».

Liarou possède des vignobles qui produisent « du rouge et du blanc », probablement une centaine de barriques dans les années 1860, procurant un revenu de 6 000 francs. Une clientèle se constitue peu à peu en Limousin et en région parisienne. La propriété produit également du tabac²⁰⁶.

Ernest Pouquet, qui a fondé en 1860 avec l'appui de son père une nouvelle maison de négoce à Paris, manifeste dans sa correspondance beaucoup d'attachement pour Liarou dont il deviendra propriétaire. « Dans ce long trajet [entre le magasin et son domicile] que j'ai à franchir deux fois par jour, quand je n'ai rien à lire et que mon esprit n'est pas à mes affaires, c'est vers Liarou que vont mes pensées »²⁰⁷. En 1878, Cyprien et Ernest Pouquet font établir à un architecte de Périgueux, M. Nalet, des plans de ré-

202. Lettre d'Eugène Sourdeau à Cyprien Pouquet, non datée, 1848 est probable.

203. Arch. départ. Dordogne, E dépôt Saint-Martial-d'Albarède.

204. Lettre de Cyprien Pouquet à son fils, Ernest, 6 septembre 1864.

Annales agricoles et littéraires, t. 41, 1880, p. 243.

206. Lettre de Cyprien Pouquet à son fils, Ernest, 31 août 1866.

207. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 6 mars 1875.

aménagement de la maison ²⁰⁸. L'année suivante, des meubles, offerts par M. Barthez de Marmorières, sont expédiés à Liarou ²⁰⁹.

En 1881, le domaine de Liarou, qui est estimé 210 000 francs, est acquis par licitation par Ernest Pouquet. La vente est rendue définitive le jour du décès du Sicaire-Cyprien qui intervient le 16 juin 1883 ²¹⁰. Ernest Pouquet devient à son tour « le maître de Liarou » ²¹¹.

Liarou est une maison de famille où résident les tantes veuves ou célibataires d'Ernest : Anaïs, veuve d'André Origet du Cluzeau, Emilie, veuve du Dr Jean-Baptiste Chaminade et Alice Pouquet. Alfred Pouquet, docteur en médecine, s'était lui-même installé quelque temps à Liarou ; puis, il s'était fixé au château de Trasforêt, chez son oncle.

Les campagnes de travaux sont nombreuses :

1881 : rénovation après un incendie dans la cuisine, pose de grilles (2 250 kg) à l'extérieur.

1885 : pose d'une grande grille d'entrée réalisée par la fabrique de romaines de Ratinaud (Aixe-sur-Vienne).

1886 : rénovation de la salle basse dite « des chasseurs » et de « la nouvelle chambre ».

1888 : crépissage, pose d'ardoises sur la toiture, réparations de la terrasse.

Deux lettres de 1885 ²¹² évoquent des travaux – probablement de construction – concernant la chapelle de Liarou. Accrochée sur le roc à flanc de colline, à quelques pas de la maison, cet oratoire a été édifié pour Mgr Charles Gay qui avait conservé de fortes attaches en Limousin et en Périgord. Familier de Trasforêt, il aimait également venir se reposer à Liarou.

Au fil des années, la maison a pris de l'allure et se dénomme même dans la correspondance « château de Liarou ». En 1893, Ernest Pouquet achète la maison Faure que convoitait déjà son père. Paul Pouquet, qui travaille depuis 1877 à Liarou, va gérer la propriété à la mort de son père. Il relatara scrupuleusement à Ernest les événements agricoles du domaine. Au moins à partir de 1890, P. Faure, régisseur du domaine de Liarou, rend compte à Ernest Pouquet des opérations réalisées : vente ou expédition de truffes, vente de bétail, vente de pommes de terre, maïs ou céréales. L'irrigation des terres est également une préoccupation régulière et une source de conflit avec les autorités administratives ²¹³. Dans la correspondance, le

208. Lettre de Cyprien Pouquet à son fils, 3 juin 1878 et 22 juin 1878.

209. Lettre d'Ernest Pouquet à son père, 19 juillet 1879.

210. Minutes Gay, notaire à Excideuil, 31 décembre 1884.

211. Lettre de J. Perdreau à Ernest Pouquet, 11 septembre 1888.

212. Lettres de Paul Pouquet à Ernest, 11 septembre 1885 et 6 septembre 1885.

213. Procès verbal de contravention par Martigue Henry, Garde Rivièrre. 8 août 1893.

vin et les truffes ont souvent une place de choix. Chaque année, plusieurs dizaines de barriques de vin sont vendues en Limousin et en région parisienne. Les truffes sont vendues sur le marché d'Excideuil, ou, si le prix offert est insuffisant, sur le marché de Périgueux. Barriques de vin et colis de truffes permettent aussi de remercier amis et relations d'affaires de la maison de négoce parisienne.

Le domaine de Liarou restera dans la famille Pouquet jusqu'en 1934 ²¹⁴.

Des actions bienfaitrices et charitables

Fortune faite, les Gay et les Pouquet affirment leur appartenance et leur dévouement à la collectivité par des prêts ou par des legs.

En 1835, le conseil municipal d'Excideuil vote une somme de 12 000 francs pour financer les travaux de création des sections communales de deux grandes voies de communication : celle d'Aurillac-Angoulême et celle de Thenon-Bordeaux avec raccord avec la grande voie Lyon-Bordeaux ²¹⁵. Si la décision de recours à l'emprunt est rapidement prise ²¹⁶, la mise en place du prêt semble rencontrer des difficultés. Jean [Baptiste] Chavoix, qui succède le 21 septembre 1836 à Aubin Barbary de Langlade comme maire d'Excideuil, a pour première initiative de contacter Antoine Gay ²¹⁷. Il lui adresse en date du 30 septembre 1836 une lettre dans laquelle il sollicite un prêt de 10 000 francs remboursable sur dix ans au taux de 5,5%. Antoine Gay manifestant le « vif intérêt » qu'il porte à sa ville natale accepte volontiers un prêt au taux minoré de 4,5% et offre toute facilité de remboursement anticipé ²¹⁸. Informé quelques années plus tard d'un « projet pour l'extinction de la mendicité dans la commune d'Excideuil » et souhaitant être « associé à cette bonne action », Antoine Gay propose en février 1842 de prélever sur chacune des échéances du prêt qu'il a accordé à la ville une somme de 50 francs destinée aux pauvres ²¹⁹. Antoine Gay consent en 1846 un nouvel emprunt, d'un montant de 5 000 francs, à la commune d'Excideuil qui a l'opportunité d'acquérir une

214. Minutes M^e Forêt, notaire à Excideuil, 12 novembre 1934. Le domaine est vendu à Gaston Laumont. Il est actuellement propriété de la famille Dubreuil.

215. Arch. municipales d'Excideuil. Registre des délibérations du conseil municipal d'Excideuil, 23 décembre 1835.

216. *Idem*, 16 janvier 1836.

217. Jean Chavoix, docteur en médecine en 1827, a effectué ses études de médecine à Paris. Il y a probablement fréquenté Antoine et Pierre Gay.

218. Arch. municipales d'Excideuil. Lettre du 5 octobre 1836 d'Antoine Gay au maire d'Excideuil. Registre des délibérations du conseil municipal d'Excideuil, 12 octobre 1836.

219. Arch. Privées, Dr Jacques Gay. Lettre d'Antoine Gay à Messieurs les membres du bureau de charité de la ville d'Excideuil, 2 février 1842.

partie du « Grand Jardin », appartenant à la famille Debregeas-Laurenne, dans la perspective d'agrandir le champ de foire ²²⁰.

Le testament d'Antoine Gay va révéler en 1863 des donations importantes à la ville (10 000 francs), à la paroisse (20 000 francs) et à l'hospice (35 000 francs) d'Excideuil. Il demande à l'hospice (aujourd'hui hôpital local d'Excideuil) de recevoir son portrait ²²¹ que nous avons pu retrouver ²²². Par ailleurs, son testament dispose qu'un capital de 160 000 francs, dont Céline Gay et Mgr Charles Gay auront durant leur vie entière la jouissance des revenus, reviendra à Excideuil. Une partie du legs devra servir « à faire établir une chapelle dans le cimetière de la ville d'Excideuil ainsi qu'un mur qui régnera dans tout son entourage ». Pour le reste du legs, Antoine Gay demande que soit établi un compte ainsi réparti : « L'hospice d'Excideuil en recevra les trois quarts et le quart restant sera partagé par égales portions entre la ville et l'Eglise d'Excideuil, mais je tiens à ce que les susdits legs soient conservés en rentes sur l'Etat et que ces rentes soient inaliénables » ²²³.

Une chapelle dite « d'Antoine-Gay » fut effectivement édiflée dans le cimetière par la municipalité d'Excideuil. L'architecte en est Bardou et les sculptures, qui nécessitèrent dix mois de travail, sont de Romi. En 1894, le conseil municipal a, en outre, décidé d'acheter une plaque commémorative pour la chapelle et des ornements pour l'autel ²²⁴. La ville d'Excideuil, reconnaissante, a également donné le nom d'Antoine Gay à l'avenue du cimetière. Dans l'église, un vitrail du chœur porte son nom.

L'implantation à Trasforêt de Céline et Paul Pouquet va s'accompagner d'un intérêt particulier pour la vie locale, notamment dans le domaine religieux. « La famille très pieuse, multiplia les dons à la paroisse [d'Ambazac] et créa de nombreuses œuvres de bienfaisance : une école et un hospice confiés aux sœurs de Saint-Sauveur furent bâtis à leur initiative à Ambazac et la chapelle de la communauté abrita la dépouille des donateurs » ²²⁵. Céline Gay-Pouquet avait acquis une grande admiration pour son frère, l'abbé Charles Gay, renommé pour ses prédications et considéré comme « un des profonds auteurs spirituels de son époque » ²²⁶. Il suscita en

220. Arch. municipales d'Excideuil. Registre des délibérations du conseil municipal, 10 mai 1845.

221. Portrait réalisé par le peintre Cellard en 1860. Haut. : 63 cm, larg. : 53 cm (hors cadre).

222. M. Gilles Lamourelle, directeur de l'Hôpital Local d'Excideuil, nous a aimablement autorisé à réaliser ce cliché.

223. Minutes M^e X. David. Testament d'Antoine Gay rédigé le 21 mars 1862 au château de la Judie et enregistré à Aix le 13 juin 1863.

224. Arch. municipales d'Excideuil. Registre du conseil municipal d'Excideuil, 12 août 1894.

225. Grandcoing (Philippe), *op. cit.*

226. Prévost (H.), Roman d'Amat, Tribout de Morembert, *Dictionnaire de Biographies Françaises*, t. XV, Paris, 1980. Pour mémoire, Yves Marchasson a fait sa thèse à l'Angélicum sur Mgr Gay.

Conclusion

A la fin du XVIII^e et au XIX^e siècles, l'appel de la « grande ville » s'inscrit dans un mouvement migratoire permanent. La montée à Paris des frères Gay n'a rien d'exceptionnel. Plusieurs facteurs favorables y concourraient. Notons que des migrations plus lointaines se réalisent à partir du Périgord au même moment dans un contexte social équivalent. Ainsi, François Desvergnès, originaire d'Excideuil, fonde une maison de commerce à Cadix en Espagne ²²⁸. Antérieurement, Guillaume Leymarie, dont la famille était alliée aux Gay, s'était fixé à Amsterdam ²²⁹.

La réussite économique de la maison de négoce d'Antoine et Pierre Gay, parachevée par l'acquisition de propriétés foncières prestigieuses, est, elle, remarquable et va constituer une référence familiale. La maison de négoce, dont l'activité sera poursuivie par une famille alliée, les Pouquet, va être un lieu privilégié d'apprentissage et d'emploi familial.

La volonté de conserver la maison de négoce dans la lignée suscitera plusieurs alliances de cousinage. Néanmoins, les « bons mariages » dans la grande bourgeoisie urbaine vont constituer une des clés de voûte de l'ascension sociale des familles Gay et Pouquet. Les alliances avec les Paris de Lamaury, les Clause [de Marchemont], les Barthez [de Marmorières] ouvrent de nouveaux horizons. Mais surtout, la petite-nièce d'Antoine et de Pierre Gay, Elmire Gay, considérablement dotée, se fonda dans la noblesse en épousant un Galard de Béarn ²³⁰.

L'investissement des bénéficiaires du négoce dans la propriété foncière, choisie de préférence dans la proximité de la région d'origine, sera une constante dans les familles Gay et Pouquet. L'immeuble du quai Voltaire à Paris formera l'exception.

Les centaines de documents du fonds Pouquet de Liaurou, complémentaires à ceux du fonds Pouquet d'Essendiéras ²³¹ et à ceux du fonds Gay-Pouquet du Coudier ²³², permettent de suivre avec une grande précision une partie de l'histoire des différentes maisons de négoce familiales. L'absence de documents purement comptables et de la correspondance strictement commerciale constitue un déficit qui ne doit pourtant pas dissimuler le caractère exceptionnel de ce fonds privé.

F.A. B.

228. Arch. Nat., Minutier des notaires. ET/XVII/1196. Maison de commerce Desvergnès, Gauthier et Cie.

229. Répertoire des actes et contrats de M^e François Debotas, notaire à Excideuil, 19 janvier 1773. Répertoire consulté chez M^e Patrie, notaire à Excideuil, auquel a succédé M^e H. Le Barbier.

230. Suzanne Elmire Gay, fille unique d'Augustin Gay et d'Augustine Desvergne, a épousé le comte Raoul de Galard de Béarn. Le couple a résidé au château de Vauriac (Coulaures), propriété acquise en 1860 par Augustin Gay.

231. Fonds d'archives partiellement exploité par Michelle Maurois dans *L'encre dans le sang*, op. cit.

232. Arch. Privées Mme Suzanne Ducoux. Le Coudier.

Essendiéras en Saint-Médard-d'Excideuil du temps des Pouquet et des Maurois

par Jacques GAY

Haut lieu de la culture littéraire et de la culture agricole, Essendiéras méritait, au moment où il tombe en sommeil, quelques rappels de la vie de ceux et de celles qui y participèrent et notamment de la famille Pouquet. Type même d'une famille de la bourgeoisie rurale, attachée à sa terre, dévorée d'ambition, elle a su utiliser toute la gamme de ses relations pour parvenir à tenir le dessus du pavé. Rappelons également le rôle très important de ses femmes et son goût pour les lettres et les arts.

La vie et les œuvres des propriétaires successifs d'Essendiéras méritent d'être contés. Voici un tableau généalogique succinct des principaux acteurs :

Antoine Pouquet (1757-1833)
x Marguerite Gay

|
Pierre Pouquet (dit « Chéri », 1799-1877)
x Marie-Emilie Sourdeau

|
Eugène Pouquet (1844-1919)
x Marie Rousseau

|
Pierre Pouquet (1879-1934)
x Alice Renard

Jeanne Pouquet (1874-1961)
x1 Gaston Arman de Caillavet
x2 Maurice Pouquet

|
Simone de Caillavet
x1 Stoiesco (d'où Marie-Françoise, + 1929)
x2 André Maurois (s.p.)

I. Antoine Pouquet

Il est né le 31 octobre 1757, aux « Chataignoux », à Angoisse, du Sr Léonard Pouquet, notaire royal, et de Jeanne de Beauregard Dlle. Sa sœur, Jeanne, fut sa marraine, le parrain étant Antoine de Beauregard, diacre, habitant, alors, à Excideuil en Périgord. Le 28 vendémiaire 1795 (20 octobre), il épouse Marguerite Gay, fille du Sr Jean-Louis-Baptiste Gay, négociant et propriétaire, dit « Gay jeune » (par opposition à son frère aîné, prénommé Jean). Il est dit aussi « Gayou ». Il est l'un des notables les plus imposés d'Excideuil. Marguerite Gay était née en 1769 ; elle décèdera à Excideuil le 1^{er} mai 1847, tandis que son époux, Antoine Pouquet était mort dès le 18 mars 1833.

« Praticien », Antoine Pouquet se destinait au notariat. Pour cela, il acquiert l'étude de Sainte-Orse, que lui vend M^e Montagut, habitant, alors, à Excideuil, moyennant le prix de neuf cents livres. L'acquéreur s'engage à effectuer le règlement en quatre ans. Le contrat est du 27 avril 1787. M^e Montagut lui avait, la veille, signé une procuration, dans laquelle l'acquéreur s'engageait à effectuer toutes les démarches nécessaires : sans doute ne pouvait-il pas lui-même se déplacer ? Le vendeur devait lui donner toutes ses minutes ainsi que celles de son prédécesseur, à qui il avait acheté l'étude, M^e Jean Festugière. Notons que, le 9 mai suivant, M^e Montagut évalua le prix réel de l'étude à trois cents livres ! (minutes Parot, notaire, comme, d'ailleurs, pour les actes précédents, Archives départementales de la Dordogne).

Antoine Pouquet est pourvu, légalement, de cet office, par lettres patentes du roi Louis XVI (Archives nationales, VI 531). Il va prêter serment, devant le sénéchal, à Périgueux, le 12 novembre suivant. En réalité, il résidera, le plus souvent, à Excideuil. Mais, lors du passage de l'acte d'achat, il dit habiter au lieu-dit du « Chambon », toujours dans la paroisse d'Angoisse.

L'affaire paraît donc conclue et sans histoire. Or, le 12 prairial an XII (2 juin 1804), il est accusé de « s'être admis illégalement dans l'arrondissement de Nontron, en qualité de notaire, pour ne pas avoir versé la totalité de son cautionnement » (Michèle Maurois, *L'encre et le sang*). Un rappel lui est fait le 28 juillet 1820, date où il est, en effet, déchu de ses fonctions notariales, car son cautionnement n'était toujours pas réglé en totalité. Et, il le sera peut-être encore, bien que, le 30 avril 1817, il demanda au préfet de la Dordogne d'être admis à « surseoir à ce paiement ». C'est dans cette lettre qu'il indique ses professions de notaire et de maître de forge. On peut penser qu'il finit par s'acquitter de sa dette en empruntant car il empruntait souvent comme nous le verrons !

Période révolutionnaire : au service du pouvoir

Comme nombre de bourgeois, M^e Antoine Pouquet adopte les idées de réforme de l'Etat, les idées révolutionnaires. Si bien que, en janvier 1792, il est chargé de procéder à l'estimation des biens nationaux par l'administration du district d'Excideuil (A.D.D., Q 611.613). Il se fait inscrire, en 1803, comme résidant à Angoisse, dépendance de Nontron. Il est alors inscrit sur le tableau des notaires de cet arrondissement (15 messidor an XI, Archives Nationales BB10 29).

Le 23 mars 1792, habitant à Angoisse (acte du notaire Cavailhon), il donne une procuration à Sr Bernard-Henry Montigné, sr et caissier du Bureau de Paris, rue Verdellet n° 21, pour liquider les offices, pensions et maîtrises, aux fins de se présenter « au comité de liquidation de judicature et autres comités établis par l'Assemblée nationale, et de recevoir le montant du brevet de liquidation... tous gages et intérêts échus ou à échoir, en donne quittance ».

A titre personnel, il avait acquis, le 11 janvier 1792, d'Antoine Méthout, habitant du village de « l'Hôpital »¹, paroisse d'Angoisse, une terre et son bois attenant, au lieu-dit de « Las Combas », d'une étendue « d'un journal et demy environ », moyennant le prix de 524 livres (Minutes Cavailhon, A.D.D., 3 E 5057)².

Mais, il s'engage plus avant et, dès décembre 1793, il fait partie du comité révolutionnaire d'Excideuil (A.D.D., L 505 f^{os} 70 et 71), en est élu président à deux reprises (du 25 janvier au 9 février 1794, et du 20 janvier au 2 février 1795). Il en est secrétaire du 12 au 27 juillet 1794. C'est à ce titre, qu'il signe deux rapports concernant les suspects et les accusés de manœuvres anti-révolutionnaires : à la séance du comité du 20 prairial an II, il est question du prêtre François-Paul Ardillier, accusé faussement de menées anti-révolutionnaires. Or, les enquêtes menées par ledit comité d'Excideuil infirment totalement cette accusation. Et Antoine Pouquet, en tant que président, signe le rapport adressé au tribunal révolutionnaire de la Dordogne.

De même, mais en qualité de secrétaire du comité excideuillais, il signe le compte-rendu de l'enquête pour voir ce qu'il en est des accusations portées contre les citoyens Lachaud et Jacques Lagorce, accusés d'avoir « excité une insurrection et un attroupement tendant à empêcher la libre circulation des grains et l'approvisionnement des communes qui en manquaient » (*Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne*, t. 2, p. 238 et 239, et p. 317 à 328).

1. Aujourd'hui « l'Hépital ».

2. Il afferma un domaine acquis par l'hôpital d'Excideuil ; il appartenait à M. de Machapt, habitant d'Excideuil (Dr Tocheport, *L'hôpital-hospice d'Excideuil*, Excideuil, édit Graphica Victor Leymarie, 1938, p. 56). Il avait été saisi comme bien national.

Dans la deuxième affaire, l'enquête révéla, aussi, la fausseté des accusations. Ainsi, dans ces deux affaires, bien que faisant partie de ce comité de surveillance révolutionnaire, Antoine Pouquet s'est montré compréhensif et a défendu trois soi-disant anti-révolutionnaires, dont l'un, de surcroît, était prêtre.

Toujours au service de la société

Il ne se contente pas des fonctions précitées. Il est garde national le 6 septembre 1800 ; il est nommé troisième caporal de la colonne mobile (Archives communales d'Excideuil).

Il est conseiller municipal et signera les procès-verbaux de la municipalité d'Excideuil jusqu'en janvier 1801, à deux reprises (Archives communales d'Excideuil).

Acquisitions

Comme beaucoup d'autres révolutionnaires, bourgeois ou non, il acquiert, aux enchères publiques, en 1794, le château et les domaines d'Essendiéras, dans la commune de Saint-Médard-d'Excideuil. Les terres s'étendaient, dit Michel Pouquet, sur 1 200 hectares !

Et, le 23 brumaire an III (13 novembre 1794), il y entreprend d'importantes réparations qui ont fait l'objet d'un acte notarié devant Me J.-B. Eyssartier (A.D.D., 3 E 9080). Il y est question des fenêtres du château :

« ...lequel a donné à faire et construire à Jean Petit, menuisier, habitant aussi de la présente commune, ici présent et acceptant le nombre de onze bois de croisées avec leurs dormants, le tout bien fait et conditionné, les croisées ayant huit pieds de haut sur cinq de large, et autrement les bois tels qu'il les faut pour garnir les onze croisées de la maison d'Essendiéras appartenant au dit Pouquet, qui sont en ce moment percées, où le dit Petit ira prendre les mesures, lesquelles croisées seront faites par le dit Petit, en par lui fournissant tous les bois qui seront nécessaires, et les fera en surplus brisées à la hauteur de six pieds, les deux pieds d'en haut ouvrant cependant à discrétion, par conséquent séparés des dormants, lesquelles onze croisées ledit Petit promet et s'oblige d'avoir fait et finies savoir le nombre de six dans six mois à compter de ce jour et les cinq autres six mois après, ledit prix ainsy fait et accepté moyennant la somme de 40 livres la croisée, ce qui fait pour le tout à une somme de 440 livres en déduction de laquelle ledit Pouquet a tout présentement compté et payé au dit Petit la somme de 220 livres prise et retirée par lui après due vérification d'espèces dont quittance, et promet de payer le restant dans un an à compter de ce jour époque où le dit Petit doit avoir fini le travail dont il s'est chargé, le dit Pouquet sera tenu d'envoyer chercher les d. croisées dans la présente commune et le dit Petit de les placer ou faire placer, en par le dit Pouquet fournissant les pates et autres effets nécessaires.

Dont acte fait et passé sous le scel public en présence de Blaise Daine et Laurent Merlhiot et non le dit Petit qui a déclaré ne savoir de ce enquis.

Enregistré à Excideuil le 23 brumaire de l'an III

Reçu deux livres dix sols

Besson

Pouquet »

Ces domaines vont, à la suite des temps, subir d'importantes transformations et cessions ainsi que nous le verrons partiellement, tout en appartenant, pour ceux qui restaient, toujours à la même famille Pouquet.

Maître de forge. Des difficultés financières

Toujours en résidence à Angoisse le 16 septembre 1810 (minute Cavailhon), il est signalé, le 7 novembre 1811 d'avoir une obligation envers J.-B. Bonneau-Granger aîné, propriétaire-agriculteur à Saint-Sulpice-d'Excideuil, pour plusieurs prêts dont un de ce jour (minute Cavailhon). Antoine Pouquet promet de payer en deux pactes égaux, trois ans après et l'année suivante. Il doit hypothéquer des biens sur son domaine dit « du Pui », situé dans la commune de Saint-Médard. Sa trésorerie est exsangue puisque le 21 août de la même année, il avait emprunté 205 francs au Sr Jean Rey jeune, confiseur, habitant d'Excideuil. Le 22 mars de la même année, il avait acheté une mine de fer³ devant M^e Cavailhon, mais, dès le 13 décembre suivant, le contrat est résilié.

Il n'est pas simple marchand de fer puisque à sa pétition envoyée au préfet le 30 avril 1817, concernant le retard de paiement de sa caution de notaire, il joint un certificat du maire d'Angoisse le disant « notaire et maître de forge ». Quelle forge ? Nous l'ignorons.

3. A.D.D., minutes Cavailhon, 3 E 5062 :

« Vente de mine de fert par Maximin Rouyère cultivateur à la Crouzille, à Antoine Pouquet, notaire public à Excideuil pour 1 040 francs, de quatre fondues de mine de fert de celle qu'il a pouvoir d'extraire sur le fond d'Aubin Desveaux [la fondue composée de 250 bacs ancienne mesure de mine ramassée]... (ledit Pouquet avance 100 francs) et le restant sera payé au fur et à mesure de la livraison qui se fera sur place par le vendeur, à mesure qu'il fera l'extraction de la mine et s'il oblige d'y travailler assidûment et d'y faire travailler pour que l'acquéreur n'y éprouve aucun retard par la faute du vendeur la conduite de la dite mine au lieu désigné par l'acquéreur demeure entièrement à la charge de celui-ci. La mine devra être bonne et marchande, bien passée au crible de fer, de manière qu'il n'y reste de terre que le moins possible sans cependant que le vendeur soit tenu de la faire laver ; convenu que si l'acquéreur trouve une plus grande quantité de mine sur le dit passage que celle cydessus vendue, il sera tenu comme il s'y oblige de la livrer audit Sr Pouquet sans pouvoir en vendre ailleurs aucune quantité, à raison de 260 francs la fondue (même prix que ci-dessus) et s'il était découvert qu'il eut été vendu ailleurs, il sera tenu de la payer audit vendeur à raison de 3 francs le bac, et dans le cas où le vendeur ne trouverait pas sur le dit passage les quatre fondues vendues, il demeure dispensé de livrer ce qu'il manquerait, sans être sujet à aucune indemnité, et le prix sera déduit d'autant ; dont acte [...] en présence de Sr Jean-Gabriel Sudrie, propriétaire cultivateur demeurant à Bugeaud, commune de Cherveix, et de François Dumas, cadet marchand demeurant à Excideuil ».

Ce contrat sera résilié avant son terme, le 13 décembre 1810 (notaire Cavailhon). Maximin Rouyère, cultivateur à la Crouzille, donne quittance à Antoine Pouquet. Ce dernier lui avait payé 940 francs pour la mine livrée.

« ... Antoine Pouquet, notaire royal à la résidence de cette commune [Angoisse] et maître de forge chargé d'une nombreuse famille, qu'outre cela, il est à la tête d'une forge à haut fourneau, pour l'exploitation de laquelle, il lui faut chaque jour des sommes considérables pour fournir à la nourriture des ouvriers de toute espèce qui sont employés, qu'il est à notre connaissance, qu'à peine les biens qu'il possède lui ont donné cette malheureuse année, le quart des subsistances qui sont nécessaires pour alimenter sa maison et ses métayers, faisant ensemble un nombre de quarante personnes à nourrir chaque jour sans ce comprendre les ouvriers de la forge » (Archives nationales, BB10-29).

Il tente de récupérer des dettes, notamment le 24 septembre 1811 (notaire Debottas, 3 E 16605) où il a assigné, le 17 septembre 1811, Dame Marie Farnier devant le tribunal de commerce. Mais le 24 février 1812 (notaire Debottas), il reconnaît devoir aux Dlls Rose et Jeanne Grasset, marchandes, 1 200 francs. Il promet d'en effectuer le remboursement le 1^{er} janvier 1816, les intérêts étant fixés à 6% ! Il leur hypothèque le pré « de Preyssac », d'un hectare d'étendue, ainsi que la pièce de terre contiguë, dite « de la Cotte », le tout dans la commune de Saint-Médard et sur le chemin qui mène du bourg à Essendiéras.

Il rembourse des petites sommes :

Le 19 juillet 1814 (répertoire de M^e Boisset, notaire à Génis), il reçoit quittance de 17,82 francs, de Marie Bugeaud, et le 31 août 1815 (A.D.D., notaire Cavailhon), il rembourse une dette de son père, ordonnée par le tribunal de commerce de Périgueux, le 5 février 1811, d'un montant de 1 609 francs, due à la défunte Marie Farnière, à son neveu Barthélemy Farnière.

Le 5 octobre 1819 (répertoire du notaire Cavailhon), il reçoit quittance, de la somme de 400 francs, de Suzanne Pouquet.

Enfin, le 18 mars 1826 (A.D.D., notaire Debottas, 3 E 16608), il rembourse sa dette envers Dame Marthe-Louise Gautier, marchande de modes, épouse du gendarme à cheval, le Sr Jean Massais, car elle demande de lever l'hypothèque, d'un montant de 3 000 francs, inscrite au bureau des hypothèques (contrat du 24 janvier 1821, passé devant le même notaire).

Vente de son office de notaire

Il cède, le 24 février 1828, son office de notaire à Jean Souffron, avocat à Excideuil, pour le prix et somme de six mille francs, suite à une convention du 17 février précédent ; il adresse sa démission au roi, le 24 février 1828 (Archives nationales, BB10 764).

Le farceur

En Périgord et en Limousin, les farces d'Antoine Pouquet étaient célèbres et, le soir, au coin du feu, on se les racontait « en patois ».

Certaines ne seraient pas admises aujourd'hui. Mais en voici une, plus anodine, qui a pour objets les Parisiens, ces gens du nord qui, à l'époque,

étaient mal vus, dans la région, à cause de leur accent, de leur sans-gêne, et, probablement, parce que, autrefois, leurs ancêtres avaient mis à feu et à sang l'Aquitaine. Malheureusement, je n'ai pas pu la recueillir en patois :

Les Parisiens, chacun le sait, sont badauds ; Antoine Pouquet décida de rire à leur dépens. Se trouvant à Paris, le voici, penché, du haut d'un pont sur la Seine, muni d'un fil à plomb et d'un mètre. Il laissait son plomb descendre jusqu'à la surface de l'eau, et courant d'un côté à l'autre, il intrigua les passants : ils s'arrêtaient pour le regarder faire. Lorsqu'ils furent assez nombreux pour entraver la circulation, si bien que les cochers pestaient contre l'administration qui n'avait pas construit un pont plus large, il s'arrêta, se frappa la tête, et demanda à son plus proche voisin de tenir un instant son fil à plomb car il se rendait compte qu'il n'arriverait à rien et qu'il lui fallait aller chercher un appareil dans une maison. Il disparut : pas assez loin pour voir combien de temps son aide occasionnel resterait et tiendrait consciencieusement son fil à plomb ⁴.

La descendance

Le couple eut sept enfants dont :

Pierre-Chéri Pouquet (1799-1877), qui suivra,

Sicaire-Cyprien Pouquet (1800-1883), auteur de la branche Liaourou,

Pierre-Paul Pouquet (1806-1874), qui acheta Traforest, en Limousin, s.p.,

Guillaume-Sylvain Pouquet (1807-1879), auteur de la branche de Chardeuil (en Périgord),

Catherine Pouquet, épouse de François Réjou, auteur de la branche des Réjoux, de Mayac, en Périgord.

Son testament (extrait)

Passé devant M^e Cavailhon, notaire à Excideuil (A.D.D., 3 E 5065) :

« ... étant sur son lit, malade :

Je donne et lègue à Dame Marguerite Gay, mon épouse, la moitié de mes revenus et jouissance de tous les biens et droits ; [...] à Chéri Pouquet, mon fils aîné, la 6^e partie de tous et chacun des biens et droits, voyes, noms, raisons et action rescindantes et récisoires avec l'exercice d'icelles [...] par préciput [...] à part d'entretenir la nommée Margotton, ma servante [...] il devra lui payer une pension annuelle de soixante francs à compter du jour où elle sera sortie de la maison [...] et [à charge] de payer à Dlle Marie Gay, ma belle-sœur, une pension de 100 francs.

4. Cette farce parut dans *Le Gaulois* du 2 octobre 1904, sous le titre « Un émule des Romieu et les Lémice-Terrien, avant hier, s'est livré sur le pont d'Arcole à une aimable mystification... ». Il indique que « les cochers, qui ne pouvaient passer sur le pont, juraient et pestaient contre l'administration ». Il fait part, dans le même numéro, « qu'enfin les fiacres fermés, les coupés ont fait hier, 1^{er} octobre, leur apparition dans les rues de Paris... au nombre de 500 » ! Cette apparition dut faciliter la supercherie d'Antoine Pouquet, car nombreux furent les Parisiens à vouloir les utiliser !

[...] Je reconnais avoir un dépôt de 2 000 francs pour être remis à la fille de M. Gauthier, directeur de la poste à Excideuil, lors de sa majorité ou à défaut à son frère germain (tous deux issus du mariage du dit Gauthier avec Dlle Beau).

[...] Héritiers et héritiers universels, pour tout le reste, mes enfants.

[...] en présence du Sr François Merlhiot huissier royal ; de Jean-Baptiste Mallet, marchand ; de Martin Yaquetti potier d'étaing ; de Pierre Moulinier, marchand chapelier, tous habitants d'Excideuil. »

II. Pierre Pouquet (dit Chéri) et son épouse Marie-Emilie Soudreau

Fils d'Antoine Pouquet et de Marguerite Gay, il est né à Excideuil le 27 février 1799. Il décède le 18 juin 1877 à Essendiéras. Il exerce les fonctions de notaire à Angoisse.

Propriétaire d'Essendiéras, il s'intéresse à la culture des mûriers, producteurs de soie. Venue d'Asie par « la route de la soie », cette dernière devenait très coûteuse ; il paraissait très intéressant, à priori, d'en produire. D'autres propriétaires agricoles s'étaient lancés dans la culture, dont Henri de Bertin, le propriétaire du château de Bourdeilles, puis le propriétaire de la Durantie, Thomas-Robert Bugeaud, le futur maréchal de France. Ce dernier fit venir, de Provence, un éleveur de vers à soie, bouleversa la propriété sise à Saint-Pantaly-d'Excideuil, et planta des mûriers.

Cyprien Pouquet, de Liaouou, en planta lui aussi. Dans une lettre du 20 décembre 1836, Pierre Pouquet l'informe qu'il voudrait en planter mais qu'il craint de contrarier sa mère, « ennemie de toute innovation ». Aussi, écrit-il : « Tu vois que j'ai bien des raisons pour laisser dans l'état de délabrement où elle se trouve, cette propriété. Ma mère quitterait Essendiéras où elle paraît se plaire et je ne voudrais pas l'y contraindre », et « Mizou et Céleste quitteraient aussi la campagne avec beaucoup de regrets ».

Il attend des invités à Essendiéras mais il se demande où il va les loger. « Il est fâcheux, dit-il, que les réparations projetées ne soient pas faites ».

Ne serait-ce pas lui le constructeur du nouveau château d'Essendiéras ? Apparemment non, puisqu'il parle de réparations et non de constructions : il ne peut pas s'agir du nouveau château qui fut toujours entretenu et qui comporte de multiples chambres ! Le constructeur du nouveau château ne peut pas être son père, toujours à cours d'argent après l'acquisition de cette importante propriété. Nous pensons, donc, que les fournitures qu'il payait, par l'intermédiaire de Cyprien Pouquet qu'il avait chargé probablement de surveiller sa propriété en tant que proche voisin, étaient destinées aux réparations du vieux château :

Fournitures de « chaud » et de briques :
 le 1^{er} juin, 28 quintaux de chaud, 28 francs,
 le 8 juillet, 1 000 briques, 18 francs,
 le même jour, 5 saules, 1,50 franc.
 note de 1859 de Jean Pinet, couvreur.
 Confirmation ou infirmation restent d'actualité.

III. Eugène Pouquet et son épouse Marie Rousseau

Eugène Pouquet est né le 18 septembre 1844 à Essendiéras, de Pierre Pouquet et de Marie-Emilie Soudreau. Il épouse, le 31 janvier 1873, Marie Rousseau et décède le 13 décembre 1919.

Guerre de 1870

Zouave pontifical dans le corps franc du général de Charrette, il est blessé à Loigny, le 2 décembre 1870. Agent de change à la Bourse de Paris, de 1881 à 1911, il est membre de la chambre syndicale des agents de change. Il est chevalier de la Légion d'honneur. Il s'intéresse beaucoup à la région et est maire de Saint-Médard-d'Excideuil de 1886 à 1919.

De belle prestance, on racontait de lui que la noblesse de la région voulait l'ignorer, n'acceptant pas de recevoir un descendant d'un acheteur de biens nationaux ! Mais le hasard fit que le véhicule d'un noble tomba en panne près d'Essendiéras et que son conducteur vint chercher du secours. La réparation étant longue, Eugène Pouquet proposa au malheureux conducteur de le recevoir durant tout le temps nécessaire. La courtoisie a raison de l'ostracisme.

Reçu, un jour, enfant, à Essendiéras, je fus présenté à Mme Eugène Pouquet qui, assise dans un grand fauteuil surélevé, avait fière allure et tenait fort bien son rôle de « douairière ».

Je pense que, dès cette période, les réceptions se succédaient à Essendiéras, et que, les jours de chasse, dans les gorges voisines retentissaient les cors et les aboiements de la meute des chiens, à la poursuite d'un sanglier dont mon père apporta à la maison un morceau.

IV. Jeanne Pouquet

Jeanne Pouquet est la fille d'Eugène Pouquet et de Marie Rousseau. Née le 17 avril 1874, elle contracta deux unions :

- la première avec Gaston Caillavet,
- la seconde avec Maurice Pouquet ⁵.

5. Elle adopta, alors, le prénom de Jeanne-Maurice.

Son premier mariage est annoncé dans un petit mot (que je possède) adressé par son père à Ernest Pouquet, de Liarou :

« Le futur est le jeune auteur de la revue *Jour* ; je tiens à ce que ta femme et toi soyez les premiers informés. Nous connaissons ce jeune homme depuis longtemps : j'ai donc lieu de penser que notre fille trouvera dans cette union tout le bonheur que l'on peut espérer dans ce bas monde. » ⁶

Gaston Arman de Caillavet était né à Paris en 1869. Sa mère, Mme Albert de Caillavet, avait ouvert, à Paris, un salon mondain très couru, en son domicile avenue Hoche. S'y pressait une grande partie de l'élite littéraire et politique, notamment Anatole France dont elle fut, assez tardivement, « l'égérie ».

Elle fut, pour son fils, une mère remarquable, suivant, avec le plus grand soin et la plus grande sévérité, en parole, ses études. Paresseux, il travaillait mal en classe et était promis, lui écrivait-elle, à « déshonorer sa famille ». Elle découvrit, bientôt, son goût pour le théâtre, et s'efforça de le dissuader de prendre goût, détestable à ses yeux, à cet art indigne de sa condition. Elle ne revint, sur cet avis, que beaucoup plus tard.

Gaston tenta d'échapper à cette emprise mais, au fond, il adorait sa mère. Il ne tenait d'ailleurs guère compte de ses avis dans sa première jeunesse. Elle lui écrivit : « Je t'avais élevé avec le respect et l'admiration des choses de l'esprit, mais cette année tu m'as échappé, je l'ai bien senti. Tu m'as dit qu'il te fallait des plaisirs et je t'ai laissé dire et maintenant nous nous apercevons avec douleur (ton père et moi) que sur cette pente tu en arriverais à ne plus être qu'un de ces jeunes oisifs qui arpentent le matin l'avenue de Potaux. Et il faut absolument que tu sois mieux que cela » ⁷.

En réalité, son fils développa des dons et brilla dans sa carrière d'auteur ⁸. Il fit jouer, en collaboration avec Robert de Flers, des opéras-bouffes (*Les travaux d'Hercule*, en 1901), et des comédies légères (*L'habit vert*, en 1912). Grand ami de Proust et d'Anatole France, il fut chargé, par ce dernier, d'établir un scénario pour *Le lys rouge* qui fut représenté au Vaudeville, en février 1899, « où Réjane et Guitry furent admirables » ⁹.

Voici, donc, l'époux que le père de Jeanne Pouquet jeta dans les bras de sa fille ¹⁰, époux qui anima les maisons parisiennes et Essendiéras, notamment.

Jeanne de Caillavet, « vive, spirituelle », avait « un vrai talent de comédienne qui transparissait dans sa manière de conter ». Elle était, pour ceux qu'elle haïssait, une ennemie redoutable. Mais cette personne autoritaire

6. Archives personnelles du Dr. J. Gay.

7. Pouquet (Jeanne-Maurice), *Le salon de Madame Arman de Caillavet*, Paris, Hachette, p. 66-67.

8. Dictionnaire *Grand Larousse universel*, tome 3, p. 1648.

9. Pouquet (Jeanne-Maurice), *Le salon de Madame Arman de Caillavet*, Paris, Hachette, p. 193.

10. Selon Michèle Maurois, c'est plutôt sa mère, son père fut longtemps réticent (communication A. Bélingard).

reconnaissait, avec une dévotion naïve et touchante, l'autorité de Maurice Pouquet ¹¹, qu'elle épousa après son veuvage.

Il était le fils de Paul Pouquet et de Marie-Anne Choury de Lavigerie, et frère de Jeanne et Alice Pouquet, artistes jusqu'au bout des ongles et, elles aussi, comédiennes nées. Le petit théâtre d'Excideuil en sait quelque chose : une troupe théâtrale y fut créée ¹².

Dorénavant, Jeanne Pouquet fut appelée Jeanne-Maurice pour la différencier de sa belle-sœur. Celle-ci, bien que d'un âge avancé, était encore si brillante en conversation que, lors d'une entrevue entre deux candidats au mariage, elle éclipsa complètement la préposée : le préposé crut que c'était elle qu'on lui proposait !

André Maurois évoque Maurice Pouquet dans ses mémoires ¹³ : « Périgourdin, élevé sur le domaine terrien ; ingénieur des Mines, il unissait la rude sagesse paysanne à une culture étonnante et variée. Il savait les choses les plus inattendues, de la technique de l'industrie à celle des Beaux-Arts, de l'histoire de l'Égypte à celle de la Suède, de la géologie du Paraguay à la physiologie des truffes. Il avait pendant la guerre de 1914 mis au point, pour l'armée française, la technique de la photographie aérienne. Que de soirées heureuses j'ai passé à l'écouter à la terrasse d'Essendiéras ! »

Mais, plus loin, il est plus sévère, peut-être trop pour cet homme brillant qui avait exigé de diriger les domaines de son épouse, très mal nous dit André Maurois qui reconnaît avoir tenté de le remplacer, après sa mort, à la tête de l'exploitation des domaines. Il avoue avoir, lui aussi, échoué. Il nous parla de son nouveau troupeau de vaches laitières qui avaient remplacé l'ancien troupeau peu producteur et qui se révélèrent encore plus mauvaises vaches laitières ! En réalité, le sol des domaines n'était pas excellent, comme la grande majorité des sols périgourdins : il ne fallait pas en escompter un revenu substantiel d'autant plus que la bonté des propriétaires permettait aux anciens ouvriers agricoles de continuer à vivre sur l'exploitation. Bugeaud avait révolutionné la culture à la Durantie ; à Essendiéras il fallut attendre S. Floirat pour y parvenir.

Maurice Pouquet qui, très élégant, était admiré sur les marchés d'Excideuil et jouissait d'une excellente santé, vit celle-ci décliner subitement et rapidement. Simone de Caillavet, venue voir sa mère à Essendiéras, en fut très frappée. Elle s'installa près de l'hôpital où était soigné son beau-père qui décéda en novembre 1956. Curieusement, le décès de celui qu'elle adorait, n'attrista pas autant qu'on aurait pu le croire Jeanne-Maurice Pouquet, écrivait André Maurois : « On dit que les vieillards se replient sur leur égoïsme et n'ont pas la force d'éprouver des sentiments vifs » ¹⁴.

11. Maurois (André), *Mémoires*, Paris, Flammarion, 1970, p. 184.

12. Jeanne Pouquet en était la grande animatrice.

13. Maurois (André), *Mémoires*, Paris, Flammarion, 1970, p. 184.

14. *Ibid.*, p. 481.

Jeanne-Maurice Pouquet avait gardé un esprit très vif et, lorsque dans une conversation, elle lançait un mot un peu « salé », elle vous regardait, en plissant les paupières, pour voir quelle était votre réaction ¹⁵. Elle eut la chance de s'éteindre subitement, le 14 juillet 1961. Je l'appris par un télégramme que Simone Maurois eut la délicatesse de m'envoyer le jour même à Hendaye où j'étais en vacances.

Le flambeau tenu par les Pouquet à Essendiéras, fut repris par sa fille issue de son premier mariage, Simone de Caillavet, devenue Simone André Maurois.

V. Simone de Caillavet et André Maurois : un couple célèbre il y a peu et aujourd'hui ignoré

Qui était André Maurois ?

André Maurois était le fils d'Ernest Herzog, industriel alsacien, qui travaillait dans l'usine de ses beaux-frères, les « oncles Fraenckel » à Bischwiller. Cette usine produisait des étoffes de laine : elle était prospère avant la guerre de 1870. Après la victoire allemande, les Alsaciens eurent le choix : prendre la nationalité allemande ou s'exiler. Les oncles et Ernest Herzog n'hésitèrent pas : ils choisirent l'exil. Leur choix se porta sur la ville d'Elboeuf en France ¹⁶. « Mon père, écrivait André Maurois, était un homme désintéressé, discret, courageux, d'une touchante modestie, qui avait une véritable passion pour la France, pour l'Alsace, pour l'usine et pour sa famille » ¹⁷.

C'est à Elboeuf, en Normandie, que naquit, le 26 juillet 1885, Emile Herzog, futur André Maurois. L'atmosphère familiale était, écrit-il, difficile à supporter. Ses oncles ne vivaient que pour l'usine. Son père, bien qu'ayant un rôle très actif, ne fut pas associé à la direction de l'usine. Il regrettait son Alsace et les murs de sa maison étaient couverts de gravures représentant la cathédrale de Strasbourg, les cigognes sur les toits pointus, ou des filles aux cheveux couleur de paille noués par un immense ruban noir ¹⁸. Mais son amour pour la France restait intact, il ne regrettait pas son choix, rêvait de revanche et son fils apprit rapidement des chansons aimées des soldats, notamment celle concernant le père Bugeaud :

L'as-tu vue

La casquette, la casquette.

L'as-tu vue

La casquette du père Bugeaud ? ¹⁹

15. Après le décès de sa belle-mère, Mme de Caillavet, Jeanne Pouquet avait continué à tenir le salon littéraire de sa belle-mère (*ibid.*, p. 170).

16. *Ibid.*, p. 13.

17. *Ibid.*, p. 12.

18. *Ibid.*, p. 13.

19. *Ibid.*, p. 11.

Il ne pouvait pas s'imaginer que, plus tard, il habiterait non loin de la demeure du Père Bugeaud ! Quand à sa mère, très effacée, elle ne vivait que pour sa famille ²⁰.

Emile, très doué, fit de brillantes études secondaires. Il travailla ensuite à l'usine dont il était prévu qu'il prendrait la direction. Mais il devait faire son service militaire. Les médecins examinateurs voulaient le réformer pour « cause de faiblesse de constitution et pour l'existence d'un souffle au cœur ». Pour lui, il n'en était pas question : il voulait servir la France, il les suppliait de l'admettre ! L'examinateur, stupéfait, dit : « C'est bien la première fois que j'en vois un se faire pistonner avec autant de vigueur pour y rester » ²¹. Il entra ensuite à l'usine.

Sa première épouse. Ses premières épreuves

Dans cette atmosphère, étouffante pour lui, il n'est pas étonnant qu'il ait rêvé d'une épouse vive, pleine de vie, belle et séduisante ! Il va la rencontrer, fortuitement, dans une loge d'artiste de théâtre, où il était venu bavarder avec l'amie d'un camarade, et où elle se trouvait pour quelques instants : « Je ne pouvais détacher mes yeux de l'apparition qui, soudain, comblait les désirs de mon cœur ». Tout au début, il resta sans voix, puis hasardant un bref bavardage, il lui fixa un rendez-vous, rendez-vous qui fut suivi de beaucoup d'autres ²², car l'amour fut partagé. Ils décidèrent de se marier. Mais Janine Szymkiewicz ne répondait à aucun critère exigé par la famille de son futur époux. Pauvre, délaissée par son père, elle vivait chichement avec sa mère ²³. Il fallait donc attendre et Emile lui proposa de suivre des études à Oxford, pour parfaire son éducation ²⁴. Lorsqu'il prit la direction de l'usine, il l'imposa à sa famille. Ses oncles et ses parents ne pouvaient plus refuser ce choix et ils se marièrent à Paris (IX^e arrondissement) le 30 octobre 1912. Leur premier enfant naquit au mois de mai 1914. Leur bonheur était sans nuage. Cela ne dura pas. La guerre survint et, avec elle, les premières épreuves. Mobilisé, il désirait se battre. Or il reçoit l'ordre de se rendre auprès de l'armée anglaise car il maîtrisait la langue anglaise, ce qui était rare en France à l'époque. Il ne part donc pas directement au front. La veille du départ, ils passèrent, tous les deux, comme beaucoup d'autres couples, « une soirée douce et mélancolique. Il faisait un temps chaud et pur. Nous allâmes nous asseoir au jardin, sous les arbres. Nous nous tenions la main et parlions à peine. J'espère, dis-je, que tu n'as pas été trop malheureuse.

20. *Ibid.*, p. 15.

21. *Ibid.*, p. 6.

22. *Ibid.*, p. 89.

23. *Ibid.*, p. 94.

24. *Ibid.*, p. 94.

– J’ai été si heureuse, répondit-elle, que je voudrais que toute ma vie fut comme cette dernière année... Mais j’ai si peur de ce qui vient » ²⁵.

Attaché à l’armée anglaise, titulaire d’un grade subalterne, il n’avait que rarement des permissions et en profitait pour voir sa femme qu’il avait installée à Paris. Or, lors d’une permission, il comprit, à des communications téléphoniques, que son épouse avait été repérée par les chercheurs de femmes et que leur amour exclusif, jusque là, était brisé. La crainte exprimée par son épouse, avant le départ, s’était réalisée. Le pardon vint mais, aussi bien pour l’un que pour l’autre, l’amour exclusif avait été rompu. Malgré la naissance de deux autres enfants, André se permettait de recevoir, chez lui, des amis nouveaux, connus pendant la guerre, maintenant terminée, ce qu’il n’aurait pas fait auparavant. Son nom, même, était changé, Emile était devenu André, et Herzog était devenu Maurois. Au près du corps expéditionnaire anglais, il avait connu des officiers bien différents des officiers français, et il avait écrit son premier livre : *Les silences du colonel Bramble*. Parce que ses supérieurs français refusaient l’autorisation de publication, ils lui conseillèrent de prendre un pseudonyme, et ce fut André Maurois ! Son livre eut un succès considérable et fit connaître son auteur, notamment en Angleterre. Le voici, donc, pour la première fois, en contact étroit avec le peuple, et avec de nombreux membres de la société anglaise. Le choix de son pseudonyme avait été orienté par deux choses aimées : il a choisi le prénom de son cousin tué à l’armée, tandis que « Maurois » est le nom d’un village qu’il avait connu pendant la guerre. Son livre a été édité par celui qui devait devenir un fidèle ami : l’éditeur Bernard Grasset. Il lui fut conseillé d’écrire à des personnages célèbres ou admirés : il envoya des courriers, notamment, à Anatole France et à Rudyard Kipling. C’était l’heure de l’offensive allemande, Ludendorff attaquait en Champagne ²⁶.

Si son épouse est revenue à lui, son caractère a changé : elle n’est plus gaie et sa santé est de plus en plus fragile ; elle a besoin de changer d’atmosphère, d’aller se reposer, et, alors, elle exige que son mari l’accompagne. A-t-elle peur de dévier, une fois encore ou pressentait-elle sa mort prochaine. Un jour, elle l’évoque et... c’est vrai (février 1924). Le choc moral est très grand pour lui. Dépressif, il ne tient plus à la vie, mais, heureusement les enfants sont là : il faut bien les élever. C’est alors qu’intervient son éditeur devenu son ami, Bernard Grasset ²⁷.

Serait-ce le retour à la vie ?

Grasset lui propose de partager, en toute intimité, un repas chez Mme de Caillavet où il rencontrera quelques personnes dont des écrivains. Maurois finit par accepter.

25. *Ibid.*, p. 111.

26. *Ibid.*, p. 133.

27. *Ibid.*, p. 159-165.

A leur arrivée, ils sont accueillis, non pas comme le croyait Maurois, par une vieille dame, celle qui tenait un salon littéraire célèbre, mais par une jeune femme, « habillée à ravir d'une robe noire et blanche ». Le repas est animé : Maurois écoute beaucoup car il n'est pas encore habitué au débit rapide de ses interlocuteurs dont la conversation est passionnante. Et Simone de Caillavet y prend part avec beaucoup de pertinence.

Elle a eu la gentillesse, à leur arrivée, de lui glisser un mot aimable pour la perte très grande qu'il vient de subir. Il ne sait plus que penser et à la sortie, il interroge Bernard Grasset sur l'identité de cette jeune personne alors qu'il s'attendait à voir une personne âgée. Son ami, en riant, lui déclare que Mme de Caillavet était décédée depuis plusieurs années. Cette personne est sa petite fille qui avait repris son nom de famille après le divorce d'avec son premier époux ²⁸.

Simone de Caillavet, aimablement, lui avait demandé son livre dédié. Il se présente donc chez elle, espérant, dit-il, la rencontrer. Aimant les œuvres de Proust, il pense que la conversation pourrait l'évoquer. Ils bavardent longuement. Elle lui montre les lettres que Proust lui écrivait depuis son enfance. Les rencontres se multiplient !

Premier séjour à Essendiéras

Simone de Caillavet avait repris la coutume de ses ancêtres pour qui Essendiéras était une demeure où de nombreux amis venaient passer quelques jours. Une voiture et un chauffeur étaient à leur disposition afin de visiter le Périgord. Tout naturellement, André Maurois y fut invité, mais, pour lui, le chauffeur ou le guide était Simone de Caillavet. Elle lui fit connaître les principales régions de cette province : il fut émerveillé, et par les aspects différents qui font son charme, et... par la science de celle qui les lui faisait découvrir ! Et un amour mutuel naquit.

Pour elle, très croyante, il ne peut s'agir que d'une grande amitié ou d'un mariage. Et là, des problèmes se posent. Celui, d'abord, des enfants. Simone, de son mariage, a eu une fille, Françoise ; lui, nous l'avons vu, a deux garçons et une fille. Le problème fut facilement résolu : les enfants se virent, s'amusèrent ensemble et s'aimèrent. Mais, un autre problème se posa : Françoise, d'une santé très délicate, devait vivre en altitude, donc ni à Paris, ni à Essendiéras. Cela explique l'absence habituelle auprès d'elle de sa mère. Françoise repartit donc, et mourut en janvier 1929.

Le mariage fut donc décidé : il eut lieu à Saint-Médard-d'Excideuil, les témoins étant Gabriel Hanotaux et Robert de Flers ; tandis que le mariage religieux, accepté par Maurois, fut donné dans l'adorable petite église de ce lieu. Le repas, écrit Maurois, fut abondant et savoureux : omelette aux truffes du Périgord, confit d'oie et clafoutis aux cerises ²⁹. « Les maximes de Gabriel Hanotaux », et l'érudition des autres convives (l'abbé Mugnier « citait

28. *Ibid.*, p. 165-166.

29. *Ibid.*, p. 184-185.

Chateaubriand, Joubert, Goethe, et Shakespeare » ; quant à l'épouse, « jolie et animée, (elle) brillait et j'étais fier d'elle ») agrémentèrent la soirée. Robert de Flers prononça un « discours spirituel et sentimental ». Pierre Pouquet, oncle de la mariée, maire de Saint-Médard, les avait mariés. Le couple d'Aimery Blacque-Beclair, « le lieutenant des dialogues sur le commandement », les avait rejoints.

Seule déception pour Simone : l'absence du voyage de noces. Son époux, habitué à ne pas perdre son temps (!), ne l'avait pas prévu. Elle ne dit rien sur le moment, mais lors de leur premier voyage en Amérique, elle le considéra comme tel !

Simone-André Maurois se révéla non seulement une excellente épouse, mais aussi une excellente secrétaire. A Essendiéras, où ils vivaient souvent, l'après-midi elle tapait à la machine les textes écrits le matin par son mari. Et lorsqu'il dut assurer des cours en Amérique, elle l'accompagna (en 1930).

Mais de nouveau la guerre. L'occupant allemand à Essendiéras

Simone Maurois, apprenant l'occupation allemande, est désespérée : que deviendra sa mère, quel sera le sort des réfugiés alsaciens, et celui de la maison elle-même ³⁰ ?

Des S.S. ont été chargés d'arrêter André Maurois. Ils se présentent à Essendiéras et interrogent longuement Jeanne Pouquet. Elle leur répondit : « Comment, vous êtes de la Gestapo, une police qui se dit omnisciente, et vous me demandez où est mon gendre alors que tout le monde sait qu'il est en Amérique ! Est-ce une plaisanterie ? » ³¹. Ils partirent ; dans les granges, du matériel entreposé par L'ARMÉE SECRÈTE, était plus ou moins mal camouflé. Les Allemands avaient cru Jeanne Pouquet qui avait ajouté : « Visitez la maison, Messieurs, nous n'avons ici rien à cacher ! » Les Allemands revinrent souvent mais n'incendièrent pas le château.

C'est enfin le retour : « Que trouverai-je ? »

La paix est enfin revenue. Simone a la joie de revoir son époux. Elle rentre en France ; lui doit rester aux Etats-Unis car il a promis de faire des cours. Le réveil est mélancolique, écrit-il ; heureusement son fils Gérald l'a rejoint : il lui a trouvé du travail.

Il donne des cours à Kansas City pendant quatre mois. Les marques d'amitié pleuvent : il doit même présider la dernière séance dite « Commencement Address ». Son discours est, pour l'Amérique qu'il aime, pour lui rappeler ses devoirs envers le monde ³².

Le 19 juillet, après de nombreuses difficultés, il s'envole enfin pour la France. De nombreux malheurs l'attendent : sa mère est décédée ; sa maison, sa bibliothèque ont été pillées, son cher Elboeuf a été saccagé. Il croit reconnaître son usine : les Allemands, depuis longtemps, l'ont incendiée.

30. *Ibid.*, p. 153.

31. *Ibid.*, p. 353.

32. *Ibid.*, p. 399.

mais son fauteuil de cuir est là et « des mains amies y ont, ce matin, préparé du papier, celui-là même dont je me servais jadis ». Il va pouvoir travailler.

Il va revoir le bureau de son ami disparu : Bernard Grasset. C'est un ministre communiste très courtois qui l'accueille.

Des amis, anciens et nouveaux, accourent.

Il peut s'échapper et revenir à Essendiéras : il revoit la vieille et chère maison « tapissée de vigne vierge, les buissons d'hortensias des deux côtés de la porte », le petit moulin du Bouc, « les toits rouges de la métairie de Brouillac », tout le personnel. On lui dépeint la vie qu'il y a été vécue. Il visite les terres et apprend que les récoltes sont de plus en plus maigres, mais, enfin, il va pouvoir écrire et vivre en paix, revivre les événements extraordinaires qu'il a vécu et dont il est sorti vivant.

Il est allé, évidemment, se recueillir sur la tombe de sa mère et sur celle de Janine : en silence il évoque les joies que, toutes deux, lui ont procurées. Il revoit « le visage d'ange de Reynolds, les fleurs blanches que [Janine] arrangeait avec amour dans les hauts vases de sa chambre, son sourire mystérieux et mélancolique »³³.

Des maladies l'atteignent : il en guérit. Il reprend ses livres, ses études, son assistance aux séances de l'Académie française où il a été élu. Simone est toujours là pour l'aider. Il mange la dinde traditionnelle à Noël. Il voit le pays renaître et, le 1^{er} janvier 1947, la Marseillaise est écoutée avec foi. Il reprend ses conférences à l'étranger, écrit, notamment la vie du découvreur de la pénicilline, Fleming. A vrai dire, il avait d'abord refusé, très poliment à Lady Fleming. Celle-ci, voulant le convaincre, lui télégraphie : « J'arrive ! ». Il doit se rendre et accepter. Son ami, le professeur Delaunay, de l'institut Pasteur, vient l'assister car il n'a aucune notion médicale. Il a également la joie d'écrire une biographie de son professeur préféré qui l'a toujours suivi : Alain. Il voit beaucoup de monde. Aussi aime-t-il venir à Essendiéras où les contingences mondaines sont moins astreignantes. Mais, avec beaucoup de simplicité, il participe à certains événements locaux :

- Lors de la félibrée d'Excideuil en 1951, il préside à la « Cour d'Amour ». Il pleut. Les voitures affluent mais lorsque leurs conducteurs voient qu'il n'y a pas de bâches, ils repartent. Lui reste stoïque et souriant sous un parapluie.

- Il participa à la restauration des orgues d'Excideuil qui en avaient un urgent besoin. Simone Maurois prit les choses en main. L'église fut envahie, notamment par ses nombreux invités, et les orgues purent être sauvés.

- A la cérémonie honorant, en 1965, les trois académiciens d'Excideuil : Charles Dufraisse, René Dujarric, de l'Institut Pasteur (tous deux nés en 1865 à Excideuil), et lui-même, tout à fait adopté par le pays. Maurois écrit que des milliers de télégrammes, venus de partout, et surtout d'Amérique, de Londres, de Barcelone et de Rome, étaient arrivés à Essendiéras.

33. *Ibid.*, p. 424.

- Il accepta de faire une conférence à Excideuil le 10 septembre 1966. Là encore Simone Maurois donna toutes les indications nécessaires pour son organisation.

Noël pour les hôtes d'Essendiéras

Pour Noël, ils organisaient deux réceptions : l'une destinée à leurs amis de la région et à leurs enfants ; l'autre à tout leur personnel (et leurs enfants). Simone Maurois tenait un compte précis des cadeaux offerts ! L'arbre de Noël, réservé autrefois aux enfants des métairies, fut, évidemment, aussi celui des enfants de l'exploitation fruitière lorsqu'elle fut créée. Un jour, elle se sentit « un peu dépassée par les proportions que prenait la réunion traditionnelle ». « Parce que cela me faisait plaisir, écrit-elle, j'avais pris l'habitude d'y convier les enfants de mes amis personnels et ceux des notables de Périgueux. A l'arbre de Noël de 1965, j'ai fait des cadeaux à 212 enfants, cela dépassait les possibilités financières limitées à 200 000 francs » (Lettre à Mme Henry Gay). Elle fit appel à S. Floirat pour une participation ! Il y consentit, mais estimait que « seuls les enfants de moins de 14 ans devaient être invités ». Elle poursuit sa lettre : « Sans doute a-t-il raison de se montrer plus économe que moi, mais cela m'ennuie beaucoup de faire de la peine à qui que ce soit, et je pense avec une infinie tristesse à tant d'enfants qui ne seront pas invités ». Son état de santé ne lui permit pas de continuer.

Participation à la gestion de la commune de Saint-Médard-d'Excideuil

André Maurois ayant refusé de participer à la gestion de la commune, son épouse accepta. Connaissant toutes les notabilités de la région et de Paris, c'était une bonne recrue pour le conseil municipal. Elle prit, avec sa minutie habituelle, une part active à la vie de la petite cité.

Participation à la gestion de la propriété

Cette ancienne propriété des Pasquet, des La Roche-Aymon et des Malet, comme toutes les propriétés du Périgord à ces époques et du temps des Pouquet, basée sur la polyculture, grevée de charges supplémentaires (en particulier par le maintien sur les lieux, s'ils le désiraient, des anciens employés), ne rapportait guère et son bilan était même largement déficitaire.

Maurice Pouquet en prit la direction sans plus de succès. A sa mort, André Maurois pensa faire mieux mais échoua. Avec sa femme, il envisagea avec tristesse la vente des domaines. Or, au cours d'un repas, Simone-André Maurois s'en ouvrit, probablement sans arrière pensée, à son voisin de table, S. Floirat. Ce dernier l'écouta et, d'après ce que m'en a dit, par la suite, Simone Maurois, il lui dit : « Vous voulez que je m'en occupe ? » Interloquée, elle répondit : « Pourquoi pas ! » Il fit faire des études, vit que la création d'une pommeraie serait rentable ; une société fut créée, et, bousculée par S. Floirat, homme d'affaires internationales, tout alla vite. La plus grande pommeraie d'Europe vit le jour. Il avait été envisagé d'augmenter la surface de l'entrepôt existant aux confins du Limousin. Le maire d'Excideuil (Jean

Rebière) obtint qu'il en soit créé un près de la gare SNCF d'Excideuil, gare qui allait fermer, et qui ne le fut pas grâce à cette création. La main-d'œuvre fut abondante, augmentée, sur la propriété, de travailleurs venus de la région ou d'Espagne lors de la collecte des fruits. Des filets anti-grêle furent même installés. La mévente n'intervint que dans ces dernières années. Tout le monde paysan, du Haut-Périgord et de la Corrèze (jusqu'à Uzerche) produisait, essentiellement, des Golden. La crise survint. Les membres fondateurs, heureusement, ne la virent pas : ils étaient décédés.

Selon le rapport d'un stagiaire, Alain Guérittot, effectué du 1^{er} au 31 juillet 1965, la surface de la pommeraie était alors de 155 hectares : la construction de l'entrepôt frigorifique était prévue, ainsi que l'extension de la pommeraie ; la première récolte aurait lieu en août 1965 ; les pommes recueillies seraient dirigées vers les Halles de Paris et l'Allemagne. L'exploitation ne serait pas, immédiatement, bénéficiaire étant donné l'importance des frais de création.

Les dernières années

Revenons en arrière.

Le couple Maurois séjourne, de plus en plus souvent, à Essendiéras. André Maurois continue d'écrire et sa fidèle secrétaire, son épouse, recopie. Maurois a un vaste programme en vue. Francis Ambrière, pourtant, le bouscule : il veut une « vie de Balzac ». Son interlocuteur renâcle car elle lui demanderait beaucoup de temps ; il finit par accepter. En Balzac, il s'est surtout intéressé à l'homme. Des vues nouvelles se font jour ; trois ans ont été nécessaires, mais le succès est grand.

S'il a des joies, il a aussi des soucis. Non seulement ceux de la propriété, mais, surtout, l'annonce de la disparition de l'usine familiale d'Elboeuf : là aussi, la crise est passée.

Des êtres et des amis très chers disparaissent, notamment Jean Cocteau, Olivia de Haviland.

André Maurois assiste toujours aux séances de l'Académie française. Il a la joie d'y faire entrer des amis, notamment Maurice Druon.

Les universités françaises, américaines et d'autres l'invitent, et sa joie dût être grande d'être invité par celle d'Heidelberg : quelle revanche pour le proscrit que la Gestapo avait recherché partout où il pouvait se cacher ! Il est fait, par elle, docteur *Honoris Causa*.

Il doit faire toute une tournée en Amérique : il la prépare sérieusement, comme toujours. Mais une fois encore, le destin intervient. Il doit subir des examens de santé, partir pour Paris. Il est confiant, malheureusement à tort car il meurt après une intervention chirurgicale, le 9 octobre 1967. Près de son lit de mourant, sa chère épouse était, évidemment, présente, et un ami de longues années, l'abbé Pierre Pommarède qui tente de cacher son grand trouble intérieur ³⁴.

34. C'est lui qui, dans la cour de l'Institut, lira quelques extraits de la Bible.

Simone-André Maurois n'est plus, rapidement, que l'ombre d'elle-même : elle se replie sur son immense chagrin, s'alimente peu : pour elle la vie n'a plus de sens. Elle attend, sans aucune anxiété, la mort qui lui permettra de rejoindre celui qu'elle aimait ; elle survient dans la nuit du 25 au 26 décembre 1968 alors que, dans la journée du 25, elle avait tenté d'assister à une messe, mais avait dû revenir chez elle.

Son mari et elle reposent à Neuilly. Tous deux ont été unanimement regrettés. Des cérémonies du souvenir ont eu lieu un peu partout, le Périgord qu'ils avaient tant aimé ne fut pas en reste. Elles ont eu lieu, notamment à Périgueux, et à Essendiéras où un buste d'André Maurois fut inauguré à l'occasion du centenaire de sa naissance en présence de Gérard Maurois, de Sylvain Floirat qui ne put masquer son émotion, du professeur Delaunay et de nombreux amis (25 juillet 1985).

Paradoxalement, son œuvre si claire d'exposition fut rapidement oubliée du grand public. Il est probable qu'elle sera redécouverte un jour.

« Voyageur qui s'aventure [en Périgord] absorbe le pays par tous les pores. Apprends son histoire ; deviens familier de ses rites. Après quelques jours tu seras reconnu comme Périgourdin d'adoption. Je peux te dire, par expérience, que c'est une situation enviable. » Voici ce qu'il a, notamment, écrit sur notre province, à elle de ne pas l'oublier ³⁵.

VI. Essendiéras : les châteaux. survol historique ³⁶

Le château moderne a, probablement, été construit par le fils d'Antoine Pouquet, Pierre Pouquet, dit « Chéri ».

Derrière lui, se blottit le « château vieux », château du XV^e siècle, que Jean Secret décrit comme un « manoir » avec sa tour circulaire, ses pierres rousses et vénérables ; il servit de théâtre aux répétitions et avant-premières de Montesquieu, de Robert de Flers et de Caillavet (J. Secret, *Le Périgord : châteaux, manoirs et gentilhommières*, Tallandier, 1966, p. 136-137). On ignore encore qui en fut le constructeur. Il pourrait être Jean Pasquet, époux probable de Guillemette Audebert, escuyer, Sr. d'Azat, qui testa en 1468 ou bien son fils, Antoyne Pasquet, riche marchand d'Excideuil, qui, écrit Jean-Paul Laurent, testa le 19 novembre 1520 (*B SHAP*, 1991, p. 299, note 228), et décéda à Essendiéras, village où il s'était retiré, avant le 11 janvier 1550.

35. Le jeudi 1^{er} septembre 1977, à 15 h 30, à Excideuil, furent inaugurés la promenade André-Maurois et, à 16 h 30, à Essendiéras, le buste d'André Maurois dû au sculpteur Roland d'Andlau, en commémoration du dixième anniversaire de sa mort. Les organisateurs étant Sylvain Floirat, Simone Floirat, et Gérard Maurois, fils d'André Maurois (son frère s'était fait excuser).

36. Il nous a paru intéressant de faire ce survol, les familles intéressées ayant été propriétaires de nombreux biens dans le Haut Périgord.

Le terrier de 1522 (Fonds Albret, Pau, E 7281), curieusement, dit J.-P. Laurent, ne cite pas, parmi les biens d'Antoyne Pasquet, Essendiéras, mais, lorsque hommage et déclaration des biens furent faits en 1540-1541, on sait que ses quatre fils possédaient, par indivis, les deux tiers du petit village (*B SHAP*, 1991, p. 285).

Cet Antoyne Pasquet avait épousé une Colombier de Vaux, fille de noble homme Jean Colombier, Sgr de Vaux, en la paroisse de Dussac (J.-P. Laurent, *B SHAP*, 1991, p. 389-390). Il se titra de « noble » : aurait-il été anobli ou aurait-il usurpé un titre de noblesse, comme cela survenait parfois ? En tout cas, écrit J.-P. Laurent, « il est assez significatif qu'aucun des frères Pasquet ne figure, au titre de « tenant fief », dans le rôle de l'arrière-ban de la sénéchaussée du Périgord en 1536, ni dans le procès-verbal des mêmes bans et arrière-bans passés à Périgueux le 27 novembre de la même année.

Des Pasquet, le fief passa, en 1652, aux La Roche-Aymon qui rassemblèrent peu à peu, écrit J.-P. Laurent, tous les biens des Pasquet ; le passage du fief étant dû au mariage d'Aubin de la Roche-Aymon avec l'héritière des Pasquet, Françoise Pasquet.

La famille de Malet acquit ces biens par vente du 4 juin 1748 (acte de M^e Rolin, notaire à Excideuil, A.D.D.).

Antoine Pouquet, nous l'avons dit, acquit ces biens « nationaux » en 1794.

Epilogue

Les Pasquet, les La Roche-Aymon, les Malet, les Pouquet se sont penchés pour admirer la fin des gorges de la Loue. Certains y ont entendu le martèlement des forges qui s'égrenaient le long de la petite rivière jusqu'à Saint-Médard même, et la roue du vieux moulin ne tourne plus.

Les Pouquet, la plupart agents de change à Paris, ont aimé ces lieux. La dernière, Jeanne-Maurice Pouquet, après une vie brillante à Paris, avait regagné la vieille demeure familiale. Elle a eu la joie de voir sa fille épouser un de nos plus brillants écrivains contemporains qui y a écrit, en grande partie, plusieurs de ses œuvres.

Essendiéras, par chance, a été épargné par la guerre. Seules les tempêtes ont fauché des arbres en pleine vigueur. Le plus grand verger d'Europe, imaginé par Sylvain Floirat, a permis de gagner quelques décennies de vie, mais si l'économie avait permis de gagner des années de survie, elle l'a, aussi, tué.

Récemment, les portes du château ne se sont pas ouvertes, comme d'habitude, pour laisser entrer une partie de l'élite littéraire et économique française et étrangère, mais bien pour vider les pièces : les tapisseries, les meubles, les objets, même les plus petits, sont partis. Aucun des Pouquet et des conjoints, ni Sylvain Floirat, n'étant là pour y assister : la mort, pour eux, avait fait son œuvre.

Bibliographie et sources

- Laurent (Jean-Pierre), « L'anoblissement à la tierce-foi en Périgord », *B SHAP*, 1991, 2^e et 3^e livraisons.
- Secret (Jean), *Le Périgord : châteaux, manoirs et gentilhommières*, Paris, Tallandier, 1966, p. 136-137.
- Fonds privé du Dr Jacques Gay : lettres de Simone-André Maurois...
- A.D.D. : minutes notariales des notaires Boisse, Cavailhon, Eyssartier, Parrot, Rolin.
- Tocheport (Dr), *L'hôpital-hospice d'Excideuil*, Excideuil, Graphica-Leymarie, 1938.
- *Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne*, tome 2.
- Archives communales d'Excideuil.
- Maurois (Michelle), *L'encre et le sang...*
- Maurois (André), *Mémoires*, Paris, Flammarion, 1970.
- Lacretelle (Jacques de), (de l'Académie française), « Adieu à Simone-André Maurois », *Courrier français*, 11 janvier 1969.
- Dordet (D.), « Une grande dame disparue » [Simone-André Maurois], *Périgord-Magazine*, janvier 1969.
- Nombreux articles notamment à l'occasion du décès d'André Maurois : *Sud-Ouest* (10 octobre 1967), *Périgord moun país* (14 octobre 1967), *Périgourdin de Bordeaux* (nov.-déc. 1967), *Populaire du Centre* (10 septembre 1969)...

André Maurois : honneurs divers

Entré à l'Académie française le 22 juin 1939.

Docteur *honoris causa* des universités d'Oxford, Edimbourg, Saint-Andrews, Princeton, Santo Marco (Pérou).

Président des anciens lauréats du Concours général.

Président du festival de Cannes.

Décorations : Croix de Guerre 1914-1918, Military Cross, Grand Croix de la Légion d'honneur.

Lors de ses obsèques, une cérémonie eut lieu dans la cour de l'Institut (c'est la première fois que cela fut fait).

Le 26 juillet 1965, Excideuil fait citoyens d'honneur, à l'occasion de leurs 80 ans, ses trois académiciens : Charles Dufraisse, René Dujarric de la Rivière et André Maurois. Reportages dans les journaux *Sud-Ouest* (28 juillet 1965), *Le Populaire du Centre*, *Figaro littéraire* (article de Michel Droit).

Conférences diverses : distribution des prix aux élèves féminines du lycée de Périgueux (28 juin 1961), théâtre d'Excideuil (10 septembre 1966)...

Exposition à Excideuil du 11 au 20 septembre 1985 : « André Maurois et Olympio ou la vie de Victor Hugo ».

Colloque à la bibliothèque nationale les 14 et 15 novembre 1977.

A Périgueux, inauguration d'une stèle près du Théâtre.

L'épreuve sentimentale d'Eugène Le Roy

par Pierre POMMAREDE

A l'initiative de notre collègue Gérard Fayolle, président de l'institut Eugène-Le Roy, s'est tenu à Périgueux, les 20 et 21 janvier 2000, un colloque sur le romancier périgourdin. Parmi les intervenants, prirent la parole nos autres collègues Joëlle Chevé, Michel Combet et Guy Penaud. Notre président a présenté une communication sur un épisode peu connu de l'écrivain, du temps où il était percepteur à Tocane Saint-Apre.

Des intervenants cherchent parfois comment introduire leurs communications. J'aurais pu marquer l'étonnement *post mortem* d'Eugène Le Roy à l'idée qu'un prêtre participerait à un colloque dédié à sa mémoire ou prévoir le sourire de ceux et celles qui vont m'entendre évoquer l'épreuve sentimentale du percepteur de Tocane Saint-Apre. Mais dans le remarquable *Cahier de Vésone* qui vient d'être édité¹, j'ai lu avec grand intérêt la préface de Tristan Hordé et de Francis Lacoste. J'en ai extrait deux phrases :

- « La construction biographique d'Eugène Le Roy pose de vrais problèmes, il n'est pas aisé de cerner la personnalité d'un tel écrivain. »

- « Faut-il vraiment connaître l'homme pour étudier l'écrivain ? »

Le propos que j'ai l'honneur de vous tenir est une pièce minime dans une architecture compliquée.

1. *Eugène Le Roy, Esprit libre, Cahiers de Vésone, n° 3, Périgueux, Fanlac, 2000.*

Eugène Le Roy fut nommé percepteur à Tocane Saint-Apre le 31 mars 1863. A l'angle d'une ruelle de cette commune qui est aussi, depuis cinq siècles, celle de ma famille, une plaque désigne l'emplacement de son bureau et perpétue son souvenir². Ce jeune fonctionnaire de vingt-sept ans avait en charge cinq communes : Tocane, Montagrier, Douchapt, Saint-Victor et Segonzac. Dans chacune de ces paroisses, Le Roy allait à la rencontre de ses contribuables. En arrivant dans le bourg, le percepteur sonnait la cloche de l'église pour prévenir de sa venue. Il écrira dans ses *Souvenirs*³ : « J'ai souvent brandi la cloche de l'église de Segonzac pour annoncer mon arrivée aux contribuables ».

Nous savons, par des confidences du percepteur reprises par Marcel Secondat⁴ et par Gaston Guillaumie⁵, qu'une autre porte s'ouvrait pour le jeune fonctionnaire, celle d'une maison devenue hospitalière et derrière laquelle souriaient de jolis yeux. Cette maison paraissait, jusqu'alors, inconnue, et les yeux noirs n'étaient désignés que par des initiales, un G et un D, comme dans les romans de Maurice Leblanc.

J'ai retrouvé la maison et la créature de rêve.



Le Baradou, propriété des parents de Germaine (photo M. Fraisse)

Pour la demeure, l'enquête était aisée car j'en avais la description. « A vingt pas près de l'église entourée par un cimetière, la maison conservait de vieilles estampes attachées aux murs, des portraits de famille, des choses

2 J'ai assisté à l'inauguration de cette plaque apposée sur la maison Ladbire, tandis que la fanfare locale, *Les Enfants de Perdux*, jouait une *Marseillaise* quelque peu cahotante.

3. *Carnets de route d'excursion de quinze jours en Périgord*, Périgueux, Editions Leymarie, 1970, p. 23.

4. *Eugène le Roy connu et méconnu*, Editions Leymarie, Périgueux, 1978.

5. *Eugène le Roy, romancier périgourdin*, Féret, 1929, p.15-16.

familiales... », un texte qui me rappelait la romance de « la vieille maison grise ». J'ai fait vingt pas, je n'ai pas retrouvé le cimetière déplacé, les estampes et les portraits disparus ; mais l'ordonnance des lieux n'a pas changé : un parc agréable, une vue imprenable sur les châteaux de Segonzac et de la Martinie, une vieille porte que l'on heurte, des hôtes charmants qui vous disent – comme en Périgord – « finissez d'entrer » et qui vous permettent, dans le charme feutré de sombres boiseries, d'ouvrir votre sacoche et votre mémoire pour assister à des veillées bourgeoises d'il y a plus d'un siècle⁶.

C'est ici, dans cette maison du Baradou que le futur romancier était convié aux soirées de Segonzac. Le « soir faly », comme il l'écrira, on jouait, peut-être au whist ou au jacquet ou à la bouillotte. Une vieille tante dont il décrira « l'allure de douairière », des bourgeois bien-pensants, un jeune perceuteur poussaient des pions ou maniaient les cartes. Entre deux parties, Eugène Le Roy racontait ses souvenirs d'Afrique. La scène tenait de Combourg, des pièces de Labiche, de la tante-demoiselle de Pickwick.

Et puis elle était là, la mystérieuse G. D. dont Eugène s'était très vite épris. Le soir, rentré à Tocane, le 6 juillet 1867 il griffonnait en hâte un poème que l'on a retrouvé :

*Mais moi que vous raillez sur ma mine sauvage
Inspiré dans mon coin par votre beau visage
Pour vous, moqueuse enfant, je rime ce sonnet...⁷*

Seulement – personne n'en pouvait douter –, il y eut des soirées orageuses comme les nuits d'août en val de Drôme. Le perceuteur se laissait aller à des confidences, échafaudait des projets, émettait des idées concernant la politique, la société, la religion, qui plongeaient ses hôtes dans la stupeur et la consternation. La vieille tante se levait et regagnait sa chambre, expliquait-elle, « pour tempérer le ton de son discours ». Et quand Eugène Le Roy, éperdument amoureux, se décida à demander la main de Germaine, il fut éconduit et la tante douairière eut des mots malheureux, des allusions choquantes aux origines de certains prétendants⁸.

Le perceuteur quitta le Baradou et la cloche de l'église de Segonzac ne tinta jamais pour un mariage qu'il n'aurait peut-être pas souhaité religieux.

Et maintenant que la demeure était retrouvée, il me fallait résoudre une deuxième énigme et mettre un nom sur un beau visage. Le coutumier de la paroisse de Tocane Saint-Apre⁹ précisait, dans une brève note marginale, qu'elle

6. Je remercie nos collègues M. et Mme Fraisse de leur aimable accueil.

7. Guillaumie, *op. cit.*, p. 15.

8. *Ibid.* G. Guillaumie affirme avoir recueilli les traditions de la famille, grâce à Mme Rivière.

9. Archives diocésaines.

s'appelait Germaine Doursout. J'ai recherché sa tombe au cimetière : l'on ne dira jamais assez la richesse des inscriptions mortuaires. Dans le nouveau cimetière¹⁰ de Segonzac une plaque mentionne : « Germaine DOURSOUT (1850-1903) ». J'en conclusais, trop vite, que c'était une parente des propriétaires et que « la moqueuse enfant » admirée, était morte célibataire et inconsolable.

Une étude plus attentive des archives municipales¹¹ et départementales, une correspondance et une rencontre avec les descendants actuels, m'obligent à revoir ma copie et à apporter des précisions indiscutables sur les familles Dumazeaud, Boisseuil et Doursout, car Germaine était née Boisseuil.

Les Dumazeaud étaient des notables de Segonzac. A la Révolution, l'arrière-grand-père de Germaine, François (1758-1841), avait acheté le presbytère, lequel prit le nom, qu'il porte encore, des *Baradou*. François fut, durant presque toute sa vie, maire de Segonzac, comme son fils, François-Pierre (1799-1877). Eugène Le Roy décrit l'aïeul « avec ses cheveux blancs, foutrassant un peu lorsque le déjeuner tardait ». L'on m'a confié sa photographie : ses cheveux sont de neige, l'expression volontaire ; c'est un beau vieillard, avec sa cravate des dimanches. Son épouse, Marie-Justine Mazière était la fille d'un notaire de Segonzac. Sous la capote à rubans, le visage reste figé et compassé devant le photographe.



*François Dumazeaud,
grand-père de Germaine*



*Justine Dumazeaud, née Marière,
grand-mère de Germaine*

¹⁰: Le cimetière ancien était situé autour de l'église de Segonzac. Les Dumazeaud et leur descendance avaient une chapelle privée, incluse dans leur parc.

¹¹: Je remercie M. le maire de Segonzac, la secrétaire de mairie de cette commune et Mme Tauby, ainsi que la secrétaire de mairie de Saint-Aquilin de leur aimable collaboration.

Du ménage d'au moins quatre enfants, je retiens la naissance de Marie-Augusta-Victoire (1822-1886), d'Hélène (1825-1903) devenue Mme Charles Gontier et de Philippe-Charles (1830-1885) qui sera négociant à Périgueux. Une photographie de cette dernière la représente vêtue d'une ample crinoline : sous des bandeaux sagement alignés, l'on retrouve le même visage inexpressif que celui de sa mère. Marie-Augusta épouse à Segonzac Antoine Boisseuil. Le photographe (artistique !) Caillau a saisi cette forte personne dont la crinoline et la tournure s'insèrent difficilement entre un guéridon et une chaise Voltaire. Son mari, Antoine Boisseuil, aux yeux vifs et au visage volontaire, était commerçant à Périgueux. Les Boisseuil étaient originaires de Saint-Aquilin où ils possédaient le château de la Vigerie-Haute, plus tard propriété du docteur Mauriac et du docteur Louis André, médecin à la Chartre-sur-le-Loir (Sarthe)¹². Le 13 décembre 1814, sur les deux heures de l'après-midi, sept déserteurs de la marine, après avoir dîné à l'auberge de Saint-Apre, se rendent à Saint-Aquilin. Le visage masqué ils vont à la Vigerie-Haute et frappent M. Boisseuil, l'oncle de Germaine, et sa servante de trois coups de sabre. Le négociant n'a survécu que deux jours, inconscient, souligne le rapport du préfet¹³.



Antoine Boisseuil



*Augusta Boisseuil,
née Dumazeaud*

12. Durieux (J.), *B SHAP*, 1936, p. 261.

13. *Bulletin du département de la Dordogne*, 21 décembre 1814, *B SHAP*, 1936, p. 261. Pommarède (Pierre), *Saint-Apre oublié*, Fanlac, 1996, p. 61 et 102.



La Vigerie-Haute, Saint-Aquilin (photo S. Pommier)

Au foyer Boisseuil naissent trois filles : Jeanne-Marie (1844-1919), épouse du docteur Prad¹⁴, Marie-Louise dite Angèle (1852-1940), femme du lieutenant-colonel Marsaud, et Germaine, dont Eugène Le Roy sera éperdument amoureux.

Germaine Boisseuil était née le 30 août 1850 à Segonzac, dans la vieille maison des *Baradou*. Dès onze ans, elle est mise en pension au monastère des Ursulines à Périgueux où l'une de ses tantes, sœur Saint-Xavier, est religieuse. Sa correspondance est, en partie, conservée ; elle dénote une enfant supportant difficilement la vie du pensionnat et désireuse, au mois d'août 1863, de bien profiter des vacances à Segonzac et à la Vigerie-Haute, à Saint-Aquilin, ce vieux fief des Solminihac, propriété des Boisseuil. Une photographie de l'époque la montre auprès de sa sœur Angèle : deux jeunes filles sages et rangées, au col Claudine bien ajusté et dont la crinoline a besoin de s'étoffer.

14. Le docteur Prad était médecin à Périgueux, rue Saint-Martin. Il épousa le 11 septembre 1864, à Saint-Aquilin, Jeanne-Marie. C'est pour la fille d'Eugène Prad et de Jeanne-Marie Boisseuil, Marie Thérèse, qu'Eugène Le Roy composa, en 1866, un sonnet que l'on a retrouvé :

*Mignonne créature
Quand vous aurez vingt ans
Pour un nœud de ceinture,
Perdu à l'aventure
Se battront les galants.*

*En ce temps bien des têtes
Tourneront pour vos yeux
Mais pour nous, vieilles bêtes,
Nous troublerons vos fêtes
Car nous serons grincheux.*



*Angèle et Germaine Boisseuil
(à gauche)*



Germaine Boisseuil

1863, c'est l'arrivée, à Segonzac, du nouveau percepteur de Tocane et ses premières visites à Segonzac. Une autre photographie, hélas non datée, nous montre Germaine grandie, presque femme. Sous les torsades et les anglaises, l'ovale du visage est beau et le regard malicieux.

C'est donc au milieu de ces rubans, ces cravates, ces crinolines et ces tournures, ces commerçants aisés, ces petits châtelains et ces jeunes filles sorties de couvent que naquit l'idylle et se déroula le drame.

En 1868, au moment du départ d'Eugène Le Roy de Tocane, Germaine avait dix-huit ans et les parents jugèrent sans doute qu'il fallait la marier très vite. Ils choisirent comme gendre un négociant de Périgueux, Edmond-Rouffignac Doursout. Le père d'Edmond était marchand de fer, impasse du triangle et 10, place Bugeaud ; il possédait aussi une forge-fonderie, rue de la Croix Blanche dans le quartier Saint-Martin. L'oncle d'Edmond, Louis-Martial, était lui aussi négociant et, du 12 janvier au 12 août 1870, maire provisoire de Périgueux¹⁵. Edmond était associé avec son père et un nommé Alphonse Dieuaide. L'entreprise était importante : en 1875 elle valait 3 200 francs de droits proportionnels. A la mort de son père (1876)

¹⁵ Joseph Durieux (*B SHAP*, 1941, p. 386) et Guy Penaud (*Dictionnaire biographique de la Dordogne*, Périgueux, Fanlac, 2000, p. 322) ont confondu les deux frères.

Edmond payait une somme importante de 800 francs de contributions¹⁶ ; le frère d'Edmond était avocat et deviendra bâtonnier¹⁷.

C'est donc un riche mariage sans doute arrangé entre les familles, qu'avait contracté Germaine le 29 septembre 1868 à Saint-Aquilin. Dans ce milieu industriel cosu – elle bénéficiait d'une cuisinière et d'une femme de chambre – elle eut quatre enfants avant le départ du ménage, en raison de difficultés financières, vers Bordeaux (1884) où Edmond travailla dans une entreprise. Je ne sais pas grand chose de leur vie bordelaise, au 35, place de Mulhouse, si ce n'est que les beaux yeux se fermèrent le 25 février 1903¹⁸. Eugène Le Roy avait quitté Tocane Saint-Apre, quarante jours après le mariage de Germaine, le 8 novembre 1868.



Hélène Dumazeaud, épouse Gontier, "la tante douairière"



Edmond Doursout

Les vieilles gens ont toujours aimé, au soir de leur automne, revoir les lieux et les personnages qui ont marqué leur vie. Je pensais que la porte des Baradou avait été définitivement fermée au romancier, ou bien qu'il avait décidé de ne plus jamais en franchir le seuil. J'avais tort. Les 12 et 13 octobre 1899, l'ancien percepteur et son fils Pierre-Théophile-Robert, âgé de vingt ans¹⁹

16. Renseignements fournis par l'inspecteur d'académie J.-E. Bonnichon que je remercie.

17. Article nécrologique in *B SHAP*, 1924, p. 335.

18. Voir généalogie *in fine*.

19. Il était né le 21 juillet 1879.

s'acheminent vers Segonzac, après avoir couché à Tocane Saint-Apre « où personne ne l'avait reconnu »²⁰. Son *Carnet de notes*, publié l'année suivante²¹, évoque « la maison hospitalière » de *Baradou* et comment lui, « le vieil ami de la famille » y est reçu à bras ouverts... au milieu de ce mobilier cossu, de ces vieilles estampes accrochées au mur, des portraits de famille, de toutes ces choses familières qui lui donnent l'illusion d'avoir trente-cinq ans de moins. Le soir venu, Le Roy s'avance jusqu'à la chapelle funéraire où dorment les six défunts de la maison, « les six qu'il a bien connus »... dans un petit édifice qui les abrite comme une annexe de cette maison autrefois si vivante et pleine où il ne reste qu'une pauvre veuve priant pour ses morts²².



La chapelle funéraire des Baradou

Revenu à Montignac, l'écrivain enverra, le 28 janvier 1900, à Hélène Gontier un exemplaire de *Jacquou le Croquant* ainsi dédié : « A la bonté même, à madame Gontier, son respectueux et vieil ami ». Cette visite, cet hommage, sont inédits : ils montrent l'attachement d'un vieux fonctionnaire à une maison et à des hôtes qui l'avaient, jadis, éconduit, et s'inscrivent en faux contre ceux qui prétendent (Pauline Newman, Guillaumie, Secondat et Edmond Michaud) que le percepteur n'était jamais revenu au *Baradou* et que son échec sentimental n'avait fait que renforcer ses idées contre la bourgeoisie et stimuler ses sentiments antireligieux.

20. Secondat, *op. cit.*, p. 479-481.

21. *Avenir illustré de la Dordogne*, 12 avril 1900.

22. Le Roy (E.), *Carnet de notes*, *op. cit.*, p. 23-24.

à la Bourti même, à Madame
Veuve Gontier, son respectable
et vieil ami.

Eugène Le Croquant

28 janvier 1900

JACQUOU LE CROQUANT

Dédicace à Hélène Gontier

Germaine Doursout rejoindra les « pauvres morts » quatre ans après, en 1903, l'année du décès de la « pauvre veuve », « l'ancienne douairière ». L'écrivain devenu célèbre, de la maison au cimetière, a-t-il évoqué le souvenir de Germaine ? C'est le secret d'un vieux cœur, pensif et songeur, recueilli à l'angle d'une demeure où ses souliers ferrés avaient gravi avec allégresse – il y avait un tiers de siècle – les marches couvertes de mousse.

Germaine a-t-elle aimé Eugène ? C'est une question bien délicate à laquelle je croyais ne pouvoir répondre. Mais on vient de me communiquer un billet, un petit billet plié en quatre, tout chiffonné, que l'on a dû porter sur une poitrine avant de le confier au secret d'un coffret intime. Il n'est pas daté, mais il est de la main de Germaine :

*Au bal je l'ai revu, combien je fus émue
Nous étions l'un à l'autre étrangers désormais
Il vint, il me parla, je pâlis à sa vue
Il m'appela madame, hélas ! et je pleurais.
Son cœur était le mien, à lui seul j'étais chère
Un autre s'est offert, à lui j'ai du m'unir
Pleurant à tes genoux, je t'implorais, ma mère,
Tu voulus, j'obéis. Je n'ai plus qu'à mourir.*

*Plus tard je le revis, une autre jeune fille
 Belle, tendre et modeste avait fixé son choix
 Il l'entourait de soins, il la nommait Camille
 Et lui parlait d'amour, des yeux et de la voix ;
 Depuis ils sont unis, que faire sur la Terre ?
 Le passé m'importune autant que l'avenir
 Pleurant à tes genoux,...*

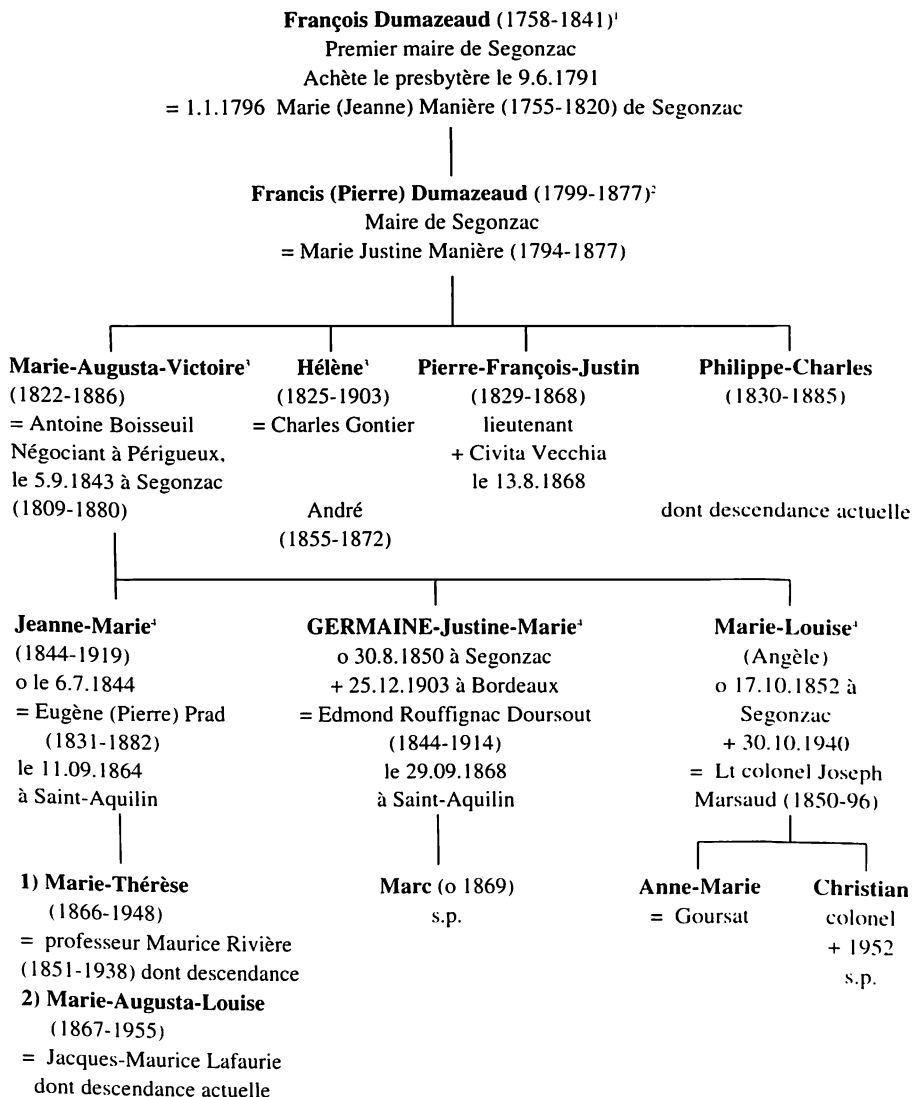
Il semble bien, à la lecture de ce document²³, que Germaine n'ait rien oublié et beaucoup souffert. Je puis me tromper. C'est aux spécialistes de le dire. Je suis venu ici pour apprendre et m'excuser de vous apporter seulement des petits riens oubliés ou inconnus : une maison, des noms et des visages, de vieilles photos jaunies, un billet qui dut être parfumé et de pauvres et grands secrets d'un amour partagé.

A vous convier aussi, quand les lilas refluriront dans un parc et que les bogues des châtaigniers s'ouvriront près d'un cimetière, à effectuer ce petit pèlerinage au bord de la Drône, et à méditer, peut-être, sur un thème qui n'est pas dans le programme de ce colloque : un homme libre peut avoir un cœur ligoté.

P.P.

Les photos qui illustrent cette communication appartiennent à la famille de Germaine Boisseuil-Doursout.

23. Sans doute le prénom Camille a-t-il été choisi pour sa rime riche, alors que l'épouse d'Eugène s'appelait Marie : les bals dont il est question peuvent se situer à Bordeaux. Germaine y habita de 1884 à 1903, Eugène Le Roy de 1886 à 1892.



1 Les aïeux de Germaine, les Dumazeaud, étaient originaires de Segonzac. L'arrière-grand-père François avait été le premier maire de la commune et avait épousé Marie Manière, fille du notaire habitant le hameau de la Sanzille ; le 21 prairial an V, François Dumazeaud avait acheté le presbytère de la paroisse.

2 Son fils, François (Pierre) fut aussi longtemps maire de Segonzac au XIX^e siècle.

3 Leur fille et leur petite fille Marie-Augusta-Victoire avait épousé Antoine Boisseuil négociant à Périgueux. Elle avait une sœur Hélène, épouse de Charles Gontier, qui pourrait être la « vieille tante » bien que seulement âgée de 43 ans lors de l'idylle d'Eugène le Roy.

4 Du ménage Boisseuil naîtront trois filles : Jeanne-Marie Prad (d'où la descendance Lafaurie et Rivière), Germaine devenue Doursout et Marie-Louise (Angèle) veuve du lieutenant-colonel Marsaud.

Les religieux du Périgord au temps de la Révolution française

(2^{ème} partie)

par Robert BOUET

Voir tome CXXIX, 2002, p. 567-590 (ill.)

6. Récollets de Bergerac

Ce couvent de la province de Guyenne (ou de L'Immaculée Conception) compte quatre religieux en 1768 (à ne pas supprimer). Aux débuts de la Révolution, il en comptait six : deux frères et quatre prêtres.



Liste : (173) Biron Pierre ; (467) Couturier Annet ; (729) Dutrieu Pierre ; (953) Issartier Pierre ; (1511) Poncet Jean, gardien ; (1603) Richaume Jean.

Statistiques

- Origine : sur les cinq à peu près sûrs, deux sont de Dordogne, deux de Haute-Vienne et un, incertain, de Gironde.

- Moyenne d'âge : 56, 50 ans.

- Intentions : on les ignore en 1790.

- Attitudes révolutionnaires : pratiquement tous assermentés (cinq sur six, le 6^e inconnu), même si il semble y avoir eu deux rétractés.

- Au Concordat : on ignore ce que sont devenus ces ex-récollets, n'étant plus en Dordogne à cette époque.

Notes complémentaires

- Un moment, le couvent des récollets de Bergerac est envisagé comme maison de réunion pour les religieux ¹. Au début de mars 1791, les récollets font une pétition pour réclamer cette « *conventualité* », pétition à laquelle s'oppose une autre de la société des Amis de la Constitution, en sens inverse. La municipalité de Bergerac finit par adopter le point de vue de la société populaire ².

- P. Issartier est mentionné le 3 décembre 1795 comme résidant à Saint-Chamassy (lieu natal) « *sujet à la déportation, frappé de paralysie* » ; il semble cependant être reclus à Périgueux à cette époque ³.

- Avant la Révolution, Poncet a fait partie de la loge *L'Anglaise de l'Amitié* de Périgueux. Le 3 janvier 1791, il est obligé de se disculper pour prétendus propos inciviques devant la société populaire de Bergerac ⁴.

- Richaume aurait été curé de Cogulot de 1815 à 1818. Le 21 mars 1816, il enterre sa fille Jeanne Nely de 8 ans et demi et lui-même meurt le 7 novembre 1818 à « *environ 36 ans* », ce qui ne peut correspondre à l'âge de notre récollet. Il s'agit sans doute d'un parent.

7. Abbaye de Boschaud

Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux et de la filiation de Clairvaux est située sur la commune de Villars. En 1768, elle n'avait qu'un religieux, mais 1 254 livres de revenus ; elle ne devait pas être supprimée.

1. A.N., D XIX 81 dossier 638 f° 14 et A.D. Dordogne 1 L 156 n° 233.

2. A.M. Bergerac, 1 D 1 (registre n° 11) page 157.

3. 11 L 285 n° 616.

4. Penaud (Guy), *Histoire de la Franc-Maçonnerie en Périgord*, Fanlac, 1989, p. 24. Labroue (Henri), *La société populaire de Bergerac pendant la Révolution*, Paris, 1915, p. 39.

Au moment de la Révolution, elle ne compte toujours qu'un seul religieux qui en est le prieur claustral.

Liste : (1466) Pérignon Antoine, prieur.

Statistique

- Intention : enverra sa décision au comité ecclésiastique ⁵.



Notes complémentaires

- Au moment de la Révolution, l'abbaye de Boschaud a comme abbé commendataire, Louis Fénis de Lacombe (783).

- La famille de Pérignon a résidé à Grenade (Haute-Garonne) du XVI^e au XIX^e siècle. Elle compte parmi ses membres un Dominique de Pérignon qui fut maréchal d'Empire.

- Dans une correspondance qu'il a avec le comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, on relève le passage suivant dans sa lettre du 22 mai 1790 : « Dom Pérignon... profès de l'abbaye de Grandseve en Gascogne a l'honneur de vous présenter ses très humbles respects. Il ose réclamer vos bontés dans la cruelle position où il se trouve par les vexations de son abbé commendataire sui luy a fait saisir plus de la moitié de son modique revenu après en avoir payé les charges. il prend la liberté de présenter sa quete au comité ecclésiastique en luy exposant l'injuste procédé de son commandataire et le refus opiniatre des tenanciers des rantes de 1789. Ma soumission aux décrets de nos sgrs les représentants sera toujours sans partage, ainsi que mon patriotisme pour le bonheur du vaste empire qu'ils gouvernent. leur humanité et leur justice m'engagent à espérer qu'ils daigneront écoiuter ma réclamation... » ⁶.

Le 2 août 1792, à Grenade, il fait partie d'une liste de prêtres insermentés qui se présentent devant la municipalité pour entendre l'arrêté concernant les mesures à prendre contre eux. C'est sans doute après cette séance municipale que Pérignon se mit en règle avec la loi, quoiqu'il ne fut pas soumis au serment constitutionnel, à moins qu'il n'exerce alors un ministère à Grenade. Le 14 octobre 1795, il prête le serment au Peuple Souverain qui lui permet d'exercer le culte.

Jadis à Villars, on gardait le souvenir de ce prieur comme d'un « vieillard, affable et boiteux ».

5. Q 867 (12 juin 1790).

6. A.N., D XIX dossier 10 n° 145-154.

- L'inventaire des biens de l'abbaye de Boschaud, achetée comme bien national le 18 mars 1791, a été fait par le notaire Delrieu de Saint-Pancrace, le 18 avril 1791⁷.

8. Abbaye de Brantôme



Abbaye de la congrégation de Saint-Maur (province de Chezal-Benoît), Brantôme a huit religieux en 1768 et 8 266 livres de revenus. Il n'est pas question de la supprimer.

A la Révolution, elle compte neuf religieux.

Liste : (312) Buer Gabriel ; (373) Chalus Jean-Joseph ; (642) Ducheyron Jean-Baptiste, sous-prieur ; (646) Duclaud Jean-Marie ; (1234) Lestrade Jean ; (1601) Richard Jean-Baptiste ; (1621) Romme Jean-Baptiste ; (1631) Rousseau Hilaire ; (1679) Sigean Alexandre, prieur.

Statistiques

- Origine : sur neuf religieux, quatre sont de Dordogne et trois du Puy-de-Dôme.

- Moyenne d'âge : 45, 66 ans.

- Intentions : sur les sept connus, cinq semblent vouloir rester dans l'ordre, surtout le prieur et le sous-prieur, les deux autres manifestent clairement leur intention de sortir⁸.

- Attitudes révolutionnaires : à part un réfractaire, tous sont assermentés et vont rester en Dordogne dont deux au moins accepteront une place dans l'Eglise constitutionnelle.

- Au Concordat : des six encore en vie, trois au moins prennent du service dans l'Eglise concordataire de la Dordogne, un autre dans son département d'origine.

7. 3 E 12. 708.

8. Farnier (abbé), *Autour de l'abbaye de Ligeux*, Lisle, 1931, t. II, pp. 156-158.

Notes complémentaires

- Au moment de la Révolution, l'abbé commendataire de Brantôme est Auguste Bertin (nommé en 1758), frère du ministre de Louis XV.

- L'ambiance au couvent au début de la Révolution est ainsi décrite – avec partialité sans doute – dans les souvenirs d'un jeune Brantômois de l'époque : « *Il n'y avait parmi ces pères qu'un seul philosophe (le Père Rousseau). C'est dans sa chambre et sous ses yeux que j'ai lu le Compère Mathieu, les Lettres Persanes et le Contrat-Social... Le père prieur don Sizan était un homme d'une stature colossale, homme d'esprit, très violent. Je l'entends encore prêcher contre le philosophisme. Sa harangue dura au moins une heure. la colère l'étouffait, il s'assit en criant : « Tout est perdu ! »... le père Rousseau qui était un homme de vingt-cinq ans alors, riait aux éclats, et les autres frères priaient Dieu. Le soir même le prieur fut frappé d'apoplexie et mourut... Don Rousseau me fit copier une chanson qui commençait ainsi : « Sortez tous de vos couvents – Plus de monastères – Allez tous gaillardement – Vous mariez à présent » ... Les moines n'étaient pas aimés. Indépendamment de leurs droits honorifiques, ils se glissaient dans les familles. On signalait les femmes dont la toilette était payée par la caisse des révérends pères... Le père Lestrade, mon professeur de latin, abhorrait la révolution et ses principes. Il y a dans quelques hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages. Le père Lestrade était un de ces hommes, mais il était un bon latiniste, avait le sens droit... Le père Romme était un de ces gais humains que rien ne peut attrister. Il passait sa vie à jouer de la flûte et à vider sa bourse dans la main de chaque pauvre qu'il rencontrait... Il était le frère du représentant Romme... »⁹.*

- C'est Rousseau qui touche la pension de Buer en 1792 et 1793, car ce dernier est dit « *en état de démence* ».

- Le 8 avril 1791, Pierre Joseph Michel Duclaud, dans sa demande de pension, précise que le 26 juillet 1773 il a obtenu un bref du pape qui le relève de ses vœux et le sécularise. Et l'administration souligne qu'il a abandonné la maison de Brantôme pour maladie grave, mais que malgré ses procès pour être sécularisé, il n'y est point parvenu. Il a donc droit à une pension d'ex-religieux¹⁰.

- Lestrade « *moine candide, étranger à la philosophie* » comme disait de lui Fournier-Verneuil, est dénoncé le 9 septembre 1794 pour « *un discours liberticide prononcé à la société populaire de Périgueux* »¹¹.

Le 18 octobre 1792, il avait fait son testament mystique par lequel il instituait comme héritière universelle « *Marguerite Dupuy dite Margoton, sa*

9. Fournier-Verneuil, *Curiosité et indiscrétion*, Paris, 1824, pp. 8-12, 18, 28, 41.

10. 1 L 156 n° 600.

11. 12 L 97 n° 314.

gouvernante, native de Brantôme ». Elle devait faire dire après son décès « 30 messes pour le repos de son âme et autres prières que je laisse à sa générosité... »¹².

- Le 5 juillet 1794, David Richard demande main levée mise sur des biens « à cause de l'exportation de J. Richard son frère, ex-bénédictin »¹³.

- Le 14 septembre 1836, ce même Richard répond d'une écriture tremblante et mal assurée, à une lettre de dom Guérenger, qui avait dû l'avertir de l'établissement de Solesme : « *Mon Révérend Père. Votre lettre me réjouit à cause des détails que vous me faites de votre entreprise et des premiers succès dont vous me parlez. Si Dieu m'accorde quelques jours de plus j'aurai la consolation de contribuer à seconder votre zèle et vos efforts pour un établissement que je considère non seulement comme avantageux pour la religion mais encore pour notre [patrie, sans doute mot oublié]. Notre nouveau évêque [Th. Gousset, nommé en 1835] m'a parlé de vous et de la bonne réputation dont [vous] jouissez. Si j'étais moins âgé, je serais bien jaloux de fermer les yeux au milieu de vous. Que le Seigneur vous comble de ses bénédictions ! et vous, mon révérend Père, recevez l'assurance de mon sincère et respectueux attachement. J. Richard, chan. et ancien Bénédictin* »¹⁴.

- Alors qu'il est élève à l'école normale à Paris, voici la description physique de Hilaire Rousseau, qu'en donne son certificat de résidence du 10 mai 1795 : « *taille de 5 pieds 3 pouces, nez ordinaire, bouche grande, menton court, cheveux noirs, visage rond, front large, yeux gris, a résidé sans interruption dans la section des Thermes (Paris) depuis le 14 nivôse jusqu'à ce jour...* »¹⁵.

Et voici un passage du testament mystique de ce même Rousseau, enregistré le 2 octobre 1792, par Barbut, notaire à Bourdeilles : « *je lègue à Catherine Richard épouse de Vincent Faucher mon portrait avec le bijou dans lequel il est incrusté en y voir garni d'or et fait mes héritiers universels, André et Pierre Faucher, fils troisième et quatrième des dits...* »¹⁶.

- Sigean est mort le 29 septembre 1790 au village du Chatenet, près de Brantôme, chez Montauzon de Puyconteau.

9. Abbaye de Cadouin

Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux, filiation de Pontigny, possède en 1768 cinq religieux et 5 757 livres de revenus. Elle ne doit pas être supprimée.

Au moment de la Révolution, on y compte sept religieux.

12. 3 E 10783 (n° 399).

13. 1 L 269 n° 2414.

14. Cette lettre se trouve aux Archives de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

15. Q 917 f° 14, 21 floréal III.

16. 3 E 20234 n° 207.

Le 16 mars 1789, c'est le prieur, Roze, qui représente sa communauté composée des religieux suivants : Lucet, Poiteaux, Lathelise, Buisson ¹⁷.

Liste : (149) Béraud André ; (319) Busson Louis ; (1185) Lathelise Pierre, syndic ; (1265) Lucet Louis ; (1414) Moreau Charles ; (1500) Poiteaux François-Hugues ; (1645) Roze Louis, prieur.

Statistiques

- Origine : il semble qu'aucun des religieux n'est originaire de Dordogne.

- Moyenne d'âge (avec seulement cinq âges connus sur les sept religieux) : 57, 40 ans.

- Intention : le 21 juin 1790, lors de l'inventaire de l'abbaye, ne sont présents que trois religieux. Et chacun exprime son intention particulière ¹⁸.

- Attitudes révolutionnaires : vu la dispersion des religieux dès le début de la Révolution, il n'est pas possible de connaître leur comportement pendant celle-ci. Seuls deux qui restent en Dordogne semblent prêter serment et même l'un des deux participer à l'Eglise constitutionnelle.

- Au Concordat, aucun religieux vivant ne réside en Dordogne.

Notes complémentaires

- En plus de ces sept moines, deux autres, Louis Deschamps et Pierre Marchand, étaient curés en 1789, le premier de La Salvetat de Cadouin, l'autre de Salles de Cadouin. Ces deux moines ont été inclus avec les derniers curés d'Ancien Régime du Périgord. Ils ne seront donc pas comptés parmi les religieux conventuels du Périgord.



D.B. - CADOUIN (Dordogne) - Les Clôtures (fin-18^e).
La Confession

17. 6 C 31.

18. Q 474.

- Le dernier abbé commendataire de Cadouin est Paul Florent Alain de Solminihac (1693).

- Le 16 mars 1789, à l'assemblée du clergé à Périgueux, c'est le prieur, Roze, qui représente sa communauté composée de 5 religieux (Roze, Poiteaux, Lucet, Lathélise, Busson). Il y représente aussi Deschamps, le prieur-curé de La Salvetat ¹⁹.

- Le 26 mars 1790 on ne compte plus que quatre religieux (Poiteaux, Lathélise, Berraud de La Barre, Moreau prieur) au comité ecclésiastique ²⁰.

- Le 21 juin 1790, lors de l'inventaire de l'abbaye, il n'en reste plus que trois.

- Après la mort de Roze, c'est Moreau qui devient prieur claustral.

- Deux textes mentionnent le départ de Berraud en avril ou juin 1790 « pour se rendre à la maison de Feze, ordre de Citeaux, pour laquelle il avait reçu son changement » et un autre de l'an III le dit « retiré à Faize, département inconnu ». Ce « Feze » ou « Faize » pourrait bien être le monastère de La Faise en Gironde (commune de Lussac), fondé par Cadouin en 1137 ²¹.

- On cite parfois comme autre moine de Cadouin un nommé Delage, dont on trouve le nom dans le *Registre de la Mise* ²² de 1784 à 1789, mais ce moine semble bien n'être que Busson. Originaire du Blanc (Indre) cette famille Busson-Delage, au moment de la Révolution, avait deux moines cisterciens : l'un Alexandre, appartenant à la communauté de Faise, mourra en 1808 et l'autre, Louis, mourra curé de Mauvières (Indre) en 1850 ; ce dernier doit être le nôtre ²³. En quittant Cadouin, il aurait pu se rendre à l'abbaye de Saint-Léonard-des-Chaumes (diocèse de Saintes) où il est mentionné le 3 mai 1790 ²⁴.

- Le 29 septembre 1794, Poiteaux fait une pétition pour réclamer un traitement qui lui serait dû, dit-il, par les syndics successifs de Cadouin : « feu Lathélise, Moreau, et Labarre qui s'est retiré à Faize » ²⁵.

10. Abbaye de Chancelade

Maison de chanoines réguliers de Saint-Augustin, elle est à l'origine d'une réforme de cet ordre, d'où leur nom d'augustins réformés de

19. 6 C 31 et 6 C 34.

20. A.N., D XIX d. 10 p. 149.

21. 2 L 15 p. 265 n° 613 et 16 p. 379 n° 2230 ; Q 20 n° 1125.

22. Archives paroissiales de Cadouin. Berthier (Marcel), « Les derniers moines de Cadouin » in *Les Amis des Monastères*, n° 83, juillet 1990, p. 24.

23. A.D. Indre, 47 J 39 et 41.

24. A.D. Vienne, L 251.

25. A.D., Q 20 n° 1125.

Chancelade. En 1768, cinq autres maisons se rattachaient à Chancelade : Vertheuil en Gironde, Cahors dans le Lot, Aubrac dans le diocèse de Rodez, Sablonceaux dans celui de Saintes et enfin le prieuré de Saint-Cyprien au diocèse de Sarlat : en tout 172 religieux avec 51 639 livres de revenus.



L'abbaye mère de Chancelade comptait à cette époque à elle seule 98 religieux et possédait 12 000 livres de revenus. La commission des religieux demande le maintien, évidemment, de cette maison si prospère. Ce chiffre de 98 semble bien trop important au vu des bâtiments conventuels, peut-être inclut-il aussi tous les chanceladais prieurs-curés disséminés dans la province et au-delà.

Lors de sa tournée de 1778, Latapie mentionnait : « Il y a 33 chanoines à Chancelade. Il est agréable d'y être admis, parce que tout chanoine a la perspective sûre d'un bon bénéfice, car, parmi les 200 ou environ qui dépendent de cette abbaye, il n'y en a point qui soit mauvais. Il y a des cures de 30 000, 40 000 et 50 000 francs... La bibliothèque de Chancelade est belle et nombreuse. On y trouve des livres de tout genre et quelques-uns qui deviennent rares »²⁶.

A l'assemblée du clergé en mars 1789, à Périgueux, quinze religieux de Chancelade sont représentés par l'un d'eux, J.-Pierre Moutardier. Mais en avril 1791, lors de l'établissement définitif des pensions, on compte en plus de l'abbé, seize religieux et trois convers²⁷.

De 1789 à 1791, il est mentionné 24 religieux dans cette abbaye. C'est, à cette époque, la maison la plus importante, du moins en effectifs, du Périgord.

Liste : (290) Brothier J.-Joseph ; (302) Brugère Louis ; (356) Cazes J.-Génufles ; (575) Desbordes P.-Daniel ; (657) Dufraisse Joseph ; (712) Durieux Pierre, syndic ; (739) Estang J.-Pierre ; (832) Garraud André-Fort ; (1010) Labrousse Guillaume ; (1154) Laroche Antoine ; (1198) Lavaux Michel ; (1281) Mailhot Julien ; (1282) Maisondieu Louis ; (1305) Marchais Pierre, sous-prieur ; (1422) Moutardier J.-Pierre ; (1464) Penchenat J.-Louis, abbé ; (1474) Petit Pierre ; (1478) Peyrot Pierre ; (1531) Pradignat Jean-Baptiste ; (1572) Requier Simon ; (1629) Rougier Pierre ; (1648) Rupin Bertrand ; (1670) Sazerat L.-Bernard ; (1728) Teulat Antoine.

26. Archives historiques de la Gironde, t. 38, p. 443, 461.

27. 6 C 31 et 1 L 630 Dist. Px (n° 3).

Statistiques

- Origine : à part l'un d'eux, nous connaissons le pays d'origine de tous ces religieux. Sur vingt-trois, neuf sont de la Dordogne, quatre du Lot, quatre de la Charente, deux de la Corrèze, un de l'Aveyron, un de la Haute-Vienne, un de Gironde et un de Charente-Maritime. On trouve là un recrutement très régional, en relation sans doute avec les implantations des chanceladais, à commencer par l'attraction que la grande abbaye de Chancelade devait exercer en Périgord.

- Moyenne d'âge : Là encore, nous ignorons l'âge d'un d'entre eux, mais c'est un novice qui ne devait pas augmenter la moyenne d'âge, au contraire. La moyenne pour les vingt-trois autres est de 31,86 ans. Trois seulement ont 50 ans ou plus, dont l'abbé avec ses 73 ans. C'est donc à une communauté jeune que nous avons à faire.

- Intentions : Rester ou sortir de leur abbaye, telle est la mise en demeure que les officiers municipaux de Chancelade proposent aux religieux, le 26 juin 1790²⁸. Là-dessus nous ignorons la réponse que firent cinq religieux. Les vingt autres se répartissent ainsi : onze souhaitent rester, six souhaitent sortir, et trois réservent leur décision à plus tard. Ainsi la majorité désirerait continuer la vie commune, mais à condition que la règle de l'abbaye puisse être respectée.

- Attitudes révolutionnaires : à cause de leur départ avant août 1792, époque où leur sera imposé le serment de Liberté-Egalité, nous ne connaissons pas l'attitude de onze religieux face aux serments. Pour les treize connus, neuf ont prêté serment et quatre seulement sont des réfractaires de la première heure. Remarquons cependant que sur ces neuf, trois vont se rétracter, dont l'un dès février 1793, ce qui nous ramène au fameux partage presque à égalité entre assermentés et réfractaires, et cela malgré les idées libérales dont Chancelade aurait été un centre.

Ces réfractaires vont être soumis aux persécutions : nous avons ainsi un déporté sur les pontons de Rochefort, un autre déporté à Bordeaux-Blaye et au moins trois exilés, sans doute en Espagne. Deux ou trois vont également se cacher en Dordogne ou à Bordeaux.

Quant aux assermentés convaincus qui ont été jusqu'à l'abdication, deux vont se marier et deux autres vivre en laïc sans aller jusqu'au mariage.

- Après le Concordat, nous pouvons assurer que neuf ex-chanceladais au moins ont repris du ministère, comme curé, vicaire ou professeur, la plupart dans leur pays d'origine. Il y en a sans doute plus, mais l'ignorance où nous sommes de ce que sont devenus ceux qui ont quitté la Dordogne pendant la Révolution, ne nous permet pas d'augmenter ce nombre d'une façon précise.

28. Brugière, *op. cit.*, pp. XXXIV-XXXVIII.

Notes complémentaires

- Le 3 juillet 1790, les officiers municipaux de Beaumont-Chancelade envoient une longue lettre au comité ecclésiastique pour rendre compte de leur mission auprès de l'abbaye de Chancelade. En voici quelques passages : « *Nous avons procédé le 17 juin à l'état et description du mobilier de Chancelade et fini le 23. Nous avons l'honneur de vous en envoyer copie... Il est vrai que n'ayant pas l'art de déchiffrer, nous n'avons pas pu rapporter les titres de rentes foncières... Vous verrez que les dits religieux n'ont porté leurs revenus annuels qu'à la somme de 25.152 L. 2 s. 6 d. et que leur recette... n'en égale pas le montant. Ils ont représentés passablement d'argenterie de leur sacristie, mais pas une pièce de celle de table. Ils avaient... deux bœufs et six ou sept chénaux, mais il ne s'y est trouvé que deux vieux chevaux... ils ont vendu, comme nous avons eu l'honneur de vous l'écrire pour 2400 livres de bois peuplier... Ils désignent plusieurs créanciers dans le nombre desquels se trouvent jusqu'à leurs domestiques, ce qui nous surprend beaucoup... Vous verrez que la majeure partie des religieux se sont opposés à ce que Mr Soury, leur confrère promu curé de Boronne-Chancelade, dès le 27 avril dernier, et qui habite dans la dite communauté, aye été présent au verbal de leur mobilier... pour le bien de la paix, il s'est retiré... Il a l'honneur de vous écrire relativement à ce qu'on lui a fait... Vous verrez aussi qu'il y a un religieux détenu dans la dite abbaye par Lettres du Petit Sceau sollicitées par sa mère pour cause de démence... si vous jugiez à propos... de le faire conduire dans quelque communauté de Périgieux pour y rester jusqu'à ce qu'il aurait subit les interrogats (par un juge) portés par vos décrets, nous le ferons... Nous croyons devoir vous prévenir que André Fron Garraud... s'est présenté le 26 juin et nous a dit qu'ayant été détenu dans le sein de sa famille jusqu'à ce jour pour cause de maladie... il nous requérait de recevoir sa déclaration pour être envoyée conjointement avec celles des religieux de Chancelade... »²⁹.*

- Tous les religieux vont sortir de l'abbaye par la force des choses et nous remarquons que la plupart quittent leur couvent après l'établissement de leur pension et en avoir touché le premier quart (1^{er} trimestre 1791). Ce qui va leur permettre de continuer à la toucher au même taux, là où ils vont se retirer. Cette pension est en général de 900 livres annuelles, sauf pour les convers (400 livres). L'abbé, lui, a droit à une pension de 6 000 livres.

En quittant l'abbaye, pratiquement tous les ci-devant chanoines rejoignent leur pays d'origine. Les neuf Périgourdiens restent en Périgord, alors que les quatre Quercynois reviennent dans le Lot. L'un ou l'autre, un Corrèzien et un Charentais, préféreront rester en Dordogne.

- Garraud faisait partie de l'abbaye de Sablonceaux, en Charente-Maritime, mais tombé malade vers 1788, il était revenu dans sa famille. Il s'y trouvait encore en 1790 ; c'est pourquoi il demandera à être rattaché à Chancelade.

29. A.N., D XIX 612 dossier 316 f° 14.

- Un moment suspect et reclus à Sainte-Ursule de Périgueux pendant la Terreur, Brothier est soumis à un interrogatoire le 18 avril 1793. Il y déclare que ses occupations habituelles sont l'étude des sciences, qu'il n'a pas prêté le serment constitutionnel, mais celui du 14 août 1792, ainsi que le serment civique de la fédération.

- Après la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795), Brugère semble avoir exercé le culte un moment à Salignac ³⁰.

- Dufraisse, de son vrai nom Dufraysse de Viane, mérite d'être connu, ne serait-ce que par son « *surprenant voyage à Rome* » pour se faire relever de ses vœux en vue de son mariage ³¹.

- Nous avons retrouvé l'acte de décès de Durieux, mentionné sur le registre de Grand-Brassac, le 6 août 1833 « *au lieu dit "Chez Brocard", lieu de sa naissance* » ³².

- Parmi les quatre ou cinq prêtres dénommés Estang, qui résident dans le diocèse de Cahors pendant la Révolution, notre chanceladais est bien né le 31 mai 1750, au village de Laborie, à Saint-Germain-de-Bélaïr (Lot). Il aurait été déporté à Bordeaux-Blaye et après avoir été reclus au Fort du Hâ, il aurait été embarqué sur *Le Républicain*. En 1802, il réside à nouveau dans sa commune natale.

- Labrousse a eu, semble-t-il, une attitude bien incertaine vis-à-vis des serments. Ainsi le 26 prairial an V, il adresse une lettre au district de Montignac pour dire qu'il « *rétracte ses serments et demande d'être mis sur la liste des insermentés* » et le 20 vendémiaire suivant (an VI), il s'empresse de prêter le serment de haine à la royauté ³³.

- Moutardier, après avoir prêté le serment Liberté-Egalité, le 2 octobre 1792, devant la municipalité de Périgueux, adresse à celle-ci, le 11 février 1793, sa lettre de rétractation : « *c'est une erreur que je me reproche parce qu'elle contrarie mes principes religieux sur le droit de l'autorité ecclésiastique et civile que ma conscience voit blessée par l'étendue vague et indéfinie d'une liberté qui porte atteinte aux droits sacrés et précieux de l'autorité confiée à l'église par son divin auteur. Il est donc de mon devoir... de consigner sur vos registres... la déclaration libre et authentique que je vous fais de la rétractation pure et simple que font mon cœur et ma bouche du serment que j'ai prêté le 1^{er} octobre dans la salle de votre municipalité, afin que le même public que j'ai scandalisé par ma démarche, puisse prendre connaissance de mon repentir sur le même livre où est consignée la profession d'une erreur dont je demande pardon à Dieu, que j'ai offensé et aux hommes que mon exemple a pu séduire et égarer* ».

30. 11 L 309 (47) 21 messidor III.

31. *B SHAP*, t. CXXV, 1998, p. 109 sq.

32. 5 E 198/10.

33. 11 L 325 (61 et 80) et 11 L 326 (50).

Le 12 décembre 1802, Moutardier demande au pape « *de le rendre libre des vœux émis selon la règle de saint Augustin et les constitutions de la congrégation dite de sainte Marie de Chancelade. Il souhaite que vous le rendiez à la vie séculière et ecclésiastique* ». Quelques jours plus tard, le 24 du même mois, pour tranquilliser sa conscience par rapport au vœu de pauvreté, il demande « *la faculté claire et nette d'acquérir des biens par toutes sortes de contrats et de disposer de ces biens acquis... afin que je puisse me tenir en toute sécurité, en cette partie, devant Dieu, au jugement dernier* »³⁴.

- Petit a été ordonné prêtre à Cahors, le 7 mars 1789, par l'évêque de Rodez³⁵.

- Dans l'article nécrologique de Peyrot, on parle de son séjour en Espagne « *auprès d'un ministre... et du vœu de la population de Périgueux pour qu'il soit nommé évêque du diocèse lors de la mort de Mgr de Lostanges* »³⁶.

11. Abbaye du Dalon



De l'ordre de Cîteaux et de la filiation de Pontigny, cette abbaye, en 1768, comptait six religieux et avait alors 8 000 livres de revenus. Elle devait être maintenue. Aujourd'hui, sur la commune de Sainte-Trie, commune rattachée à la Dordogne en 1793.

Au moment de la Révolution, il reste quatre religieux.

Liste : (513) Dauzyat Étienne-Grégoire, prieur ; (772) Faurichon Aubin ; (1048) Lacroix François ; (1359) Meilhot J. Jacques.

34. A.N., AF IV 1900 d. 3 p. 32 et 1902 d. 2 p. 68.

35. Archives diocésaines Cahors, Registre Collations 1787-1791.

36. *Echo de Vézère*, 19 novembre 1840 (signé : Albert de Calvimont).

Statistiques

- Origine : un seul de la Dordogne, les trois autres du Limousin (un de Haute-Vienne et deux de Corrèze). A remarquer que sous l'Ancien Régime, le Dalon est du diocèse de Limoges et de 1790 à 1793, il a fait partie du nouveau département de la Corrèze avant de passer dans le district d'Excideuil. Ainsi, son recrutement apparaît très régional.

- Moyenne d'âge : 39,5 ans.

- Intentions : Sur quatre religieux, nous connaissons les intentions de deux d'entre eux : l'un choisit de rester, l'autre de sortir.

- Attitudes révolutionnaires : le seul qui reste en Dordogne prête serment et participe à l'Eglise constitutionnelle. Un Corrèzien essaiera aussi d'exercer le culte constitutionnel en Dordogne, mais pour très peu de temps. On ignore le comportement des deux autres.

- Au Concordat : toujours le même et le seul, après l'Eglise constitutionnelle, va faire partie de la Concordataire.

Notes complémentaires

- L'abbaye est sous commende et le dernier abbé commendataire du Dalon est Jean-Marc Royère, aumônier de Adélaïde de France, nommé à ce bénéfice le 4 novembre 1784, mort en exil au Portugal, en 1802.

- Le 31 mars 1790, l'état établi par le comité ecclésiastique mentionne que « *cette maison a actuellement trois religieux et on attend un quatrième* »³⁷.

- Etienne-Grégoire Dauzyat (écrit aussi Dauriat) est devenu prieur de l'abbaye le 9 février 1790.

- Aubin Faurichon portait le titre de seigneur du Chambon. Il s'était proposé en 1791 de rester dans l'abbaye pour la garantir du pillage. En 1794, il est toujours « *en résidence au Dalon* ». C'est peut-être lui qui y dit la messe en l'an V (1796-1797)³⁸.

- Meilhot, après être revenu dans sa commune natale de Treignac (Corrèze) y sera élu, en 1792, aumônier de la Garde nationale. En l'an V (1796-1797), à la demande soi-disant de la population, il vient à Cadouin pour y exercer le culte, où il se plaint des persécutions de la municipalité contre lui³⁹.

12. Augustins de Domme

Grands Augustins de la province de Toulouse et d'Aquitaine, ces religieux tenaient une régence latine depuis 1618. En 1768, ce couvent

37. A.N., D XIX dossier 10 pièce 150.

38. A.D. Corrèze, L 279.

39. A.N., F⁷ 3671/1 - Lettre du 3 pluviôse V.

comptait trois religieux et bénéficiait de 1 092 livres de revenus : la commission des religieux demandait alors de ne pas le supprimer.

Au moment de la Révolution, il y a toujours trois religieux.

Liste : (107) Bayle Jean-Jacques : (813) Francès Antoine ; (1338) Mathieu Jean-Louis-Pascal.

Statistiques

- Origine : les trois ne semblent pas originaires de la Dordogne : cependant Bayle fait problème en restant dans le ministère dans ce département.

- Moyenne d'âge (pour deux seulement) : 32 ans.

- Intentions : le 1^{er} octobre 1790, devant la municipalité, pour se conformer au décret de l'Assemblée nationale du 18 septembre 1790 relatif aux collèges, Bayle et Mathieu « déclarent formellement vouloir abandonner le couvent ». Francès, lui, ne donne pas son avis qui ne lui a pas été sans doute demandé⁴⁰.

- Attitudes révolutionnaires : c'est exceptionnel que ces trois religieux prêtent le serment constitutionnel, alors qu'en principe ils n'y sont pas tenus comme religieux, mais peut-être le sont-ils comme enseignants. La participation des deux prêtres au clergé constitutionnel en est une suite logique.

- Au Concordat : les deux mêmes prennent du ministère (curé) dans l'Eglise concordataire, dont un en Dordogne.

Notes complémentaires

En 1789, les Augustins de Domme tenaient un collège, comprenant dix à quinze pensionnaires, dans lequel étaient enseignés l'écriture et le latin⁴¹.

13. Cordeliers d'Excideuil

En 1768, ce couvent de Cordeliers de la province d'Aquitaine comptait cinq religieux, avec seulement 766 livres de revenus. La commission cependant le maintenait.

Au moment de la Révolution, il possède six religieux.



40. IV E 43 (1) Domme - Delibérations 1782-II, page 103.

41. Compère et Julia, *Les collèges français du XVI^e au XVIII^e siècle*, t. I, p. 265 ; et Puydebois (Stéphane), *L'École de la Révolution en Périgord*, TER Hist, moderne, Bordeaux III, 1988-1989, t. I, p. 48. Voir aussi sur ce couvent : Gibert (Louis-François), *Familles et terroirs de Domme et de Cénac sous l'Ancien Régime*, Roc de Bourzac, 1990, pp. 16, 39-40.

Liste : (249) Boulanger Léonard ; (1318) Marquet Pierre ; (1393) Molles Jean-Baptiste ; (1515) Pouge François ; (1569) Reculet Léonard ; (1624) Rossignol Denis, gardien.

Statistiques

- Origine : sur les cinq dont on connaît l'origine géographique, à part un, ils sont tous de la région, mais un seul de la Dordogne.

- Moyenne d'âge : 50, 66 ans.

- Intentions : Le 5 octobre 1790, tous les religieux déclarent vouloir sortir et toucher leur pension⁴².

- Attitudes révolutionnaires : sur les cinq connus, tous ont prêté les serments, et les quatre prêtres entrent dans le clergé constitutionnel et en particulier dans celui de Dordogne. Mais un seul semble s'être marié.

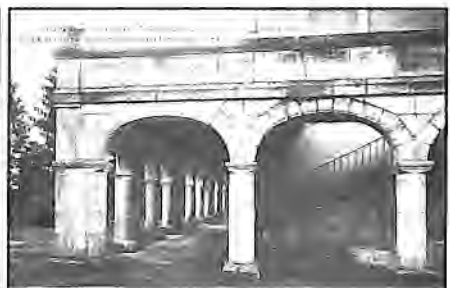
- Au Concordat, deux au moins continuent comme curé.

Notes complémentaires

- Boulanger sera un des rares religieux de tout le département à se considérer comme « prisonnier » dans son couvent.

- En janvier 1791, Pouge se plaint « des mauvais traitements que lui fait subir le gardien, notamment pour la nourriture qu'il lui refuse et aussi le nécessaire pour dire la messe ». Il s'associe également au frère Boulanger pour « demander justice dans les comptes du couvent »⁴³.

14. Abbaye de La Peyrouse



Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux et de la filiation de Clairvaux comptait en 1768 quatre religieux et avait un revenu de 2 564 livres. La commission la maintenait.

42. 1 L 155 (51).

43. 1 L 261 (151).

Au moment de la Révolution, elle était sous commende et se situait sur la commune de Saint-Saud. Elle n'avait plus alors que trois, peut-être quatre religieux.

Liste : (561) Denaux J.-François ; (562) Denaux J.-Louis, prieur ; (690) Dumoulin S.-Claude ; (1035) Lacombe Jude.

Statistiques

- Origine : un seul de ces quatre religieux (Lacombe de « Chantecor » de Sainte-Marie-de-Frugie, La Coquille) est originaire de la Dordogne.

- Moyenne d'âge : 43, 25 ans.

- Intentions : en février 1791, trois sur quatre déclarent qu'ils sont « *forcés à renoncer à la vie commune* » et Lacombe est déjà « sorti » de son abbaye des Chateliers ⁴⁴.

- Attitudes révolutionnaires : malgré que tous semblent avoir prêté les serments, deux seront reclus. Seul le religieux originaire de Dordogne participe à l'Eglise constitutionnelle.

- Au Concordat : c'est le même qui devient curé en Dordogne.

Notes complémentaires

- Le dernier abbé commendataire de La Peyrouse est un nommé Bragouze de Saint-Sauveur, chanoine de Narbonne et official de Limoux. En 1790, il fera une déclaration de revenus pour toucher sa pension. Mais cette même année, un abbé, Louis Suau d'Apte (Bouches-du-Rhône), revendique également une pension de 600 livres sur l'abbaye de Peyrouse, « *qu'il a plu à sa Majesté de lui accorder le 11 juillet 1784* » ⁴⁵.

- Le 16 janvier 1792, les habitants de 27 villages situés dans les environs de La Peyrouse, d'une population de 1 250 âmes, font une pétition pour qu'on leur accorde l'église de la ci-devant abbaye, soit comme succursale, soit pour y former une paroisse. Une semblable pétition est faite à « Monsieur l'évêque du département de la Dordogne » par les habitants de treize villages de quatre paroisses entourant La Peyrouse, pour que l'évêque veuille « *faire de la dite église de Peyrouse une succursale et d'y fixer un vicaire pour la desservir... En soustrayant des bâtiments immenses de Peyrouse l'église et un logement pour le vicaire, il en restera encore peut-être plus qu'on ne pourra vendre vu leur position et le peu de fonds qui y sont attachés* » ⁴⁶.

- En février 1791, J.-François Denaux et S.-Claude Dumoulin donnent procuration à leur prieur pour percevoir leur pension ⁴⁷.

44. Q 867 (5 février 1791).

45. Q 881 (novembre-décembre 1790).

46. 7 L 19 n° 229 - *Semaine Religieuse de Périgueux*, 1907, p. 342.

47. 352 Q 1 (Thiviers) 18 février 1791.

- Lors de l'inventaire des biens de La Peyrouse, le 19 septembre 1790, contre l'avis du prieur, dom Jean Jude Lacombe, religieux profès de cette abbaye, venant de l'abbaye des Chatelliers, prétend être autorisé par le district de Nontron à assister à l'inventaire de l'abbaye de La Peyrouse « *comme y étant affilié et ayant un intérêt personnel au mobilier de la maison* »⁴⁸. Ce religieux ne semble venir à La Peyrouse qu'à l'occasion de cet inventaire. Natif de la région, il a dû être novice de La Peyrouse avant d'y faire profession. Ensuite, devenu curé constitutionnel de Sarrazac, il reçoit une lettre de l'ex-vicaire de cette paroisse, Léonard Bost, exilé en Espagne. Ce dernier lui écrit le 22 octobre 1792 : « *je désire que vous fassiez un retour sur vous-même, qui vous sera salutaire pour le temps et pour l'éternité. C'est le moyen de vous délivrer du ver rongeur qui vous suit sans doute partout* »⁴⁹.

15. Récollet de Limeuil

Ce couvent de Récollets de la province de Guyenne où de l'Immaculée Conception n'avait que trois religieux, en 1768. La commission proposait sa suppression.

Cette communauté n'est pas représentée à l'assemblée du clergé de mars 1789, à Périgueux. En juin 1790, lors de la visite du couvent par la municipalité, il n'y a pratiquement dans ce couvent qu'un seul frère convers⁵⁰.

Liste : (1413) Monzie Jean.

Statistiques

- Origine : de Cabans en Dordogne.
- Intention : en juin 1790, il est « *dans l'intention de rester dans la maison de son ordre* »⁵¹.
- Attitudes révolutionnaires : a prêté tous les serments nécessaires pour garder sa pension et ne pas être inquiété. Mais, n'ayant jamais été ordonné, il n'intervient pas dans le clergé constitutionnel.
- Au Concordat : n'étant pas prêtre, il n'est pas question de lui dans le clergé concordataire de la Dordogne.



48. Q 867 (17 septembre 1790).

49. 12 L 37 - Brugière (abbé H.), *op. cit.*, pp. 23 et 24.

50. 11 L 285 (501) 20 juin 1790.

51. 11 L 285 (501) 20 juin 1790.

Notes complémentaires

- En religion : frère Léonard, appelé parfois aussi Caumont (du nom du village de sa naissance).

16. Récollets de Monpazier

Ce couvent de la province de Toulouse compte, en 1768, huit religieux et la commission ne veut pas sa suppression.

Latapie, qui passe à Monpazier en avril 1778, note : « *Le couvent des Récollets est ce qu'il y a de plus important (dans cette ville). Le jardin en est superbe et terminé au midi et au couchant par une terrasse dont le parapet peu élevé laisse jouir d'une forte étendue* »⁵².

Au moment de la Révolution, on dénombre dix religieux rattachés à ce couvent.

Liste : (62) Aymond Patrice ; (247) Boujou Guillaume ; (298) Bruel Bernard ; (433) Cibié Jean ; (823) Galaud Victorien ; (1099) Lalot Hyacinthe ; (1247) Leymarie Pierre ; (1599) Ribeyrol Pierre ; (1605) Rivet Bernard, gardien ; (1747) Tournier Fabien.

Statistiques

- Origine : sur les neuf dont on connaît l'origine, aucun de la Dordogne, mais tous cependant de la région dont quatre du Lot, deux de la Corrèze et un pour chaque département suivant : Lot-et-Garonne, Cantal et la Creuse.

- Moyenne d'âge : 37, 30 ans.

- Intentions : en janvier 1791, nous trouvons dans ce couvent une attitude collective des religieux pour rester dans le couvent, sauf Bruel, dont on ne connaît pas l'intention, car il était alors absent du couvent⁵³.

- Attitudes révolutionnaires : à cause de leur départ précoce (début 1791), on ignore l'attitude face aux serments pour la plupart. Cependant, on sait que l'un (Boujou) reste et l'autre (Leymarie) revient rapidement en Dordogne ; ils peuvent être considérés comme assermentés. Leymarie prend même du service dans le clergé constitutionnel. Cela peut-il supposer une attitude similaire pour ceux qui ont quitté le département ? Seul le gardien Rivet est sans doute réfractaire, vu sa réclusion (ce qui n'est pas toujours une preuve).

- Au Concordat : là encore, seuls Boujou et Leymarie semblent être en Dordogne au moment du Concordat ; tous les autres ont rejoint normalement leur pays natal.

52. Archives historiques de la Gironde, t. 38, p. 397.

53. Q 474 (10 janvier 1791).

Notes complémentaires

- Il faut remarquer que sur les dix, quatre sont « *étudiants en philosophie* ». Ces derniers, sans doute pas encore prêtres, ont tous moins de 30 ans. Leur présence laisse entendre que ce couvent pourrait être un lieu de formation avec comme maître, Bruel, « *le lecteur en philosophie* ».

- Le 21 février 1791, les quatre « *étudiants* » font part de leur décision. Galaud se retire à Cahors « *pour y continuer ses études dans l'état ecclésiastique séculier et parvenir à la prêtrise* ». Aymond, Tournier choisissent la vie privée, dans leur famille, « *jusqu'à ce que l'on leur ait assigné une maison pour y mener la vie commune et religieuse* ». Cibié, lui, rejoint les Récollets de Brive « *pour y mener la vie commune jusqu'à ce qu'on lui ait assigné une maison pour y finir ses jours* »⁵⁴.

17. Cordeliers de Montignac

Couvent de la province d'Aquitaine, cette maison comptait en 1768 quatre religieux et avait un revenu de 595 livres. La commission était d'avis de ne pas la supprimer.

Au moment de la Révolution, ce couvent a toujours quatre religieux qui sont bien appréciés par la population, si l'on en croit le cahier de doléances, rédigé par Elie Lacoste, le futur conventionnel : « *Les religieux vraiment citoyens, qui se sont procurés le nécessaire par leur travail, le partagent avec le malheureux indigent* »⁵⁵.

Liste : (201) Boissière Louis ; (1078) Laforge Mathieu, gardien ; (1382) Millet Mathieu ; (1733) Theulier Antoine.

Statistiques

- Origine : exceptionnellement les quatre religieux de ce couvent sont tous natifs de Dordogne.

- Moyenne d'âge : 48 ans.

- Intentions : lors de l'inventaire du couvent, le 21 juin 1790, tous les religieux sont d'avis de rester dans leur couvent, comme le déclare leur gardien, Laforge, sauf Theulier qui est alors, semble-t-il, absent⁵⁶.

- Attitudes révolutionnaires : tous sont des assermentés ; un seul s'est rétracté et seulement en 1795.

54. 2 L 15 p. 202 (n° 478).

55. Labadie, *Elie Lacoste*, Thèse, Dijon 1985, p. 84 ; texte repris par le même auteur dans *Le Périgord Révolutionnaire*, op. cit., p. 459.

56. Q 767.

Aussi, tous prennent du service, comme vicaire, dans l'Église constitutionnelle, ce qui va leur permettre de toucher en plus du traitement de vicaire (700) la moitié de leur pension de religieux (400 ou 350), mais aussi d'abdiquer le moment venu.

Il est à remarquer que pour deux abdications, le motif invoqué est que « le peuple ne veut plus de mes fonctions » (Laforge), « le peuple... m'annonce... par l'organe de son représentant... qu'il n'a plus besoin de mon ministère » (Millet). Qu'en pense le peuple ?

Persécutions : Boissière qui a été reclus, l'a été, avec beaucoup d'autres prêtres constitutionnels, comme « suspect ».

- Concordat : tous ceux qui le peuvent reprennent du ministère dans le clergé séculier du diocèse de Périgueux.

Notes complémentaires

- Après 1802, Theulier adresse une supplique à Caprara : « à cause de sa petite santé et du dur travail de son saint ministère, ne peut observer, sinon très difficilement, les jeûnes prescrits par la Règle ni l'abstinence pesante pour ses parents et ses autres hôtes: il supplie donc humblement votre sainteté de bien vouloir le libérer de cette loi ou de la commuer avec d'autres bonnes œuvres »⁵⁷.

18. Cordeliers de Nontron

Ce couvent de la province d'Aquitaine possédait, en 1768, huit religieux avec 1 469 livres de revenus. La commission préconisait son maintien.

De passage à Nontron, l'inspecteur Latapie notait sur ses carnets de tournée, le 12 mai 1789 : « Ce matin, j'ai visité le couvent des cordeliers qui est vaste, mais pauvre. Le père des pères m'a conduit partout fort honnêtement. L'appartement du père La Valette, actuellement à Rome en congrégation, est très élégant pour un moine. J'ai vu la bibliothèque, qui n'est qu'un tas de bouquins de théologie, relégués dans un galetas et entassés au milieu de la poussière et des plâtras »⁵⁸.

Au moment de la Révolution, il y a sept religieux, mais un huitième vient s'y adjoindre en 1791 (Soubrier). Cependant, deux d'entre eux



57. A.N., AF IV 1903 d. 8 p. 126.

58. Archives historiques de la Gironde, t. 54, p. 180.

(Tamagnon et Dufraisse) ont déjà été comptabilisés avec les derniers vicaires d'Ancien Régime, vu leur vicariat, le premier à Saint-Front-la-Rivière depuis 1768 et le second à Miallet depuis 1788. Ainsi, ce couvent ne sera retenu que pour sept religieux, Tamagnon et Dufraisse n'étant pas de nouveau pris en compte.

Liste : (177) Blanchard François : (434) Cibot Antoine ; (587) Desperet Martial ; (662) Dujardin Etienne ; (1112) Lamirande André, gardien ; (1195) Lavalette Pierre ; (1696) Soubrier Jean.

Statistiques

- Origine : très régionale, quatre de la Haute-Vienne, deux de la Dordogne et un de la Charente. Six donc de ce diocèse de Limoges dont faisait partie Nontron avant la Révolution.

- Moyenne d'âge : 56 ans.

- Intentions : sur six connues, quatre souhaitent rester et deux sortir.

- Attitudes révolutionnaires : à part Soubrier « *prévenu de rétractation* » en l'an VI (1798) et dont il est difficile de suivre les pérégrinations en Dordogne et en Haute-Vienne, tous les autres religieux ont prêté les serments. Et quatre d'entre eux au moins ont participé au culte constitutionnel.

- Au Concordat : sur les quatre survivants, l'un est inconnu, deux autres prennent du ministère dans leur département d'origine et le dernier semble avoir pris sa retraite.

Notes complémentaires

L'arrestation de Desperet pour cause de non-serment constitutionnel (celui de 1791), ne semble être que le résultat d'un excès de zèle de l'administration, vu que les religieux ne faisant pas partie de l'Eglise constitutionnelle n'y étaient pas tenus.

19. Augustins de Périgueux

Ces religieux de la règle de Saint-Augustin, ordre de mendiants, sont des grands Augustins de la Province de Toulouse et d'Aquitaine. En 1768, ce couvent comptait huit religieux avec un revenu de 2 900 livres annuelles. La commission demandait de ne pas le supprimer.

Au moment de la Révolution, il ne reste plus que trois religieux.



Liste : (316) Buscon Pierre, supérieur ; (318) Bussièrè Martial ; (1647) Rudeau Guy.

Statistiques

- Origine : 2 sur 3 de la Dordogne.
- Moyenne d'âge : 64, 66 ans.
- Intentions : on ne connaît pas leur intention en 1790. Mais le 2 février 1791, les trois religieux « se proposent de sortir pour résider dans leur famille ou autrement bon leur semblera »⁵⁹.
- Attitudes révolutionnaires : tous les trois semblent bien avoir prêté les serments exigés des religieux, même s'ils ne participent pas au culte constitutionnel. Seul Rudeau s'est rétracté, mais seulement le 28 juillet 1795.
- Au Concordat : seul Rudeau également a pu participer un peu au culte en Dordogne en desservant Bassillac, mais il meurt à Périgueux le 3 février 1807 à 77 ans.

Notes complémentaires

Voici quelques passages de la rétractation de Rudeau, du 28 juillet 1795, dans laquelle il déclare notamment « n'avoir jamais prêté le serment constitutionnel, n'avoir jamais pris aucun titre en desservant la paroisse de Trigonnant, n'avoir jamais reconnu Pierre Pontard pour évêque, être toujours fidèlement attaché et soumis au pape comme chef visible de l'Eglise. Si dans un tems orageux, la terreur et la séduction m'ont induit à laisser dire que j'avais prêté le serment de liberté et l'égalité, sans cependant n'avoir jamais proféré les paroles devant personne, je m'en repends et au-jour d'hui mieux éclairé sur l'étendue et les suites de ce serment je le réprouve comme étant opposé à mes principes religieux et à ma conscience... Je déclare que je le rétracte formellement »⁶⁰.

20. Cordeliers de Périgueux

Cordeliers de la province d'Aquitaine, ils sont 14 religieux dans ce couvent de Périgueux en 1768, avec un revenu annuel de 990 livres. La commission demande leur maintien.



59. Q 969 (1).

60. A.M. Brantôme, Registre 1795-1797, p. 17.

Au moment de la Révolution, ils ne sont plus que huit religieux, tous prêtres.

Liste : (140) Bellard Pierre ; (506) Daudy Pierre ; (671) Duloing Jean-Baptiste ; (946) Hérier Jean ; (998) Laborie J.-B., syndic ; (1268) Luzier Pierre ; (1283) Maisonneuve Jean, gardien ; (1826) Vozelle J.-Paulin.

Statistiques

- Origine : sur les six dont on connaît le lieu natal, cinq sont de Dordogne.

- Moyenne d'âge : 57, 50 ans.

- Intentions : leurs intentions au premier semestre de 1790 ne sont pas connues. Ce n'est que le 12 décembre 1790, lorsqu'on vient leur annoncer que leur communauté est dissoute, que cinq religieux, encore dans le couvent, vont l'abandonner.

Luzier, le 22 novembre 1790, et Daudy, le 29 novembre 1790, avaient déjà quitté la maison, en emportant leur mobilier ⁶¹.

- Attitudes révolutionnaires : sur sept, deux seulement sont réfractaires. Ils subiront les persécutions (réclusion) et l'un, les pontons de Rochefort. Sur les cinq assermentés, trois prennent part au culte constitutionnel.

- Au Concordat, les trois dont nous sommes sûrs qu'ils sont encore en vie, sont restés en Dordogne où ils exerceront dans l'Eglise concordataire et où ils mourront.

Notes complémentaires

- Le 21 décembre 1790 tous sont mis en demeure de quitter leur couvent, alors que deux religieux sont déjà partis ⁶². Mais certains ont peut-être espéré un temps continuer la vie commune « en privé » si on peut dire. C'est ainsi que Laborie et Maisonneuve louent un logement dans la maison des sœurs de Notre-Dame de Périgueux ⁶³.

- Abdication de Hérier, le 8 pluviôse an II (7 janvier 1794), au district de Nontron : « ... a déclaré renoncer au titre de curé, à toute autre fonction sacerdotale, et a en conséquence fait la remise de ses lettres de prêtrise ». Ce dernier mot écrit d'abord a été ensuite rayé et remplacé par curé ⁶⁴.

- Daudy, Cordelier à Sarlat, félicite Pipaud, procureur général du département, « d'avoir fait élargir le ci-devant frère Léonard Boulanger de la prison où le ci-devant Père Laborie le détenait... à Périgueux » ⁶⁵. Ce Boulanger a été inclus avec les Cordeliers d'Excideuil.

61. Q 928.

62. Q 928.

63. 7 H 2 cité par Lagrange (Jacques), « De la vie des religieux à Périgueux (1789-1795) », dans *Le Périgord Révolutionnaire, op. cit.*, p. 129.

64. 7 L 89 (n° 30).

65. 1 L 664 (18 mars 1793).

21. Doctrinaires de Périgueux

En 1768, on signale simplement à Périgueux, une maison de la congrégation de la Doctrine Chrétienne (Province de Toulouse). Des auteurs ont établi les chiffres suivants pour 1789 : « un



supérieur, un préfet, deux professeurs de philosophie, un de rhétorique et cinq régents de la sixième à la seconde, pour 400 élèves »⁶⁶. Aux débuts de la Révolution, nous avons enregistré 12 doctrinaires dont, semble-t-il, deux prêtres et dix frères.

Liste : (3) Adema Gabriel ; (154) Bernus, principal ; (255) Bource Bertrand ; (333) Caralp Paul-Jérôme ; (436) Claverie Jean ; (481) Cros A.-Martin ; (538) Delmas Ignace ; (611) Dexam Sicaire ; (617) Dorville J.-Jacques ; (737) Expié J.-Barthélémy ; (829) Garde Jean ; (1606) Rivière Pierre.

Statistiques

- Origine : sur les dix connus, deux sont natifs de Dordogne et les huit autres des départements de Midi-Pyrénées, le centre de leur province étant Toulouse.

- Moyenne d'âge : 29 ans.

- Intentions : le collège n'étant pas un couvent appartenant aux doctrinaires, il ne semble pas qu'on leur ait demandé leur intention quant à la vie commune.

- Attitudes révolutionnaires : à part Bernus, mort trop tôt, tous n'ont pas hésité à prêter le serment constitutionnel auquel ils étaient astreints de part leur fonction d'enseignant, et après ce premier serment tous les autres.

La plupart ont participé activement à l'Eglise de Pontard : deux en faisant partie de ses vicaires épiscopaux et cinq en acceptant d'être ordonnés par un évêque constitutionnel. Les six prêtres abdiquèrent, comme leur évêque, et parmi eux, trois au moins se marièrent et deux autres vécurent en laïc jusqu'à la fin de leur vie.

- Concordat : aucun ne fit partie du clergé concordataire de la Dordogne. Mais deux demandèrent cependant la régularisation de leur situation à Caprara, et un directement à leur ancien collègue, Mgr Lacombe.

⁶⁶ Compère et Julia, *op. cit.*, t. I, p. 524, 527. Chiffres repris par Puydebois, *op. cit.*, p. 46.

Notes complémentaires

- Ce groupe de religieux se caractérise par sa moyenne d'âge, fort jeune, et surtout par son implication dans l'Eglise constitutionnelle. *Le Journal Patriotique de la Dordogne* annonce, par exemple, que « le dimanche 6 février 1791, MM les Doctrinaires, au nombre de dix prêtent le serment... et que l'un de ces MM prononça un discours plein de patriotisme et analogue à la circonstance ». Et, en conséquence, il signalera le 6 mars suivant que « plusieurs pères de famille ont retiré leurs enfants de chez eux ». Et dans un jargon déjà hautement révolutionnaire, un de leurs fidèles élèves fait également le 25 mars un discours des plus patriotiques : « nous jurons de soutenir cette constitution qui doit faire le bonheur du peuple français, de mourir, s'il le faut, pour elle, en un mot, de la cimenter de notre sang »⁶⁷. Et le pamphlet d'origine très populaire, signé *Gros Bon Sens*, parle aussi de ce serment des doctrinaires qui « tous, dit-il, pires que rien ont débité hier dans la chaire de la paroisse St-Front une hérésie toute pure... Après avoir tellement profané la chaire de cette église qu'il faudrait toute l'eau bénite du monde pour la purifier... disant qu'ils n'avaient pas besoin des lumières du St Esprit pour savoir que la constitution dite civile du clergé n'entreprend en rien sur les droits de l'Eglise ». A la sortie de Saint-Front, ils furent accueillis par « ce compliment flatteur : Oh ! lous rénégats ! ». Aussi, ajoute cet écrit, « les pères et mères tenant encore un peu un vieux bon temps où l'on avait la bonhomie de croire que les enfants doivent être soumis à leurs parents, s'empresseront sans doute de les retirer d'un terrain collégien ingrat et infect d'où il ne sort que des exhalations de l'irreligion, de l'insubordination et du libertinage, suites nécessaires et malheureuses de ce principe mal entendu : nous sommes tous égaux »⁶⁸.

- Voici comment Fournier-Verneuil parle du collège où il entre vers 1790 : « quand j'arrivai à Périgueux le collège qui avait appartenu aux jésuites, était sous la conduite des pères oratoriens. Plusieurs d'entre eux se faisaient remarquer déjà par leurs opinions exaltées. On m'admit dans la classe de quatrième, que professait le père Delmas. Ce père était jeune homme, beau parleur, d'un beau physique. Il avait le talent de ramener toutes nos leçons aux événements de l'époque. Dans sa bouche, Cicéron parlait comme Mirabeau, et Virgile préludait au républicanisme. L'année suivante je passai en troisième et j'eus comme professeur le père Dorville, qui était en tout opposé au père Delmas. Je n'oublierai jamais les conseils et les soins que je reçus de cet homme admirable, même après la fermeture du collège, qui eut lieu vers la fin de 1792... Il était temps de fermer le collège. Nous avons cassé toutes les vitres pour en avoir les plombs et faire des

67. *Journal Patriotique de la Dordogne*, n° 6, pp. 10-11 et n° 9, pp. 14-15 et 18-19.

68. 35 L 5.

balles. Au lieu de leçons de latinité on nous faisait faire l'exercice du fusil dès cinq heures du matin. Delmas avait jeté le froc aux orties et partait comme officier dans un bataillon de volontaires. Je crois que ce Delmas est mort lieutenant-général à la bataille de Lutzen »⁶⁹.

- Le 25 nivôse an II (14 janvier 1794), au district de Périgueux, Bource « *abjure sa qualité de prêtre et renonce à toutes fonctions ecclésiastiques... remet ses lettres de prêtrise, signées Joubert évêque de la Charente* ». Elles sont brûlées⁷⁰.

Après le Concordat, dans une longue supplique qu'il adresse au souverain pontife lui-même, Bource explique dans quelles conditions il fut ordonné prêtre par un évêque constitutionnel : « *à peine âgé de 19 ans... je ne fut instruit ni d'aucun élément de théologie, ni d'aucune science nécessaire aux ecclésiastiques... sans pieuse ni religieuse préparation, en gravissant tous les degrés de l'Ordre en trois jours seulement, j'ai reçu le sacerdoce lui-même...* ». Ensuite il raconte quelle fut ensuite sa vie : « *... lorsque j'atteignis l'âge de 20 ans, je détruisis ma lettre de prêtrise, autant pour des motifs de conscience qu'en raison des circonstances, et j'abandonnai le ministère reçu si irrégulièrement. Puis, muni d'une épée, j'ai servi dans l'armée contre les Espagnols jusqu'à ce que la paix soit conclue. Ensuite je me retrouvai dans un état purement civil... et conduit seulement à des fonctions laïques qui me permettent de trouver pour moi, oui c'est sûr, ma subsistance et pour mes parents indigents des moyens de vivre* ». Puis, il termine par cette demande : « *Faites enfin que, participant à la communion des fidèles et à l'abri des critiques, je puisse parvenir avec confiance devant Dieu et les hommes à ce qu'exige la charité vis-à-vis de moi-même, vis-à-vis de mes parents et de tous les autres auxquels je puisse être utile* ». Cette supplique est accompagnée d'une lettre, non signée, qui appuie sa demande et qui précise qu'il « *partit pour l'armée et y servit deux ans. De retour dans ses foyers, il se livra à l'instruction publique sans avoir jamais, depuis l'époque où il a brûlé ses lettres de prêtrise, exercé ses fonctions d'ecclésiastique. Aujourd'hui Mr Bource ayant à soutenir une famille nombreuse dont les ressources ont été détruites durant l'anarchie est forcé de se livrer à une branche honnête d'industrie pour soutenir sa famille malheureuse et un père paralytique* »⁷¹.

- Le 22 avril 1810, devant Belleyme, notaire à Périgueux, Paul-Jérôme Caralp, instituteur, habitant au faubourg Saint-Roch de Périgueux, donne procuration pour vendre une propriété à Foix (Ariège).

- Le 18 vendémiaire XI (10 octobre 1802), de Sainte-Foy-sur-Dordogne, c'est Expié qui explique à Caprara qu'après avoir abandonné le

69. Fournier Verneuil, *Curiosité et indiscrétion*, Paris, 1824, pp. 13-14.

70. 8 L 13 (f° 70 v n° 260).

71. A.N., AFIV 1910 dossier 3 pièces 36 et 38 à 42. On voit par ces documents que c'est par erreur que le *Dictionnaire* le mentionne comme marié au moment du Concordat.

sacerdoce : « je rentrai, dit-il, plein d'honneur dans la classe de simple citoyen. Je devins époux. L'étude des beaux siècles du chrystianisme autorisait ma conduite. La discipline des derniers âges m'imposait des devoirs. Je viens les remplir, Monsieur le Cardinal, et vous supplier de me rendre à la vie séculière et laïque, en légitimant le plus honnête des mariages, aux yeux de la religion, comme il l'est devant nos lois »⁷². Avec cette référence à la primitive Eglise, nous retrouvons là une idée chère à l'ecclésiologie constitutionnelle.

- Claverie écrit le 27 septembre 1815 de Périgueux au ministre des Finances pour essayer de récupérer sa pension : « A l'époque de la fixation des pensions ecclésiastiques je fus porté en qualité de membre non prêtre du Corps enseignant des Doctrinaires pour une pension de 300 francs, et réduit ensuite à 120 francs par l'effet du tiers-consolidé... Après la suppression de l'Ecole Centrale de Périgueux où j'étais professeur, je fus obligé, à cause de ma santé... à gagner le pays des Pyrénées pour y trouver les remèdes des eaux minérales, et ensemble de mon air natal... quand je fus à même de partir, je me trouvai tout à coup tombé sur le théâtre de la guerre... je me suis vu successivement retardé jusqu'à l'arrivée de ces jours de paix où rendu dans cette cité je réclame.. la jouissance d'une pension qui bien légère en soit devient précieuse pour l'âge de l'inaction... signé : Claverie ex-Doctrinaire, domicilié à Périgueux, chez M. Basbayon »⁷³.

22. Dominicains de Périgueux

En 1768, ce couvent de la province d'Occitanie était composé de huit religieux et avait 2 770 livres de revenus. Il devait être maintenu.

Au moment de la Révolution, il comprenait sept religieux.

Liste : (582) Descourades Jean-Aubin ; (632) Dubroca Gabriel ; (1165) Lasageas François, prieur ; (1353) Mazeau Antoine ; (1389) Moine Silain ; (1404) Montanas Jean-Dominique ; (1405) Montanas Jean-Thomas, provincial.



72 A.N., AFIV 1911 dossier 2 pièce 166
73 A.D. Dordogne, Manuscrit n° 67.

Statistiques

- Origine : On ignore le lieu de naissance de trois religieux. Pour les quatre autres, trois sont natifs de Dordogne et un des Landes.

- Moyenne d'âge : 48, 57 ans.

- Intentions : on ne connaît pas leurs intentions en 1790. Et leur pétition du 12 février 1791 demandant que leur maison soit conservée pour la réunion des religieux de leur Ordre, laisse-t-elle entendre qu'à cette époque encore, ils espéraient rester dans leur couvent ?

- Attitudes révolutionnaires : tous ont prêté les serments demandés. Et pour ceux que nous connaissons, au moins trois participent à l'Eglise constitutionnelle.

Un, cependant, va se rétracter en 1795, ce qui lui vaudra un exil en Espagne.

Un autre, assermenté, a néanmoins été reclus. La dénonciation pour registres clandestins est très rare en Dordogne.

- Au Concordat : sur les cinq vivants et connus à cette époque, tous prennent du service dans l'Eglise concordataire, dont quatre en Dordogne.

Notes complémentaires

- Le 22 avril 1790, le couvent fait un don patriotique de 72 livres ⁷⁴.

- Le 26 août 1790, le district de Périgueux « *fait observer à MM. du département que les religieux dominicains étaient nécessaires à la ville de Périgueux pour l'instruction de la jeunesse* » ⁷⁵.

- Le 12 janvier 1791, les Dominicains de Périgueux demandent au département de conserver leur maison pour la réunion des religieux de leur ordre. La réponse est un renvoi au district de Périgueux, qui déclare que les Jacobins sont nécessaires à la ville ⁷⁶. Mais, évidemment, il n'y aura encore pas de suite à ces déclarations administratives.

- Le 8 mars 1790, dans une lettre adressée au comité ecclésiastique, Jean-Thomas Montanas signe « *provincial de la province d'Occitanie* » ⁷⁷.

- Descourades, devant la municipalité de Saint-Pardoux-de-Mareuil, déclare le 6 nivôse an III (26 décembre 1794) qu'il est prêtre constitutionnel et le 6 fructidor an III (23 août 1795) fait sa rétractation.

- Dubroca est aussi pris à partie dans le pamphlet contre les Doctrinaires déjà cité : « *Disons un mot et ce sera encore trop du père Dubroqua, qui, s'il était très révérend, ferait tout ce qu'il pourrait pour ne l'être plus, prononça vendredi matin, dans l'église et d'accord avec le curé de St-Sylain, un*

74. B.M. de Périgueux, Coll. Lapeyre, 48 LR I 6 (n°335).

75. 8 L 10 n° 12.

76. 1 L 184 p. 40 (n° 302) et 8 L 10 (n° 12).

77. A.N., DXIX 11 d. 161 (pièce 18).

discours qui, disent nos gens de lettres, arracha aux assistans des larmes et des gémissemens, il est vrai mais de pitié et de compassion tellement il était dépourvu de sens et de raison. Nous l'avons cru sans peine lorsqu'on nous a dit qu'aux thèses maigres de simple logique qu'il s'essaya de faire soutenir les années passées, il y avait de quoi lever les épaules, mais si haut, que la tête ne put plus se voir. C'est cet individu qui n'y voit pas plus loin que son nez, que les amis de la constitution veulent mettre à la place du pauvre vieux Ducluzeau supérieur du petit séminaire. Ils ont raison, il n'est plus à la mode. il n'est ni faquin, ni petit maître, ni galant... Nous nous empressons de devancer les rédacteurs du Journal de Dordogne, leur zèle est si grand, que le plus souvent, ils publient même ce qui n'est pas vrai »⁷⁸.

Le *Journal patriotique* cite aussi : « *M. Dubroca, professeur de philosophie... répondit à ce discours (celui fait par Dubut, un élève des doctrinaires) en traçant à ces jeunes gens tout ce qu'ils devaient faire pour rendre leur patriotisme utile et pour atteindre aux vertus qui ont distingué les plus grands hommes de l'Antiquité* »⁷⁹.

- Les Lasageas sont des hauts bourgeois, sieur de Combemoreaux, dont la maison à Anliac est encore habitée par un de leurs descendants. Voici un bref tableau généalogique de cette famille :

François de Lasageas x Jeanne de Brouilhet du Raisse de la Roissière

dont

François de Lasageas x 25 avril 1718 Antoinette Bugeaud dlle de la Rébeyrolie

dont

1. François de Lasageas, sieur de Bosredon, prêtre (titre clérical 8 novembre 1758), curé de Grand-Castang (+ 27 ventôse an VII (17 mars 1799))⁸⁰

2. Jean-Baptiste de Lasageas (° 5 février 1720) x Elisabeth Desvignes

dont

. François de Lasageas x Marie Gaultier

. J.-B. de Lasageas de Lamothe (° 14 septembre 1761), prêtre (titre clérical 5 novembre 1787)

3. François de Lasageas, dit Lamothe, notre dominicain de Périgueux

4. Jean de Lasageas, dit Lacroze, autre dominicain du couvent de Rieux (Haute-Garonne)⁸¹.

78. 35 L 5.

79. *Journal Patriotique de la Dordogne* n° 9, p. 19.

80. *Dico*, 230.

81. *Dico*, 1166.

A Bayonne, au noviciat, François Lasageas-Lamothe « *lequel se prépare à faire sa profession de foi de l'ordre des jacobins* » fait un testament et choisit comme héritier universel son frère aîné, Jean-Baptiste. Il referra un autre testament, le 18 avril 1820, étant desservant de Clermont-d'Excideuil ⁸².

Le 4 avril 1793 étant à Quinsac, il reçoit un certificat de résidence de la municipalité, comme résidant « *depuis trois mois ou environ à Quinsac* » ⁸³.

23. Récollets de Périgueux

Ce couvent de la province de Guyenne ou de l'Immaculée Conception comptait en 1768 douze religieux et ne devait pas être supprimé.

Au moment de la Révolution, on dénombre onze religieux, prêtres et frères. La remarque du cahier de Blis-et-Born, qui parle de quatre religieux dans ce couvent des Récollets de Périgueux, n'est donc pas très juste.

Liste : (2) Abrieux Eymeric ; (49) Audigée Guillaume ; (69) Baillet Louis ; (377) Chaminade Blaise ; (421) Chavalier François ; (458) Coste Jean ; (478) Croizant Guy ; (748) Falguyrat Pierre ; (913) Grellety Pierre ; (1067) Lafaye Joseph ; (1094) Lagrèze Gabriel.

Statistiques

- Origine : très forte proportion de Périgourdins, neuf sur onze, plus un du département limitrophe de la Gironde. Un seul n'est pas de la région.

- Moyenne d'âge : 52, 27 ans.

- Intentions : on les ignore pour le début de 1790. Et lors de l'inventaire du 18 décembre 1790, seuls six religieux sont encore dans le couvent, mais sans que soit mentionnée leur intention.

- Attitudes révolutionnaires : la majorité semble avoir prêté les serments demandés aux religieux (huit sur onze). Parmi les trois réfractaires, si l'un est incertain, les deux autres le seront plus nettement, ce qui leur vaudra, pour l'un l'exil, et pour l'autre la terrible déportation à Rochefort, où il mourra avant même d'avoir mis les pieds sur les pontons.

- Au Concordat, la majorité des neuf Périgourdins va rester en Dordogne, la plupart avec le statut de retraité. Un seul exercera un vicariat le reste de sa vie.

82. Archives privées.

83. Registre délibérations de Quinsac.

Notes complémentaires

- Dans la longue lettre que Chaminade adresse au cardinal Caprara, le 30 avril 1807, il écrit : « ... je touche au terme de ma soixante et unième année... je puis tout à coup tomber dans l'état d'une infirmité absolue... 23 pistoles que je reçois du gouvernement seraient-elles capables de m'entretenir... ?... j'ai pensé que maintenant que je suis à même de pouvoir faire quelques réserves sur mes casuels et ma pension, il serait prudent... de ramasser ces réserves jusqu'au point que les mettant à rentes constituées ou à fond perdu, elles puissent me produire un quantum suffisant, c'est-à-dire six ou sept cent livres... pour passer une vieillesse infirme. J'ai pensé encore, car je ne veux oublier les pauvres, que ce fond m'étant assuré, je n'en prélèverais que le nécessaire... et que je donnerai le reste aux bonnes œuvres... ». Parmi bien d'autres demandes, il formule aussi celles-ci : « ... ce serait qu'au cas que mon Evêque trouva à propos de me tirer de mon état de vicaire pour me faire passer à l'état inamovible de desservant ou de curé, je pusse m'y prêter sans intéresser ma conscience... Je voudrais bien savoir si nous aurons bientôt la liturgie et les bréviaires nouveaux annoncés par le concordat... »⁸⁴.

24. Minimes de Plagnac

Ce couvent de Plagnac est situé sur la commune de Saint-Martin-de-Gurçon (ou de Carsac-de-Villefranche). Il fait partie de la province d'Aquitaine et en 1768 il comptait six religieux et 668 livres de revenus. Il devait être conservé.

Au moment de la Révolution, ces religieux mendiants n'étaient plus que deux dans ce couvent.

Liste : (354) Cazaubon Roch, syndic ; (371) Chaissac Pierre.

Statistiques

- Origine : ils sont tous deux de la région Midi-Pyrénées.
- Moyenne d'âge : 59 ans.
- Intentions : sans doute tous les deux désiraient rester dans leur couvent.
- Attitudes révolutionnaires : au moins un sûrement assermenté, même s'il n'a pas prêté le serment constitutionnel, n'ayant pas pris de poste officiellement dans l'Eglise constitutionnelle.

- Au Concordat : un retraité en Dordogne, l'autre a pu être nommé desservant en Haute-Garonne.

84. A.N., AF IV 1918 d. 5 p. 64.

Notes complémentaires

- Le 26 avril 1790, Cazaubon adresse une longue déclaration au « *district de Monpon* » (sic) qui en envoie la copie au comité ecclésiastique. Ce religieux y déclare qu'il veut « *vivre et mourir en son ordre* », mais à condition de pouvoir rester dans son couvent et surtout de ne pas tomber sous la juridiction épiscopale. Si tel devait être le cas, il se considérerait dégagé de tout engagement monastique. Cette déclaration montre toute l'incertitude quant à son avenir dans laquelle ce religieux est plongé, en ce début de 1790⁸⁵.

25. Cordeliers de Sarlat

De la province d'Aquitaine, ce couvent renferme, en 1768, huit religieux et possède 903 livres de revenus. La commission préconise son maintien.

En 1790, les listes tant de la municipalité que du comité ecclésiastique mentionnent six religieux⁸⁶.

Liste : (344) Castanet Bernard ; (370) Chabrier Louis ; (461) Couderc Pierre ; (742) Fabre Jean ; (1720) Teillac Pierre ; (1789) Veyssière Sicaire, gardien.

Statistiques

- Origine : quatre de la Dordogne et les deux autres de départements dont nous trouvons souvent des représentants en Dordogne (auvergnat et corrézien).

- Moyenne d'âge : 33, 50 ans.

- Intentions : unanimes pour sortir de leur couvent.

- Attitudes révolutionnaires : il semble bien que tous ont prêté tous les serments qui leur ont été demandés. Et tous ceux qui étaient prêtres ont participé à l'Eglise constitutionnelle. Peut-être même un frère a-t-il été ordonné dans le schisme.

- Au Concordat : les deux prêtres restés en Dordogne reprendront du ministère dans l'Eglise concordataire de Dordogne et un troisième, marié, les rejoindra après son veuvage, mais en Charente, par volonté de l'évêque.

Notes complémentaires

- Le novice Castanet, avant de sortir, va s'efforcer de récupérer les « *150 livres qu'il a déjà versés pour son noviciat* »⁸⁷.

85. A.N., D XIX 13 d. 190 p. 2.

86. A.N., DXIX 11 d. 160 et 13 d. 189. A.M. Sarlat, D 1 (7 juin 1790).

87. A.M. Sarlat D1 (7 juin 1790) et A.D., 10 L 3 (150) 18 janvier 1791, 29 (684) 22 juillet 1791 et 1 L 158 (66) 9 septembre 1791.

26. Récollets de Sarlat

En 1768, ce couvent comptait treize religieux et la commission demandait son maintien. A la Révolution, on dénombra douze religieux.

Liste : (15) Amadiou Jean ; (41) Aubignac Simon ; (56) Auzouy Fabien ; (99) Barthe L.-Jean ; (174) Blanc Saturnin-Jean ; (251) Boulot Hugues ; (261) Bourdy Pierre-Jean ; (572) Desage Barthélémy, gardien : (1173) Lasfarguette Denis ; (1287) Malbec Antoine ; (1288) Malbec Jean ; (1530) Pradel Daniel ; (1823) Voisin Pierre.

Statistiques

- Origine : sur les treize, quatre (le plus grand nombre) sont de la Dordogne, trois de la Corrèze et trois du Lot, deux départements limitrophes de la Dordogne, et trois de départements plus éloignés. Donc recrutement très régional.

- Moyenne d'âge : 38, 84 ans.

- Intentions : sur neuf dont nous connaissons les déclarations d'intention, faites les 6 et 12 juin 1790, un seul exprime son désir de rester dans son couvent ⁸⁸.

- Attitudes révolutionnaires : pour les serments, seulement deux réfractaires de la première heure qui, cependant, n'ont connu d'autre persécution que la réclusion. Tous les autres ont prêté les serments, du moins celui de la Liberté-Égalité. Un seul a non seulement pris un ministère officiel dans l'Église constitutionnelle, mais a été sans doute ordonné dans le schisme (par Pontard ?). Un, peut-être deux, se sont même rétractés relativement tôt.

- Au Concordat : parmi les six religieux prêtres dont nous connaissons alors la situation, tous ont pris un ministère paroissial.

Notes complémentaires

- Le 18 janvier 1791, les Récollets de Sarlat adressent une pétition au département demandant des secours pour subsister. De plus, Amadiou prétend être vicaire de Vitrac, ce que réfuse le curé de cette paroisse qui veut un prêtre de son choix. L'administration départementale renvoie le tout à celle du district de Sarlat ⁸⁹.

- Le 5 août 1791, le directoire du département propose de choisir la maison des Récollets de Sarlat de préférence à celle de Vauclaire, comme maison de réunion pour tous les religieux du département ⁹⁰.

88. A.M. Sarlat, Délibérations, registre n° 1, pages 292, 298.

89. 1 L 184 p. 16 (123).

90. 1 L 157 (440).

27. Lazaristes du Séminaire de Sarlat

Ces prêtres de la Congrégation de la Mission, appelés aussi Lazaristes, tenaient le séminaire du diocèse de Sarlat. En 1778, Latapie, lors d'une de ses visites à Sarlat, décrit ainsi ce bâtiment : « *Le séminaire est un grand édifice régulier, placé à l'ouest, hors de la ville, qu'il domine entièrement. La terrasse en est très belle et plonge entièrement sur tout le vallon et les coteaux voisins* »⁹¹. Au moment de la Révolution, on peut y dénombrer alors trois lazaristes.

Liste : (95) Barraine Jean ; (225) Borie Elie, supérieur ; (1681) Simian J.-Pierre, syndic.

Statistiques

- Origine : un seulement de la Dordogne sur trois. Les deux autres sont d'un département limitrophe ou « fournisseur » de la Dordogne.
- Moyenne d'âge : 46, 66 ans.
- Intentions : comme pour les Doctrinaires de Périgueux, il ne semble pas qu'on ait demandé aux Lazaristes leur intention.
- Attitudes révolutionnaires : si on considère que le frère n'a pas été concerné par les serments, les deux prêtres sont nettement réfractaires. Et l'un d'eux au moins a subi la réclusion.
- Au Concordat, manifestement tous les trois semblent attachés à leur ancienne résidence, même si un seul peut prendre un ministère actif en Dordogne. Ce dernier, Simian, relèvera même le séminaire de Sarlat.

Notes complémentaires

- Le 13 novembre 1790, les « *prêtres de St-Lazare du séminaire de Sarlat* » envoient à l'Assemblée nationale un mémoire à propos de coupe de bois⁹².
- Le 1^{er} février 1791, les « *prêtres de la Congrégation de la Mission de Sarlat* » font au département une réclamation pour leurs revenus, et le 13 août 1791, ils demandent de pouvoir continuer à jouir de leur église qui a été fermée par la municipalité. Le département renvoie le tout au district de Sarlat⁹³.

28. Récollets de Thiviers

Ce couvent de la province de Guyenne de l'Immaculée Conception comptait, en 1768, cinq religieux. La commission demandait cependant de le conserver. Au moment de la Révolution, il n'y avait plus que trois religieux.

91. Archives historiques de la Gironde, tome 38 p. 425.

92. 1 L 155 (n° 95).

93. 1 L 184 p. 31 (230) et 185 p. 29 (181).

Liste : (172) Billard J.-François ; (1740) Thiou Philippe ; (1751) Trasforet Pierre, gardien.

Statistiques

- Origine : un seul de la Dordogne.
- Moyenne d'âge : 63 ans.
- Intentions : ignorées.
- Attitudes révolutionnaires : tous les trois sont assermentés et les deux prêtres ont pris du ministère dans l'Eglise constitutionnelle.
- Au Concordat, le seul Périgourdin continuera son ministère dans la même paroisse où il avait exercé pendant la Révolution.

Notes complémentaires

- Trasforet et Thiou ont fondé à Thiviers la Loge de *La Parfalte Harmonie*, dont ils sont évidemment des membres actifs jusqu'à la Révolution.

29. Chartreux de Vauclaire

Cette Chartreuse, située sur l'ancienne paroisse de Montignac (Montpon-Ménéstérol), faisait partie de la province d'Aquitaine. En 1768, elle comptait douze religieux et possédait 28 220 livres de revenus.



Au moment de la Révolution, la chartreuse avait un personnel de dix-neuf individus : treize religieux prêtres et un diacre, trois frères convers et deux frères donnés non prêtres (les convers faisant profession et les « donnés » non).

Liste : (94) Barjalle Germain ; (220) Bons Simon ; (222) Bordeneuve Michel ; (313) Bughon Amable ; (329) Canet Martial ; (331) Capel Pierre ; (352) Cayrade Hilarion, prieur ; (435) Clapperon André ; (515) David André ; (835) Garren Philippe ; (848) Gauzi Hugues ; (857) Georges Prothais ; (874) Gillet J.-B. ; (1111) Lamie François ; (1342) Maurand David ; (1407) Montaubricq Benoît, syndic ; (1424) Moze Etienne ; (1533) Presas Bruno ; (1787) Veyrac Bruno.

Statistiques

- Origine : sur dix-huit connus, trois seulement de la Dordogne, puis un groupe de six du Centre (trois du Puy-de-Dôme, un de Haute-Loire, un de

l'Allier, un de l'Indre), un autre groupe de six du Midi-Pyrénées (deux de Haute-Garonne, deux de l'Aveyron, un du Tarn, un des Hautes-Pyrénées) et enfin un groupe de trois de départements limitrophes de la Dordogne (un du Lot, un du Lot-et-Garonne, un de Gironde).

- Moyenne d'âge : 41, 68 ans.

- Intentions : un seul religieux prêtre déclare vouloir sortir de la Chartreuse et les deux frères qui le suivent dans cette voie sont les deux frères donnés.

Les seize autres, religieux et frères convers, veulent rester.

Mais quand ils sont obligés de quitter l'abbaye, onze étrangers à la Dordogne reviennent dans leur département de naissance. Seuls quatre décident de rester en Dordogne avec, évidemment, les trois originaires du Périgord.

- Attitudes révolutionnaires : sur les dix-huit susceptibles de prêter les serments, trois peuvent être considérés comme réfractaires (deux de la première heure et un rétracté en 1794). Tous les trois vont subir la persécution : deux déportés à Bordeaux et un à Rochefort.

Pour neuf autres, on ne sait pas d'une façon certaine quelle a été leur attitude face aux serments, mais le fait que tous quittent la Dordogne au moment même où ils devaient prêter le serment Liberté-Egalité, laisse supposer qu'ils n'ont pas prêté serment.

Par contre les six derniers ont prêté serment, mais parmi eux les trois frères convers, dont l'un du reste va se rétracter après la Terreur.

Aucun frère n'a été ordonné dans le schisme. Et aucun religieux n'a eu une nomination officielle dans l'Eglise constitutionnelle.

- Au Concordat, quatre seulement sont encore en Dordogne : trois frères, non prêtres, et un seul religieux prêtre qui n'a pu exercer longtemps dans l'Eglise concordataire, puisqu'il meurt en 1803.

Notes complémentaires

- Dès le 7 février 1790, les Chartreux sont dénoncés à l'Assemblée nationale de vendre précipitamment leur mobilier et leurs bois. Et le 27 septembre 1790, un mémoire est adressé au département dans le même sens ; il est renouvelé le 19 octobre 1790. Enfin le 27 décembre 1790, a lieu la mise sous scellés sur les biens de Vauclaire. Treize religieux signent cet acte avec les autorités⁹⁴.

- Le 1^{er} février 1791, les Chartreux demandent que leur maison soit conservée pour la réunion des religieux de leur ordre dont, en particulier, ceux de Bordeaux. Le 31 mars 1792, la même demande sera faite au département, en précisant qu'aux treize religieux restant à Vauclaire, se

94.

A.N., D XIX 23 dossier 372 f° 6. A.D. Dordogne Q 800 (pièces 0, 1, 3 et 6).

joindront neuf chartreux de Bordeaux qui ont choisi Vauclaire comme maison commune ⁹⁵.

- Le 24 mars 1791, Barjalle réclame son mobilier et déclare être déjà dans le monde depuis juillet 1790 et fixer son domicile à Toulouse, où il veut toucher sa pension, ce qui lui est accordé (d'où pas de mention de pension pour lui en Dordogne) ⁹⁶.

- Bughon n'était que diacre en 1790. Il sera ordonné prêtre le 3 juillet 1796, après sa libération survenue à Port-des-Barques le 12 avril 1795. Pendant le reste de la Révolution, il exerça le culte, sujet à la déportation, mais ne fut plus arrêté ⁹⁷.

- Le 29 germinal an II (18 avril 1794), Capel est écroué à Périgueux, comme rétracté, sur dénonciation du citoyen Lamarque de Montpon.

Le 28 floréal an III (17 mai 1795), les officiers municipaux de Rabastens du Tarn envoient cette lettre à leurs collègues de Rochefort : « *Nous désirerions connaître quel a été le sort de Pierre Capelle... lequel après avoir resté très longtemps en arrestation à Périgueux, où il fut néanmoins acquitté, fut cependant transféré dans votre commune. Cet individu est natif de notre commune où il a sa famille. L'époque de sa translation est d'environ quinze mois. Vous nous obligeré* » ⁹⁸.

- Georges est aux armées depuis le 15 mai 1792, en qualité de fourrier de la 1^{re} compagnie du 1^{er} escadron du 21^e régiment de cavalerie (note dans les états de pensions, ans IX-X) ⁹⁹.

- Gillet, le 3 avril 1795, étant sur le *Jeanty*, rédigea l'*Acte d'Association de Prières* pour les détenus du *Jeanty*, *Dunkerque* et du *Républicain*, dont voici quelques lignes : « *Les prêtres... déportés à bord des vaisseaux... désirant resserrer de plus en plus les doux liens de l'amitié et de la charité chrétienne qu'une même Foi et la même captivité ont formés entre eux... sont convenus, pour le présent et pour l'avenir... Chacun d'eux célébrera tous les ans deux messes... pour remercier Dieu de toutes les grâces dont il n'a cessé de les combler...* » ¹⁰⁰.

Le 24 mai 1791, il avait demandé au district de Mussidan l'autorisation d'emporter ses livres ¹⁰¹.

- Lamie, en 1802, il adhère au Concordat alors qu'il habite à La Capelle-Bonance (Aveyron) ¹⁰².

95. 1 L 184 p. 30 (224) et 185 p. 84 (431).

96. 6 L 7 (52).

97. A.D. Puy-de-Dôme, 6 F 27 et 171 (Fichier Adam), cahier 2 p. 93.

98. 34 L 1 n° 286. Bibl. munic. Rochefort, EMI 67 lettre 207.

99. A.D. Puy-de-Dôme, 1 V 54.

100. A.D. Puy-de-Dôme, 6 F 57 et 171 (Fichier Adam). Manseau (abbé), *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente Inférieure*, Desclée, 1886, p. 388-389.

101. 1 L 184 p. 97 (740).

102. Arch. dioc. Rodez.

- L'histoire des malles de Maurand commence le 8 septembre 1792 avec la dénonciation par le batelier qui « a pris ses cinq caisses à Bergerac pour les transporter à Castelnaud et de là les faire passer à M. Maurand, au village de La Faye, paroisse de Castelnaud »¹⁰³.

- Les 24 mai 1791 et 28 août 1792, Veyrac adressera deux pétitions au département pour pouvoir conserver et emporter ses outils de menuisier¹⁰⁴.

30. Prieuré de Saint-Cyprien

Ce prieuré d'Augustins réformés de Chancelade possédait, en 1768, douze religieux et 5 989 livres de revenus. La commission demandait de ne pas le supprimer.

Au moment de la Révolution, onze chanceladais pourraient être rattachés à ce prieuré, mais sur ce nombre cinq sont dans le ministère paroissial et, à ce titre, ont déjà été comptés parmi « *les derniers curés d'Ancien Régime du Périgord* »¹⁰⁵. C'est pourquoi on ne retiendra que les six autres qui, au début de la Révolution, résidaient habituellement dans ce prieuré, même s'ils secondaient parfois leurs confrères, curés de paroisses voisines (Castels, Saint-Cyprien, Meyrals).

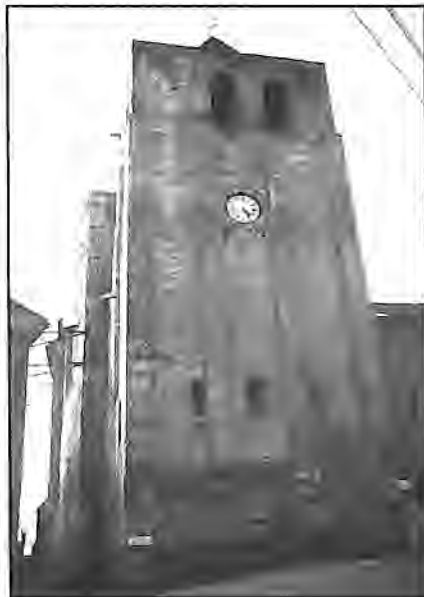
Liste : (228) Bos Claude ; (800) Foucaud J.-B. ; (1532) Pradines Joseph ; (1537) Prunis Joseph, prieur ; (1612) Roche-Brune Junien ; (1678) Sicard Jean.

Statistiques

- Origine : sur cinq connus, trois sont de la Dordogne, les deux autres de la région (Lot et Haute-Vienne).

- Moyenne d'âge : 47, 50 ans.

- Intentions : ignorées.



103. A.M. Bergerac, BY 21.

104. 1 L 184 p. 97 (741) et 185 p. 102 (544).

105. Tel est le titre d'un article paru dans *Le Périgord Révolutionnaire*, supplément au B SHAP, 1989, pages 161 à 217.

- Attitudes révolutionnaires : sur les cinq connus, deux sont réfractaires de la première heure. Ils vont subir la réclusion, peut-être l'exil et surtout la déportation pendant laquelle l'un des deux va succomber.

Un fait office de vicaire, mais sans avoir sans doute prêté de serment, d'où sa réclusion pendant laquelle il mourra.

Les deux autres sont assermentés et ont participé au culte constitutionnel, et l'un d'eux, le prieur, va même choisir définitivement la vie laïque, sans cependant se marier.

- Au Concordat, sur les trois connus et en vie, deux reprennent du service dans l'Église concordataire de leur département respectif, alors que Prunis poursuit un temps une carrière administrative. Ce dernier ne reprendra jamais de ministère ecclésiastique.

Notes complémentaires

- Le 4 février 1790, une pétition de la municipalité de Saint-Cyprien, signée entre autres par « *Prunis, maire, et Guary, curé* », est envoyée à l'Assemblée nationale pour demander le maintien du prieuré, comportant, dit-on, sept chanoines réguliers ¹⁰⁶.

- Le 30 juillet 1792, Bos a fait son testament mystique, au Petit Faux, paroisse de Saint-Cyprien, sans doute chez Françoise Lanceplène, dont il fait son héritière universelle. Il laisse 500 livres pour messes à son intention et également 500 livres pour les pauvres de Castels ¹⁰⁷.

- Le 14 avril 1790, Prunis, maire de Saint-Cyprien, renouvelle personnellement la pétition à l'Assemblée nationale pour garder le prieuré royal de Saint-Cyprien, sinon il demande d'en faire un collège ¹⁰⁸.

31. Prieuré de Saint-Jean-de-Côle

La communauté de Saint-Jean-de-Côle était composée de chanoines réguliers de la Congrégation de France (province d'Aquitaine), appelés plus couramment Génovéfains, à cause de leur maison-mère Sainte-Geneviève de Paris.

En 1768, ce prieuré comptait quatre religieux et avait un revenu de 4 412 livres. La commission demandait alors son maintien.



106. AN, D XIX 49 pièce 87 (s/d 53 n° 8).
 107. 3 E 8888 Huard (Saint-Cyprien).
 108. A.N., D XIX 52 d. 100 p. 82-83.

Au moment de la Révolution, on a recensé six chanoines rattachés à ce prieuré – ou à ce chapitre – de Saint-Jean-de-Côle, mais tous les six exerçaient des fonctions de curé ou vicaire.

Liste : (65) Bagnon Jean-Ignace ; (196) Boisse Antoine ; (792) Froidefond François ; (896) Goujon de La Prairie Jean ; (910) Grateyrolle François ; (1199) Lavenaud Léonard.

Statistiques

- Origine : cinq originaires hors Dordogne, dont trois de la Haute-Vienne. Un seul de la Dordogne, de Saint-Jean-de-Côle (recrutement local : 1/6)

- Moyenne d'âge : 41, 66 ans.

- Intentions : les trois qui peuvent être considérés comme vivants en communauté (65, 896, 910) en 1790, déclarent tous vouloir sortir de la communauté, mais garder leur fonction dans le ministère paroissial.

- Les trois traitements de curés (196, 896, 1199) sont supérieurs au minimum (1 200 livres) ; ils ont été calculés sur les 14 dernières années de revenus de leur cure. Et la pension choisie pour l'un d'eux (65) est celle d'ex-religieux, supérieure à celle de curé résignant.

Les vicaires ont le traitement normal de tout vicaire : 700 livres.

- Attitudes révolutionnaires : quatre assermentés, dont un marié et un rétracté après la Terreur. Deux réfractaires qui vont en exil en Suisse et Italie.

- Au Concordat, le seul originaire de Dordogne (792) reprendra du ministère en Dordogne au Concordat.

Boussy de Lavenaud (1199) reprendra exceptionnellement du ministère après une carrière administrative conséquente : d'abord maire de Villars, puis conseiller général (an VIII) et enfin conseiller de la préfecture de la Dordogne (an IX).

Notes complémentaires

- Deux sont explicitement nommés comme faisant partie de la loge *La Parfaite Harmonie* de Thiviers.

- Plusieurs pétitions du prieur pour récupérer du mobilier vendu comme propriété du prieuré, au moins pour le service de la cure dont il demeure le curé ¹⁰⁹.

- Pétition de Grateyrolles pour garder l'*Encyclopédie* (éd. de Genève) ¹¹⁰.

Passages d'une lettre de Grateyrolle au cardinal Caprara, en 1803 : « déclare humblement que, soit en raison du respect dû à ses parents, soit... pour acquérir un état honorable, et sans refus de sa part a émis des vœux solennels à

109. 1 L 185 p. 1 (n° 6), 261 (n° 297) ; 4 L 10 (n° 104) ; Q 18 (n° 8).

110. 4 L 38 p. 42.

Paris au mois de novembre 1782... et fut bientôt promu prêtre à Orléans en 1786. fidèlement soumis à son statut, il lui demeura très attaché tant qu'il y persista. mais ensuite déstabilisé par la violence des troubles en France et trompé par les conseils de faux amis, pour éviter les maux très graves qu'il redoutait dans sa faiblesse, délaissant et l'état de prêtre et ses vœux, il contracta un mariage civil le 28 ou 29 mars 1794 avec Marie Lassat de Sainte-Marie, paroisse dite communément de Saint Barbant, alors du diocèse de Poitiers et maintenant de ce même diocèse de Limoges. Cette femme, laïque et libre, il l'a beaucoup aimé et l'aime encore maintenant. il n'en a eu cependant aucun enfant. mais il n'a pas le courage de l'abandonner... Il éprouve un vif repentir de tels écarts et de ce mariage frappé de nullité. Il désire vivement se tenir attaché à l'unité et à la vérité catholique... Il supplie d'être absous... afin qu'il puisse contracter avec ladite femme un mariage légitime... Ils s'engagent à ce que, mariés, ils mèneront à l'avenir une vie bien chrétienne et chaste ainsi qu'il convient à des époux catholiques... ». Et cette demande est appuyée par Mgr Du Bourg, évêque de Limoges : « M'interrogeant sur la quantité de maux qui doivent suivre... je pense qu'il sera utile que l'on donne aux religieux civilement mariés l'autorisation de se marier religieusement. Aussi je souhaite très vivement que le dit François Grateyrolle obtienne l'autorisation de prendre la dite Marie Lassat de Sainte-Marie comme épouse. Limoges 26 avril 1803 »¹¹¹.

Le même Grateyrolle écrit vers l'an VII, de Bellac, à Gay-Vernon, député de la Haute-Vienne aux Cinq-Cents, pour qu'il intervienne en faveur de sa femme, parente d'immigrés¹¹².

A cause de leurs fonctions paroissiales, ces six prêtres ont déjà été pris en compte dans les études sur les derniers curés et vicaires d'Ancien Régime du Périgord. Ils ne seront donc pas inclus dans la synthèse finale de cet article.

VI. Synthèse

Ordres et maisons

Sans doute, tous ces ordres ne relèvent pas du statut de religieux au sens strict. Ainsi les Lazaristes et les Doctrinaires ne sont que des clercs séculiers sans vœux. Mais tous ont comme élément commun de mener une vie commune dans une maison précise. Tel est le seul critère retenu dans cette étude pour parler de religieux au sens très large.

111. A.N., AF IV 1892, 19° cahier p. 14 et 1904 dossier 5 pièces 38-39.

112. A.N., AF III 30 dossier 103.

Les 201 religieux se répartissent dans 13 ordres différents. Vu l'importance des effectifs, chacun d'eux peut être mis dans l'un des trois groupes suivants.

Les ordres les plus importants sont les Récollets, les Cordeliers et les Chanceladais. Les premiers, avec 6 maisons, totalisent 44 religieux ; les seconds, avec 6 maisons également, 36 religieux ; et les troisièmes, avec seulement deux maisons, comptent 31 religieux.

Viennent ensuite les ordres comptant de 10 à 20 religieux : les Chartreux, avec une maison de 19 religieux ; les Dominicains, avec trois maisons et 18 religieux ; les Cisterciens, avec quatre maisons et 16 religieux ; les Doctrinaires avec une maison de 12 religieux.

Enfin, ceux qui se contentent d'une petite dizaine d'individus : les Bénédictins avec une maison de 9 religieux ; les Augustins avec deux maisons et 5 religieux en tout ; les Carmes et les Lazaristes avec chacun une maison et trois religieux ; les Minimes avec une maison de deux religieux et enfin le seul Gramontain de Badeix.

Les maisons, elles aussi, sont très différentes. En général leur effectif est assez restreint. Si on fait la moyenne, on arrive à peine à 6,5 religieux par maison. Mais, en réalité, la majorité des maisons n'atteignent pas ce chiffre. Pour une seule, Chancelade, qui dépasse la vingtaine (25 exactement) de religieux, 5 seulement se situent entre 10 et 20 religieux : Vauclaire (19 religieux) ; les Récollets de Sarlat (13), de Périgueux (11) et de Monpazier (10) ; les Doctrinaires de Périgueux (12). Les 25 autres maisons n'ont que de 1 à 9 religieux, pour un total de 111 religieux, ce qui donne une moyenne de même pas 4,5 religieux pour ces maisons.

Statut

Sur cette question du statut des religieux, sans tenir compte des diverses fonctions (gardien, prieur, syndic...), on peut classer les 201 religieux en trois catégories.

D'abord un petit groupe de formation, appelé ainsi, car il comprend des étudiants, des novices et des religieux n'ayant reçu que l'un ou l'autre des deux premiers ordres majeurs. Ce groupe ne compte que 13 religieux :

- 2 sous-diacres et 2 diacres à Chancelade, plus un diacre à Vauclaire,
- 3 novices : 1 à Chancelade, 1 chez les Cordeliers de Sarlat et 1 chez les Récollets de la même ville,
- 4 étudiants chez les Récollets de Monpazier et un autre chez ceux de Sarlat.

Il faut souligner le peu d'importance de ce groupe qui devait en principe assurer l'avenir de ces maisons religieuses. Seules 5 maisons sur 31 possèdent quelques individus de ce groupe. Le couvent des Récollets de

Monpazier est le plus exceptionnel avec ses 4 étudiants, sur un effectif total de 10.

Ces 13 religieux étant désormais sortis des comptes, il reste 188 religieux à répartir.

Les frères, au nombre de 42, font les 22,34 % des effectifs des couvents¹¹³. Mais toutes les maisons n'en possèdent pas ; c'est le cas pour 12 d'entre elles. Évidemment pour celles qui n'ont qu'un ou deux membres (Boschaud, Badeix, Plagnac), mais aussi certaines d'importance comme les Bénédictins de Brantôme, les Cisterciens de Cadouin ou les Cordeliers de Périgueux. Il est à remarquer qu'en plus des Bénédictins, aucune des 4 maisons de Cisterciens n'a de frères. Par contre une maison, et une seule, dont le seul membre est un frère, est celle des Récollets de Limeuil.

Quant aux 17 autres maisons ayant des frères à leur service, la proportion de ces derniers par rapport au reste de l'effectif varie de 12 à 40 %. Une seule maison donne une supériorité numérique exceptionnelle aux frères, avec 83 %. Il s'agit des Doctrinaires de Périgueux, parmi lesquels il y a 10 frères pour 2 prêtres. Cela tient manifestement à la nature de cet institut d'enseignants, pour lequel l'accession au sacerdoce est loin d'être une priorité, et également et sans doute à la moyenne d'âge très basse de la plupart de ces doctrinaires.

Enfin, la catégorie la plus importante, celle des prêtres, au nombre de 146 individus. A part chez les Doctrinaires, ils sont nettement prioritaires dans toutes les maisons comptant également des frères, en proportions inverses de celles données ci-dessus pour ces derniers. Évidemment ce sont toujours eux, les prêtres, qui assurent pratiquement toutes les fonctions d'autorité ou d'administration dans les couvents (gardien ou syndic). Selon les ordres, ils peuvent être désignés sous des appellations diverses : pères, révérends, ou simplement religieux sans autre précision.

Lieux de naissance

Sur les 201 religieux, on connaît le lieu de naissance de 176 d'entre eux. Cette proportion (87,56 %) permet de se faire une idée assez précise de la région d'où viennent les religieux. Malgré un anachronisme flagrant, nous rattacherons ces lieux de naissance aux départements français actuels, afin de donner une vision plus claire de leur répartition sur l'ensemble de la France. Ce sont en effet 30 départements qui sont concernés.

113. Nous prenons ce terme de frère dans son sens le plus large ; il désigne aussi bien les frères convers, laïcs ou donnés.

Si l'on partage le pays en quatre grandes parties par une ligne La Rochelle-Gex et par une autre, Calais-Perpignan, on obtient les implantations suivantes. On ne trouve que 9 religieux originaires de toute la moitié nord de la France. Quant aux 167 qui viennent de la partie sud, il est à noter que sur ce dernier chiffre, 156 se situent dans le grand quart Sud-Ouest. C'est donc principalement un recrutement régional pour la plupart des maisons.

Dans cette région du Sud-Ouest, il faut d'abord faire une place à part au département de la Dordogne avec 66 religieux (37,50 % de la totalité des religieux connus). Cette forte proportion tient normalement à l'implantation des maisons dans cette province du Périgord, qui correspond pratiquement au département de la Dordogne. Parmi eux, les chanceladais (Chancelade et Saint-Cyprien) comptent 13 religieux périgourds, les récollets et les cordeliers de Périgueux, respectivement 9 et 5 ; les bénédictins de Brantôme, 4 ; les récollets et cordeliers de Sarlat, 4 chacun, et les cordeliers de Montignac et Nontron, 3 chacun. Telles sont les maisons les plus fournies en religieux originaires de Dordogne.

Après ce département, nous remarquons un groupe de départements limitrophes qui fournissent ensuite le plus de religieux : le Lot avec 19 religieux, la Haute-Vienne avec 14, la Corrèze avec 10, la Gironde avec 8, le Lot-et-Garonne et la Charente avec 5 religieux chacun.

Trois autres départements plus éloignés apportent ainsi leur contribution : le Puy-de-Dôme avec 7 religieux, la Haute-Garonne avec 6 et l'Aveyron avec 5. Le premier et le dernier de ces trois départements sont des « fournisseurs » habituels du clergé périgourdin.

A part ces 10 départements qui viennent d'être cités, les 20 autres ne sont représentés que par 1, 2 ou 3 religieux. Inutile d'en donner le décompte, même si on est parfois surpris de trouver deux religieux de l'Aisne ou un des Ardennes. Remarquons qu'il n'y a aucun religieux originaire de la région parisienne.

Une maison, enfin, paraît avoir eu un recrutement géographique spécifique. Il s'agit des Doctrinaires de Périgueux : la moitié d'entre eux au moins viennent de départements du midi pyrénéen (Ariège, Aude, Gers, Haute-Garonne, Hérault), ce qui correspond manifestement au territoire de recrutement de ces Doctrinaires de la province de Toulouse.

Age

On connaît l'âge en 1789 de 192 religieux, donc plus de 95,5 % de la totalité, et la moyenne d'âge est, toujours en 1789, de 44,61 ans. Le plus jeune religieux est un frère de 17 ans, doctrinaire de Périgueux, et le plus vieux est un chanceladais de Saint-Cyprien qui, après avoir laissé un ministère paroissial, vit alors au prieuré, âgé de 87 ans. Voici comment ces religieux se répartissent par tranches d'âge :

Tranches d'âge	Nombre
de 10-19 ans	2
de 20-29 ans	48
de 30-39 ans	36
de 40-49 ans	26
de 50-59 ans	40
de 60-69 ans	28
de 70-79 ans	10
+80 ans	1
TOTAL	192

La tranche la plus nombreuse est celle des 20-29 ans, ce qui implique un corps de religieux relativement jeune.

Si on prend seulement en compte les 42 frères des différentes maisons, on obtient une moyenne d'âge de 41,70 ans, alors que les 146 prêtres accusent une moyenne d'âge de 47,15 ans.

On peut aussi regarder les différents ordres et maisons, du moins ceux qui ont un effectif supérieur à quelques unités.

L'ordre le plus « jeune » est celui des doctrinaires, avec 29 ans de moyenne. C'est aussi leur maison de Périgueux qui est la plus « jeune » de toutes. Viennent ensuite les chanceladais avec 35,5 ans de moyenne, puis les chartreux avec 41,6 ans, les bénédictins avec 45,66 ans, les récollets avec 45,77 ans, les cisterciens avec 48,35 ans, les dominicains avec 50 ans, les cordeliers avec 50,47 ans. Ceux qui ont la moyenne la plus haute sont les augustins avec 51,60 ans, et c'est leur maison de Périgueux qui est la plus « vieille » de toutes avec 64,66 ans de moyenne d'âge.

Déclarations d'intention

D'après la loi du 30 mars 1790, chaque maison religieuse devait, devant sa municipalité, faire différentes déclarations : d'abord celle de l'inventaire de tous ses biens, ensuite l'état de son personnel religieux avec, pour celui-ci, la déclaration de son intention de rester ou de sortir de la conventualité, afin de donner le nombre maximum de religieux pouvant éventuellement loger dans ses murs.

Malheureusement, il n'a pas été possible de retrouver toutes ces déclarations d'intention de tous les religieux du Périgord. Diverses archives ont fourni les déclarations, en tout ou partie, des religieux de 19 maisons sur 30¹¹⁴.

114. Voici les sources utilisées pour ces 19 maisons, avec entre parenthèses la date de l'inventaire. DO Belvès : IV E 12 Registre du consulat p. 122 (17 juin 1790) ; CA, CO et DO

Quand on n'a pas trouvé les déclarations personnelles de certains religieux, on ne leur a prêté aucune intention, même si comme d'autres, ils ont quitté leur couvent dès 1790, même si certains indices permettaient de supposer quelle était leur intention.

Il est important de souligner la date à laquelle se sont faites ces déclarations. Car très rapidement, les religieux vont se rendre compte de l'impossibilité de continuer la conventualité, non seulement dans leur propre couvent, mais aussi dans ces fameuses « maisons communes » ou de « réunion », prévues par la loi du 8 octobre 1790, et dans lesquelles tous les ordres pouvaient être mélangés, selon les articles 12 et 18 de cette loi. Aussi, dès le début 1791, la « sortie », de gré ou de force, est pratiquement arrêtée.

Il est alors normal qu'ils envisagent de quitter le couvent et de réclamer leur pension. On pourrait croire qu'ils n'aspirent qu'à se libérer de la vie conventuelle comme d'un carcan mal accepté ou pire encore, qu'ils ne sont intéressés que par le montant de la pension promise. En réalité, c'est peut-être à regret (les premières déclarations semblent bien le confirmer) qu'ils sont obligés de prendre ce parti, et leur désir profond était, sans doute, pour un certain nombre d'entre eux, comme ils disent, « *de vivre et de mourir dans leur communauté* ». Aussi, les déclarations les plus précoces, alors qu'ils pouvaient peut-être encore espérer pouvoir continuer la vie commune dans leur couvent ou du moins avec des religieux de leur ordre, risquent-elles d'être les plus sincères et les plus révélatrices de leur véritable état d'esprit.

Dans les déclarations fournies par les 20 maisons que nous possédons, 15 se situent avant la fin juin 1790, ce sont elles les plus crédibles ; deux autres sont d'octobre 1790 et les trois dernières, du début de 1791.

Selon les ordres

En classant ces 20 maisons par ordres religieux, nous obtenons les pourcentages suivants de déclarations d'intention connues et voyons comment vont se répartir les 115 intentions connues : rester en conventualité, sortir, ne pas se prononcer.

Bergerac : A.M. Bergerac BY 21 (9 juin 1790) ; Cl Boschaud : Q 867 (12 juin 1790) ; BÉ Brantôme : Pradier (abbé), *Visite aux monuments de Brantôme et glanes dans son histoire*, 1898, Chez l'auteur, pages 138-141 (utilise A.M. Brantôme, comme l'auteur suivant) ; Farnier (abbé), *Autour de l'abbaye de Ligueux*, Lisle, 1931, tome II, p.157. (19 juin 1790) ; Cl Cadouin : Q 474 (26 juin 1790) ; CH Chancelade : Brugièrre (abbé H.), *Le livre d'or des diocèses de Périgieux et Sarlat ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*, Montreuil-sur-Mer, 1893, p. XXXIV (transcrit A.M. Chancelade) (23 juin 1790) ; AU Domme : IV E 43 Délibérations 1782-an II p. 103 (1^{er} octobre 1790) ; CO Excideuil : 1 L 155 (51) (5 octobre 1790) ; RÉ Limeuil : 11 L 285 (501) (20 juin 1790) ; RÉ Monpazier : Q 474 (10 janvier 1790) ; CO Montignac : Q 767 (21 juin 1790) ; AU Périgieux : Q 969 (2 février 1791) ; Cl Peyrouse : Q 867 (5 février 1791) ; CO Nontron : Q 867 (17 juin 1790) ; CO Sarlat : A.M. Sarlat Délibération n° 1 (6 juin 1790) ; RÉ Sarlat : A.M. Sarlat Délibérations n° 1 (12 juin 1790), AN D XIX 13 d. 189 (6) ; CX Vauclaire : Q 800 (27 mai 1790).

Trois ordres ne sont pas représentés dans ce tableau : ceux des Doctrinaires et des Lazaristes, qui tiennent des établissements d'enseignement à Périgueux et Sarlat et, à cause de cela, ne sont peut-être pas concernés par ces déclarations. Le troisième est celui des Gramontains, dont un seul religieux se trouve à Badeix et dont cet ordre est déjà en principe supprimé. Ce qui ramène le nombre des religieux concernés par ces déclarations à 185.

Ordres religieux	Total relig.	Intentions		Rester		Sortir		Ne se prononcent pas	
		En nbre	En %	En nbre	En %	En nbre	En %	En nbre	En %
Augustins	6	2	33,3	-	-	2	100	-	-
Bénédictins	9	7	77,7	5	71,4	2	28	-	-
Carmes	4	3	75	2	66,6	-	-	1	33,3
Chanceladais	31	20	64,5	11	55	6	30	3	15
Cisterciens	16	8	50	2	25	5	62,5	1	12,5
Cordeliers	36	26	72,2	9	34,6	17	65,3	-	-
Chartreux	19	19	100	16	84,2	3	15,7	-	-
Dominicains	18	7	38	2	28,5	5	71,4	-	-
Minimes	2	2	100	2	100	-	-	-	-
Récollets	44	19	43,1	12	63,1	6	31,5	1	5,2
Totaux	185	113	61	61	63,5	46	47,8	6	6,1

Ces 10 ordres sont représentés à plus de 60 %, proportion suffisante pour voir comment leurs religieux envisageaient l'avenir.

Trois ordres seulement donnent la majorité aux « sortants », dont un seul à 100 %, mais ce dernier (les Augustins) n'a pas beaucoup de sens avec deux religieux concernés. Par contre, les pourcentages des Dominicains et des Cordeliers sont plus significatifs.

Les sept autres possèdent aussi un 100 % (les minimes), sans grand intérêt non plus. Deux ordres, les Chartreux et les Bénédictins, sont nettement en faveur de se maintenir en conventualité, mais chacun d'eux n'a qu'une maison, ce qui a pu renforcer cette tendance majoritaire. Par contre les Récollets, avec plusieurs maisons, en opposition avec leurs frères Cordeliers, témoignent d'un bon attachement à leur vie conventuelle. Les Chanceladais réussissent à dépasser les 50 %, avec trois indécis.

Pour l'ensemble des ordres, ces indécis sont vraiment en trop petit nombre pour les prendre en compte.

Selon les maisons

Quant aux diverses maisons, comme on a déjà pu le voir, les intentions sont souvent partagées. Il faut cependant remarquer la belle unanimité pour sortir du couvent des Cordeliers d'Excideuil et de Sarlat, alors que ceux de Montignac tiennent à rester. Les Récollets de Monpazier sont également tous d'accord pour rester en conventualité et sans doute aussi ceux de Bergerac dont on n'a pas retrouvé les déclarations, mais qui, en mars 1791, pétitionnent encore pour garder la conventualité ¹¹⁵. Nous avons là manifestement un comportement collectif qui tient sans doute en partie à l'attitude du supérieur.

Selon le statut

Si maintenant on considère les divers statuts des religieux, nous trouvons la répartition suivante :

- Les « divers » (diacres, étudiants, novices, sous-diacres), 2 pour sortir contre 7 pour rester et un seul indéci, mais qui ne restera pas longtemps dans cette indécision, puisqu'il va partir pour Rome pour demander l'annulation de son diaconat pour pouvoir se marier.

- Les frères : 9 pour sortir et 9 pour rester.

- Les prêtres : 35 pour sortir et 45 pour rester.

Selon l'âge

Enfin, selon les tranches d'âge, nous obtenons le tableau suivant pour les 113 religieux, dont les intentions ainsi que les âges sont connus :

Tranches d'âge	Total relig.	Intentions		Rester		Sortir		Ne se prononcent pas	
		En nbre	En %	En nbre	En %	En nbre	En %	En nbre	En %
- et 29	50	31	62	16	51,6	12	38,7	3	9,6
30-39	36	21	58,3	9	42,8	11	52,3	1	4,7
40-49	26	16	61,5	10	62,5	6	37,5	-	-
50-59	40	25	62,5	13	52	10	40	2	8
60 et plus	40	20	50	13	65	7	35	-	-
Totaux	192	113	58,8	61	53,9	46	40,7	6	5,3

On notera une bonne proportion de « restants » surtout dans les plus âgés, ce qui pourrait s'interpréter pour les uns comme le signe d'un véritable attachement à leur ordre et pour d'autres comme une peur de l'inconnu.

115. A.M. Bergerac 1 D 1 (p. 157).

Motivations

A la demande de la municipalité, les religieux ont souvent répondu en donnant plus ou moins des raisons ou des explications de leur décision. Leur réponse a pu être collective, ce qui est assez rare. La plupart du temps, chaque religieux s'exprime individuellement, même s'il ne fait parfois que reprendre la position de tel ou tel de ses confrères.

Les indécis. L'un annonce catégoriquement *« ne vouloir pas faire de déclaration »*, l'autre *« qu'il n'est pas encore décidé sur cet objet »*. Trois chanceladais décident *« de ne pas s'expliquer dans ce moment se réservant de le faire »* ultérieurement, et cela en vertu d'un délai accordé par les décrets. Le prieur de Boschaud, qui est dans ce même état d'esprit, avertit *« qu'il enverra incessamment sa déclaration à MM du comité ecclésiastique »*.

Les sortants. Des religieux expriment sans plus d'explication leur volonté de quitter couvent et ordre. Ainsi, des dominicains de Bergerac, les augustins de Domme et la totalité des cordeliers d'Excideuil. Quelques-uns indiquent qu'ils veulent sortir pour rejoindre leur famille, comme les augustins de Périgueux. D'autres déclarent qu'ils sortent, mais *« pour vivre en prêtres séculiers »*. C'est le cas des cordeliers de Sarlat et un récollet de la même ville *« promet même de se rendre utile et de servir sa patrie en qualité de prêtre »*.

Certains commencent par affirmer leur attachement à l'état de religieux, mais c'est pour terminer en affirmant leur intention de sortir pour différentes raisons (incertitude de l'avenir, perspective de changer de couvent, raison de santé ou de famille...). Authier, cordelier de Bergerac, en est un bel exemple, en disant : *« son plus cher désir, sa vraie consolation serait de finir ses jours avec ses frères dans son couvent d'affiliation de Bergerac, mais qu'ignorant... les couvents qui seront indiqués aux religieux qui voudraient vivre en conventualité dans lesquels ils seront tenus de se rendre, il déclare décidément, considérant son état actuel et ses infirmités, qu'il veut sortir... »*. Dans ce même registre, le cistercien Poitieux va même jusqu'à énumérer ses diverses infirmités : *« une surdité, une hernie considérable lui occasionnant journellement des coliques violentes, hémorragie hémorroïdales, il désire se retirer chez un ami qui aura des égards tant pour son âge que pour ses infirmités »*.

Des religieux prennent cette décision, car la perspective d'aller vivre dans ces « maisons de réunion » prévues par la loi leur répugne. C'est ce qui décide le chanceladais Peyrot : *« ce n'est pas, dit-il, qu'il soit dégoûté de son état ny las de porter le joug honorable de la vie régulière, mais il ne pourra plus jouir de la douce satisfaction de voir fleurir à Chancelade l'ancienne discipline... quand il se verra menacé de perdre le précieux avantage que lui »*

offre la règle... la liberté de pouvoir quitter le cloître dès qu'il aurait voulu se livrer aux fonctions du saint ministère, quand enfin son état ne changera que pour devenir plus austère par la nouvelle et trop pénible obligation qui s'imposerait de ce retirer dans le monastère qu'il plairait aux dignes représentants de la nation et de s'y lier comme par un vœu de stabilité et de clôture qu'il ne contracta jamais ».

C'est donc contraints et forcés que certains, comme les cisterciens de La Peyrouse, se trouvent obligés de prendre ce parti, eux qui « *ont toujours deux liens dans leurs vœux, l'un qui tient au civil, l'autre au spirituel ; que le premier étant tout entier sous l'empire de la loi civile, ils obéiraient avec respect à la loi qui l'annule ; l'autre les liant envers Dieu lui-même et leur imposant la loi de conscience de ne jamais s'écarter de ce qu'ils avaient promis qui est de vivre sous la règle de St Bernard et que ne le pouvant plus par la nouvelle constitution, ils se voyaient forcés à renoncer à toute vie commune et de rentrer dans le siècle pour y rendre à Dieu ce qu'ils lui avaient promis en se vouant à ses autels ».*

Mais presque tous ces sortants, quelles que soient leurs raisons et explications, précisent bien qu'ils ne quitteront leur couvent qu'une fois que leur pension, prévue par la loi, sera bien établie en bonne et due forme.

En conclusion, il semble bien que la plupart de ces sortants auraient choisi de rester dans leur couvent s'ils avaient été assurés d'y finir leurs jours, mais cette éventualité apparaissant de plus en plus incertaine, ils ont préféré quitter la vie commune. Que certains aient profité de la nouvelle constitution pour reprendre leur liberté, c'est fort possible, mais à part un seul (Boulangier), aucun n'a prétendu être tenu « *prisonnier dans son couvent* ». Ces « *30 mois de prison* » de ce frère cordelier seront montés en épingle par les autorités civiles et Bussière ne manquera pas de le citer dans ses ouvrages ¹¹⁶.

Les restants. Rares sont les religieux qui affirment purement et simplement leur intention de rester dans la conventualité. D'après Farnier, Sigean, le prieur de Brantôme, l'aurait fait avec beaucoup de fermeté : « *je déclare ici publiquement que, renonçant à tout parjure, je n'abandonnerai jamais la maison où la providence m'a placé, à moins que l'autorité m'en fasse sortir* ». Le sous-prieur, Ducheyron, aurait repris cette déclaration. Des carmes de Bergerac sont moins fermes : l'un (Lamothe) « *déclare vouloir rester* », un autre (Labrunie) dit « *qu'il est plus porté pour demeurer dans son ordre que pour en sortir* ». Plusieurs chanceladais sont de l'avis de leur collègue, Durieux, qui déclare « *que son intention présente est de rester dans ladite abbaye de Chancelade pour y vivre selon leur usage et constitution* ». Exceptionnellement,

116. B SHAP, 1943, p. 82 ; Bussière, *op. cit.*, III (206/207). 1 L 664 (18 mars 1793).

la totalité des récollets de Monpazier (sauf un absent) déclare vouloir « *vivre et mourir dans l'état religieux* ». De même, la très grosse majorité des chartreux de Vauclaire veut « *rester dans cette maison et non la quitter* ».

Mais le plus grand nombre des religieux émettent des réserves ou des conditions. Les uns veulent bien rester dans la communauté qui est alors la leur, sinon ils préfèrent sortir. Ainsi Durand, dominicain de Belvès, veut bien rester dans « *la présente communauté, si elle est conservée, autrement il se réserve de profiter de la liberté qui lui permet l'Assemblée nationale* ».

Les cordeliers de Montignac, si leur couvent est supprimé, sont prêts à sortir à deux conditions : être dispensés du lien spirituel qui les rattache à leur ordre et toucher leur pension. Si ces conditions ne pouvaient être remplies, ils se résigneraient à aller dans un couvent de leur ordre qui subsisterait.

Les récollets de Sarlat, eux, accepteraient d'aller dans un autre couvent comprenant 16 religieux, selon les décrets.

Quelques-uns veulent bien rester dans une maison de leur ordre en posant des conditions, comme celles-ci : « *que l'air qu'on y respire convienne à sa santé déjà dérangée* » (Deperet), « *si la règle ne devient plus sévère* » (Richard), « *si la nouvelle constitution luy rend la vie commune plus honoreuse que par le passé et le prive du droit d'aspirer au bénéfice comme son état l'y appelle* » déclare Marchaix, suivi en cela par plusieurs chanceladais.

Enfin deux autres demandent pour rester d'aller dans un couvent de leur choix : Cassé, dominicain de Belvès, accepterait d'aller dans celui d'Agen et Moreau quitterait Cadouin, mais pour rejoindre Pontigny ou Jouy.

Toutes ces conditions et réserves disent assez que la plupart des restants sont cependant prêts à sortir si, comme l'envisage la loi, ils devront changer de maison, ou pire, se regrouper avec d'autres religieux dans les maisons de réunion.

Ainsi, les réticences des restants rejoignent d'une certaine façon les explications des sortants. On a l'impression que les uns comme les autres ne sont plus très libres de leur choix et que l'attachement à la conventualité est fortement ébranlé, en particulier par les décisions de l'Assemblée nationale.

Les maisons de réunion

La loi prévoyait le regroupement des religieux dans quelques maisons comportant au moins 20 membres, et cela en vue de supprimer toutes les autres. Même si cette décision législative n'a jamais eu en Dordogne un début de réalisation, les autorités et certains couvents vont cependant se préoccuper de cette question.

Lors des inventaires des couvents, les municipalités devaient d'abord évaluer le nombre de places disponibles dans chacun d'eux et cela, sans

doute, en prévision de l'utilisation du couvent comme « maison de réunion » ou « maison commune » pour au moins 20 religieux. Seules, les maisons de Chancelade et de Vauclaire dépassent largement ce chiffre avec 32 cellules disponibles. Les cordeliers de Nontron, en prévoyant l'aménagement de quatre nouvelles cellules, arrivent tout juste à 20. Toutes les autres maisons religieuses dont la capacité est indiquée dans les inventaires, sont au-dessous de ce chiffre. Les carmes de Bergerac, les récollets de Monpazier et les cordeliers de Montignac proposent une quinzaine de places. Les dominicains de Belvès et de Bergerac ne peuvent contenir que 6 religieux et les cordeliers de Bergerac, 8. On ignore la capacité des autres maisons, mais certaines, comme nous allons le voir par les pétitions qui suivent, pouvaient sans doute aussi prétendre à accueillir au moins 20 religieux.

Le 1^{er} février 1791, les chartreux de Vauclaire proposent leur abbaye comme maison de réunion des chartreux de Vauclaire et de Bordeaux. Leur pétition est renvoyée au district de Mussidan¹¹⁷.

Quelques jours après, le 12 février 1791, ce sont les dominicains de Périgueux qui font une pétition au département pour « *conserver leur maison pour les religieux de leur ordre* »¹¹⁸.

Enfin, le 18 du même mois, en envoyant au comité ecclésiastique le tableau des religieux du département, le directoire de ce dernier propose le couvent des récollets de Bergerac « *pour maison commune de tous les religieux* »¹¹⁹.

Mais quelques mois plus tard, le 5 août 1791, le directoire du département déclare choisir comme maison commune pour les religieux, celle des récollets de Sarlat de préférence à celle de Vauclaire qui s'était proposée¹²⁰.

La dernière pétition connue est du 31 février 1792, par laquelle les chartreux de Vauclaire demandent la permission de vivre en commun, selon la loi, eux-mêmes au nombre encore de 13 et 9 chartreux de Bordeaux. Là encore, pétition renvoyée au district de Mussidan¹²¹.

Tout ceci montre l'incertitude dans laquelle religieux et administrations se trouvent quant à ces fameuses maisons de réunion.

La demande la plus importante que nous ayons trouvée à ce sujet est celle des récollets de Bergerac. Dès novembre 1790, la municipalité de cette ville adresse un long mémoire au comité ecclésiastique, dans lequel elle exprime le désir « *de conserver au moins une conventualité sur quatre ordres*

117. 1 L 184 p. 30 (n° 224).

118. 1 L 184 p. 40 (n° 302).

119. AN D XIX 81 d. 638 f° 14 ; A.D. 1 L 156 n° 233.

120. 1 L 157 (440).

121. 1 L 184 p. 84 (n° 431).

religieux établis dans cette ville ». Et en voici les raisons : « *d'abord si les quatre communautés sont supprimées, l'église St-Jacques qui resterait seule ne suffirait jamais pour le service de la ville... ensuite les récollets ont un logement bien suffisant pour y recevoir la conventualité de 20 religieux, d'autant que leur église est celle d'une ancienne paroisse, appelée N-D du château. De plus ces récollets depuis de trente ans enseignent la jeunesse* »¹²². Le département approuvera cette pétition municipale, comme on l'a vu, dans son adresse au comité du 18 février 1791. Mais le 2 mars 1791, la société populaire de Bergerac intervient alors auprès de ce même département pour « *ne point accorder de conventualité aux récollets ni à tous les autres moines qui en solliciteraient* ». La municipalité de Bergerac, à laquelle cette pétition est revenue « *arrête alors à la plus grande majorité des voix qu'elle adopte et approuve la dite pétition de la Société des Amis de la Constitution* ».

Ainsi, se terminent à Bergerac et en Dordogne les quelques velléités de mise en place d'une maison de réunion pour les religieux.

Pensions

Le décret du 26 février 1790, qui fixait le traitement des religieux qui sortiraient de leur maison, prévoyait le barème annuel suivant pour chaque religieux prêtre :

- ordres mendiants : 700 livres jusqu'à 50 ans, 800 livres jusqu'à 70 ans et 1 000 livres au-dessus.

- ordres non-mendiants : 900 livres jusqu'à 50 ans, 1 000 livres jusqu'à 70 ans et 1 200 livres au-dessus.

Pour tous les religieux frères, quelque soit leur ordre, il était le suivant :

300 livres jusqu'à 50 ans, 400 livres jusqu'à 70 ans et 500 livres au-dessus de 70 ans.

Et cela sans distinction aucune, sauf pour les « *généraux d'ordre* », auxquels une somme plus forte pourra être accordée.

Nous connaissons le montant des pensions de 166 religieux sur 201 (82,58%) ; on ignore la pension de 35 religieux (13 frères et 20 prêtres), en particulier celle des doctrinaires et lazaristes, payés sans doute comme enseignants, et de quelques autres qui avaient déjà quitté la Dordogne avant que la fixation de leur pension ait été faite. Seul l'abbé de Chancelade, comme abbé général d'ordre, va toucher une pension bien supérieure à celle des autres, à savoir 6 000 livres annuelles.

122. A.N. D XIX 75 d. 549 bis p. 3.

Les religieux « étudiants ou novices » sont traités comme les religieux prêtres.

Pour les ordres mendiants (augustins, carmes, cordeliers, dominicains, minimes et récollets) comptant 110 religieux en tout, on connaît les pensions de 101 d'entre eux, qui se répartissent selon leur statut et leur âge de la façon suivante :

- prêtres : 10 à 1 000 livres, 40 à 800 livres et 30 à 700 livres.
- frères : 7 à 300 livres et 14 à 400 livres.

Pour les ordres non-mendiants (bénédictins, chanceladais, chartreux, cisterciens et grandmontains) comprenant 76 religieux, on ignore les pensions de 11 d'entre eux. Sur les 65 restant, on a pour :

- les prêtres : 1 pension à 6 000 livres, 15 à 1 000 livres, 2 à 1 200 livres, 38 à 900 livres et 1 à 800 livres.
- les frères : 3 pensions à 400 livres et 5 à 400 livres.

A cette question des pensions, on peut rattacher quelques cas particuliers.

D'abord, celui de ces religieux curés (dit aussi prieurs), qu'on a déjà signalé chez les chanceladais, les génovéfains ou les cisterciens, même s'ils ne font pas partie de nos 201 religieux conventuels. Quelques-uns d'entre eux vont faire des pétitions pour obtenir une pension de religieux, plutôt qu'un traitement de curé ; pourtant, celui-ci est en général plus élevé que celle-là. Évidemment, si leur pétition aboutissait, ils abandonneraient, du moins pour un temps, leur ministère paroissial. Pourquoi ? Peut-être veulent-ils ainsi affirmer leur attachement prioritaire à leur ordre. Tel est le cas, par exemple, des deux cisterciens de Cadouin, Marchand et Deschamps, curés respectivement de Salles et de La Salvetat. Pour obtenir gain de cause, ils n'hésitent pas à faire appel au comité ecclésiastique¹²³. Mais le décret du 26 février 1790 est formel, enlevant tout espoir d'aboutir à ces pétitions : « *les religieux curés seront traités comme les curés séculiers* ».

Dans une situation similaire, se trouvent les religieux qui ont été curés, mais qui, avant 1790, ont résigné leur cure ; eux aussi réclameront en vain une pension de religieux, ils devront se contenter d'une pension de retraité. Le cas d'un ex-chanceladais, Joseph-François Laurent, est exemplaire à ce sujet : « *Il est prouvé que depuis dix ans qu'il a résigné, il est continuellement demeuré dans sa famille où il consumait la pension qu'il s'était réservé sans avoir jamais manifesté le projet de rentrer dans aucune communauté ; on ne peut alléguer en sa faveur qu'il aurait fallu un bref du pape pour le faire regarder comme ayant quitté la vie monastique... D'après les lois, en effet, les religieux*

123. A.N. D XIX 101 dossier (n° 8 et 9).

*qui ne seraient pas réintégrés dans leur ordre avant la publication du décret du 27/10/1789, n'auront aucun droit aux pensions des ex-religieux »*¹²⁴.

Toujours pour une question de pension ou pour bénéficier d'une partie de l'inventaire, certains religieux s'efforcent d'être compris dans les effectifs de tel ou tel couvent. Tel est le cas de Lacombe, qui prétend faire partie de la communauté de La Peyrouse, alors que celle-ci le rejette catégoriquement, comme nous l'avons déjà signalé dans les notes de cette abbaye.

Au moment des inventaires, d'autres religieux curés, qui jusque là vivaient dans le sein de leur communauté, essaient non sans mal d'obtenir un minimum de mobilier pour s'installer dans leur presbytère. Ainsi, les deux chanceladais, Géraud du prieuré de Saint-Cyprien et curé de Castels¹²⁵, et Soury de l'abbaye de Chancelade et curé de Beaumont. Dans ce dernier cas, les moines conventuels opposent le plus ferme refus. Les municipaux de Chancelade porteront l'affaire devant le comité ecclésiastique en mentionnant que « *la majeure partie des religieux se sont opposés à ce que Monsieur Soury, leur confrère ... aye été présent au verbal de leur mobilier ... et qu'à raison de leur opposition et pour le bien de la paix il s'est retiré* »¹²⁶.

D'autres réclament des arriérés à leur couvent, comme Poitieux, à Cadouin¹²⁷. Des frères ou des novices demanderont à leur couvent le remboursement de leur « dot », comme Castanet, novice des cordeliers de Sarlat ou le fameux frère cordelier d'Excideuil, Boulanger¹²⁸. Deux novices, un cordelier et un chanceladais, veulent eux aussi qu'on leur rembourse leur « dote » (150 livres) qu'ils ont apportée à leur entrée au couvent.

Enfin, la récupération du mobilier de leur chambre ou de quelques biens personnels par des religieux sortants, donneront lieu parfois à controverses avec les autorités locales. Ainsi, le chartreux Veyrac réclame ses outils de menuisier. De même, le chartreux, Bajallé, et le récollet Abrieux pétitionnent pour récupérer du mobilier. Mais la récupération la plus difficile est celle des malles du chartreux Maurand. Le 8 septembre 1792, le batelier qui a pris ses 5 malles à Bergerac pour les transporter à Castelnaud, s'empresse d'aller les déclarer à la municipalité de Bergerac qui en fait l'inventaire et les saisit sous prétexte qu'elles contiennent des ornements nationaux – entendez des ornements liturgiques, qui appartiennent à la Nation. En janvier 1793, l'ex-chartreux réclame toujours ses malles ; en septembre 1795, nouvelle réclamation du pauvre Maurand qui risque fort, si on les lui remet, de retrouver ses ornements mités¹²⁹.

124. 8 L 47 (f° 9) 19 février 1791.

125. 1 L 157 (89).

126. A.N. D XIX 62 dossier 316+ (f° 14) du 3 juillet 1790.

127. Q 20 (1125).

128. 1 L 261 (187) ; 4 L 38 (p. 39) ; Q 19 (1044).

129. 1 L 260 (2292), 265 (1178). A.M. Bergerac, BY 21.

Ainsi, au moment où ces ex-religieux vont abandonner leur vœu de pauvreté en entrant dans le monde, les questions d'intérêt prennent pour certains une place importante dans leurs préoccupations, peut-être en raison de l'incertitude du lendemain.

Lieux d'accueil et époques de départ

Après la fixation de leur pension et la fermeture définitive de leur couvent, les religieux vont se diriger vers divers lieux. Même s'ils ont pu résider en plusieurs endroits au cours de la décennie révolutionnaire, on n'a retenu comme unique lieu d'accueil que celui qui a été le leur, lors de leur départ de leur couvent, ou celui où ils se trouvaient au moment du Concordat.

Nous connaissons 175 lieux d'accueil que nous avons identifiés aux départements actuels, donc pour plus de 87 % de nos 201 religieux.

Ces départements d'accueil sont d'abord, on s'en serait douté, la Dordogne avec 101 religieux, puis la Gironde et le Lot avec 11 religieux chacun, la Haute-Vienne avec 9, la Corrèze avec 8 et les deux Charentes avec 5 religieux chacune.

Si maintenant on compare les départements d'accueil avec ceux de naissance, on remarque que sur 66 religieux natifs du Périgord, 62 sont restés dans leur département d'origine. De même, la plupart des religieux nés hors Dordogne rejoignent leur département de naissance. Ainsi, des 19 natifs du Lot, 11 y reviennent, 5 restent en Dordogne et pour 3 on ignore leur destination. Des 14 de la Haute-Vienne, 8 y reviennent, 5 restent en Dordogne et un rejoint la Gironde. Des 10 de la Corrèze, 8 y reviennent et 2 restent en Dordogne. Les 8 natifs de la Gironde rejoignent ce département, sauf un seul qui part pour la Charente-Maritime. Quant aux autres religieux natifs d'autres départements, il n'en reste qu'un ou deux en Dordogne ; tous les autres sont revenus dans leur pays natal.

Quant aux époques auxquelles ces religieux ont quitté la Dordogne, sur les 100 qui sont partis, pour 27 d'entre eux on ne sait quand ils sont partis. Ces derniers sont partis avant les premiers versements de pension qui ont eu lieu au début de 1791, donc dès 1790 et peut-être même en 1789. Ainsi, certains qui sont mentionnés absents de leur maison lors des inventaires (juin 1790) n'y sont sans doute jamais revenus.

Mais la majorité des partants, 66 exactement (66 % des 100), sont partis en 1791 et 1792. En 1791, 34 religieux partent aussitôt qu'ils ont touché leur premier quartier de pension, comme s'ils l'avaient attendu pour quitter le Périgord. 12 partent après le deuxième quartier et 8 après le troisième. En tout 54 dès 1791. En 1792, un est parti au deuxième trimestre et un autre à la fin de l'année ; les 10 autres partent après avoir reçu leur

pension du troisième quartier, ce qui correspond à la période cruciale d'août-septembre 1792 : loi sur le serment de Liberté-Égalité, massacre de septembre et départ pour l'exil des réfractaires.

Ensuite, nous n'avons enregistré que quatre départs en 1793 et un en 1795.

Serments

Avec ce sujet, on aborde un des points essentiels de la vie du clergé pendant la Révolution Française, puisque c'est à partir des fameux serments, voulus par celle-ci, que le clergé va se diviser et entrer ou non dans le schisme. On s'est efforcé de recenser tous les religieux qui avaient prêté quelque serment à différentes époques et dans divers lieux, en Dordogne, mais aussi hors de ce département, quand il a été possible de les identifier.

Nombre

Au moment du serment constitutionnel, début de 1791, et surtout du serment de Liberté-Égalité auquel tout religieux a été soumis, en août 1792, 10 religieux sont déjà morts et pour 47 autres, ils ont déjà quitté le Périgord ou on ignore quelle a été leur attitude face aux serments. C'est pourquoi nous ne pouvons donner de statistiques que pour 144 religieux, sur les 201 qui étaient présents en Dordogne au début de la Révolution, soit pour plus de 71 % d'entre eux cependant.

D'autre part, n'ont été retenus que les trois serments les plus importants : le Constitutionnel de 1791 (SC), celui de Liberté-Égalité de 1792 (SL) et celui de Haine de l'an V (SH). Certains religieux peuvent aussi être considérés comme ayant prêté un ou plusieurs serments, sans que pour autant on ait trouvé des sources précises attestant cette prestation (S).

Serments	Prêtres	Frères	divers	total
S	19	5	1	25
SC	2	1		3
SL	10	2	1	13
SL - SH	21	9	2	32
Tous	40	11		51
Total Assermentés	109	29	6	124 (86,1 %)
Total Réfractaires	17	1	2	20 (13,9 %)
Total général	109	29	6	144
Rétractés (sur 124 assermentés)	12	1	1	14 (11,2 %)

Les 25 premiers assermentés de ce tableau ont été catalogués comme tels, parce qu'en particulier ils ont bénéficié de leur pension jusqu'en 1794, pension qui a été supprimée aux réfractaires dès la fin de 1792, du fait aussi que certains d'entre eux aient participé au culte de l'Eglise constitutionnelle, même sans nomination officielle.

Pour ce qui est du serment constitutionnel, il faut remarquer que les religieux en tant que tels n'y étaient pas soumis, mais certains l'ont prêté soit à cause de leur fonction d'enseignants (doctrinaires et lazaristes), soit par conviction personnelle ou peut-être par ignorance, se croyant obligés, soit parce qu'ils ont pris du ministère dans l'Eglise constitutionnelle comme curés ou vicaires.

Par contre, le serment de Liberté-Égalité a été imposé à tous les ecclésiastiques, les ex-religieux compris. Il était indispensable pour pouvoir bénéficier au moins d'une pension et on peut justement supposer que tous ceux qui touchaient cette pension avaient prêté ce serment.

Le serment de Haine est prêté en général par tous ceux qui ont déjà prêté l'un ou l'autre des précédents.

Ceux qui sont considérés comme ayant prêté tous les serments, sont essentiellement ceux qui ont été nommés officiellement à une fonction dans l'Eglise constitutionnelle, comme vicaire, curé, vicaire épiscopal, professeurs. Comme « *fonctionnaires publics* », ils se devaient de prêter tous les serments imposés à ces derniers tout au long de la Révolution.

A l'inverse, des religieux n'en ont prêté aucun : ce sont les réfractaires de la première heure. Enfin certains assermentés, 14 exactement, soit près de 12 % des assermentés, se sont rétractés au cours de la Révolution.

Ordres

L'appartenance à un ordre plutôt qu'à un autre a-t-elle eu une influence sur la prestation de serments ? Dans le tableau suivant, les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche et les religieux dont on connaît l'attitude vis-à-vis des serments ont été regroupés en réfractaires, assermentés et rétractés :

Ordres	Nbre	Morts	Non connus	Connus	réfractaires		assermentés		rétractés	
					En nbre	En %	En nbre	En %	En nbre	En %
Augustins	6			6			6	100	1	17
Bénédictins	9	1		8	1	13	7	87		
Carmes	4		4							
Chanceladai	31		12	19	6	32	13	68	3	23
Cisterciens	16	1	7	8			8	100		
Cordeliers	36	1	3	32	3	9	29	91	1	3

Ordres	Nbre	Morts	Non connus	Connus	réfractaires		assermentés		rétractés	
					En nbre	En %	En nbre	En %	En nbre	En %
Chartreux	19	1	3	15	2	13	13	87	2	15
Doctrinaires	12	1		11			11	100		
Dominicains	18	2	1	15	1	7	14	93	2	14
Gramontains	1			1	1	100				
Lazaristes	3		1	2	2	100				
Minimes	2			2			2	100		
Récollets	44	3	16	25	4	16	21	84	5	24
Total	201	10	47	144	20	14	124	86	14	11

Assermentés. L'attitude des carmes de Bergerac étant ignorée, sur les 12 ordres restant, quatre présentent une proportion de 100 % d'assermentés. Mais sur ces quatre, l'un d'eux, les minimes, n'est guère significatif, ne comptant en effet que deux religieux. Quant aux cisterciens, ils ne sont connus qu'à 50 %. Par contre, les augustins sont unanimes à prêter serment, mais peut-être cela vient-il en partie de leur situation particulière d'enseignants, tout comme les doctrinaires. A remarquer la très forte proportion d'assermentés chez les dominicains (93 %) et les cordeliers (91 %), suivis de près par les bénédictins et les chartreux avec 87 %. Les moins assermentés sont les chanceladais avec 68 %, mais on ne connaît leur attitude que pour 19 d'entre eux sur 31.

Réfractaires. Seuls deux ordres sont nettement réfractaires, mais ils sont peu significatifs à cause de la faiblesse de leurs effectifs : les gramontains et les lazaristes. Tous les autres ordres sont inférieurs à 20 % de réfractaires, sauf les chanceladais qui affichent 32 %.

Rétractés. Leur proportion par rapport aux assermentés dont ils sont issus est aussi bien modeste.

Maisons

A l'intérieur de chaque maison, l'entraînement à prêter ou non les serments a-t-il joué ? L'exemple du supérieur (abbé, prieur, gardien) a-t-il eu de l'importance ?

Ordres	Maisons	Total	morts	Non connus	connus	RF	S	RT
Augu.	Domme	3			3		3	
	Périgueux	3			3		3	1
Béné.	Brantôme	9	1		8	1	7	
Carm.	Bergerac	4		4				
Chan..	Chancelade	25		11	14	4	10	3
	Saint-Cyprien	6		1	5	2	3	
Cist.	Boschaud	1			1		1	
	Cadouin	7	1	4	2		2	
	Dalon	4		2	2		2	
	Peyrouse	4		1	3		3	
Cord.	Bergerac	5		1	4		4	
	Excideuil	6		1	5		5	
	Montignac	4			4		4	1
	Nontron	7			7	2	5	
	Périgueux	8	1		7	2	5	
	Sarlat	6		1	5		5	
Char.	Vauclaire	19	1	3	15	2	13	2
Doct.	Périgueux	12	1		11		11	
Domi.	Belvès	5	1		4	1	3	
	Bergerac	6	1	1	4		4	1
	Périgueux	7			7		7	1
Gram.	Badeix	1			1	1		
Laza.	Sarlat	3		1	2	2		
Mini.	Plagnac	2			2		2	
Réco.	Bergerac	6		2	4		4	3
	Limeuil	1			1		1	
	Monpazier	10		6	4		4	
	Périgueux	11	2	3	6	2	4	
	Sarlat	13		5	8	2	6	2
	Thiviers	3	1		2		2	
Total : 13	30	201	10	47	144	21	123	14

Étant exclues les maisons à religieux unique (Boschaud, Badeix, Limeuil) et celles dont on ignore l'attitude des religieux (carmes de Bergerac), il reste 26 maisons. Parmi celles-ci, 17 sont unanimes dans l'attitude face aux serments, 16 pour les prêter et une seule (lazaristes de Sarlat) pour les refuser.

Est-ce à dire que l'attitude prise par le supérieur de ces maisons a entraîné celle de tous ses religieux ? Ce n'est pas si sûr. Car pour les 9 autres maisons où se côtoient quelques réfractaires et une majorité d'assermentés, seules trois maisons au moins (dominicains de Belvès, cordeliers de Périgueux, récollets de Sarlat) ont des supérieurs qui sont réfractaires, alors que deux autres (Saint-Cyprien et Nontron) c'est le contraire.

Conclusion

Plus que les maisons, c'est, semble-t-il, la tendance générale des ordres ou mieux, la mentalité de la majorité des religieux, qui ont fait opter la plupart d'entre eux pour la prestation des serments.

De plus, on peut remarquer la nette différence de comportement face aux serments entre ce clergé régulier et le clergé séculier périgourdin, qui se situe bien loin des 84 % d'assermentés des religieux, puisque les curés ne sont assermentés qu'à 53 % et les vicaires à 45 %¹³⁰.

L'Église constitutionnelle

Les 124 religieux qui ont prêté serment ne vont pas tous prendre un ministère actif dans l'Église constitutionnelle. Quelques rares d'entre eux vont même se tourner carrément vers une carrière laïque et beaucoup, malgré leurs serments, ne semblent pas assumer une fonction quelconque dans cette Église. D'autres, au contraire, accepteront d'y être nommés curés ou vicaires, en Dordogne ou ailleurs. Un groupe non négligeable a exercé le culte à un moment ou à un autre de la Révolution, sans pour autant avoir reçu une nomination officielle. Enfin, quelques frères seront ordonnés prêtres dans le schisme. Le tableau ci-dessous rend compte de cette diversité :

130. « Le Périgord Révolutionnaire », B SHAP, 1989, p. 173-177 et B SHAP, 1995, p. 597-600.

Fonctions		Nombre
Sans fonction (retirés)		50
Fonctions laïques	Bibliothécaire	1
	Professeurs	3
	Armée	2
Fonctions ecclésiastiques	Culte	18
	Curés	31
	Vicaires	10
	Vicaires épiscopaux	2
Ordonnés prêtres dans le schisme		8

La forte proportion de ceux qui ne prennent aucune fonction s'explique en partie par le nombre assez élevé de frères qui, évidemment, ne peuvent prétendre à aucun ministère ecclésiastique. En effet, sur ces 50, il y a 18 frères et 2 sous-diacres.

Quant aux 8 ordonnés, nous trouvons deux frères Récollets, un diacre de Chancelade et 5 frères Doctrinaires de Périgueux. Tous évidemment ont exercé le culte, 4 ont même été nommés curés et un (Rivière) vicaire épiscopal. C'est avec eux, entre autres, que Pontard s'est efforcé de renforcer son clergé constitutionnel défaillant.

Parmi ces 124 assermentés, nous avons relevé 32 abdications explicites. Mais, pratiquement, tous les assermentés en fonction dans l'Église constitutionnelle, qu'ils soient originaires du clergé séculier ou régulier, ont abdicé en l'an II, ne serait-ce que pour continuer à bénéficier d'une pension. Certaines de ces abdications sont de véritables professions de foi révolutionnaire, comme celles d'Abrieux, Brothier, Caralp, Dujardin, Espié, dont le *Dictionnaire* donne des extraits significatifs.

Neuf, au moins, ont été également jusqu'au mariage : le sous-diacre chanceladais Dufrayse et huit prêtres, dont trois ordonnés dans le schisme. Parmi ces derniers on remarque le doctrinaire Caralp, qui a été un temps le vicaire épiscopal de Pontard. La proportion des mariés, chez ces ex-religieux assermentés, de 7,25 %, est légèrement supérieure à celle des mariés issus du clergé séculier assermenté (curés et vicaires) qui, elle, s'élève à 6,26 %.

Les persécutions contre les réfractaires

Tous les religieux réfractaires ou rétractés vont subir des persécutions. Il existe deux grandes périodes de persécutions violentes pendant la Révolution.

La première commence avec les lois d'exil forcé en août 1792, et va jusqu'à la fin de la Terreur, avec la mort de Robespierre, en juillet 1794. C'est la plus dure, comprenant en plus de l'exil obligatoire, des déportations à Bordeaux ou à Rochefort, ainsi que des réclusions, voire parfois la mort par la guillotine.

La deuxième, celle du Directoire, plus sournoise, est déclenchée par le coup d'État de fructidor an V (septembre 1797) et se termine avec le Consulat, fin 1799. Cette dernière comporte, comme la première, arrestations et réclusions, mais aussi déportation en Guyane, « *la guillotine sèche* », qui remplace la sanglante guillotine de la Terreur, et également l'exil.

Évidemment, dans l'une comme l'autre persécution, certains essaient d'y échapper en se cachant.

Voici quelles persécutions nos 34 religieux réfractaires ou rétractés vont donc subir :

Persécutions		Nombre de religieux
Inconnues		3
Cachés		3
Reclus		13
Exilés	Espagne	2
	Vatican	1
	Lieux inconnus (Espagne ?)	2
Déportés	Bordeaux-Blaye	5
	Rochefort	5

Quelques assermentés persécutés

Il n'est que justice de dire que quelques assermentés, non rétractés, ont subi eux aussi la persécution, et cela pour des motifs divers. Il ne s'agit uniquement pour eux que d'une réclusion temporaire. Nous en avons repéré sept, dont le dominicain de Périgueux Lasageas, pour « *tenue de registres* (de catholicité) *clandestins* », ce qui était formellement interdit par la loi, et le récollet de Périgueux Grellety « *pour propos royalistes* ».

Au Concordat

Que reste-t-il en Dordogne, au moment du Concordat, des 201 religieux présents dans ce département au début de la Révolution ?

D'abord, 39 sont morts avant la mise en application du Concordat en 1803. 60 autres ont disparu du Périgord, tout au long de la Révolution ; la plupart de ceux-ci ont dû normalement rejoindre leur pays d'origine, même si nous n'avons pu en établir la preuve ; parmi eux, quelques-uns sont sans doute morts avant 1803. Pour 43 autres, nous connaissons par contre le département où ils se sont rendus en quittant la Dordogne ; la plupart évidemment ont rejoint leur département de naissance.

Ainsi, il ne reste plus en 1803, présents en Dordogne, que 59 ex-religieux. Parmi eux 39 sont originaires de ce département, 16 n'en sont pas natifs et pour les 4 derniers, nous ignorons le département d'origine.

Parmi ces 59 ex-religieux, 16 sont encore frères, dont deux sont mariés ; un sous-diacre (Dufraisse) s'est également marié et parmi les 42 prêtres restants, deux également sont mariés.

Voici donc le tableau de ces 59 religieux :

Situations	Nombre
mariés	5
vivant en laïc (non mariés)	16
retraités	10
vicaires	4
desservants	24

Parmi ceux qui ont choisi de ne pas reprendre de ministère et de vivre en laïc, le plus célèbre est assurément Prunis, dont on connaît la carrière administrative.

Les desservants ont été nommés à la tête d'une paroisse. Là aussi, le plus célèbre d'entre eux est l'ex-chanceladai Peyrot, qui devint curé de Saint-Front de Périgueux et vicaire général de Mgr Lacombe pour tout le département de la Dordogne.

Conclusion générale

L'importance des religieux en Périgord apparaît, et dès le début de la Révolution, relativement faible par rapport au clergé séculier avec près d'un millier de curés et vicaires (plus de 965), sans compter tous les nombreux bénéficiaires simples qui sont, pour la plupart, du clergé séculier. Et cette importance va sans cesse s'amenuiser jusqu'à l'époque concordataire. L'origine géographique des religieux l'explique en partie. Après la suppression des couvents, seuls les religieux prêtres, restés en Dordogne, vont pouvoir se joindre au clergé séculier, alors que les frères vont pratiquement disparaître du milieu ecclésiastique. Il faut aussi compter avec

les défections de toute sorte. De plus, aucune maison, à part peut-être Chancelade, ne fait vraiment le poids, tant en effectifs que sur le plan spirituel ou influence sociale.

Par contre, même s'il ne faut pas en exagérer l'importance, la richesse matérielle (bâtimens, biens) des religieux a pu exciter la convoitise d'un peu tout le monde. L'attachement à leur situation matérielle semble aussi avoir été une préoccupation majeure de pas mal de religieux. Même si la majorité d'entre eux manifeste le désir de rester en conventualité, ils l'expriment souvent en fonction de cette situation matérielle et en y mettant de telles conditions qu'on serait tenté de penser que leur attachement à leur ordre et à leur statut de religieux n'est pas la première de leurs préoccupations.

Moins concernés que les séculiers par les sermens, il s'avère néanmoins que nos religieux périgourdins ont dans l'ensemble massivement adhéré à la politique religieuse du gouvernement révolutionnaire, en prêtant les différents sermens demandés. N'étant pas pour la plupart, du moins dans un premier temps, obligés de prendre position vis-à-vis du serment constitutionnel, ils ne se sont pas sentis directement concernés par les brefs romains. De plus, de par leur situation d'exempts, ils étaient aussi moins dépendants d'un épiscopat franchement hostile à la constitution civile du clergé. D'où le petit nombre de persécutés pour leur attachement à l'Église romaine.

Enfin, leur participation à l'Église concordataire est des plus réduites, à peine une trentaine d'entre eux vont y prendre du service. Quant à tous les autres survivans de cette terrible décade, il ne semble pas qu'aucun d'eux n'ait jamais repris un jour la vie conventuelle.

R.B.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

La grotte ornée de la Forêt (Tursac)

par Brigitte et Gilles DELLUC

Cette année 2003 marque le cinquantième anniversaire de la découverte de cette petite caverne ornée, située entre Le Moustier et Les Eyzies. Un jubilé. Mais il n'y a pas lieu de se réjouir.

Malgré ce demi-siècle écoulé, la petite grotte de la Forêt n'a jamais fait l'objet d'une publication complète. Les circonstances de découverte étaient mal connues. La description donnée, cette année-là, par André Glory n'était accompagnée ni de clichés, ni de relevés, ni de plan. Le relevé graphique du panneau principal est un simple décalque, rapidement effectué, alors que l'abbé débutait dans la pratique de ce genre de travail. Les résultats de la fouille de l'entrée n'ont pas été divulgués. Une photographie a été publiée, plusieurs fois, mais elle représente toujours le même sujet. Les notices, insérées dans quelques inventaires, ne sont que des reprises du texte initial de l'abbé Glory.

Pourtant la grotte avait intéressé Henri Breuil et André Leroi-Gourhan. Mais il apparaît que l'un n'a pu y entrer et que l'autre s'est contenté, vue l'exiguïté des lieux, d'une très courte visite.

1953-2003. On peut aujourd'hui en savoir un peu plus grâce à l'étude des archives, notamment les pièces que le chanoine Edmond Jardel a bien voulu confier aux auteurs. Ils feront aussi appel aux documents des fonds Glory et Leroi-Gourhan, ainsi qu'à leurs propres notes, dessins et clichés pris anciennement.

Cette courte et étroite cavité constitue un très particulier « sanctuaire secret », orné de gravures, rapportables à un Magdalénien déjà avancé. Le renne y tient, pour une fois, une place majeure et centrale. Dans les autres grottes ornées, ce sujet est rare et n'occupe habituellement qu'une place périphérique.

Dans un souci de conservation, l'entrée de la galerie ornée a été rebouchée : la grotte est désormais inaccessible.

La grotte et son histoire

Une petite cavité du Coniacien

En rive gauche de la Vézère, entre Le Moustier et Tursac, la très étroite grotte ornée de la Forêt, à Tursac, s'ouvre à une centaine de mètres en amont de l'abri du Facteur et à 500 m en aval de la maison forte de Reignac. Elle est située assez haut dans la colline escarpée, entre la route nationale 706 et le vieux chemin de Fonpeyrine (ce dernier vallon est aujourd'hui aménagé en *Préhisto-Parc*). Un petit vallon, raide et marqué par un vieux sentier, monte, à la bissectrice de ces deux voies, vers la maison de la Forêt¹.

Le porche de la grotte, peu visible dans le sous-bois, à cause de la forte déclivité, s'ouvre, au confluent du vallon de Fonpeyrine et de ce petit vallon, à l'extrémité du flanc droit de ce dernier, dans une petite barre rocheuse formant un épaulement entre les deux vallons. Le grand auvent de l'abri du Facteur occupe à peu près une position symétrique sur l'autre flanc, à la même altitude, soit à 90-80 m environ. Creusé juste dans la partie amont des rochers de Lespinasse, il domine pratiquement la route nationale 106 d'une quinzaine de mètres et le niveau moyen de la Vézère d'une vingtaine de mètres.

L'entrée de la cavité forme un modeste abri, profond d'environ trois à quatre mètres et large d'autant, ouvert vers le nord-ouest. A l'entrée, sa hauteur est de 1,50 m, mais le sol a été abaissé par la fouille ; initialement, cette hauteur était de l'ordre du mètre. Un énorme bloc d'effondrement, d'environ 5 m sur 2 m, à droite de l'entrée, provient de l'ancien auvent rocheux. Il montre que le porche a dû former jadis un abri plus conséquent.

1. Coordonnées Lambert III : X=498,90 ; Y=298,30 ; Z=90 environ (carte I.G.N. 1/25 000, Le Bugue, nos 3-4).

Longue d'un peu plus d'une vingtaine de mètres, la grotte est creusée dans le calcaire conciacien moyen classique de la moitié inférieure des rochers du Moustier et des Eyzies (c3Ez), finement quartzeux et jaune ocre. La cavité est taillée au dépens d'une modeste diaclase, orientée parallèlement à la faille de Saint-Cyprien, de direction armoricaine, sud-est - nord-ouest (carte géologique 1/50 000, Le Bugue, 807). Elle confère le plus souvent à la cavité, en coupe transversale, un aspect triangulaire. Le conduit est étroit et bas, obligeant à ramper ou à marcher à genoux.

La grotte de la Forêt est donc la modeste émergence d'un réseau fossile dont une seule galerie, rectiligne et peu concrétionnée ², est pénétrable sur une courte distance.

Une belle découverte

Le fond de cette petite entrée de grotte est désobstrué en septembre 1952 par Daniel Le Dren et une amie. Cet instituteur parisien prospecte la région depuis 1949, durant ses vacances ³.

Après avoir franchi une chatière, dans les sédiments très meubles du sol, il découvre, tout d'abord, « 1 squelette humain et [de] nombreux ossements laissés sur place ». Il y a même « un fragment de mâchoire humaine brisé en deux tronçons enfouis superficiellement » et, dans la salle des gravures, « cette terre recèle des débris osseux d'une faune très variée, dont l'étude pourra être présentée ultérieurement, je pense » (Le Dren, archives Jardel et 1960).

Daniel Le Dren sait raconter. Laissons-lui la parole :

« Le couloir est exigü. Passons la tête, le buste. A l'aide des mains, recevons-nous un mètre plus bas ⁴ [...]. A cet endroit, il est encore possible de demeurer à genoux. Mais un long conduit s'ouvre dans la pierre. Il faut ramper, un bras en avant, l'autre le long du corps, s'aider de la pointe du pied. La progression est lente et pénible. Après cinq ou six mètres de reptation, le passage étroit débouche dans une

2. Au plafond, on note seulement un vieux concrétionnement pariétal, sec et blanc, évoquant du mond-milch.

3. Ce sont D. Le Dren et Séverin Blanc, alors directeur des Antiquités préhistoriques, qui ont signalé à Henri Delporte l'existence de l'abri du Facteur, à 80 mètres en aval de la grotte, sur la même propriété du comte de Milly. H. Delporte s'y est rendu en 1954 avec ses deux informateurs. L'abri avait déjà fait l'objet de nombreuses prospections dont quelques recherches d'Elie Peyrony, qui l'appelle « abri de la Forêt » (Peyrony E., 1934), comme son père (Peyrony D., 1947). Henri Delporte fouillera cet abri avec beaucoup de succès : de 1955 à 1960, mise au jour de plusieurs habitats successifs (Aurignacien et Gravettien) ; découverte par Robert Antoine, en août 1959, en stratigraphie, de la vénus de Tursac. Elle provient de la couche de Périgordien V à burins de Noailles, daté de 23 200 B.P., « donc sensiblement équivalente de celle du Périgordien VI de l'abri Pataud » (Delporte, 1959, 1968 et 1979), de laquelle provient la vénus de ce gisement (Delluc, 2000). En amont, les abris situés au pied des rochers de la maison forte de Reignac furent habités au Solutréen supérieur et au Magdalénien (Roussot, 1976 et 1978).

4. La largeur de ce rétrécissement est inférieure à 0,50 m et le petit à-pic mesure 1,40 m. Ce n'est pas un « puits » comme l'affirme M. Sarradet (Sarradet, 1975).

salle d'un mètre de large environ, où il sera possible de s'agenouiller à nouveau. Dès l'entrée, j'ai la surprise d'enfoncer jusqu'à mi-bras dans une terre anormalement meuble et légère.

A droite, sur la paroi rocheuse, à 60 cm au-dessus du sol, la lumière de ma lampe fait surgir la première gravure : un renne. La facture en est assez grossière et imprécise [...]. La salle où je me tiens a 6 mètres de long, 1,20 m de largeur au plus. En son centre, un bloc d'une roche jaunâtre, d'aspect sableux, descend du plafond jusqu'au sol. Il cache la partie terminale gauche du passage. Contournons-le sur la droite. Alors apparaît un surplomb calcaire recouverte d'une chape argileuse calcifié. Un panneau de 1,10 m de long sur 1 m environ se révèle où s'accroissent de nombreuses gravures » (Le Dren, 1960).

En résumé, entre les deux rétrécissements où le plafond s'abaisse jusqu'à trente centimètres du sol, la galerie n'est pas décorée. Après le troisième rétrécissement⁵, un modeste élargissement de la galerie est baptisé « salle » par l'inventeur. On peut se tenir à genoux et même, au fond, se relever. Une retombée du plafond sépare l'endroit en deux compartiments longitudinaux. C'est là que se trouvent les gravures : l'une, sur la paroi droite, à 13 m de l'entrée (un renne et quelques traits) ; les autres, à gauche, presque au fond, à 16 m de l'entrée, sur un entablement oblique (on distingue surtout deux rennes croupe à croupe et des chevaux). Le sol est terreux, poussiéreux, plus ou moins remué par les animaux fouisseurs et tassé par les passages au niveau des rétrécissements.

Daniel Le Dren a élargi un peu ces étroitures permettant d'accéder à la zone gravée. Dans un second temps, non sans mal, il dégage et force une chatière basse, passant sous le panneau gravé lui-même et perçant un plancher stalagmitique, et parvient dans la galerie terminale, longue de cinq mètres environ, au sol d'argile humide, sans vestiges archéologiques. C'est là, juge-t-il, le terminus de la cavité, du fait de l'impossibilité d'évacuer les déblais d'une désobstruction supplémentaire éventuelle, « que seule une équipe pourrait mener à bien, en établissant des relais » (Le Dren, 1960).

L'abbé Breuil reçoit le jeune enseignant à Paris et s'intéresse à la photo du renne qu'il lui soumet : c'est un mauvais cliché sur papier ivoire mat (archives Jardel). Il prévient l'abbé Edmond Jardel, préhistorien amateur et curé de Plazac, non loin de là. Le 8 février, l'inventeur prend contact avec ce dernier et lui raconte sa visite à l'abbé Breuil :

« Des photos que j'avais prises lui permirent l'examen de la gravure (un renne), qui lui parut très intéressante. Il me conseille d'entreprendre des recherches plus approfondies. La chose étant neuve

5. C'est, pour A. et G. Sieveking, *a third extremely low and almost impassable corridor* (Sieveking, 1962).

pour moi, je lui en fis part. Il lui apparut que votre expérience me serait fort utile et que j'en tirerais de profitables enseignements.

La grotte paraît receler d'autres figures moins nettes que celle que je vous envoie. Un sondage superficiel m'a permis de mettre à [sic] jour de nombreux ossements dont certains humains. J'ai préféré ne pas insister [...].

Sur les conseils de Monsieur l'Abbé Breuil, je me mets en rapport avec Monsieur Blanc, que vous connaissez sans doute. Je lui dis mon intention de fouiller avec vous cette grotte. Si donc vous en avez la possibilité, je demanderai ensuite, également pour nous deux, l'autorisation des Beaux-Arts. Celle du propriétaire, Monsieur le comte de Milly, a été accordée, sous réserve que ses droits de propriété soient respectés.

Afin que vous puissiez vous faire une idée sur le terrain, je joins à cette lettre le croquis ».

La lettre contient effectivement un croquis de situation et un plan sommaire de la cavité ⁶ (pl. 1, fig. 1 et 3).

Tout va se précipiter durant le printemps de 1953 (Jardel, 1979). Le 18 mai, le comte de Milly, très intéressé par la photographie qu'il a reçue en son château de Berzé-le-Châtel (Saône-et-Loire), annonce sa venue pour le 10 juin. Séverin Blanc se rend sur place le 31 mai 1953 seulement. Le directeur de la circonscription préhistorique ne paraît pas enchanté de cette nouvelle découverte. Il fait fermer l'entrée à l'aide d'un cadenas offert par l'inventeur lui-même. Il sera brisé quelques jours plus tard (Jardel, 1979).

Un autre cadenas est posé durant l'été de 1965 (G., carnet). Il ne résistera pas plus et la grotte demeurera ouverte durant des années (Jardel, 1979).

Sur le panneau principal, les figures ont été gravées sur la roche gréseuse, secondairement couverte d'un mince et lisse voile de calcite de couleur sombre. Ce voile adoucit aujourd'hui le caractère angulaire des traits. Aujourd'hui, le support porte de nombreuses traces d'écaillages, laissant voir la roche jaune et sableuse sous-jacente. Il n'est pas possible de distinguer, dans cette altération, ce qui est dû aux visites ou ce qui est lié au passage des animaux, ni d'en préciser le caractère récent ⁷.

La grande colère du « pape de la Préhistoire »

L'abbé Breuil veut voir cette nouvelle grotte ornée et préciser certains détails (Jardel, 1979). En compagnie, semble-t-il, de Fernand Lacorre et de Frédéric-Edouard Koby, et en présence de Daniel Le Dren et de sa compagne

6. Et sans doute un cliché du renne n° 4 (archives Jardel).

7. Après d'autres essais, devant les difficultés de clore hermétiquement cette grotte isolée, l'entrée de la galerie sera rebouchée par une maçonnerie, sans que la grotte ait donné lieu à la publication d'une véritable étude.

(Jardel, 1979) ⁸, il fait une tentative pour entrer dans la grotte le 14 avril. Il en conservera un souvenir cuisant. Les chatières ne sont pas bien sévères mais le digne homme a 76 ans. Dans ses éphémérides, il se contente de noter :

« Je veux visiter la grotte de Reignac (petit couloir très étroit où il y a quelques dessins), mais je n'arrive pas à y pénétrer » (Breuil, 1960).

Bien sûr, depuis un demi-siècle, il a l'habitude de ramper sous terre et de franchir des chatières. A la Forêt, il aurait pu entrer, affirme-t-il, mais... Selon Edmond Jardel, Henri Breuil est, en fait, furieux de n'avoir pu s'insinuer dans ce conduit. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il ne figure pas sur la photo prise ce jour-là par F.-Ed. Koby. Un peu plus tard, par lettre, très dépité, il raconte sa mésaventure à l'abbé Glory et le met en garde, tout en lui donnant son accord pour poursuivre les travaux (pl. 1, fig. 2) :

« Bon courage et attendez, pour la grotte de Reignac, que l'endroit soit plus viable. J'ai dû renoncer à passer ; j'aurais pu y arriver, mais ce n'était pas la peine de m'esquinter. J'ai renoncé après deux essais.

L'abbé Jardel est un homme charmant.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous releviez le panneau de cette grotte. Il est intéressant. D'après la photo que j'ai, il y a deux niveaux de gravures : Magdalénien ⁹ sur Périgordien.

Bon dessin et ne vous tuez pas. Prenez de temps en temps un rayon de soleil dehors et d'exercice normal.

Vœux sincères.

Henri Breuil » (s.d. archives Glory) ¹⁰.

L'abbé André Glory reprendra la proposition de datation de son maître Breuil, en l'enrobant, comme il sait le faire, de quelques remarques tirées de sa fertile imagination :

« Si l'on suppose que le style du premier renne est dû aux gestes maladroits d'un mauvais élève aurignacien ou périgordien, on ne peut s'empêcher de penser que le second renne a été tracé par un magdalénien habile ¹¹, instruit par les croquis que ses collègues [*sic*] avaient dessiné sur les pierres calcaires du gisement de la Madeleine, distant à peine de deux kilomètres » (Glory, *in* : Le Dren *et al.*, 1953).

8. E. Jardel signale aussi la présence de l'abbé Glory, ce que la lettre suivante rend peu plausible.

9. C'est H. Breuil qui souligne.

10. Cette lettre a été écrite entre la tentative de pénétration par H. Breuil et le relevé par calque des gravures par A. Glory. C'est-à-dire avant le 22 avril 1953. Pour la venue de H. Breuil, la date du 14 avril est fournie dans la publication (Le Dren, Glory et Jardel, 1955). Cette visite de H. Breuil est d'ailleurs résumée par une phrase laconique : « M. l'abbé Breuil s'est rendu sur place le 14 avril 1953 ». Point final. La date du 15 août, trop tardive, est donnée par H. Breuil lui-même (Breuil, 1960). Sans doute, a-t-il confondu les mots *avril* et *août*. Sur les photographies prises par le Dr F.-Ed. Koby, les personnages sont en tenue d'hiver.

11. Entre ces deux gravures, c'est un « curieux rendez-vous », note malicieusement le docteur vétérinaire Rousseau (Rousseau, 1967).

Il utilise pour confirmer cette datation magdalénienne, un curieux argument :

[Les dessins sont] « datés par un grattoir caréné en quartzite, d'un travail très soigné que M. Le Dren a recueilli en surface au pied du panneau » (Glory, *in* : Le Dren *et al.*, 1953).

En fait, cette affirmation est fragile. Elle ne s'appuie que sur un unique outil, considéré comme magdalénien car d'« un travail très soigné ». En outre, un grattoir caréné évoque a priori plus l'Aurignacien que le Magdalénien¹². On peut regretter que cet outil n'ait pas été conservé. L'étude au microscope aurait pu confirmer son usage comme outil de graveur.

Quant à André Leroi-Gourhan, après avoir évoqué un signe en grille et des signes, sans précision, sur le panneau principal, il se contentera d'une remarque thématique et stylistique :

« Aucune trace de bison ne semble s'être conservée. Le style est nettement du style IV récent » (Leroi-Gourhan, 1988).

Sur le plan de Daniel Le Dren (pl. 1, fig. 4), une note manuscrite pose un problème d'interprétation. Sa formulation pourrait laisser supposer que Henri Breuil aurait franchi les étroitures d'accès et pénétré jusqu'à la salle. Après « un squelette humain et de nombreux ossements laissés sur place », elle mentionne les gravures et notamment « celle du renne montrée à l'abbé Breuil » (archives Jardel). La lettre ci-dessus permet de prouver que l'abbé Breuil n'est pas allé jusque là. Le dessin de renne, qui lui a été montré, était celui qu'avait photographié l'inventeur (renne n° 4). L'abbé s'est contenté de cette observation, mais s'est interrogé sur la figure contiguë n° 5, dont il reparlera avec André Glory.

Une fouille sommaire

Au printemps de 1953, l'abbé Breuil suggère pour l'inventeur une autorisation de fouilles dans l'entrée, sous la surveillance de l'abbé Edmond Jardel. Les cinq premiers mètres, en avant et en arrière du porche, feront donc l'objet d'une excavation dès avril 1953, sans doute à l'occasion des vacances scolaires de Pâques. D. Le Dren creuse aussi un peu plus loin, « à l'endroit où furent découverts les fragments de mâchoire humaine ». Il n'examina pas le sol de la salle des gravures qui recelait de nombreux débris osseux : « un homme seul, dit-il, ne pouvait entreprendre cette tâche ». En bref, « des fouilles ont [...] été entreprises, là où elles étaient possibles à un seul homme ou à deux » (Le Dren, 1960).

12. M. Sarradet dit que les gravures sont « attribuées au Magdalénien moyen », ce que rien ne vient confirmer. Il nomme l'inventeur « Le Drenn » et attribue par erreur le calque aux « abbés Glory et Jardel » (Sarradet, 1975).



Planche 2 - Fig. 1 - L'inventeur de la grotte D. Le Dren et sa collaboratrice. Avril 1953. La fouille de l'entrée est déjà commencée (cliché Koby). **Fig. 2** - Une visite lors de cette fouille. Avril 1953. De g. à dr. : C. Roye, collaboratrice de D. Le Dren, Mme F. Lacorre, F. Lacorre, Miss Boyle (?), E. Jardel et D. Le Dren (en clair) (cliché Koby). **Fig. 3** - Relevé des figures gravées. Calque effectué par A. Glory le 22 avril 1953. En 1, le renne du panneau 1, en 2-9, les figures du panneau 2.

En 1953, l'abbé Glory n'avait jamais encore calqué d'œuvres paléolithiques, si l'on excepte la Baume-Latroné (Gard) et Ebbou (Ardèche). Dans la grotte de la Forêt, son étude du 22 avril a été rapide, sans lendemain, et non complétée par la prise de photographies. Pris par ses travaux à Lascaux, il ne publia jamais ce calque lui-même. Comme son maître, l'abbé Breuil, son intention n'était pas de rendre compte des détails, mais de dégager les traits essentiels et de reconstituer des figures souvent difficilement perceptibles, en s'aidant au besoin des accidents naturels de la paroi voire de son imagination. Ainsi le félin n° 9 paraît essentiellement constitué de griffades de sauvagine.

De passage à Lascaux, l'abbé Jardel demande à son confrère André Glory de procéder au relevé des gravures de la Forêt. Ce sera fait le 22 avril (pl. 2, fig. 3). Outre les figures déjà repérées, André Glory croit pouvoir discerner, à la base de la paroi gauche du vestibule, juste avant le premier rétrécissement, « péniblement un petit enchevêtrement de fines lignes gravées de signification incertaine »¹³.

Au niveau de la première figure isolée (un renne), il croit discerner un « clayonnage » (Le Dren *et al.*, 1953).

Il note aussi, ce même jour, à l'extrémité du panneau principal, un cheval et un félin. Comme le fait souvent l'abbé, les silhouettes animales sont sans doute un peu enjolivées, complétées en s'aidant des accidents de la paroi. L'aspect réel est un peu moins détaillé et c'est peut-être une des raisons qui ont fait parler d'une dégradation des images depuis ce relevé. André Glory acquerra bientôt plus d'expérience avec ses travaux de Lascaux.

Au sortir de cette visite, il consigne la découverte par l'inventeur d'un « petit grattoir en quartzite d'un travail très soigné au pied même des gravures ».

Quelques semaines après la découverte, André Glory présente ces gravures, un soir de l'été 1953, sur place, à l'un d'entre nous (G. D.), accompagné du spéléologue Bernard Pierret et du Dr Calchas Hulin, créateur du musée de Reignac. L'abbé reviendra une dernière fois à la Forêt le 15 août 1960, avec Henri Delporte et ses collaborateurs Bellancourt et Collart, ainsi que Jean-Louis et Pierrot Villeveygoux. Il note simplement : « Visite et prise de calque »¹⁴ (Glory, carnet).

De son côté, l'abbé Breuil s'impatiente de son côté et écrit à son disciple :

« Bons souvenirs à l'abbé Jardel. Où en est la fouille projetée au Trou à gravures de Reignac ?

Bien amicalement à vous et bon courage » (*in litt.*, s.d., archives Glory)¹⁵.

Depuis sa mésaventure d'avril 1953, la « grotte de Reignac » est devenue, pour Henri Breuil, un simple « trou à gravures ».

Le maître sera sans doute déçu par la réponse de l'abbé Glory. A propos de la fouille du printemps de 1953, celui-ci transmet ce qu'il a appris : « Les premiers travaux n'ont rien donné » (archives Glory). La faune est apparue « particulièrement riche » mais « aucune industrie lithique distincte n'apparut » (Le Dren, 1960).

13. Ces traits ont disparu. En ce point, sur la paroi, s'appuie la maçonnerie fermant la cavité.

14. Cette mention laisse un peu rêveur, compte tenu des cinq accompagnants et de l'étroitesse du conduit.

15. Une partie de cette lettre est consacrée à la grotte de Saint-Cirq, dont la figure humaine a été découverte le 4 mai 1953. Elle est donc postérieure à cette date.

Tout cela paraît très improvisé. L'inventeur, devenu fouilleur, tient au courant le propriétaire, comme il l'annonce à l'abbé Jardel :

« Je lui ai parlé de nos travaux, mais je n'ai rien dit de nos relations avec le voisinage. Cela était délicat par écrit et peut-être ne s'imposait plus maintenant.

Blanc m'a rappelé il y a 2 jours que le ministère des Beaux-Arts réclamait un rapport sur notre affaire afin de nous accorder une autorisation de fouilles [...].

Je vais donc songer sérieusement à notre autorisation officielle et au rapport à constituer [...]. Ce qui ne nous empêchera pas de travailler le mois prochain et de faire, je l'espère, d'intéressantes découvertes » (Le Dren, *in litt.* le 6 juin 1953).

En réalité, l'abbé Jardel, de son propre aveu, ne supervise guère les travaux. Le fouilleur bénéficie des avis de Sèverin Blanc, directeur des Antiquités, « dont les encouragements et les conseils nous ont été fort précieux » (Le Dren, 1960). Le résultat est peu glorieux : « Il a vidé consciencieusement la grotte, en posant ce qu'il trouvait de part et d'autre, sur les entablements. Il n'y avait que des silex bruts et des os qu'A. Glory aurait identifiés comme du loup, de la hyène... Quelques blocs, qui tenaient suspendus à la voûte par des racines, sont tombés, élargissant l'entrée » (Jardel, 1979).

De rares visiteurs

Le Dr Frédéric-Edouard Koby, qui fut le collaborateur d'André Glory à la Sudrie, vient visiter la grotte le même jour que l'abbé Breuil et miss Mary Elisabeth Boyle, soit le 14 avril 1953 (Breuil, 1960 ; Jardel, 1979). Il est venu avec Fernand Lacorre et l'épouse de celui-ci. Il prend deux photographies de l'entrée, en cours de fouille par D. Le Dren (archives Jardel et Koby, 1968) (pl. 2, fig. 1 et 2). Il prend aussi un cliché du renne de droite à l'aide d'une « lampe à benzine »¹⁶.

Voici un petit problème. Quand André Leroi-Gourhan est-il venu à la Forêt ? La courte notice consacrée à la grotte est absente dans l'édition de 1965 de sa *Préhistoire de l'art occidental* ; elle n'apparaît que dans celle de 1971. Sa courte description est curieuse. L'auteur mentionne, d'abord, des « bâtonnets doubles en zigzag » et un « bouquetin » (c'est le premier « renne »)¹⁷, puis « trois ou quatre rennes et un nombre équivalent de chevaux » et, enfin, « un signe ramifié ». Le félin de l'abbé Glory n'est pas retenu.

16. Il s'agit très certainement d'une lampe Coleman, à pression de pétrole, que l'on voit, en bas et à gauche, sur les deux clichés de l'entrée. La présence de cette lampe peu courante sur ces deux clichés confirme bien qu'ils ont été pris par F.-Ed. Koby (archives Jardel).

17. Il situe ce panneau après les étroitures, mais, par erreur, sur la paroi gauche et non droite.

André Leroi-Gourhan n'a laissé aucune note ni de fiche perforée. Une seule photographie : celle du renne. Sa description est peut-être rédigée, en partie, d'après des photographies et d'après les courtes publications d'André Glory et Daniel Le Dren. Mais, dans ce cas, il aurait cité le félin.

L'été 1953 est là. André Glory commence à travailler à Lascaux. Il vient de décalquer, le 22 avril, les gravures de la Forêt. Il juge qu'il n'y a plus rien à faire dans la grotte.

Pourtant il a beaucoup discuté avec l'abbé Breuil, au sujet des traits situés sous la tête du renne de droite, et c'est pour les vérifier que son maître aurait tant voulu pénétrer dans la grotte (Jardel, 1979). L'abbé Glory remet un double de son relevé à l'abbé Jardel¹⁸ et en adresse un à Daniel Le Dren. Ce dernier est ravi :

« Je remercie pour l'excellent relevé ainsi que pour tous les renseignements joints.

J'ai beaucoup admiré l'ensemble des gravures et l'art avec lequel l'abbé Glory avait dégagé les traits essentiels et reconstitué des figures souvent difficilement perceptibles » (Le Dren à E. Jardel, *in litt.*, 6 juin 1953, archives Jardel).

Cette dernière remarque correspond à la réalité : oui, l'abbé a bien « reconstitué des figures souvent difficilement perceptibles ». Comme il le fera souvent, le crayon en main, il a tenu à présenter des silhouettes animales complètes. Rien ne manque sur ses dessins, les extrémités des membres, notamment, sont très détaillées, ce qui n'apparaît pas sur place. En outre, il a intégré de menues griffades de sauvagine dans les tracés paléolithiques. Par exemple, au-dessous du renne de gauche (entre les traits horizontaux) et au niveau de la tête du « félin » (elle est en fait composée de griffades).

Une grotte ornée quasi orpheline

L'abbé Jardel, venu en voisin, dresse le plan métré de la grotte le 28 mai 1953 (pl. 1, fig. 3). Il ne pénètre pas dans le boyau étroit qui prolonge, au-delà des gravures, l'axe de la grotte.

Il n'y aura jamais de véritable publication sur ce site mais seulement une note descriptive certainement rédigée par André Glory. Elle sera présentée dans la matinée du 8 juillet 1953 par le rédacteur lui-même au congrès préhistorique de France à Strasbourg-Metz, sous la signature de Daniel Le Dren et des abbés Glory et Jardel. Malheureusement aucun relevé n'est publié en même temps ; il n'y a ni photos ni plan¹⁹. Le lecteur ne comprend pas ce que

18. Le chanoine E. Jardel nous a offert ce document plastifié. Nous l'avons donné au musée de Préhistoire des Eyzies.

19. Mais les données chiffrées sont empruntées au plan levé par E. Jardel.

décrit le texte (Le Dren *et al.*, 1953). Mais l'abbé a d'autres occupations avec Saint-Cirq et surtout avec Lascaux. Il faudra attendre sept ans pour que soit publié, par l'inventeur lui-même, le relevé des gravures de la Forêt calqué par l'abbé Glory, mais dans une revue locale et avec un court texte (Le Dren, 1960)²⁰. Ce dernier se termine par un projet de collaboration avec Henri Delporte, qui vient de découvrir la vénus de Tursac :

« Un travail a été envisagé en collaboration qui permettra, nous l'espérons, de fructueux résultats. Un exposé des travaux et de leurs conclusions vous sera alors soumis » (Le Dren, 1960).

Ce vœu pieux n'aura aucune suite. Mais nous anticipons. Deux semaines après l'exécution du calque de l'abbé Glory, la découverte de la figure humaine de Saint-Cirq va, à nouveau, réunir l'abbé Glory et l'abbé Jardel.

Les deux seules notes publiées sur la grotte de la Forêt seront reprises et résumées dans divers inventaires (Kühn, 1956 ; Sieveking, 1962 ; Roussot, 1963 ; Naber *et al.*, 1976 ; Aujoulat, 1984). Les grands atlas de l'époque oublient la grotte de la Forêt (Graziosi, 1956 ; Zervos, 1959). Deux plans ont été levés : un par l'abbé E. Jardel, en 1953, publié longtemps après (Delluc, 1979) ; l'autre, plus spéléologique, par N. Aujoulat, T. Baritaud et B. Bitard avant 1984 (Aujoulat, 1984).

Le relevé de l'abbé A. Glory fait défaut dans son article descriptif (Le Dren *et al.*, 1953). En revanche, il est publié par D. le Dren (Le Dren, 1960) et reproduit dans *l'Art des cavernes* (1984).

Jusqu'ici, une seule photographie nette a été publiée : celle du renne de droite du panneau principal (Koby, 1968 ; Aujoulat, 1984). Elle accompagne aussi les quelques lignes rédigées par André Leroi-Gourhan (Leroi-Gourhan, 1971).

En dehors de la pose épisodique d'un cadenas, de durée éphémère en ce lieu reculé, aucune protection ne fut envisagée pendant longtemps. Bien que découverte en 1952, la grotte ne fut classée parmi les monuments historiques que par l'arrêté du 3 juillet 1981²¹, soit presque trente ans après la découverte. Sans doute d'autres essais de fermeture furent-ils tentés depuis cette date. Ne pouvant assurer une conservation convenable de cette grotte isolée, l'administration a fait murer l'entrée de la galerie avant 1984, occultant malencontreusement les traits du vestibule repérés par l'abbé Glory.

20. Ce texte avait fait l'objet d'un exposé oral en 1954 à la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies. Il est publié en 1960 pour accompagner un article sur la découverte de la vénus de Tursac (Delporte, 1960).

21. Site archéologique sous le n° 24 559 11 AP (cad AN 167) (Base Mérimée, ministère de la Culture).

Description des gravures

La description des gravures fait appel aux notes, dessins et clichés pris anciennement par les auteurs, ainsi qu'aux documents d'archives (archives Le Dren, Glory et Leroi-Gourhan).

Traits du vestibule

Situés à environ 7 mètres de l'entrée, sur la paroi gauche, ils sont situés aujourd'hui au niveau de la maçonnerie de clôture. Ils étaient éclairés par la lumière du jour.

André Glory les décrivait comme un « petit enchevêtrement de fines lignes gravées de signification incertaine ». On ne peut éliminer la possibilité de griffades de sauvagine ou d'autres traits récents dans cette zone très accessible.

Juste avant, sur la même paroi du vestibule, on note des cannelures évoquant des coups de pic, un graffiti moderne (en grille) et de petits traits parallèles, se recoupant parfois, certainement dus à la sauvagine dans ce lieu très sec.

Panneau 1

Figure 1 : renne

Cette figure (pl. 3, fig. 2 et 3) est située à 13 mètres de l'entrée, sur la paroi droite, à 60 cm au-dessus du sol, séparé de lui par « une niche rocheuse dans laquelle est tracé un clayonnage » (Glory, *in* : Le Dren *et al.*, 1953).

Elle s'inscrit dans un rectangle de 32 x 19 cm. La figure est oblique en bas et à gauche, formant un angle de 40° environ avec l'horizontale. Cette obliquité ne fait qu'accentuer la position tête basse très souvent figurée pour le renne paléolithique, comme par exemple, sur le renne « buvant » ou pâtureant des Combarelles.

André Glory a noté avec justesse que la tête est plutôt chevaline et les bois inhabituels. L'un des andouillers, sans élargissement en pelle, paraît développé vers l'avant, comme il est classique, mais il est très long : nous avons vu une telle anomalie chez un renne en Laponie. Deux autres pointes dirigées vers l'avant sont probablement les surandouillers. Les deux merrains ou perches sont implantés assez haut, un peu décalés l'un par rapport à l'autre. Ils sont longs mais non recourbés en arc vers l'avant : la courbure est même inversée par rapport à la normale. Il n'y a pas de cors évidents ni d'empaumure²². La tête est allongée, sans crinière. Le chanfrein est rectiligne (contrairement aux deux autres rennes de la grotte). La ganache est marquée et longue, comme chez le cheval : chez le renne, l'angle de la mâchoire est masqué par le gonflement du cou par le fanon. L'œil est à peine visible ; l'oreille triangulaire est apparente, peut-être un peu trop large. Le mufler est peu renflé, sans naseau. Le fanon n'est guère indiqué, mais le cou est gonflé.

Au niveau du dos, on ne note pas la saillie du garrot, si net d'ordinaire chez le renne, ni queue. Le contour de l'abdomen semble doublé par une ligne coudée : ce peut être un repentir ou plutôt une marque de pelage indiquant la limite entre le ventre (habituellement plus clair) et les flancs. Cette ligne explique que l'abbé Glory ait vu, par erreur, cet abdomen comme « gravide ». Il n'y a pas d'autres marques ni de taches. Les pattes sont sommairement indiquées.

22. On trouve un même aspect chez un renne gravé d'Altzerri (Espagne) et un autre de la Marche : peut-être une femelle (Pales, 1989, pl. 50). De même sur deux rennes de Limeuil (Capitan *et al.*, 1924).

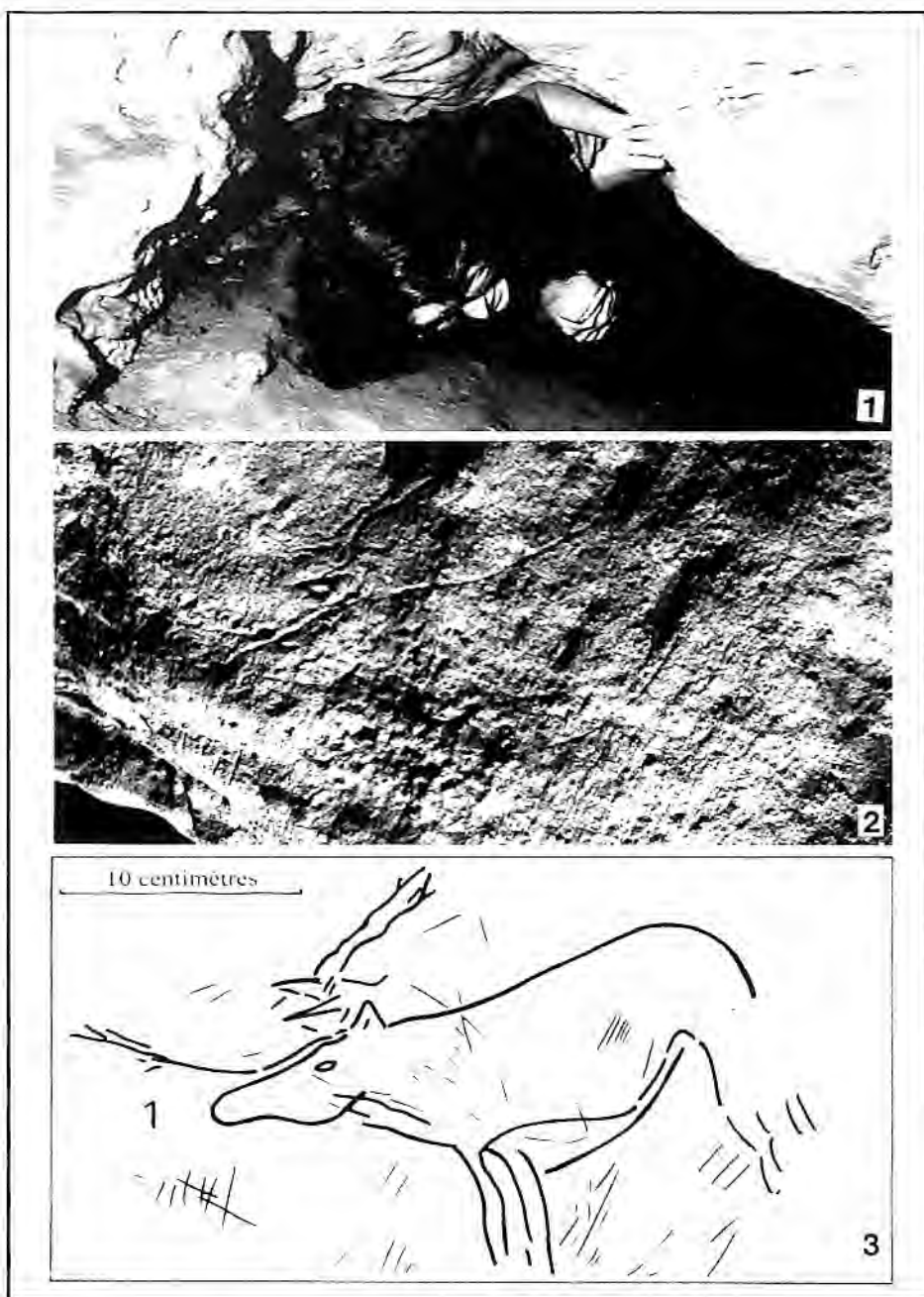


Planche 3 - Fig. 1 - Brigitte Delluc dans une des étroitures de la grotte. Fig. 2 - Panneau 1 : le renne n° 1 (les griffades de la sauvagine sont bien visibles). Fig. 3 - Lecture de la photographie ci-dessus.

Le diagnostic de renne repose sur la présence des bois et surtout sur la position du cou et de la tête, prolongeant l'axe du corps, comme il est classique chez cet animal, qui porte bas la tête contrairement aux autres cervidés.

La figure est gravée à l'aide d'un trait fin dans du rocher franc, grenu, de couleur sombre, sans argile ni calcite. Toute la surface, à peu près verticale, est lacérée de petites griffades animales, celles situées sous la tête du renne étant les plus marquées. Elles sont l'œuvre de petits animaux : chaque ensemble de trois ou quatre griffades mesure un à deux centimètres de large seulement. Le « clayonnage », observé par André Glory dans la niche, est peut-être de même nature. Il ne fait qu'un, sans doute, avec les « bâtonnets doubles en zigzag », mentionnés par A. Leroi-Gourhan.

Pourquoi ce mot inattendu ? L'abbé a-t-il pensé que c'était là la représentation d'un vrai clayonnage, ouvrage formé de pieux ou de fascines, tel qu'on en construit pour retenir les terres ou protéger les berges des canaux ? S'est-il trompé dans l'usage de ce mot, en voulant, selon son habitude, désigner d'un terme alambiqué quelques traits à verticaux parallèles ? Pas du tout. C'est une allusion maladroite aux rites des peuples sibériens : une claie sépare le chaman et les esprits, le sacré et le profane ²³.

Panneau 2

C'est le panneau principal, situé à 16-17 mètres de l'entrée, sur un entablement rocheux, oblique dans sa partie supérieure, à environ un mètre au-dessus du sol (pl. 4).

Les gravures sont disposées en deux registres, supérieur et inférieur. Chacun des deux étant légèrement obliques en haut et à droite.

La répartition est la suivante. Registre supérieur : figures 2 à 7. Registre inférieur : figure 8 et traits 9.

Figure 2 : animal

Il constitue le premier élément de l'ensemble gravé du fond de la grotte. Il est situé à environ 16 mètres de l'entrée.

C'est le vestige d'un tracé animal (pl. 5 et 6, n° 2), d'axe horizontal, regardant vers la droite. Comme toute la partie gauche du panneau, la surface rocheuse est ici très dégradée, dépourvue de voile de calcite et maculée d'argile récente, sans doute par les animaux. La couleur jaune de la roche est à peine visible.

La silhouette animale s'inscrit dans un rectangle de 11 x 7 centimètres. Elle se réduit à un corps sans tête ni queue, avec un cou tendu et fin et deux moignons de pattes. Il n'y a ni garrot ni marque de pelage. Rien ne vient confirmer l'opinion d'A. Glory qui en fait un cervidé gravide. Il aurait vu, au-dessus de lui, des « lignes torsadées », qu'il n'a pas relevées. Le support est aujourd'hui écaillé et recouvert d'argile récente. Seul demeure le fond du trait et le contour est incomplet.

Figure 3 : renne

C'est un renne, d'axe horizontal, regardant vers la gauche (pl. 5 et 6, n° 1). Il s'inscrit dans un rectangle de 18 x 17 cm, à 16 cm des derniers traits de figure

23. Il l'a souligné au crayon rouge dans son exemplaire du livre d'Eveline Lot-Falck, retrouvé au Bugue (Lot-Falck, 1953, p. 74 et 125, fig. 6 ter).

précédente. Comme ses voisins, il est tracé d'un trait de gravure plus profond et plus large que le premier renne, car le support est différent. Les traits, probablement à section angulaire à l'origine, sont adoucis par un voile de calcite sombre, sèche mais luisante, s'écaillant par endroits et démasquant une roche sableuse et jaune.

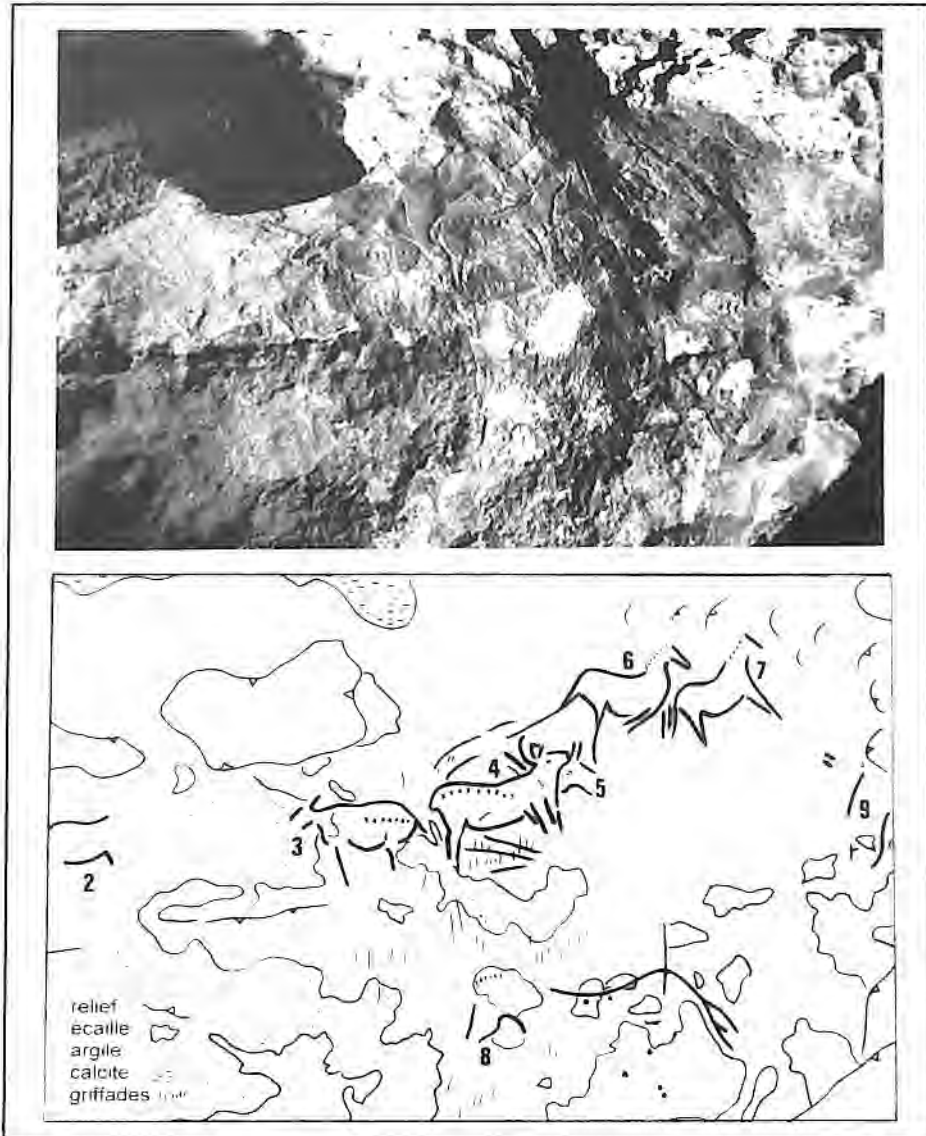


Planche 4 - Fig. 1 - Vue générale du panneau 2, au fond de la grotte. Fig. 2 - Mise en place des figures du panneau 2 : animal 2, renne 3, renne 4 et traits annexes, renne (?) 5, cheval 6, cheval 7, cheval 8, traits 9. Les dégradations du panneau sont indiquées schématiquement (voir en cartouche).

De ce fait, au niveau de la tête, bien placée dans l'axe du corps, le mufle, l'oreille et l'œil font défaut. A part cela, la silhouette est complète mais certains traits résiduels trouvent place sur des lambeaux préservés de calcite : ce sont le chanfrein (busqué ici), l'amorce de la ganache et la queue. Le garrot et la marque de pelage du ventre (se poursuivant sur la cuisse) sont nettement indiqués. Le corps est trapu, peu allongé. La ligne ventrale est convexe vers le bas, et non concave comme l'avait vue A. Glory. De même le fanon et la queue, faite d'un seul trait rectiligne, sont présents, alors qu'ils ne figuraient pas sur son calque. Les taches sont au nombre de onze, obliquement alignées de l'épaule à la fesse, rebondie. Les membres, surtout l'antérieur, sont trop longs : le renne a des membres plus courts que le cerf. Les sabots sont absents.

Les bois sont curieusement matérialisés par deux courtes lignes courbes, tournant leur convexité vers l'avant et le haut (comme des cornes courtes de bouquetin). Cet aspect correspond au tout début de leur croissance annuelle, en début d'été. Un peu plus tard, le graveur aurait dû les figurer dans l'autre sens (tournant leur concavité vers l'avant et le haut) et les prolonger vers le bas et l'avant par les deux andouillers. A ce stade, chez l'animal vivant, l'aspect normal est celui de deux croissants posés sur le front et encore couverts de velours.

Cette silhouette est plus petite que celle du renne suivant. Peut-être l'artiste a-t-il voulu représenter la femelle, compte tenu aussi des bois plus développés de son voisin.

Figure 4 : grand renne (et traits associés)

Il est la figure majeure du panneau, sinon de la composition. C'est un renne tourné vers la droite, en profil strict, comme les autres figures, d'axe horizontal, mais la tête levée (pl. 5 et 6, n° 1). C'est pour cela qu'il s'inscrit, non plus dans un rectangle mais dans un carré de 21 x 21 cm. Profondément gravé, comme son voisin, il est de plus grande taille.

On retrouve les mêmes éléments graphiques : abdomen convexe (et non concave comme indiqué par A. Glory) avec marque de pelage, taches en série de neuf, allant de l'épaule à la fesse. La position en extension de la tête et du cou explique que le garrot et le fanon soient pratiquement effacés, comme chez un cerf. Peut-être aussi est-ce pour cela que le mufle est moins large et carré qu'on ne l'attendrait. La bouche et l'œil (avec peut-être la caroncule lacrymale ou le larmier) sont bien marqués.

Le sexe n'est pas indiqué, mais la belle armure est celle d'un mâle. Rejeté en arrière par la position de la tête, le merrain, court, a une configuration normale, en arc concave vers l'avant et le haut. Il s'élargit très vite en une large empaumure ou palmure avec comme son double en écho. De même, l'andouiller, unique, s'évase en une palmure triangulaire festonnée de plusieurs épis²⁴. Ces deux éléments se voient plus souvent chez le renne de forêt (habituellement le plus souvent représenté) que chez le renne de toundra (Pales, 1989).

24. C'est cette palmure distale de l'andouiller, fréquente mais souvent unilatérale seulement, qui a fait imaginer la légende du renne écartant la neige, à l'aide de cette pelle naturelle, pour trouver sa nourriture cachée. D'où son surnom d'« andouiller de glace ». Il est parfois aussi nommé andouiller « basilaire » ou même « andouiller d'œil », ce qui est un pléonasme (Pales, 1989).

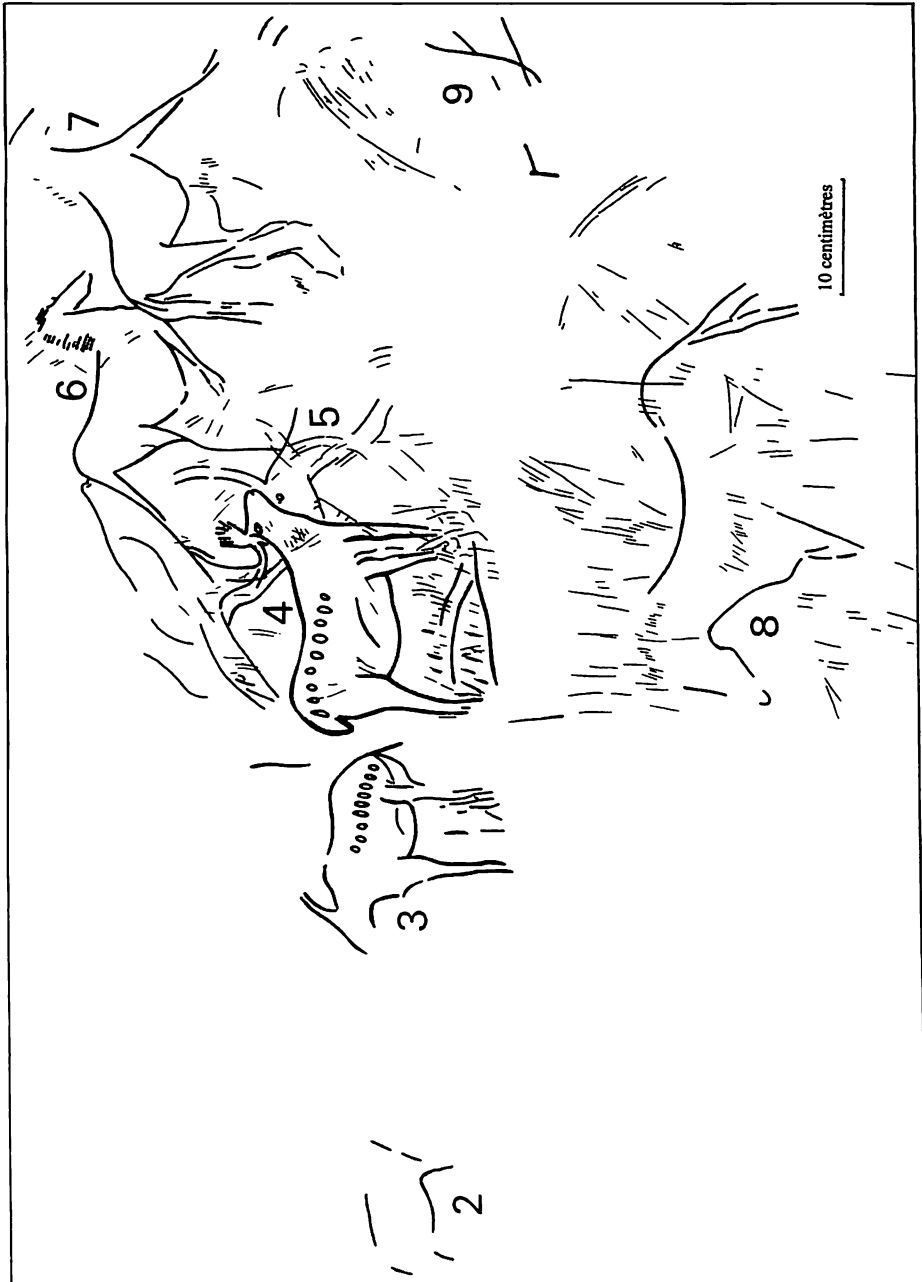


Planche 5 - Lecture des gravures du panneau 2, au fond de la grotte. De g. à dr. : animal 2, renne 3, renne 4 et traits annexes, renne (?) 5, cheval 6, cheval 7, cheval 8 et traits 9. On notera l'importance des griffades de sauvagine, y compris en 9.

Deux pattes avant sont dessinées (sans effet de perspective) et une seule patte arrière. Les larges sabots nous ont paru difficile à différencier des autres accidents de la paroi, contrairement à A. Glory qui avait dessiné ceux des pattes antérieures, à la façon de ceux, effilés, des cerfs et biches de Lascaux (un ovale avec un ergot postérieur).

Assurément, la tête de l'animal est l'objet d'une animation segmentaire, pour reprendre la terminologie d'A. Leroi-Gourhan. A. Glory va jusqu'à avancer qu'il a « la tête levée semblant humer l'air ou bramer d'après le léger rabattement de la lèvre inférieure ».

Le support de calcite, ici, n'est pas altéré sauf par quelques petits écaillages ponctuels. Cette figure s'insère dans un contexte de traits qu'il convient d'étudier avec elle, en deux groupes :

- Entre antérieurs et postérieur prennent place trois traits sub-horizontaux. Entre eux A. Glory dessine des bâtonnets parallèles, qu'il qualifie de « sériés » : en fait les trois traits sont couverts de petites griffades de sauvagine.

- Au-dessus de ce renne, un faisceau de lignes obliques en haut et à droite, a été décrit par A. Glory comme la « silhouette d'un bouquetin ». L'auteur prenait en compte une longue ligne sinusoïde représentant le corps et le cou en extension, trois traits dessinant la tête dressée, avec peut-être un naseau et une ligne curviligne susceptible de figurer la cornes. L'ensemble s'appuie sur un trait rectiligne oblique en haut et à gauche. Il est aventuré de suivre l'abbé dans cette description, mais nous n'avons pas d'autre diagnostic à proposer. Un bouquetin est tracé, de façon analogue, à Saint-Cirq, s'appuyant sur le front du bison n° 15 (Delluc *et al.*, 1987, p. 380-381).

Figure 5 : renne ?

Accolé au poitrail et au bord inférieur de la tête du renne précédent, prend place une figure animale triangulaire (pl. 5 et 6, n° 1). Elle s'inscrit dans un rectangle large de 9 cm et haut de 12 cm. L'œil est indiqué ; la tête est sommée de bois courts, dessiné par deux traits courbes. Ils sont, cette fois-ci, à concavité dirigée vers l'avant. Il n'y a pas d'andouiller et ces bois s'implantent dans la nuque. Mais la tête du renne s'appuie sur le sommet de la tête. A. Glory y a vu le « contour d'une tête de cheval accolée à une seconde tournée en sens inverse. Un motif analogue est représenté dans la grotte des Combarelles ». Les bois plaident en faveur d'une unique tête de renne et la tête imaginée en symétrie est sans doute le cou, allongé, de cette tête, recoupé par un trait prolongé du postérieur du cheval n° 6.

Figure 6 : cheval

D'axe horizontal, il s'inscrit dans un rectangle de 21 x 14 centimètres. Il est situé en haut et à droite de la figure précédente : 22 cm séparent la tête du grand renne de celle de ce cheval (pl. 5 et 6, n° 3).

Comme pour les figures suivantes, le support est calcité et sombre, mais ce voile est rugueux et non plus luisant. L'aspect des traits est identique.

C'est un cheval, en profil strict, comme les autres figures, et tourné vers la droite. Il est coincé entre le faisceau de traits précédent et la croupe du cheval suivant. Il offre quelques particularités graphiques plus liées à ce support contraignant qu'à la recherche d'une animation segmentaire : l'encolure est verticale, en cheval de jeu d'échecs, et l'antérieur, en extension, est ramené sous l'abdomen, lui-même très convexe. Au niveau de la croupe, hypertrophiée, le postérieur se résume à un unique trait rectiligne, alors que la queue est faite de deux longs traits convergents, s'écartant de la croupe ; l'un d'eux se prolonge jusqu'au bois du renne n° 4.

La tête est longiligne et la crinière marquée de traits parallèles faiblement incisés, obliques en haut et en arrière, lui donnant un aspect flottant.

Figure 7 : cheval

Contigu au précédent et sur la même horizontale, il est inscrit dans un rectangle de 24 x 15 cm. Mais son axe longitudinal est oblique en haut et à droite, faisant 30° avec l'horizontale (pl. 5 et 6, n° 3).

Il ressemble à son voisin. Mais les membres, également sans détails ostéo-musculaires ni sabots, sont verticaux. Les proportions, notamment de la croupe, sont meilleures. Le dos est ensellé et l'abdomen convexe. La crinière, vaguement striée et le chanfrein sont à peine visibles. La queue, en revanche, est longue et fournie, faites de plusieurs longs traits parallèles. Le support étant bien conservé, il n'est pas évident que la figure ait été naguère plus détaillée, alors qu'A. Glory a calqué une silhouette plus complète avec, en outre, deux postérieurs avec sabots.

A l'extrémité de l'antérieur, le graveur a poursuivi son trait réalisant un aspect en X allongé. A l'extrémité du postérieur, est gravé un tracé fait, schématiquement, de deux lignes courbes parallèles, coudées presque à angle droit, que nous n'avons pu identifier.

Figure 8 : cheval

Il est situé dans le registre inférieur, à la partie moyenne du panneau, à l'aplomb du cheval n° 6, situé à une trentaine de centimètres au-dessus. C'est un cheval tourné vers la gauche (pl. 5 et 6, n° 4). Son axe longitudinal est oblique en bas et à gauche, incliné de 30° sur l'horizontale. La figure s'inscrit dans un rectangle de 34 x 21 cm.

La paroi, à ce niveau est particulièrement écaillée, notamment au niveau de la tête, de l'abdomen et des postérieurs de l'animal.

Il n'en demeure que le bout du nez, chanfrein (rectiligne) et la ganache, quelques traits de crinière, le poitrail et la racine de l'antérieur, le garrot et le dos, peu ensellé, la région inguinale, la croupe et la queue, faite d'un long trait bifide. En examinant minutieusement tous nos clichés, nous n'avons pas retrouvé l'œil et l'antérieur avec sabot et ergot vu par A. Glory.

La silhouette est d'un bon style naturaliste.

La surface, basse par rapport au panneau, est striée de nombreuses griffades de sauvagine.

Traits 9

Ils sont situés au-dessous et à droite du cheval n° 6. Ils s'inscrivent dans un rectangle de 15 cm de large et de 25 cm de haut, à l'extrémité du registre inférieur du panneau gravé (pl. 4 et 5 n° 9).

Ce sont les traits avec lesquels A. Glory avait composé une figure de félin : « un félin long de 0,27 m a le corps très simplifié ; la ligne de ventre est formée par une arête rocheuse ».

Cette figure a été citée, d'après la seule description de 1953, c'est-à-dire sans dessin, dans un inventaire des félins paléolithiques (Rousseau, 1967, p. 83). A. Leroi-Gourhan n'a pas retenu cette figure et termine sa description de la grotte par un « signe ramifié ». (Leroi-Gourhan, 1971).

La paroi, à ce niveau, est voilée par la calcite, sans écaillage. Elle est particulièrement sombre. De profondes corrosions sont visibles en haut et à droite.

On retrouve sans peine le long trait curviligne formant le dos d'un « félin » d'A. Glory, et, en partie haute, une paire de deux courts traits horizontaux, et en partie basse, quelques traits obliques vers le bas et la gauche.

En dehors de cela, les « traits » constituant les reste de la « figure » nous semblent être de fines griffades de sauvagine, parallèles, dirigées vers le bas et la gauche. C'est d'ailleurs l'axe des traits décalqués et attribués au front, à l'œil, au naseau, à la gueule, à la mandibule, au membre supérieur du dit animal.

Le terme de « signe ramifié » peut paraître, lui aussi, exagéré. Les quelques traits que l'on possède sont vraiment peu de chose...

Commentaires

Des rennes ou des daims ?

Le Dr F.-Ed. Koby a observé les bois à courte perche et à large empaumure distale du renne n° 3. Les arrière-trains des rennes nos 3 et 4, croupe à croupe, sont relativement élevés et des taches marquent leur pelage. Pour ces trois raisons, il a pensé que c'étaient des daims : ces animaux présentent de telles taches en été (Koby, 1968).

Voilà bien une surprise. Car le daim aime les climats tempérés et chauds. Fréquent au Riss-Würm, il se fait très peu fréquent durant les réchauffements de la glaciation de Würm ; il est exceptionnellement figuré dans l'art pariétal. Henri Breuil signale, probablement comme tel, un cervidé à fin museau et large empaumure distale aux Combarelles (Capitan *et al.*, 1924, p. 148 et 55, fig. 51), peut-être un autre, sur un objet de schiste provenant du Souci (Dordogne), à cause de taches disséminées sur la croupe (Capitan *et al.*, 1910, fig. 158, p. 177). Mais les observations les plus sûres sont plus méridionales. Un dessin peint en noir de la grotte du Buxu, dans les Asturies, *representa de manera indubitable la figura de un gamo (Cervus Dama), siendo la primera representacion indiscutible de este animal en la region franco-cantabrica* (Obermaier, 1918, p. 31 et fig.). Les palmures des perches se festonnent de cors multiples ou époïs. Deux autres figures, certaines aussi, enfin, ont été décrites, en milieu méditerranéen et plus tardif, à l'Addaura (Sicile) (Graziosi, 1956, pl. 297 et 299).

Las ! André Leroi-Gourhan clôt rapidement le débat. A la Forêt, il s'agit bien de rennes. Les deux premiers caractères relevés par le Dr Koby en faveur du daim (bois et croupe) ne sont pas déterminants et sont même typiques du renne de forêt (Bouchud, 1966). Pour A. Leroi-Gourhan, parler de daims, « c'est oublier que le renne porte fréquemment une telle rangée de taches et que les Paléolithiques, dans l'art mobilier, comme dans l'art pariétal, ont parfois noté ce détail. Les petites figures de la Forêt [...] ont quelques rapports avec les rennes de la dernière salle de la Mouthe, aux flancs également ponctués » (Leroi-Gourhan, 1995).

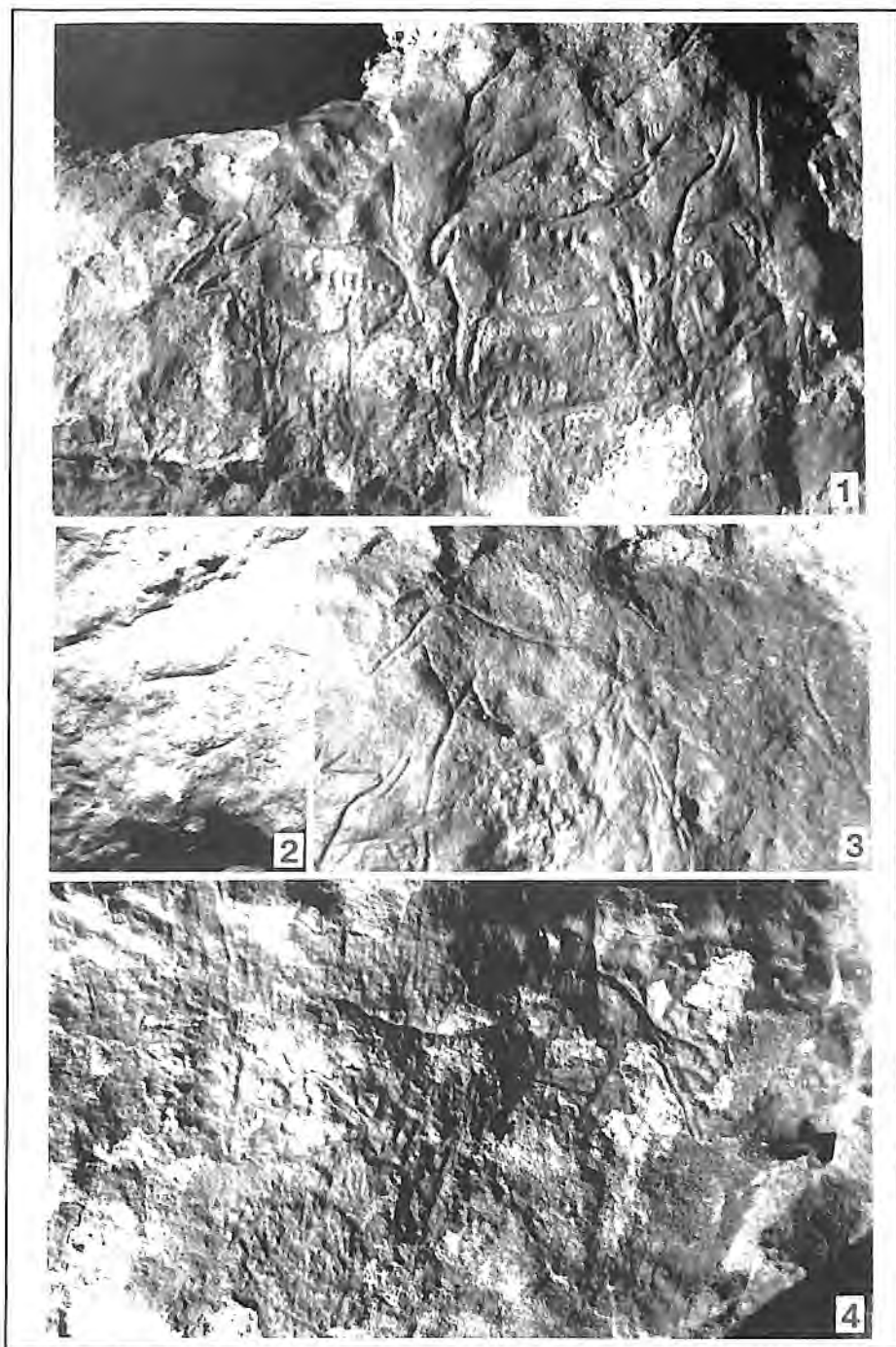


Planche 6 - Panneau 2. *Fig. 1* - rennes 3, 4 et 5. *Fig. 2* - animal 2. *Fig. 3* - chevaux 6 et 7. *Fig. 4* - cheval 8.

Les taches de la robe des rennes sont rangées en une ligne, sur le flanc. Au nombre d'une douzaine ou d'une quinzaine, de chaque côté, elles sont régulièrement espacées, métamériques, comme ici. Elles ne sont pas dispersées, comme chez les daims. Elles varient suivant les populations et avec les saisons. Après la mue estivale ²⁵, les animaux arborent leur robe neuve pour la saison des amours à l'approche de l'automne.

On rencontre de telles taches (ou groupes de fines hachures) gravées sur quatre rennes de Limeuil (Capitan *et al.*, 1924) et quatre rennes des Trois-Frères (09) (Bégouën *et al.*, 1958), peut-être aussi sur un sujet jeune de la Bigourdane (46) (Lorblanchet, 1982). De même sur quelques objets décorés, comme à Laugerie-Basse, à Arudy (64), à Massat (09) ou à Bruniquel (82) ²⁶. Des taches, arrondies ou triangulaires sont peintes sur les deux rennes tachetés de la Mouthe, marqués de 16 et 10 taches (Breuil, 1952) ²⁷, mais aussi sur un autre, polychrome, de Font-de-Gaume, portant 7 taches (Capitan *et al.*, 1910, pl. XXI) ²⁸.

C'est en nous référant à ces taches de la robe des rennes que nous nous étions posé la question de savoir si la « Licorne » de Lascaux n'était pas un renne sans bois (Delluc, 1990).

Des rennes inattendus

La décoration de la Forêt n'est pas désordonnée. Elle témoigne d'une organisation, mais aussi d'un choix exceptionnel.

Malgré le petit nombre de figures (huit seulement), elle est caractérisée par la proportion inhabituelle de rennes (quatre figures) et la place centrale qu'ils occupent sur le principal panneau gravé. Avec les chevaux, inévitables ou presque dans l'art rupestre, la grotte leur est dédiée. On ne peut manquer de songer à deux sites dont l'entrée habitée a été décorée : Teyjat, placée aussi sous le signe renne-cheval, également sans signes géométriques complexes, mais accompagnés par des bisons, aurochs et ours (Magdalénien supérieur). De même pour Sainte-Eulalie (Lot), dont le thème se réduit à cinq signes avec huit chevaux, quelques bouquetins, un ours et un sanglier et des signes tectiformes (Magdalénien moyen).

Bien que nourriture habituelle des Magdaléniens, le renne est moins souvent représenté, dans les grottes et abris ornés, que les chevaux et les bovins (bisons et aurochs).

25. La mue estivale donne au renne un aspect lépreux.

26. Cette ligne est parfois remplacée par une ligne horizontale en zigzag, de même signification, sur quelques objets (Laugerie-Basse, La Madeleine).

27. Ces taches sont peu visibles depuis le moulage qui a affecté le support.

28. Le grand renne de Tito-Bustillo porte de véritables zébrures en travers de l'encolure et un des rennes polychromes de Font-de-Gaume trois longues rayures au niveau de la croupe.

Certes, dans nombre de sites, le renne est présent, mais cet animal grégaire est figuré, comme en sentinelle, à l'unité ou à très peu d'exemplaires. On peut citer, par exemple, Bara-Bahau, Bernifal, La Mouthe, Rouffignac (24), Sainte-Eulalie, Pech-Merle, Pergouset et la Bigourdane (46), le Cheval d'Arcy-sur-Cure (89), le Portel (09), Labastide (65), Chauvet (07), Altxerri, Tito-Bustillo et las Monedas (Espagne) par exemple, ainsi que les sculptures de Cap-Blanc, Roc-de-Sers (16), Angles-sur-l'Anglin (86) et Isturitz (64). Il est totalement absent à Niaux (09)²⁹. Au total, il ne représente que 3,8 % des figures dessinées à l'âge du Renne, alors que le cheval s'inscrit pour 30% et les bovins pour presque autant (Leroi-Gourhan, 1965).

Sur 1 500 figures et signes peints et gravés, Lascaux ne comporte qu'un seul renne (et encore ce diagnostic spécifique est-il discuté par certains), alors que la quasi-totalité des ossements trouvés dans la caverne provenait de cet animal. C'est bien la confirmation que l'art des cavernes n'est pas un art utilitaire (la magie de la chasse), comme on l'a longtemps cru.

Rares sont les grottes ornées d'un nombre notable de ces cervidés, tels Les Combarelles (une quinzaine), Font-de-Gaume (une quinzaine), Teyjat (une vingtaine), Gabillou (une vingtaine) ou Les Trois-Frères (deux douzaines).

Sous terre, le renne occupe habituellement une place périphérique. Dans 9% des cas seulement, ce cervidé occupe une place centrale, comme à Font-de-Gaume, Teyjat et Isturitz (Leroi-Gourhan, 1965).

Il est plus souvent rencontré dans l'art mobilier, avec des gisements où il abonde comme à Limeuil (presque la moitié des plaquettes gravées) ou à Laugerie-Basse, par exemple. En comptant, sur quelque 400 objets, les rennes par unité-sujet, c'est-à-dire quel que soit le nombre de sujets figurés sur un même support, A. Leroi-Gourhan dénombreait 79 sujets « renne » (66 sur des plaques et le reste sur d'autres objets utilitaires ou de parure). Ce sujet rivalisait avec les autres sujets majeurs : cheval (92), bison (52) et poisson (43). Dans l'art des parois, le renne ne représentait que 36 sujets « renne » : les chiffres des autres sujets étaient bien différents : cheval (313), bison (209), cerf et biche (132), bouquetin (78), aurochs (71), félin (23), ours (24), mammoth, (9), rhinocéros (9), poisson (7), oiseau (5)³⁰.

Un sanctuaire secret

L'occupation de l'espace à la Forêt peut se résumer comme suit. Quelques traits non figuratifs étaient tracés à l'entrée. Après un passage resserré et difficile à franchir, on parvient à un premier panneau avec un seul renne.

29. Un tableau plus complet est fourni par M. Lorblanchet à propos de Sainte-Eulalie. Son total était à l'époque de 127 individus (Lorblanchet *et al.*, 1973, p. 301).

30. Une liste des sites ayant fourni des représentations mobilières de rennes a été publiée, ainsi qu'une carte de répartition des figures mobilières et pariétales de rennes (Lorblanchet *et al.*, 1973, tab. V, p. 302 et fig. 110, p. 298).

Quelques mètres plus loin, au seul endroit où on peut se tenir à peu près debout, se trouve le panneau principal organisé en deux registres superposés, sur un entablement oblique formant comme une écritoire. Enfin, quelques traits sont gravés au fond du conduit : le « signe ramifié » d'A. Leroi-Gourhan.

S'il s'agit d'une grotte sanctuaire, comme on le pense depuis ce dernier, on peut conclure qu'elle ne devait pas accueillir beaucoup de fidèles, d'initiés. La difficulté d'accès est très remarquable et les trois chatières défendent littéralement la zone gravée. On ne peut manquer d'évoquer d'autres petites grottes d'accès malaisé de Dordogne (Fronsac, La Font-Bargeix) ou du Lot (Pergouset), rapportables à un Magdalénien déjà avancé. La Forêt correspond tout à fait à la définition de « sanctuaire secret », que Michel Lorblanchet a énoncée à propos de Pergouset (Lorblanchet, 2001). Et ce sanctuaire est ici spécialisé sur le plan thématique.

Un support rocheux fragile

L'état originel de la surface rocheuse et des traits est bien visible sur le premier panneau (renne n° 1) : la roche coniacienne est de texture grenue, mais patinée et assombrie. Cet état a été modifié au niveau du panneau principal : apposition d'un voile de calcite, suivie d'un écaillage partiel de cette pellicule de calcite et frottis par de l'argile récente (alors que le sol, à cet endroit, est sec et poussiéreux). Dommages plus probablement liés aux animaux qu'aux rares visiteurs, si l'on excepte quelques coulures de bougie blanche sur le cheval n° 8.

La surface calcaire, recouverte de calcite brune écaillée, rappelle un peu ce que l'on observe à Sous-Grand-Lac (mais il s'agit d'argile) ou encore à Saint-Cirq (argile colloïdale à patine noirâtre secondairement concrétionnée). Il est probable qu'ici aussi, la cavité a été ennoyée : les corrosions observables au fond du conduit semblent bien s'être formé en régime noyé.

Les griffades de la sauvagine incisent très superficiellement les surfaces, mais peut-être jouent-elles un rôle dans l'arrachement des écailles de calcite. Ce sont ces menues griffades qui ont trompé André Glory, dans son relevé : elles lui ont fait remplir de bâtonnets « sériés » l'espace compris entre les traits horizontaux, situés sous le renne n° 4 ; elles sont probablement les éléments constitutifs de son « clayonnage » : elles lui ont fourni les traits de la tête de son « félin ». Mais l'abbé n'avait, en 1953, jamais encore calqué d'œuvres paléolithiques, si l'on excepte la Baume-Latrone (30) et Ebbou (07), et son étude du 22 avril a été rapide, sans lendemain, et non assortie de prise de photographies. Travaillant dans la continuité de l'abbé H. Breuil, son intention n'était pas de rendre compte des détails, mais de « dégager les traits essentiels et [de] reconstituer des figures souvent difficilement perceptibles » (Le Dren, 1953), en s'aidant au besoin des accidents naturels de la paroi voire de son imagination.

Détails graphiques

Les gravures semblent tracées à l'aide d'un *trait à section angulaire*, dont les reliefs et la profondeur sont amollis, au niveau du panneau principal par le voile de calcite superficiel. Tout au plus peut-on remarquer que ce trait est plus large et plus profond au niveau du couple de renne n^{os} 3 et 4, comme pour les mettre en valeur, témoignant d'un passage réitéré de l'outil, un silex pointu et/ou coupant.

Aussi bien au niveau du panneau 1 que du panneau 2, les figures sont *cadrées* sur l'emplacement utilisable du panneau, limité par des alvéoles, par le sol ou le plafond du conduit.

Les figures sont organisées en *frise*, à peu près horizontale, en deux registres superposés. La ligne de sol, fictive, s'élève à peine en allant vers le fond, peut-être pour profiter d'un meilleur support. Trois figures (renne n^o 1, chevaux n^o 7 et 8) sont obliquement disposées. Il n'y a pas de superpositions des images mais une juxtaposition et même parfois une contiguïté (renne n^o 4 et renne (?) n^o 5).

Il a été mentionné plus haut l'*animation segmentaire* de la tête du renne n^o 4 et de l'avant-main du cheval n^o 6, dont la queue et la crinière donne l'impression de flotter dans le vent. De même la longue queue du cheval n^o 6, en balai, est écartée de son postérieur, comme si elle s'apprêtait à faire office de chasse-mouches.

Les deux rennes n^{os} 3 et 4 sont traités en *symétrie en miroir* et il est probable qu'il s'agit d'un *couple femelle et mâle*, correspondant à un lien éthologique, pour une fois, entre deux figures animales paléolithiques : presque un pictogramme. Le renne n^o 4 est peut-être même en train de bramer. Un tel couple existe aussi à Font-de-Gaume, à Tito-Bustillo (tête à tête et non plus croupe à croupe) et sur quelques objets mobiliers montrant des rennes se suivant (voire se flairant) à Laugerie-Basse, La Madeleine, Limeuil, Massat (09), Lortet (65), ou sur le célèbre poignard d'ivoire de Bruniquel (82). On peut en rapprocher un renne femelle accompagné de son petit, identifiés à la Bigourdane (46) (Lorblanchet *et al.*, 1982) et sur le gros bloc de la Madeleine aujourd'hui présenté au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Le rendu des figures est simple : le *profil strict*. Elles ne sont pas dépourvues de *détails anatomiques* (détails des bois et de la tête du renne n^o 4, marques de pelage des rennes, crins des crinières et queue des chevaux). Mais les extrémités sont négligées, du moins dans notre observation. Les aplombs sont normaux, sauf les antérieurs des chevaux n^{os} 6 et 7 : sous lui pour l'un et campé pour l'autre.

L'expression de la *troisième dimension* est quasi inexistante : les animaux ont un seul membre par paire, si on excepte le renne n^o 4, mais ses pattes avant sont juxtaposées sans recherche perspective. Tout au plus peut-on noter que son empaumure semble comme dédoublée, celle de droite

oblitérant quasi complètement celle de gauche. Il en va de même pour les deux merrains du renne n° 1.

Un Magdalénien déjà avancé

Les quelques objets recueillis par la fouille ne peuvent aider dans cette démarche. André Leroi-Gourhan place la Forêt dans son style IV, et rapproche ses rennes de ceux, tachetés, de la Mouthe, situés dans la partie reculée de cette caverne. Ce dernier panneau de la Mouthe, près de la « hutte », « comporte un ensemble assez confus de bisons, de chevaux, de rennes, de mammoths, avec un grand bouquetin très connu », attribué à ce même style (Leroi-Gourhan, 1965).

Cette attribution, les figures de la Forêt la doivent à leur réalisme et aux détails anatomiques de leurs silhouettes, y compris les détails des pelages, et à un timide essai de perspective normale au niveau de deux paires de bois. La modeste animation segmentaire plaide pour un moment assez avancé du Magdalénien, dans la mesure où on peut se risquer à faire coïncider style et chronologie.

Sans pour autant atteindre la perfection photographique des rennes de Petersfels (Allemagne) ou de Kesslerloch (Suisse), le rapprochement des sujets de la Forêt avec, d'une part, les nombreux rennes de Limeuil et de Teyjat, et, d'autre part, avec les rennes porteurs de taches de pelage et les rennes figurés en couple, précédemment cités, va également dans le même sens.

B. et G. D. ³¹

Bibliographie et sources ³²

- Archives Pr André Leroi-Gourhan.
- Archives chanoine E. Jardel (à propos des grottes de la Forêt et de Saint-Cirq) et information orale.
- Archives abbé André Glory : Institut de Paléontologie humaine à Paris et dépôt André Glory du Bugue (Dordogne).
- Archives B. et G. Delluc.
- Aujoulat N., 1984 : Grotte de la Forêt, *in* : *L'Art des cavernes*, ministère de la Culture, Imprimerie nationale, Paris, p. 239-241 (relevé d'A. Glory).
- Bégouën H. et Breuil H., 1958 : *Les Cavernes du Volp. Trois-Frères-Tuc d'Audoubert*, Arts et Métiers graphiques, Paris.

31. U.M.R. 6569 du C.N.R.S., Muséum national d'histoire naturelle, abri Pataud, 24620 Les Eyzies.

32. N'ont été conservées dans cette liste que les références effectivement appelées dans le texte.

- Bouchud J., 1966 : *Essai sur le renne et la climatologie du paléolithique moyen et supérieur*, impr. Magne, Périgueux (thèse).
- Breuil, H., 1952 : *Quatre cents siècles d'art pariétal. Les cavernes ornées de l'âge du Renne*, Centre d'études et de documentation photographiques, Montignac.
- Breuil H., 1960 : Ma vie en Périgord (1897-1959), *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 87, p. 114-131.
- Capitan L., Breuil H. et Peyrony D., 1910 : *La Caverne de Font de Gaume, aux Eyzies (Dordogne)*, Vve A. Chêne, Monaco.
- Capitan L., Breuil H. et Peyrony D., 1924 : *Les Combarelles aux Eyzies (Dordogne)*, Masson, Paris.
- Capitan L. et Bouyssonnie J., 1924 : *Limeuil. Son gisement à gravures sur pierre de l'âge du renne*, Emile Nourry, Paris.
- Delluc B. et G., 1979 : Archéologie souterraine en 1979, *Spéléo-Dordogne, Bull. du Spéléo-Club de Périgueux*, n° 73, 4^e trimestre, p. 2-4 (avec le plan de la Forêt par E. Jardel).
- Delluc B. et G. et Guichard F., 1987 : La grotte ornée de Saint-Cirq, *Bull. de la Soc. préhist. fr.*, 84 (en hommage à A. Leroi-Gourhan), p. 364-393, ill.
- Delluc B. et G., 1990 : Essai de lecture de trois figures de Lascaux, in : *Le Livre du Jubilé de Lascaux*, Soc. hist. et arch. du Périgord, suppl. au t. 117 du *Bull.*, p. 131-139.
- Delluc B. et G., 2000 : La Vénus sculptée de l'abri Pataud : oui !, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 127, p. 43-72.
- Delpech F., 1983 : *Les Faunes du paléolithique supérieur dans le Sud-Ouest de la France*, Cahiers du Quaternaire, C.N.R.S., Paris.
- Delporte H., 1959 : Une nouvelle statuette paléolithique : la vénus de Tursac, *L'Anthropologie*, 63, p. 233-247.
- Delporte H., 1960 : La vénus de Tursac, *Bull. de la Soc. d'ét. et de rech. préhist. des Eyzies*, n° 9, p. 49 sq.
- Delporte H., Leroi-Gourhan Arl., Laville H. et Bouchud J., 1968 : L'abri du Facteur à Tursac, *Gallia-Préhistoire*, 11, p. 1-145.
- Delporte, H., 1979 : *L'Image de la femme dans l'art paléolithique*, Picard, Paris (nouvelle édition en 1993).
- Glory A., 1960-1966 : *Carnet journalier*, manuscrit, archives Glory.
- Graziosi P., 1956 : *L'Arte dell'Antica Età della Pietra*, Sansoni, Firenze.
- Guérin C. et Patou-Mathis M., 1996 : *Les Grands mammifères plio-pléistocènes d'Europe*, Masson, Paris.
- Jardel E., 1979 : *A propos de la découverte de la grotte de la Forêt*, entretien avec B. et G. Delluc, 5 août.
- Koby F.-Ed., 1968 : Les Rennes de Tursac paraissent plutôt être des daims, *Préhistoire Spéléologie ariégeoises, Bull. de la Soc. préhist. de l'Ariège*, 23, p. 123-130.
- Kühn H., 1956 : *The Rock Pictures of Europe*, Londres.
- Le Dren D., Glory A. et Jardel E., 1953 : Grotte à gravures préhistoriques de la Forêt, près de Reignac, à Tursac (Dordogne), *Congrès préhist. de France, Strasbourg-Metz, 1953*, p. 371-373 (sans relevés graphiques, ni clichés, ni plan).
- Le Dren D., 1960 : La grotte de la Forêt à Tursac, *Bull. de la Soc. d'ét. et de rech. préhist. des Eyzies*, 9, p. 46-48 (relevé d'A. Glory).

- Leroi-Gourhan A., 1965 : *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod, Paris (1^e édition).
- Leroi-Gourhan A., 1971 : *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod, Paris (2^e édition).
- Leroi-Gourhan A., Delluc B. et G., 1995 : *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod, Paris (3^e édition).
- Leroi-Gourhan A., 1988 : La Forêt, in : *Dictionnaire de la Préhistoire*, Presses universitaires de France, Paris, p. 399.
- Lorblanchet M., avec la coll. de Delpech F., Renault P., Andrieux C., 1973 : La grotte de Sainte-Eulalie à Espagnac (Lot), *Gallia-Préhistoire*, 16, p. 3-62 et 233-325.
- Lorblanchet M. et Ipiens A., 1982 : Les gravures paléolithiques de la grotte de la Bigourdane à Saint-Géry, *Bull. de la Soc. des Etudes litt., scient. et art. du Lot*, 103, p. 117-127.
- Lorblanchet M., 2001 : *La Grotte ornée de Pergouset (Saint-Géry, Lot)*, Documents d'archéologie française, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- Lot-Falck E., 1953 : *Les Rites de chasse chez les peuples sibériens*, Gallimard (L'Espèce humaine n° 9), Paris.
- Naber F. B., Bérenger D. J. et Zalles-Flossbach C., 1976 : La Forêt, Tursac (Dordogne), in : *L'Art pariétal paléolithique en Europe romane*, Institut für Vor und Frühgeschichte der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität, Bonn, p. 100-101.
- Obermaier H. et Vega de la Sella conde, 1918 : *La Cueva del Buxu (Asturias)*, Museo nacional de Ciencias naturales, Madrid.
- Pales L., 1989 : *Les Gravures de la Marche. IV – Cervidés, Mammouths et divers*, Ophrys, Gap et Paris.
- Peyrony E., 1934 : Le gisement de la Forêt, commune de Tursac, 11^e Congrès préhistorique de France, Périgueux, p. 424-430.
- Peyrony D., 1949 : *Le Périgord préhistorique (essai de géographie humaine, suivi des listes des stations, gisements, monuments divers connus, avec leur bibliographie)*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.
- Rousseau M., 1967 : *Les Grands félins dans l'art de notre préhistoire*, Picard, Paris.
- Roussot A., 1963 : Grotte de la Forêt, commune de Tursac, in : *Centenaire de la Préhistoire en Périgord (1864-1964)*, numéro spécial du *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, Périgueux, p. 108.
- Roussot A., 1978 : Tursac. La Maison-Forte-de-Reignac, Informations archéologiques, *Gallia-Préhistoire*, 21, p. 633-635.
- Roussot A., 1978 : Gisement de Reignac, commune de Tursac, in : *Livret-guide de l'excursion A4, Sud-Ouest (Aquitaine et Charente)*, IX^e congrès de l'Union des Sciences préhistoriques et protohistoriques, p. 116-119.
- Sarradet M., 1975 : Grotte de la Forêt, commune de Tursac, in : *L'Art préhistorique du Périgord*, Editions du Centro, Capo di Ponte, Brescia, p. 29-30.
- Sieveking A. et G., 1962 : Reignac, in : *The Caves of France and Northern Spain, a guide*, Londres. Grotte de la Forêt, p. 121.

NOTE DE LECTURE

Carcenac (Michel) : *Braconniers d'eau douce*, Belvès, éd. du Hérisson, 2002, 184 p., 18 €.

Le mal est bien connu à Belvès et autres lieux : le Michel Carcenac a la langue bien pendue. Quand il est né, on n'a pas oublié de lui couper le ligueul. Lorsque la mémoire fait défaut et que le débit tarit, l'ancien médecin sait prendre le relais de ses amis et complète, avec bonheur, leurs récits interrompus. Il en écrit des farces désopilantes.

Braconniers d'eau douce, le dernier roman de Carcenac est une suite de nouvelles glanées dans les mémoires, entre la vallée de la Dordogne et la forêt de la Bessède. C'est un bain de bonheur bucolique qu'il ne faut pas méconnaître si l'on tient à conserver un peu de cette bonne humeur qui fait toujours la plus belle part d'une joie de vivre en Périgord.

Marty (Pierre) : *Contribution à l'étude épidémiologique et à l'indemnisation du stress traumatique de guerre 1919-1992*, Université de Bordeaux II, département de psychologie, 2002, tapuscrit, 26 p.

Notre collègue, le Dr Pierre Marty, a une retraite plus qu'active : administrateur au centre hospitalier de Périgueux, médecin humanitaire, entre autres, il ne néglige toujours pas ses chères études. Il nous livre là un travail sur les conséquences, notamment psychologiques, des guerres sur les personnes en nous confiant d'émouvants exemples, et sur la récente prise en compte par l'Etat, via l'indemnisation, de ces troubles.

Dauchez (Chantal) : *Villamblard XVI^e siècle-XIX^e siècle : le château et les seigneurs de Barrière*, Villamblard, éd. Wlgrin de Taillefer, 2002. 269 p., 20 €.

L'auteur, maître de conférences en histoire du droit, nous signale dès l'introduction qu'« il y a plus de documents d'archives à consulter que de pierres encore debout », à propos du château de Barrière. Un fonds énorme est en effet déposé aux Archives départementales de la Dordogne et c'est grâce à lui que C. Dauchez nous présente, avec brio, l'histoire de ce château, de ses occupants mais aussi la vie quotidienne des habitants des environs. Remarquons particulièrement un pertinent tableau chronologique des propriétaires et occupants du château de 1190 à 1924.

VIENT DE PARAÎTRE

Pierre Pommarède (textes), Jacques Brachet (photographies), *Le Périgord des églises et des chapelles oubliées*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002, 250 p., 350 photographies en couleur, couverture cartonnée toilée marquée aux fers argentés, jaquette quadri, 24 cm x 30 cm, 50 €.

Jamais le Périgord n'a connu une telle affluence de touristes : jamais aussi, l'intérêt n'a été aussi grand pour ses richesses : sites préhistoriques, châteaux prestigieux, chartreuses et maisons fortes, basilique, églises, abbayes et prieurés.

Le propos de l'auteur n'a pas été de s'intéresser à ce que les agences de tourisme et les guides officiels présentent à grand renfort d'affiches et de dépliants. Pierre Pommarède s'est attaché à privilégier les églises et les chapelles les moins connues ou les plus oubliées. Les *essequées*, perdues dans les combes ou les jarrissades : celles que gardent, presque jalousement, derrière leurs courtines et leurs remparts, les manoirs les plus humbles ; ou bien celles qui reposent derrière les murs de nos cimetières : les morts aussi ont leurs chapelles. Son intérêt s'est porté aussi vers les *désaffectés*, ces anciennes maisons-Dieu devenues maisons particulières, caves ou celliers, bric-à-brac ou buvettes communales ; les *délaissées*, les mutilées ou les ruinées qui ne veulent pas mourir et qui chauffent encore, au soleil de septembre, leurs moignons de leurs cicatrices.

Au terme d'un parcours de cinq années, de la visite de neuf cents édifices et de recherches dans les archives souvent inédites – un millier de références – le président de la Société historique et archéologique du Périgord se propose, dans ce premier tome, de présenter plus d'une centaine de monuments. Avec une attention spéciale pour les chapelles et les oratoires que la piété populaire a égrenés, comme des litanies, aux carrefours des sentiers ou près d'une fontaine de dévotion. Des sanctuaires mariaux, un

extrait du panthéon, bariolé et pittoresque, des saints de chez nous. Le catholicisme populaire est encore accroché aux mémoires comme les églantiers au feuillu des haies.

Comme précédemment pour *La saga de saint Front*, Jacques Brachet a fort habilement réalisé, pour cette série d'études, un reportage photographique de grande qualité. Ces documents – retenus parmi douze mille – enrichissent une recherche et inciteront, sans doute, les visiteurs de l'été et les Périgordins d'une arrière-saison à se mettre en route vers tel ou tel site qui parlera à leur mémoire et à leur cœur. Ils rendront grâce pour les efforts déployés par le grand et avec le petit patrimoine : des édiles éclairés, des amoureux de cette terre, des hommes de l'art compétents ont rendu souffle et vie à des églises et des oratoires qui ne voulaient pas sombrer.

Ils s'arrêteront un temps devant ces écrans et ces présentoirs qui, depuis des siècles, témoignent d'une présence et continuent à proposer le même message. Plus tard, grâce à un nouvel ouvrage, ils en franchiront le seuil. Nous espérons pouvoir les convier à découvrir et à admirer comment les huchiers, imagiers, peintres, sculpteurs et autres maîtres verriers ont écrit, à la mode périgordine, les grandes pages de la Bible, depuis le triangle trinitaire jusqu'aux flammes de la Pentecôte. Et peut-être, plus tard encore, assisteront-ils au réveil des saints de chez nous qui sommeillent toujours dans leurs niches de granit ou de pierre ocre.

Après *Le Périgord des maisons fortes*, *Le Périgord des chartreuses*, ouvrages chers à Jean-Marie Bélingard, voici dans la même veine : *Le Périgord des églises et des chapelles oubliées*. Pour ce nouveau titre, l'éditeur Jacques Lagrange nous assure vouloir mériter une semblable réussite. Et Pierre Rosenberg, de l'Académie française, ancien président-directeur général du musée du Louvre, a bien voulu – en souvenir du temps où il était périgordin – honorer cet album d'une élégante préface.

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIETE

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : le 14 mai 2003, avec une conférence de Gilles Delluc sur « Louis Delluc, l'éveilleur du cinéma français », et le 9 juillet 2003.

Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par la presse locale.

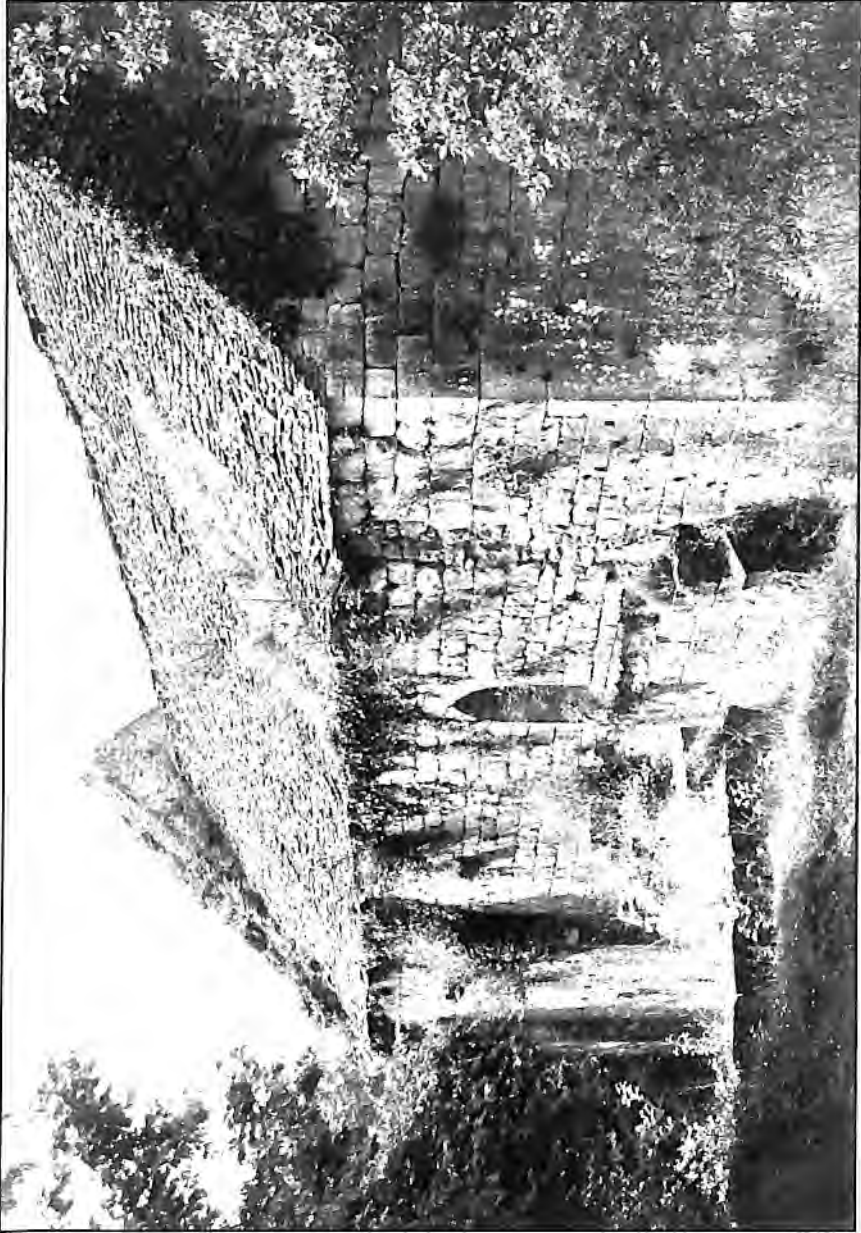
COURRIER DES LECTEURS

- Mme Lalande (24120 Villac) envoie la copie d'une lettre datée de 1889, signée par un certain Jean Feytaud et adressée à son grand-père, à l'époque maire de Villac. Ce message donne des nouvelles de l'équipée des Périgordins à Rio Allègre (Brésil) : les récoltes de maïs et de haricots ne sont pas bonnes, les émigrés meurent comme des mouches, l'auteur de la lettre compte revenir deux ans plus tard.

DEMANDE DES MEMBRES

- M. Roger Rousset (3, rue du Moulin, 24620 Les Eyzies) cherche tous renseignements sur l'abbé Jean Estay, qui fut curé des Eyzies de 1935 à 1950. C'était aussi un inventeur. On lui doit, entre autres, le kick pour le démarrage des motos et un désinfectant, l'argénol.

- M. Jean Cornet (Le Colombier, 24220 Castels) recherche toute information sur l'église de Saint-Pardoux-de-Faix (Brantôme) et s'interroge sur la ressemblance entre la chapelle de Redon-Espic (Castels) et l'église de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Jean-d'Orbestier (Château-d'Olonne).



L'église de Redon-Espic, vue du Sud-Est

- Le général Henry-Jean Fournier (152, place de l'Eglise, 24800 Saint-Jean-de-Côle) indique que sa plaquette *Saint-Cyr et le Périgord 1802-2002* est en dépôt à la SHAP et au musée militaire. Il recherche toute information complémentaire.

- Mme Chevalier (Les Hespérides, 30 rue David Johnson, 33000 Bordeaux) recherche toute information sur Jérémy du Raussat, qui devint, sous Louis XIV, gouverneur de l'île de la Tortue.

- M. Michel Rateau (25, La Barrière, 24150 Mauzac-et-Grand-Castang : 05.53.22.56.08 ; rateaumichel.perigord@wanadoo.fr) recherche tout document concernant les missions et les missionnaires français d'origine française (catholiques et protestants) en Afrique du Sud, des origines à la 2^e Guerre Mondiale.

AUTRES DEMANDES

- M. Louis Morgat (26 rue des Carmes, 67100 Strasbourg ; 03.88.44.12.11) recherche tout renseignement sur le lieutenant-colonel Edouard Kauffman, officier de l'Armée de l'Air, membre du réseau Alliance dans la région de Sarlat pendant la seconde Guerre Mondiale, arrêté par la Gestapo et exécuté à la prison de Fribourg-en-Brisgau en fin 1944. Il souhaite aussi connaître la date à laquelle le nom de ce résistant a été donné à une rue de Sarlat. Il pose la même question pour le boulevard Victor Nessman, portion Nord du boulevard périphérique de Sarlat.

- Mme Monique Pic (12 rue Jean Racine, 3370 Mérignac) souhaite connaître le trajet de la « voie romaine » au travers de Périgueux. Dans son enfance, entre le quartier du Toulon (Périgueux) et le hameau de Chamarrat (Château-l'Evêque), ses parents empruntaient la fameuse « voie romaine » et lui montraient quelques gros pavés considérés comme des vestiges.

- M. Samuel Redonnet (1 rue du Musée, 08000 Charleville-Mézières) nous adresse la photographie d'une toile d'Emile Chaumont datée de 1920 ou 1926 (131 x 162 cm), représentant un paysage (déposée à la bibliothèque). Il recherche la signification d'une marque imprimée sur la toile et sur le châssis : AF 8

- Le Dr Jean-Pierre Delezenne (19 route Nationale, 59360 Neuville ; 03.27.84.02.00), pour compléter des informations sur la famille de Beauroye, recherche les lieux de décès de Henri du Rieu de Marsaguet (né le 27.06.1877 à Angers, mort en 1920).

- M. Jean-Michel Faure (Le Chambon, 24290 Montignac ; Archives départementales : 05.53.03.33.33) recherche tous renseignements biographiques et bibliographiques sur Louise Laroche du Claux, auteur de l'ouvrage *Les bords de la Vézère*, imprimerie Michelet, Sarlat, 1881.

INFORMATIONS

- M. Francis Gires annonce la création de l'association « Les amis du cabinet scientifique de Bertrand-de-Born ».

- L'association des « Mines d'Argent des Rois Francs » (B.P. 29, 79500 Melle) nous prie d'annoncer une animation autour des mines d'argent carolingiennes de Melle : site géologique et archéologique, jardin carolingien sur le site. Brochure offerte par l'association, disponible à la bibliothèque.

CORRESPONDANCE « PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », écrire directement à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 16-18, rue du Plantier, 24000 Périgueux, ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com.

Tenir compte d'un délai incompressible de deux mois minimum.

La directrice de la publication : Marie-Pierre Janot-Mazeau
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n° 63667

IMPRIMERIE LA NEF-CHASTRUSSE
N° 8720

SOMMAIRE DE LA 1^{ère} LIVRAISON 2003

● Conseil d'administration de la société.....	3
● Rapport moral 2002 (Brigitte Delluc).....	5
● Rapport financier 2002 (Michel Bernard)	8
● Compte rendu de la séance du 6 novembre 2002	14
du 4 décembre 2002	18
du 8 janvier 2003	23
● Editorial	29

Thème : Histoire de familles

● La chronique des seigneurs du Masnègre (Suzanne Gilles-Lagrange-Gendry)	31
● Du Roi-Soleil à la Belle Époque, l'ascension sociale d'une famille de Ribagnac en Périgord (Marcel Berthier)	75
● La maison de négoce Gay-Pouquet (Francis A. Boddart)	79
● Essendiéràs en Saint-Médard-d'Excideuil du temps des Pouquet (Jacques Gay)	117
● L'épreuve sentimentale d'Eugène Le Roy (Pierre Pommarède)	139
● Les religieux du Périgord au temps de la Révolution française (2 ^e partie) (Robert Bouet)	151
● Dans notre iconothèque et les archives : La grotte ornée de la Forêt (Tursac) (Brigitte et Gilles Delluc)	217
● Notes de lecture : Braconniers d'eau douce (M. Carcenac) ; Contribution à l'étude épidémiologique et à l'indemnisation du stress traumatique de guerre 1919-1992 (P. Marty) ; Villamblard XVI ^e siècle-XIX ^e siècle : le château et les seigneurs de Barrière (C. Dauchez)	247
● Vient de paraître : Le Périgord des églises et des chapelles oubliées, de P. Pommarède et J. Brachet	249
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	251

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Marie-Pierre Janot-Mazeau,
avec la collaboration de la commission de lecture
et de Sophie Bridoux-Pradeau

Photo de couverture : Angèle et Germaine Boisseuil

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.